



# RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

**2015**

## **SERVICE DE L'EAU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES STATIONS DE  
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS**



# SOMMAIRE

<b>1. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE .....</b>	<b>5</b>
1.1. L'essentiel de l'année.....	7
1.2. Le contrat .....	9
1.3. Les chiffres clés .....	10
1.4. Les indicateurs spécifiques du contrat .....	18
1.5. Les évolutions réglementaires .....	21
<b>2. LA QUALITE DU SERVICE .....</b>	<b>23</b>
2.1. Votre délégataire.....	25
2.1.1. Nos moyens humains .....	26
2.1.2. Nos moyens matériels .....	28
2.1.3. La gestion de crise .....	28
2.2. Le bilan hydraulique .....	29
2.2.1. Les volumes et débits reçus en entrée du système de traitement .....	29
2.2.2. Les volumes et débits d'eaux pluviales déversés en tête de station .....	33
2.2.3. Les apports extérieurs .....	35
2.2.4. Les volumes traités .....	38
2.3. Le bilan d'exploitation .....	45
2.3.1. Exploitation des ouvrages de traitement .....	45
2.3.2. La consommation électrique .....	77
2.3.3. Les autres consommations énergétiques .....	84
2.3.4. Les contrôles réglementaires .....	85
2.3.5. Les autres interventions sur les installations.....	89
2.3.6. Les interventions en astreinte.....	99
2.4. La qualité du traitement des eaux usées .....	103
2.4.1. La conformité des rejets du système de traitement .....	103
2.4.2. La conformité des boues et sous-produits .....	136
2.5. L'autosurveillance.....	137
2.6. L'amélioration du process .....	138
<b>3. UNE ENTREPRISE RESPONSABLE .....</b>	<b>139</b>
3.1. La démarche qualité sécurité .....	141
3.2. La transparence avec les parties prenantes .....	149
3.3. Nos actions de communication .....	150
<b>4. LES COMPTES DE LA DELEGATION ET LE PATRIMOINE.....</b>	<b>154</b>
4.1. Le CARE .....	155
4.2. Le détail des produits.....	157
4.3. Le renouvellement.....	159
4.4. La présentation des méthodes d'élaboration .....	167
<b>5. ANNEXES .....</b>	<b>169</b>
5.1. Annexe 1 : Synthèse réglementaire .....	171
5.2. Annexe 2 : Apporteurs de graisses .....	187
5.3. Annexe 3 : Apporteurs de matières de vidange .....	191
5.4. Annexe 4 : Destination des sous-produits.....	214
5.5. Schéma bloc Douai 2 .....	215





# 1. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE





## 1.1. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

L'année 2015 a été marquée par la reprise des stations d'épuration de :

- Sin le Noble,
- Arleux,
- Goeulzin,
- Aubigny au Bac,
- Féchain,
- et la lagune d'Estrée.

Un travail important de remise à niveau des installations citées ci-dessus, a été réalisé tant du point de vue électromécanique que du traitement.

Enfin, nous retiendrons pour 2015 l'étude bathymétrique faite sur la lagune d'Estrée.

### **Sur la station d'épuration de Douai :**

Nous sommes confrontés à une problématique de bouchages récurrents sur le sécheur A depuis le changement de la chemise et de la modification de la sortie du sécheur en 2014. La société VOMM est intervenue à plusieurs reprises. En fin d'année le problème n'était toujours pas résolu.

Suite à une défaillance sur les centrifugeuses n°1 et n°2, nous avons fait appel à une unité mobile de déshydratation des boues.

## GESTION DU PATRIMOINE ET POLITIQUE DE MAINTENANCE

Les équipes opérationnelles de la station ont terminé l'inventaire complet du patrimoine visible des ouvrages des stations d'épuration reprises au 1<sup>er</sup> Janvier 2015. Cet inventaire a été saisi dans le logiciel PPV (Pilier Patrimoine Visible) et est communiqué aux services de la CAD sur demande.

Un Plan de Maintenance et d'Exploitation (PME) a été entièrement refait par les équipes opérationnelles, assistées de la Direction Technique et de la cellule ordonnancement usines de l'Entreprise Régionale Nord.

L'outil de maintenance NEPTUNE a été déployé sur l'intégralité du périmètre afin d'assurer l'ordonnancement et la traçabilité de nos interventions sur les sites de la CAD.

Le projet « maintenance usines » continue en 2016 avec le déploiement des outils BDLT/BNDTE (Aquacalc) pour la gestion des données relevées sur le terrain et les données téléchargées.

## OPTIMISATION DES PROCESS

Le scénario 2 avec notamment la nouvelle génération de centrifugeuse a été retenu parmi les propositions faites. Un marché public est à sortir en 2016 pour les travaux associés.

Eaux du Nord a poursuivi en 2015 ses études d'optimisation du site de Fort de Scarpe avec la Direction technique de l'Entreprise Régionale de SUEZ Eau France.

La démarche OPTIPUR initiée en juillet 2014 a été présentée courant 2015 aux services de la CAD.

Depuis le 22 octobre 2014, la régulation de l'aération des bassins biologiques est réalisée avec l'équipement WTOS et l'analyseur Hach Lange (régulation ammonium nitrates sur les chenaux).

## ETUDE DE CRITICITE AVEC AS SYSTEMS

Eaux du Nord a contribué aux différentes réunions relatives à l'étude de sûreté de fonctionnement de la station de Douai, lancée en 2014 par la CAD.

L'objet de ces études était de déterminer les risques les plus importants pour la STEP de Douai, de donner une évaluation de la fiabilité de la station et de déterminer un plan d'actions à partir des Analyses Fonctionnelles (externe et interne), de l'Analyse Préliminaire des Risques, l'AMDEC ainsi que les calculs de fiabilité et de disponibilité.

Un plan d'actions a été mis en place et est suivi. L'avancée des travaux est relatée lors des comités de pilotage.

## OBTENTION DE LA CERTIFICATION ISO 50001

La certification ISO 50001 a été obtenue en juillet 2015.





## 1.2. LE CONTRAT

Le contrat a démarré le 1er juillet 2013 avec l'Unité Technique de Douai.

<b>Le contrat et ses avenants</b>			
<b>Désignation</b>	<b>Date de prise d'effet</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Objet</b>
Contrat	01/07/2013	30/06/2024	Affermage

Le contrat a pris effet à des dates différentes selon les unités techniques constituant le service d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Douaisis :

- UT de Douai : le contrat a pris effet au 1er juillet 2013,
- UT de Sin le Noble : le contrat a pris effet au 1er janvier 2015,
- UT d'Arleux : le contrat a pris effet au 1er janvier 2015.

## 1.3. LES CHIFFRES CLES

Synthèse de l'épuration de la station d'épuration de Douai									
En Kg/ an	Charge reçue			Charge éliminée par la station			Charge rejetée		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
<b>DBO5</b>	2 385 274	2 415 269	<b>2 308 176</b>	2 362 702	2 388 309	<b>2 280 564</b>	22 572	26 960	<b>27 612</b>
<b>DCO</b>	5 075 162	5 199 308	<b>4 968 255</b>	4 869 327	4 953 689	<b>4 742 884</b>	205 835	245 619	<b>225 372</b>
<b>MES</b>	1 844 763	1 972 672	<b>1 893 151</b>	1 795 239	1 926 498	<b>1 857 955</b>	49 524	46 174	<b>35 196</b>
<b>NGL</b>	355 970	365 322	<b>281 861</b>	302 709	308 833	<b>246 951</b>	53 261	56 489	<b>34 910</b>
<b>Ptotal</b>	43 793	45 330	<b>46 384</b>	40 234	41 595	<b>42 738</b>	3 559	3 735	<b>3 646</b>

Rendement épuratoire de la station d'épuration de Douai (en pourcentage)									
En Kg/ semestre	1 <sup>er</sup> semestre			2 <sup>ème</sup> semestre			MOYENNE		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
<b>DBO5</b>	99.04	98.68	<b>98.87</b>	99.03	99.10	<b>98.70</b>	99.04	98.89	<b>98.78</b>
<b>DCO</b>	96.14	94.28	<b>95.68</b>	95.87	96.42	<b>95.23</b>	96.00	95.35	<b>95.45</b>
<b>MES</b>	97.52	96.95	<b>98.14</b>	97.22	98.45	<b>98.16</b>	97.37	97.70	<b>98.15</b>
<b>NGL</b>	85.57	80.96	<b>89.66</b>	84.62	88.05	<b>91.29</b>	85.10	84.51	<b>90.47</b>
<b>Ptotal</b>	91.93	89.01	<b>92.48</b>	91.83	94.49	<b>91.92</b>	91.88	91.75	<b>92.20</b>



<b>Synthèse de l'épuration de la station d'épuration de Sin le Noble</b>			
<b>En Kg/ an</b>	<b>Charge reçue</b>	<b>Charge éliminée par la station</b>	<b>Charge rejetée</b>
<b>DBO5</b>	238 672	232 973	5 698
<b>DCO</b>	652 582	610 609	41 974
<b>MES</b>	310 374	304 382	5 992
<b>NGL</b>	72 120	61 009	11 112
<b>Ptotal</b>	8 954	8 142	808

<b>Rendement épuratoire de la station d'épuration Sin le Noble (en pourcentage)</b>			
<b>En Kg/ semestre</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	<b>MOYENNE</b>
<b>DBO5</b>	97.54	97.57	<b>97.55</b>
<b>DCO</b>	92.04	93.71	<b>92.87</b>
<b>MES</b>	97.47	98.56	<b>98.12</b>
<b>NGL</b>	83.68	84.91	<b>84.29</b>
<b>Ptotal</b>	89.12	92.93	<b>91.02</b>



### Synthèse de l'épuration de la station d'épuration d'Arleux

En Kg/ an	Charge reçue	Charge éliminée par la station	Charge rejetée
<b>DBO5</b>	68 567	67 910	657
<b>DCO</b>	171 733	162 705	9 028
<b>MES</b>	91 115	89 844	1 271
<b>NGL</b>	20 668	18 773	1 895
<b>Ptotal</b>	2 250	1 968	282

### Rendement épuratoire de la station d'épuration d'Arleux (en pourcentage)

En Kg/ semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	MOYENNE
<b>DBO5</b>	98.33	99.77	<b>99.04</b>
<b>DCO</b>	94.26	95.26	<b>94.76</b>
<b>MES</b>	99.20	99.11	<b>99.16</b>
<b>NGL</b>	88.45	93.00	<b>90.73</b>
<b>Ptotal</b>	94.78	80.33	<b>87.56</b>

<b>Synthèse de l'épuration de la station d'épuration de Goelzin</b>			
<b>En Kg/ an</b>	<b>Charge reçue</b>	<b>Charge éliminée par la station</b>	<b>Charge rejetée</b>
<b>DBO5</b>	43 349	42 762	587
<b>DCO</b>	106 612	101 507	5 105
<b>MES</b>	44 424	43 760	664
<b>NGL</b>	14 653	13 604	1 049
<b>Ptotal</b>	1 533	1 357	176

<b>Rendement épuratoire de la station d'épuration de Goelzin (en pourcentage)</b>			
<b>En Kg/ semestre</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	<b>MOYENNE</b>
<b>DBO5</b>	98.84	98.44	<b>98.64</b>
<b>DCO</b>	95.77	94.54	<b>95.16</b>
<b>MES</b>	98.44	98.58	<b>98.51</b>
<b>NGL</b>	92.12	93.65	<b>95.39</b>
<b>Ptotal</b>	87.03	90.15	<b>88.59</b>

<b>Synthèse de l'épuration de la station d'épuration d'Aubigny au Bac</b>			
<b>En Kg/ an</b>	<b>Charge reçue</b>	<b>Charge éliminée par la station</b>	<b>Charge rejetée</b>
<b>DBO5</b>	45 872	45 697	175
<b>DCO</b>	119 148	111 987	7 431
<b>MES</b>	60 207	59 371	836
<b>NGL</b>	12 973	11 246	1 727
<b>Ptotal</b>	1 986	1 849	137

<b>Rendement épuratoire de la station d'épuration d'Aubigny au Bac (en pourcentage)</b>			
<b>En Kg/ semestre</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	<b>MOYENNE</b>
<b>DBO5</b>	99.58	99.65	<b>99.62</b>
<b>DCO</b>	92.15	95.15	<b>93.65</b>
<b>MES</b>	98.12	99.00	<b>98.56</b>
<b>NGL</b>	84.92	84.92	<b>83.42</b>
<b>Ptotal</b>	95.60	89.59	<b>92.60</b>

<b>Synthèse de l'épuration de la station d'épuration de Féchain</b>			
<b>En Kg/ an</b>	<b>Charge reçue</b>	<b>Charge éliminée par la station</b>	<b>Charge rejetée</b>
<b>DBO5</b>	33 650	32 816	834
<b>DCO</b>	90 886	84 291	6 595
<b>MES</b>	50 478	49 443	1 035
<b>NGL</b>	11 778	9 440	2 338
<b>Ptotal</b>	1 830	1 658	172

<b>Rendement épuratoire de la station d'épuration de Féchain (en pourcentage)</b>			
<b>En Kg/ semestre</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	<b>MOYENNE</b>
<b>DBO5</b>	97.03	97.90	<b>97.47</b>
<b>DCO</b>	91.77	93.64	<b>92.71</b>
<b>MES</b>	97.03	98.64	<b>97.84</b>
<b>NGL</b>	78.12	82.11	<b>80.11</b>
<b>Ptotal</b>	92.75	86.44	<b>89.60</b>



<b>Synthèse de l'épuration de la lagune d'Estrée</b>			
<b>En Kg/ an</b>	<b>Charge reçue</b>	<b>Charge éliminée par la station</b>	<b>Charge rejetée</b>
<b>DBO5</b>	14 086	12 680	1 406
<b>DCO</b>	37 381	26 281	11 100
<b>MES</b>	19 212	13 884	5 328

<b>Rendement épuratoire de la lagune d'Estrée (en pourcentage)</b>			
<b>En Kg/ semestre</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	<b>MOYENNE</b>
<b>DBO5</b>	91.84	98.15	<b>90.50</b>
<b>DCO</b>	77.96	66.20	<b>72.08</b>
<b>MES</b>	86.86	62.80	<b>74.83</b>

## 1.4. LES INDICATEURS SPECIFIQUES DU CONTRAT

Le délégataire perçoit une rémunération à la performance (RPerf) correspondant à 6 % du chiffre d'affaire hors performance.

La rémunération est calculée sur la base de performance pondérée mesurée par chaque indicateur.

$$RPerfn = 0,06 \times CAn \times \sum (ai \times Ii/IiObj)$$

Avec :

- $I_i$  : les indicateurs listés dans le tableau ci-dessous ;
- $I_{iobj}$  : les valeurs objectifs de ces indicateurs ; précisées dans l'annexe 8 du contrat ;
- $\alpha_i$  : la pondération de chaque indicateur précisée dans l'annexe 8 du contrat ;
- $CA_n$  : la somme des recettes du délégataire en €HT définie à l'article 8.2 du contrat.

Les indicateurs servant de base au calcul de la performance sont définis ci-dessous :

Indicateur	Définition	Détails/Source	Données 2015
<b>Gouvernance et transparence</b>			
I1	Taux de partage de la valeur créée	Extension de périmètre – calcul de l'indicateur en 2016	-
I2	Taux de conformité du reporting de la délégation (RAD, CARE's, Rapport trimestriels et mensuels)	Rapports remis dans les délais	100%
I3	Délais de transmission des données ou documents relatifs à l'exploitation transmis à la CAD	SEVE disponible toute l'année	100%
<b>Performance technique</b>			
I4	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des ouvrages et des équipements	Intégralité des ouvrages renseignés sur PPV	100%
I5	Délai de mise à jour des plans des installations exploitées	Pas de travaux neufs en 2015 – Pas de mise à jour	-
I6	Taux de disponibilité des équipements	IMétrologie : PPV / BDLT l'ElectroMec : PPV / Supervision	100%
I7	Taux de conformité des rejets	Stations conformes	100%
I8	Taux de boues séchées sur unité de Douai	100%	100%

Performance sociétale			
I9	Taux de satisfaction clients	83% de clients satisfaits	83%
I10	Taux de sensibilisation du public scolaire	Après sollicitation d'EDN ou de la CAD 1200 enfants sensibilisés	100%
I11	Nombre de partenariats en faveur du développement technique du service & de la sous-traitance sur le bassin d'emploi du Douaisis	1 projet de R&D 17% de sous-traitance locale	58,5%
I12	Nombre d'heures d'insertion et d'apprentissage	3 salariés en apprentissage pour 1279 heures soit 6%	100%
Performance environnementale			
I13	Taux de recyclage des déchets produits par les stations	98 %	98%
I14	Obtention et maintien de la certification ISO 50 001	Certification obtenue en juillet 2015	100%
I15	Réduction de l'empreinte environnementale du service	2015 – année de référence	-

- I 1 : Taux de partage de la valeur créée
- I 2 : Est calculé sur la base du respect des délais pour la transmission des documents contractuels de l'année N-1
- I 3 : Délai de transmission des données et documents du service
- I 4 : Taux de connaissance du patrimoine
- I 5 : Délai de mise à jour des plans
- I 6 : Taux de disponibilité des équipements
- I 7 : Taux de conformité des rejets
- I 8 : Taux de boues séchées
- I 9 : Mesure l'évolution de la satisfaction clients
- I 10 : Mesure les actions pédagogiques destinées au public scolaire.
- I 11 : Mesure l'engagement des Eaux du Nord auprès des entreprises locales au titre de la sous-traitance et la mise en œuvre de partenariats dédiés avec des organismes locaux au titre de la recherche et de l'innovation sur la durée du contrat.
- I 12 : Mesure l'engagement des Eaux du Nord pour l'emploi des jeunes et l'insertion.
- I 13 : Taux de recyclage des déchets
- I 14 : Obtention et maintien de la Certification ISO 50 001
- I 15 : Mesure les engagements d'Eaux du Nord pour la réduction des gaz à effet de serre.

Les indicateurs applicables ont été revus à l'occasion de la rédaction de l'avenant 1 au contrat. Sa signature est prévue courant 2016.





## 1.5. LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Parmi toutes les évolutions réglementaires intervenues cette année qui impactent nos métiers et notre activité, nous avons sélectionné les plus marquantes, à savoir :

### ACTUALITÉ MARQUANTE POUR 2015

#### DROIT EUROPÉEN :

- Transposition des directives européennes « Marchés publics » 2014/24/UE et 2014/25/UE du 26 février 2014 : ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Transposition de la directive « Concessions » 2014/23/UE du 26 février 2014 : ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession ;
- Nouveaux seuils européens pour les contrats de la commande publique ;
- Publication du Document unique de marché européen (DUME).

#### DROIT NATIONAL :

- Transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux intercommunalités à l'horizon 2020 : loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Suppression de la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines et définition des obligations des collectivités au titre des eaux pluviales : loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et décret n° 2015-1039 du 20 août 2015 relatif au service public de gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Suppression des régies de recettes dans le cadre des contrats portant sur la gestion des services de l'eau et de l'assainissement : loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015 portant dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics en application des articles L. 1611-7 et L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Nouvel arrêté assainissement : arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable, ...) est jointe en annexe.





## 2. LA QUALITE DU SERVICE





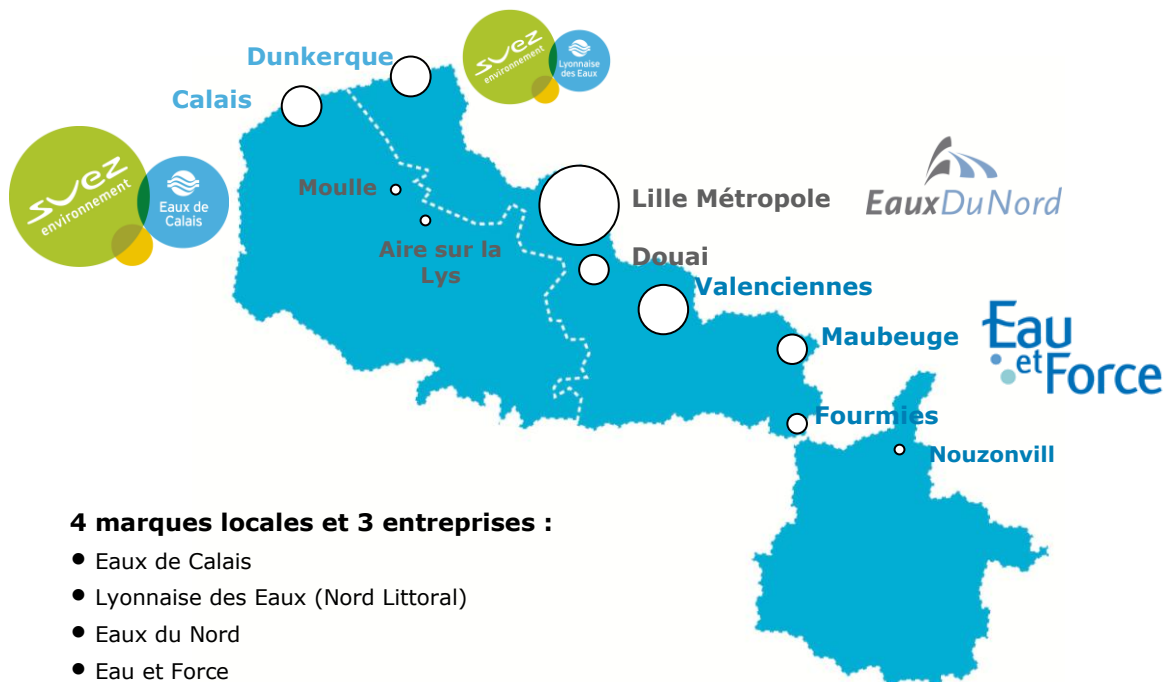
## 2.1. VOTRE DELEGATAIRE

Cette partie décrit notre organisation ainsi les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

Notre groupe dessert 14 millions de Français en eau potable et délivre 1,175 milliards de m<sup>3</sup> d'eau chaque année. Notre volonté est de garantir **un service public de qualité**, en étant au plus près des Collectivités locales.

Notre organisation territoriale est décentralisée en 15 entreprises régionales, 120 agences de proximité et 10 000 collaborateurs.

L'Entreprise Régionale NORD couvre 3 départements, avec 3 entreprises et 4 marques locales.



Eaux du Nord est une filiale à 100% de Lyonnaise des Eaux, société du groupe SUEZ depuis le 22 mars 2010.

## 2.1.1. NOS MOYENS HUMAINS

En 2015, l'équipe opérationnelle en charge de la station d'épuration de Douai fait partie intégrante de l'Agence territoriale, sous la responsabilité de **Laurence PEREZ**, rattachée au Directeur des Opérations, **Antoine BRECHIGNAC**.

**Antoine BRECHIGNAC**  
Directeur des Opérations  
Directeur Clientèle



**Laurence PEREZ**  
Chef d'Agence Territoriale



Les équipes opérationnelles en charge des stations de Douai sont placées, sous la responsabilité de Muriel BAUDEMONT.

**Muriel BAUDEMONT**  
Responsable Stations

**Cédric CORMONT**  
Technicien de laboratoire  
Tout périmètre

**Raul BARACCO**  
Electromécanicien  
Step de Douai

**Bernard KUBIAK**  
Agent d'usine  
Step de Sin le Noble

**Olivier FOUACHE**  
Electromécanicien  
Step de Douai

**Bastien FORRIERE**  
Métrologue  
Tout périmètre

**Murphy BRISSEZ**  
Agent d'entretien  
Step de Douai

**Gilbert VANHAVERBEKE**  
Mécanicien  
Steps de l'Arleusis

**Philippe DUBOIS**  
Agent d'environnement (espaces  
verts, fleurissement...)  
Step de Douai

**Christophe BOSSON**  
Agent d'entretien  
Steps de l'Arleusis

**Fabrice PUTAS**  
Electrotechnicien  
Step de Douai

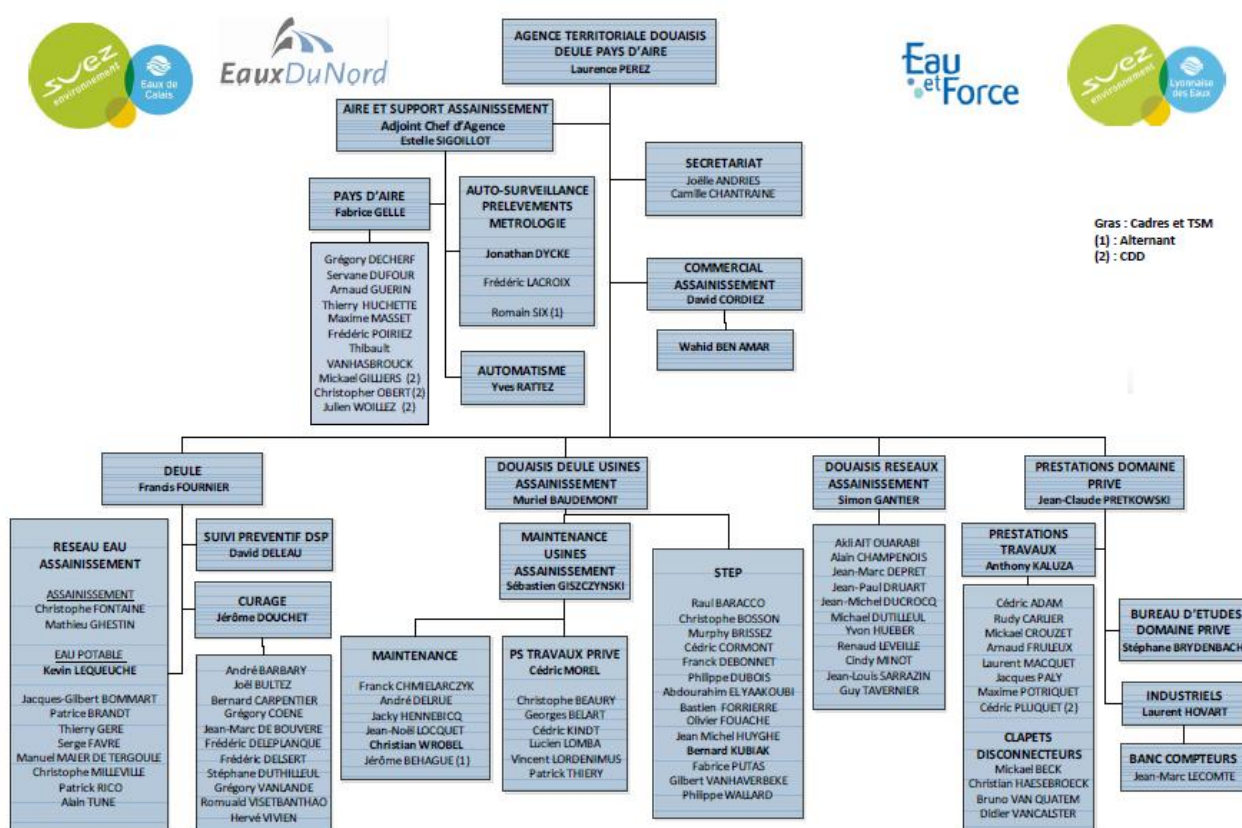
La maintenance de niveaux 2 et 3 de la station Fort de Scarpe (sauf pour l'unité de séchage) est confiée au pôle maintenance sous la responsabilité de Sébastien GISZCZYNSKI.

Christian WROBEL et André DELRUE ont rejoint le pôle maintenance.

Dans l'organisation sur le site de Fort de Scarpe, Olivier FOUACHE et Raul BARACCO ont des horaires décalés pour assurer l'exploitation sur la file boues-sécheur (5h-12h45 pour O. Fouache et du mardi au samedi pour R. Baracco).

L'astreinte sur la station est assurée par 5 agents parmi l'effectif du site.

Par ailleurs, au démarrage des contrats, il a été décidé de confier le pilotage des 5 postes de relèvement principaux à l'équipe station pour faciliter les interfaces avec le réseau et améliorer la maîtrise des arrivées sur la station.



Organigramme de l'Agence au 1<sup>er</sup> juin 2015

A ces moyens locaux s'ajoutent des moyens régionaux, comme la Direction Technique Régionale qui vient en appui pour apporter son expertise sur des sujets comme la veille réglementaire ou les processus d'optimisation des fonctionnements des stations.

## 2.1.2. NOS MOYENS MATERIELS

Les moyens matériels dédiés à la délégation sont ceux qui étaient déjà existants sur la station d'épuration et repris dans le cadre du contrat.

Eaux du Nord dispose également de moyens propres qui peuvent être mis à disposition des équipes de la station en cas de besoin : un bobcat, des pompes thermiques de 60 m<sup>3</sup>/h à 400 m<sup>3</sup>/h, des compresseurs, du matériel de nettoyage haute pression, des barrages flottants, des ballons obturateurs, ...

## 2.1.3. LA GESTION DE CRISE

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, ...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, et pour revenir le plus rapidement possible à la normale, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Unités mobiles de traitement,
- Stocks d'équipements,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Une organisation préétablie du management de la crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- Une détection et une alerte rapides.

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

## 2.2. LE BILAN HYDRAULIQUE

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes collectés et épurés au regard de la pluviométrie.

### 2.2.1. LES VOLUMES ET DEBITS REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

<b>Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m<sup>3</sup>) –Débits reçus sur la station d'épuration de DOUAI</b>						
<b>Mois</b>	<b>M<sup>3</sup>/mois</b>		<b>M<sup>3</sup>/jour</b>		<b>M<sup>3</sup>/maxi</b>	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>JANVIER</b>	1 060 900	<b>1 046 783</b>	34 223	<b>33 767</b>	42 250	<b>45 159</b>
<b>FEVRIER</b>	1 137 730	<b>997 030</b>	40 633	<b>35 608</b>	46 900	<b>46 050</b>
<b>MARS</b>	1 100 010	<b>998 690</b>	35 484	<b>32 216</b>	51 250	<b>44 310</b>
<b>AVRIL</b>	767 500	<b>874 410</b>	25 583	<b>29 147</b>	39 600	<b>43 730</b>
<b>MAI</b>	824 590	<b>790 140</b>	26 600	<b>25 488</b>	38 310	<b>43 160</b>
<b>JUIN</b>	687 630	<b>644 240</b>	22 921	<b>21 475</b>	42 300	<b>36 690</b>
<b>JUILLET</b>	752 340	<b>607 470</b>	24 269	<b>19 596</b>	41 400	<b>34 560</b>
<b>AOUT</b>	697 100	<b>619 840</b>	22 487	<b>19 995</b>	43 500	<b>39 060</b>
<b>SEPTEMBRE</b>	596 070	<b>673 020</b>	19 869	<b>22 434</b>	38 340	<b>40 280</b>
<b>OCTOBRE</b>	661 547	<b>662 850</b>	21 340	<b>21 382</b>	33 361	<b>42 310</b>
<b>NOVEMBRE</b>	660 613	<b>810 490</b>	22 020	<b>27 016</b>	41 410	<b>46 570</b>
<b>DECEMBRE</b>	802 009	<b>763 130</b>	25 871	<b>24 617</b>	45 025	<b>40 280</b>

**Soit un débit reçu annuel de : 9 488 093 m<sup>3</sup>.**

On constate une diminution de débit de 2.67% par rapport à l'année 2014.

<b>Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m<sup>3</sup>) –Débits reçus sur la station d'épuration de SIN LE NOBLE</b>						
<b>Mois</b>	<b>M<sup>3</sup>/mois</b>		<b>M<sup>3</sup>/jour</b>		<b>M<sup>3</sup>/maxi</b>	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
JANVIER		192 290		6 203		10 092
FEVRIER		182 283		6 510		11 834
MARS		177 978		5 741		9 642
AVRIL		157 171		5 239		9 267
MAI		143 550		4 631		9 553
JUIN		121 401		4 047		7 884
JUILLET		128 387		4 142		7 562
AOUT		123 966		3 999		7 604
SEPTEMBRE		125 148		4 172		7 123
OCTOBRE		120 547		3 889		6 888
NOVEMBRE		156 834		5 228		9 561
DECEMBRE		148 885		4 803		8 309

Soit un débit reçu annuel de : 1 778 440 m<sup>3</sup>.

<b>Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m3) –Débits reçus sur la station d'épuration d'ARLEUX</b>						
<b>Mois</b>	<b>M<sup>3</sup>/mois</b>		<b>M<sup>3</sup>/jour</b>		<b>M<sup>3</sup>/maxi</b>	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
JANVIER		34 265		1 104		1 718
FEVRIER		35 928		1 284		2 179
MARS		29 435		950		1 810
AVRIL		26 126		871		1 669
MAI		26 834		866		2 280
JUIN		22 493		750		1 596
JUILLET		23 052		744		1 920
AOUT		24 505		790		1 874
SEPTEMBRE		25 197		840		1 646
OCTOBRE		24 433		788		2 133
NOVEMBRE		28 018		934		1 570
DECEMBRE		25 533		824		1 464

Soit un débit reçu annuel de : 325 819 m<sup>3</sup>.

<b>Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m3) –Débits reçus sur la station d'épuration de GOEULZIN</b>						
<b>Mois</b>	<b>M<sup>3</sup>/mois</b>		<b>M<sup>3</sup>/jour</b>		<b>M<sup>3</sup>/maxi</b>	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
JANVIER		20 995		677		1 200
FEVRIER		20 467		731		1 249
MARS		16 919		546		1 183
AVRIL		16 369		546		1 070
MAI		15 744		508		1 075
JUIN		14 629		488		918
JUILLET		15 027		485		1 087
AOUT		14 968		483		1 066
SEPTEMBRE		15 184		506		1 044
OCTOBRE		15 342		495		1 068
NOVEMBRE		21 792		726		1 180
DECEMBRE		15 741		508		1 119

Soit un débit reçu annuel de : 203 177 m<sup>3</sup>.

<b>Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m3) –Débits reçus sur la station d'épuration d'AUBIGNY AU BAC</b>						
<b>Mois</b>	<b>M<sup>3</sup>/mois</b>		<b>M<sup>3</sup>/jour</b>		<b>M<sup>3</sup>/maxi</b>	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
JANVIER		32 821		1 059		1 908
FEVRIER		31 575		1 128		1 626
MARS		26 608		858		1 335
AVRIL		22 940		765		1 365
MAI		22 935		740		1 606
JUIN		16 973		566		1 198
JUILLET		16 724		539		1 121
AOUT		18 579		599		1 194
SEPTEMBRE		16 339		545		1 048
OCTOBRE		15 533		502		1 260
NOVEMBRE		21 205		707		1 596
DECEMBRE		20 710		668		1 252

Soit un débit reçu annuel de : 262 942 m<sup>3</sup>.

<b>Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m3) –Débits reçus sur la station d'épuration de FECHAIN</b>						
<b>Mois</b>	<b>M<sup>3</sup>/mois</b>		<b>M<sup>3</sup>/jour</b>		<b>M<sup>3</sup>/maxi</b>	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
JANVIER		25 743		830		1 345
FEVRIER		28 690		1 025		1 743
MARS		28 103		907		1 279
AVRIL		22 759		759		1 179
MAI		22 796		735		1 181
JUIN		18 917		631		992
JUILLET		20 377		657		1 010
AOUT		19 909		642		956
SEPTEMBRE		20 252		675		1 083
OCTOBRE		19 380		625		1 108
NOVEMBRE		26 874		896		1 587
DECEMBRE		22 009		710		531

Soit un débit reçu annuel de : 275 809 m<sup>3</sup>.

<b>Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m3) –Débits reçus sur la lagune d'ESTREE</b>						
<b>Mois</b>	<b>M<sup>3</sup>/mois</b>		<b>M<sup>3</sup>/jour</b>		<b>M<sup>3</sup>/maxi</b>	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
JANVIER		1 809		905		948
FEVRIER		16 845		602		986
MARS		13 428		433		828
AVRIL		8 951		298		497
MAI		8 085		261		651
JUIN		4 424		147		536
JUILLET		4 346		140		599
AOUT		4 900		158		515
SEPTEMBRE		4 610		154		502
OCTOBRE		5 023		162		605
NOVEMBRE		8 016		267		803
DECEMBRE		7 769		261		559

Pour le mois de Janvier les données n'ont pu être récupérées qu'à partir du 30 janvier 2015. Soit un débit reçu annuel de 88 206 m<sup>3</sup>.



## 2.2.2. LES VOLUMES ET DEBITS D'EAUX PLUVIALES DEVERSES EN TETE DE STATION

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes déversés en tête de la station d'épuration de Douai

<b>I – Débit excédentaire bassin biologique (tranche 3)</b>				
MOIS	M <sup>3</sup>		M <sup>3</sup> /JOUR maxi	
	2014	2015	2014	2015
<b>1<sup>er</sup> semestre 2015</b>	386 730	<b>293 360</b>	21 900	<b>11 340</b>
<b>2<sup>ème</sup> semestre 2015</b>	241 308	<b>200 712</b>	12 100	<b>13 130</b>
<b>TOTAL</b>	628 038	<b>494 072</b>	34 000	<b>24 470</b>

<b>II – Volumes stockés et retraités sur la tranche 3 *</b>				
MOIS	M <sup>3</sup>		M <sup>3</sup> /JOUR maxi	
	2014	2015	2013	2014
<b>1<sup>er</sup> semestre 2015</b>	<b>371 278</b>	<b>69 071</b>		
<b>2<sup>ème</sup> semestre 2015</b>	<b>198 661</b>	<b>147 042</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>569 939</b>	<b>216 113</b>		

\* La partie renvoyée en différé sur la Tranche 3 est comptabilisée sur la Tranche 3 débit entrée.

<b>III – Rejet Scarpe tranche 2 (fonctionnement en ligne)</b>				
MOIS	M <sup>3</sup>		M <sup>3</sup> /JOUR maxi	
	2014	2015	2014	2015
<b>1<sup>er</sup> semestre 2015</b>	15 452	<b>224 289</b>	1 796	<b>18 203</b>
<b>2<sup>ème</sup> semestre 2015</b>	42 647	<b>53 670</b>	10 200	<b>11 520</b>
<b>TOTAL</b>	58 099	<b>277 959</b>	11 996	<b>29 723</b>

<b>IV – Débit trop plein général</b>				
MOIS	M <sup>3</sup>		M <sup>3</sup> /JOUR maxi	
	2014	2015	2013	2014
<b>1<sup>er</sup> semestre 2015</b>	8 213	<b>26 259</b>		
<b>2<sup>ème</sup> semestre 2015</b>	2 854	<b>21 058</b>		
<b>TOTAL</b>	11 067	<b>47 317</b>		

Les tableaux suivants détaillent l'évolution des volumes déversés en tête de chaque station d'épuration :

### SIN LE NOBLE

MOIS	M <sup>3</sup>	
	2014	2015
1 <sup>er</sup> semestre 2015		9 363
2 <sup>ème</sup> semestre 2015		6 595
TOTAL		15 958

### AUBIGNY AU BAC

MOIS	M <sup>3</sup>	
	2014	2015
1 <sup>er</sup> semestre 2015		6 269
2 <sup>ème</sup> semestre 2015		6 077
TOTAL		12 346

### ARLEUX

MOIS	M <sup>3</sup>	
	2014	2015
1 <sup>er</sup> semestre 2015		8 310
2 <sup>ème</sup> semestre 2015		14 017
TOTAL		22 327

## 2.2.3. LES APPORTS EXTERIEURS

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

<b>Apports extérieurs – Matières de vidange</b>				
<b>MOIS</b>	<b>TONNES / MOIS</b>		<b>TONNES /JOURS (*)</b>	
	2014	<b>2015</b>	2014	<b>2015</b>
<b>JANVIER</b>	325.18	<b>182.36</b>	15.48	<b>18.68</b>
<b>FEVRIER</b>	247.00	<b>225.95</b>	12.35	<b>22.84</b>
<b>MARS</b>	233.66	<b>420.82</b>	11.68	<b>24.32</b>
<b>AVRIL</b>	349.47	<b>411.12</b>	17.47	<b>9.11</b>
<b>MAI</b>	257.06	<b>388.33</b>	13.52	<b>11.89</b>
<b>JUIN</b>	333.88	<b>510.71</b>	23.84	<b>19.13</b>
<b>JUILLET</b>	292.26	<b>508.60</b>	13.92	<b>23.11</b>
<b>AOUT</b>	276.58	<b>434.18</b>	15.37	<b>20.68</b>
<b>SEPTEMBRE</b>	299.54	<b>520.34</b>	13.02	<b>22.62</b>
<b>OCTOBRE</b>	379.62	<b>508.52</b>	16.51	<b>22.11</b>
<b>NOVEMBRE</b>	260.43	<b>380.95</b>	14.47	<b>19.04</b>
<b>DECEMBRE</b>	281.12	<b>524.08</b>	14.79	<b>23.82</b>

Soit un poids total annuel de : 5015.96 tonnes  
 Soit un poids moyen/mois de : 417.99 tonnes  
 Soit un poids moyen /jour de: 19.78 tonnes

On constate une augmentation des apports de matières de vidange de **29.52 %**, la majorité des apports venant de l'extérieur de la CAD.

<b>Apports extérieurs – SABLE (en tonnes)</b>				
<b>MOIS</b>	<b>Balayage</b>		<b>Curage</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>JANVIER</b>	29.00	<b>2.52</b>	247.46	<b>281.72</b>
<b>FEVRIER</b>	54.18	<b>11.8</b>	253.84	<b>217.22</b>
<b>MARS</b>	28.68	<b>12.84</b>	231.72	<b>305.52</b>
<b>AVRIL</b>	4.86	<b>13.76</b>	318.66	<b>345.76</b>
<b>MAI</b>	19.72	<b>27.12</b>	96.16	<b>203.60</b>
<b>JUIN</b>	14.34	<b>6.7</b>	439.96	<b>238.62</b>
<b>JUILLET</b>	15.08	<b>25.32</b>	312.12	<b>188.40</b>
<b>AOUT</b>	25.86	<b>0</b>	59.88	<b>62.78</b>
<b>SEPTEMBRE</b>	4.56	<b>16.72</b>	351.70	<b>236.36</b>
<b>OCTOBRE</b>	0.00	<b>3.18</b>	366.24	<b>185.50</b>
<b>NOVEMBRE</b>	0,00	<b>0</b>	179.30	<b>249.06</b>
<b>DECEMBRE</b>	0.00	<b>7.36</b>	277.26	<b>264.84</b>
<b>TOTAL</b>	196.28	<b>127.32</b>	3 134.30	<b>2 779.38</b>

## DEBITS RELEVES SUR LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE DES GRAISSES

<b>Apports extérieurs – GRAISSES</b>				
<b>MOIS</b>	<b>TONNES / MOIS</b>		<b>TONNES /JOURS (*)</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>JANVIER</b>	32.56	<b>19.66</b>		
<b>FEVRIER</b>	19.44	<b>45.20</b>		
<b>MARS</b>	33.84	<b>33.66</b>		
<b>AVRIL</b>	52.74	<b>20.58</b>		
<b>MAI</b>	16.12	<b>19.52</b>		
<b>JUIN</b>	22.60	<b>31.60</b>		
<b>JUILLET</b>	13.32	<b>45.14</b>		
<b>AOUT</b>	14.16	<b>25.90</b>		
<b>SEPTEMBRE</b>	26.14	<b>22.58</b>		
<b>OCTOBRE</b>	15.30	<b>46.18</b>		
<b>NOVEMBRE</b>	30.50	<b>21.90</b>		
<b>DECEMBRE</b>	29.52	<b>39.56</b>		
<b>TOTAL</b>	306.24	<b>371.48</b>		

Apport en augmentation par rapport à 2014 de **17.56 %** dû notamment aux apports des stations d'épuration du Sud de Lille.

## DEBITS A TRAITER ET DEBITS TRAITES SUR LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Débits à traiter et débits traités sur le traitement biologique							
MOIS	Débits à traiter			Débits traités dilués			Dilution
	M <sup>3</sup> /mois	M <sup>3</sup> /jour	M <sup>3</sup> /J maxi	M <sup>3</sup> /mois	M <sup>3</sup> /jour	M <sup>3</sup> /J maxi	Taux
JANVIER	29.74	1.15	2.50	68.40	2.63	4.10	2.3
FEVRIER	79.40	2.94	3.54	198.50	7.63	5.15	2.5
MARS	50.46	1.80	4.10	105.97	3.65	4.25	1.1
AVRIL	85.64	2.85	4.36	214.10	7.13	8.15	2.5
MAI	51.12	1.70	2.56	117.56	3.92	4.36	2.3
JUIN	61.14	2.04	3.21	146.74	4.89	5.42	2.4
JUILLET	63.74	2.12	3.15	146.60	4.89	5.15	2.3
AOUT	74.62	2.49	3.20	179.09	5.97	6.42	2.4
SEPTEMBRE	50.58	1.74	2.50	131.51	4.53	5.20	2.6
OCTOBRE	66.33	2.29	4.13	132.66	4.42	6.15	2.2
NOVEMBRE	44.90	2.29	4.13	132.66	4.42	6.15	2.2
DECEMBRE	81.06	2.79	3.21	202.65	6.75	6.25	2.5
<b>TOTAL</b>	<b>738.75</b>			<b>1776.44</b>			
<b>Moyenne</b>		<b>2.18</b>			<b>5.07</b>		<b>2.27</b>

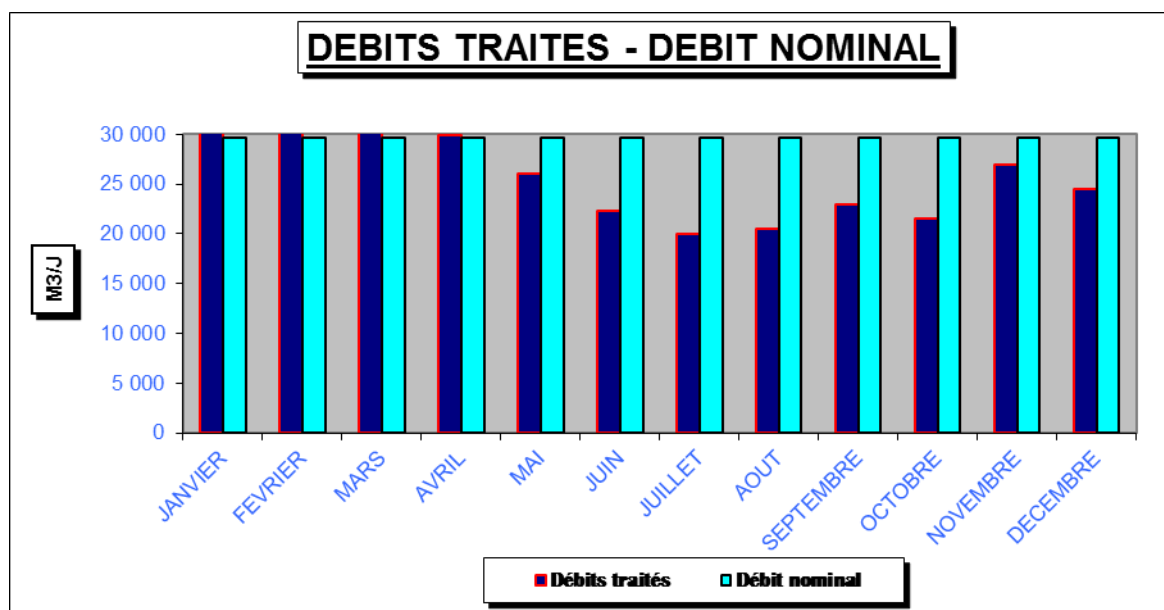
Le débit traité est en moyenne 2.27 fois supérieur au débit à traiter ceci étant dû à l'apport de l'eau de dilution.

## 2.2.4. LES VOLUMES TRAITES

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

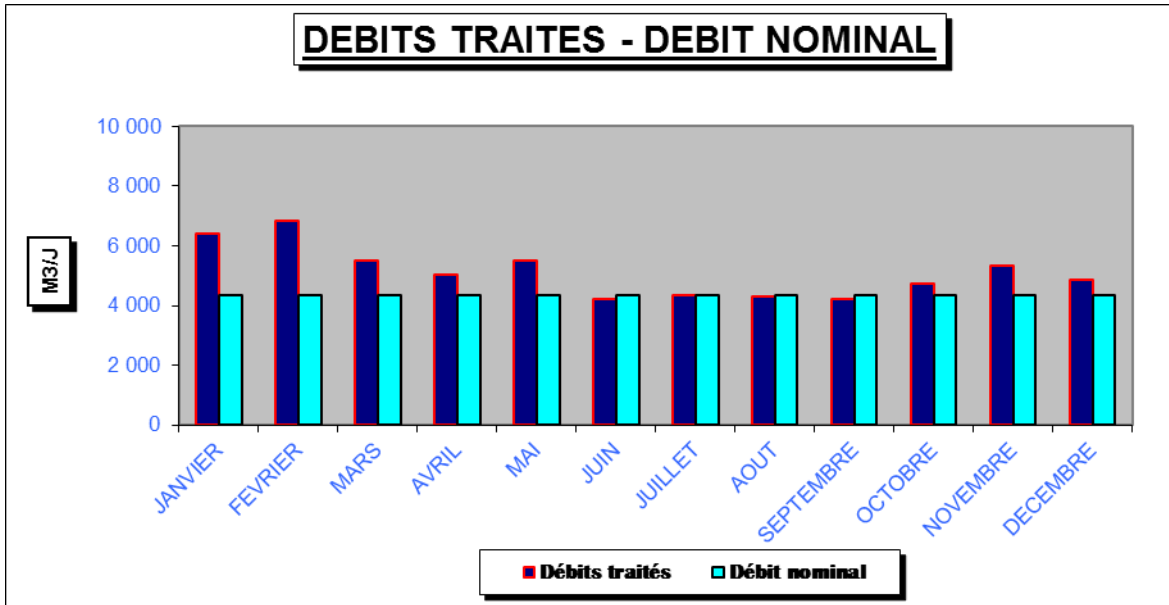
Volumes traités (en m3) – Débits traités sur la station d'épuration de DOUAI						
Mois	M <sup>3</sup> /mois		M <sup>3</sup> /jour		M <sup>3</sup> /maxi	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
JANVIER	1 037 140	<b>1 061 893</b>	33 456	<b>34 255</b>	41 400	<b>46 685</b>
FEVRIER	1 126 650	<b>998 080</b>	40 238	<b>35 646</b>	46 870	<b>47 040</b>
MARS	1 089 390	<b>1 005 440</b>	35 142	<b>32 434</b>	50 440	<b>43 230</b>
AVRIL	752 900	<b>896 170</b>	25 097	<b>29 872</b>	39 400	<b>44 630</b>
MAI	826 900	<b>807 600</b>	26 674	<b>26 052</b>	38 570	<b>45 250</b>
JUIN	705 380	<b>667 980</b>	23 513	<b>22 266</b>	44 090	<b>38 480</b>
JUILLET	774 620	<b>620 190</b>	24 988	<b>20 006</b>	42 740	<b>34 560</b>
AOUT	727 820	<b>634 850</b>	23 478	<b>20 479</b>	46 230	<b>40 490</b>
SEPTEMBRE	585 040	<b>689 350</b>	19 501	<b>22 978</b>	39 100	<b>42 060</b>
OCTOBRE	596 070	<b>668 020</b>	19 869	<b>21 549</b>	38 370	<b>43 710</b>
NOVEMBRE	660 310	<b>809 990</b>	22 010	<b>27 000</b>	42 682	<b>47 460</b>
DECEMBRE	804 406	<b>758 750</b>	25 949	<b>24 476</b>	45 927	<b>40 580</b>

Soit un débit traité annuel de : **9 618 313 m<sup>3</sup>**.



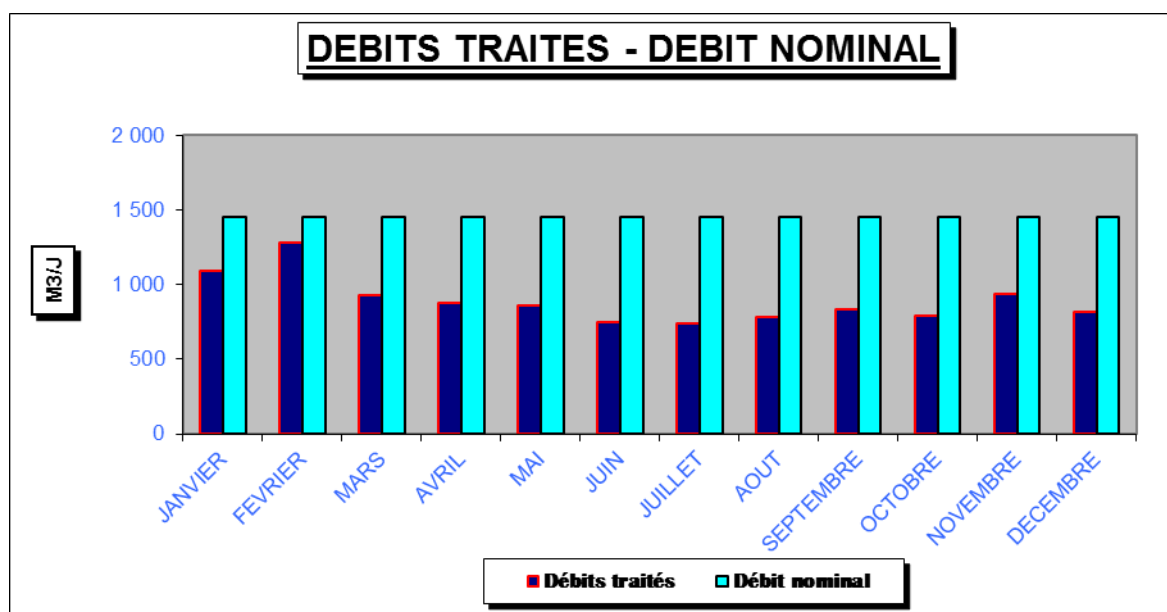
Volumes traités (en m <sup>3</sup> ) – Débits traités sur la station d'épuration de SIN LE NOBLE						
Mois	M <sup>3</sup> /mois		M <sup>3</sup> /jour		M <sup>3</sup> /maxi	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
JANVIER		198 817		6 413		10 394
FEVRIER		191 260		6 831		11 079
MARS		184 807		5 962		9 695
AVRIL		164 592		5 486		9 533
MAI		155 430		5 014		10 060
JUIN		125 974		4 199		8 445
JUILLET		134 199		4 329		7 894
AOUT		133 685		4 312		8 361
SEPTEMBRE		126 322		4 211		7 161
OCTOBRE		115 749		4 734		6 607
NOVEMBRE		159 967		5 332		9 912
DECEMBRE		150 007		4 839		8 253

Soit un débit traité annuel de : 1 840 809 m<sup>3</sup>.



Volumes traités (en m3) – Débits traités sur la station d'épuration d'ARLEUX						
Mois	M <sup>3</sup> /mois		M <sup>3</sup> /jour		M <sup>3</sup> /maxi	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
JANVIER		33 969		1 096		1 666
FEVRIER		35 920		1 283		2 222
MARS		28 685		925		1 834
AVRIL		26 365		879		1 676
MAI		26 613		858		2 318
JUIN		22 495		750		1 619
JUILLET		23 022		743		1 956
AOUT		24 398		787		1 902
SEPTEMBRE		24 931		831		1 663
OCTOBRE		24 431		788		2 168
NOVEMBRE		28 244		941		1 594
DECEMBRE		25 456		821		1 467

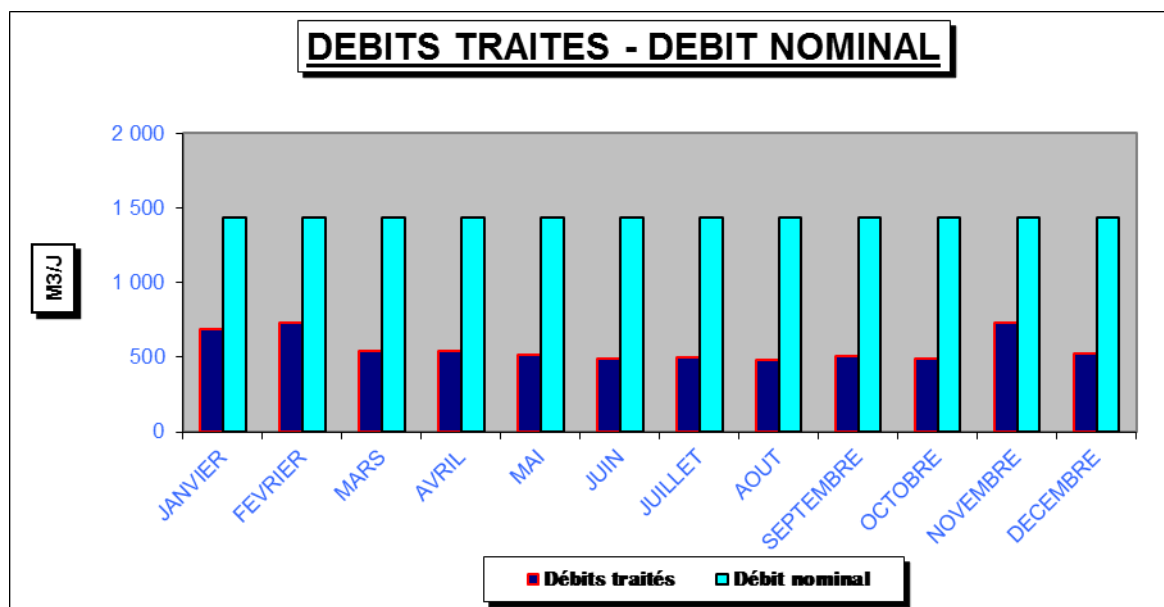
Soit un débit traité annuel de : 324 529 m<sup>3</sup>.





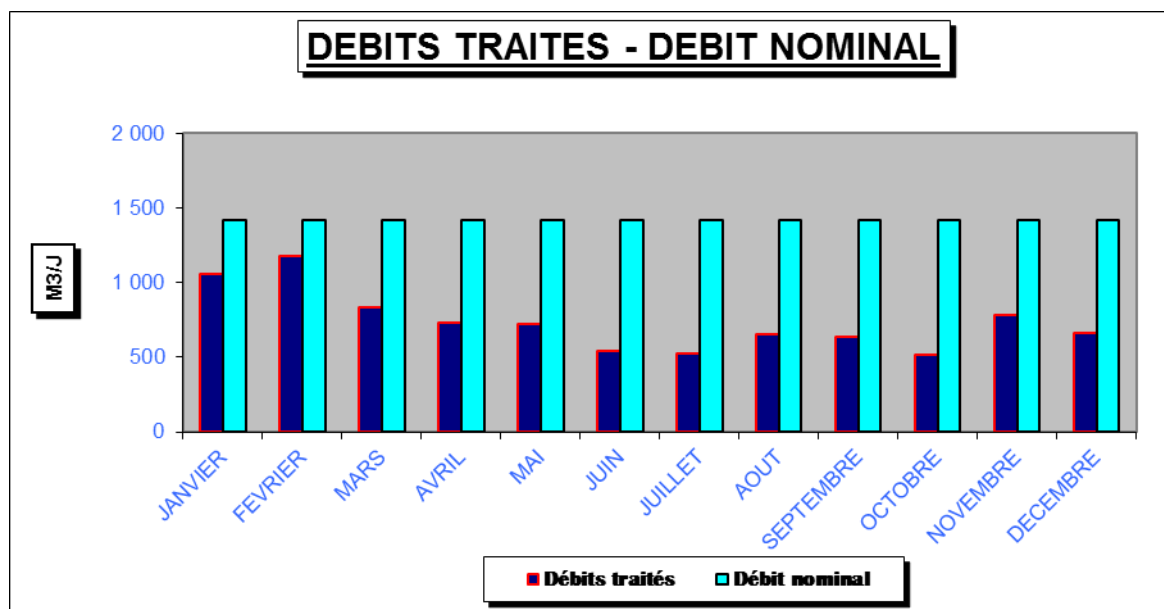
Volumes traités (en m3) –Débits traités sur la station d'épuration de GOEULZIN						
Mois	M <sup>3</sup> /mois		M <sup>3</sup> /jour		M <sup>3</sup> /maxi	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
JANVIER		21 318		688		1 230
FEVRIER		20 567		735		1 284
MARS		16 816		542		1 223
AVRIL		16 204		540		1 081
MAI		15 922		514		1 128
JUIN		14 622		487		951
JUILLET		15 404		497		1 129
AOUT		15 050		485		1 109
SEPTEMBRE		15 339		511		1 078
OCTOBRE		15 250		492		1 089
NOVEMBRE		21 871		729		1 186
DECEMBRE		15 306		525		1 145

Soit un débit traité annuel de : 203 669 m<sup>3</sup>.



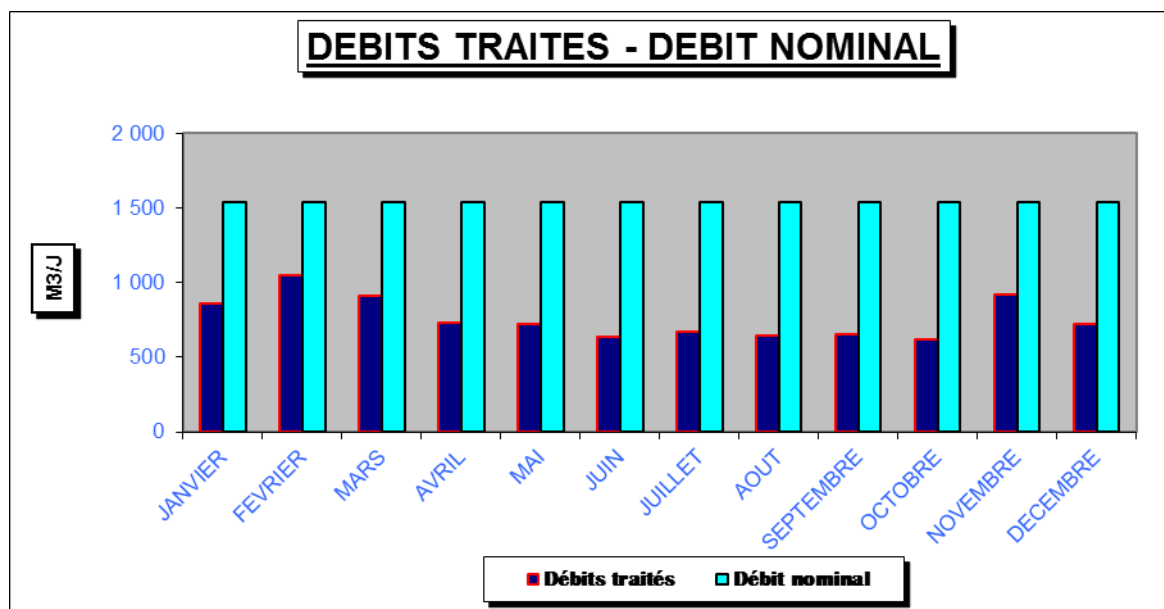
Volumés traités (en m3) –Débits traités sur la station d'épuration de AUBIGNY AU BAC						
Mois	M <sup>3</sup> /mois		M <sup>3</sup> /jour		M <sup>3</sup> /maxi	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
JANVIER		32 916		1 062		2 075
FEVRIER		32 908		1 175		1 936
MARS		25 779		832		1 616
AVRIL		21 905		730		1 630
MAI		22 515		726		2 150
JUIN		16 359		545		1 561
JUILLET		16 412		529		1 655
AOUT		20 323		656		1 656
SEPTEMBRE		18 979		633		1 398
OCTOBRE		16 072		518		1 977
NOVEMBRE		23 472		782		2 164
DECEMBRE		20 584		664		1 447

Soit un débit traité annuel de : 268 224 m<sup>3</sup>.



Volumés traités (en m <sup>3</sup> ) –Débits traités sur la station d'épuration de FECHAIN						
Mois	M <sup>3</sup> /mois		M <sup>3</sup> /jour		M <sup>3</sup> /maxi	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
JANVIER		26 683		861		1 404
FEVRIER		29 306		1 047		1 822
MARS		28 152		908		1 311
AVRIL		22 054		735		1 192
MAI		22 452		724		1 211
JUIN		19 013		634		990
JUILLET		20 808		671		1 014
AOUT		19 909		642		956
SEPTEMBRE		19 519		651		1 088
OCTOBRE		19 239		621		1 122
NOVEMBRE		27 620		921		1 657
DECEMBRE		22 392		722		1 043

Soit un débit traité annuel de : 277 147 m<sup>3</sup>.



<b>Volumes traités (en m3) –Débits traités sur la lagune d’ESTREE</b>						
<b>Mois</b>	<b>M<sup>3</sup>/mois</b>		<b>M<sup>3</sup>/jour</b>		<b>M<sup>3</sup>/maxi</b>	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>JANVIER</b>		<b>1 809</b>		<b>905</b>		<b>948</b>
<b>FEVRIER</b>		<b>16 845</b>		<b>602</b>		<b>986</b>
<b>MARS</b>		<b>13 428</b>		<b>433</b>		<b>828</b>
<b>AVRIL</b>		<b>8 951</b>		<b>298</b>		<b>497</b>
<b>MAI</b>		<b>8 085</b>		<b>261</b>		<b>651</b>
<b>JUIN</b>		<b>4424</b>		<b>147</b>		<b>536</b>
<b>JUILLET</b>		<b>4 346</b>		<b>140</b>		<b>599</b>
<b>AOUT</b>		<b>4 900</b>		<b>158</b>		<b>515</b>
<b>SEPTEMBRE</b>		<b>4 610</b>		<b>154</b>		<b>502</b>
<b>OCTOBRE</b>		<b>5 023</b>		<b>162</b>		<b>605</b>
<b>NOVEMBRE</b>		<b>8 016</b>		<b>267</b>		<b>803</b>
<b>DECEMBRE</b>		<b>7 769</b>		<b>261</b>		<b>559</b>

Soit un débit traité annuel de : **88 206 m<sup>3</sup>**.

## 2.3. LE BILAN D'EXPLOITATION

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

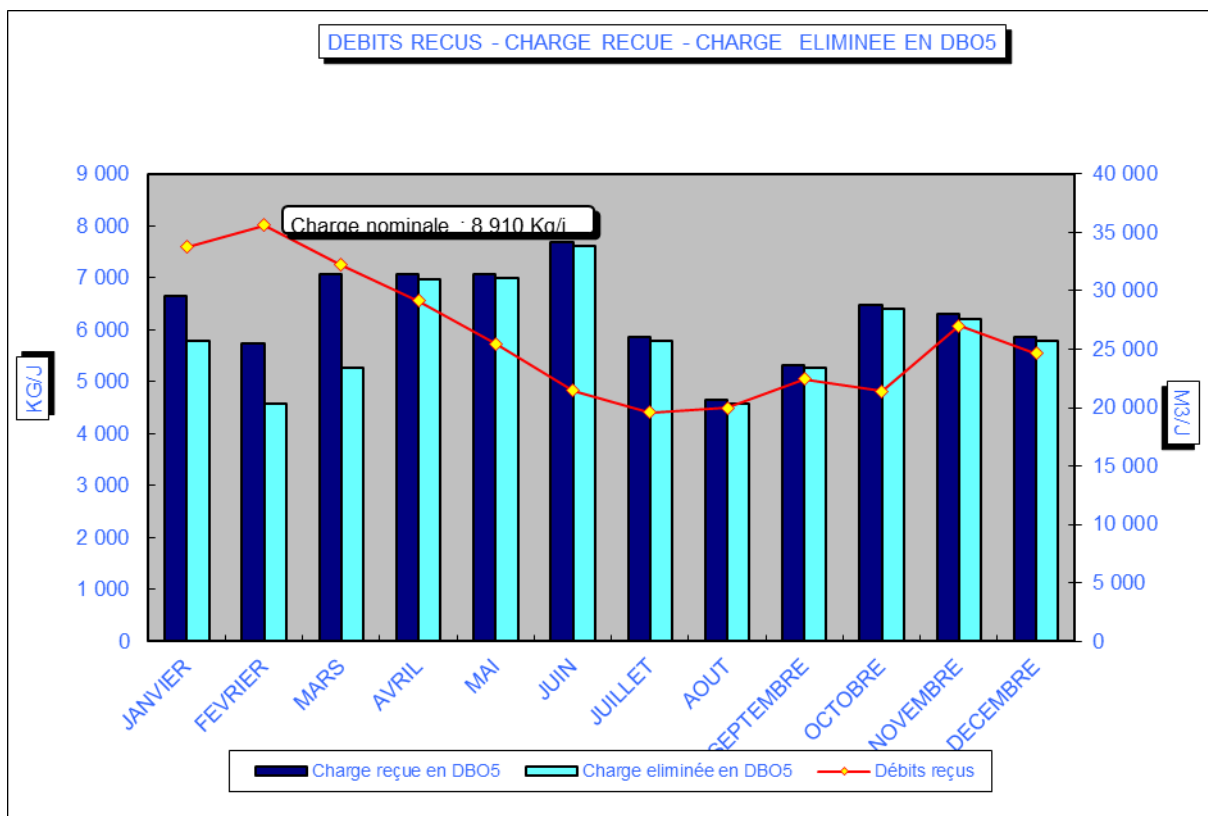
### 2.3.1. EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT

#### 2.3.1.1. CHARGES ENTRANTES – POLLUTION TRAITEE PAR LA STATION

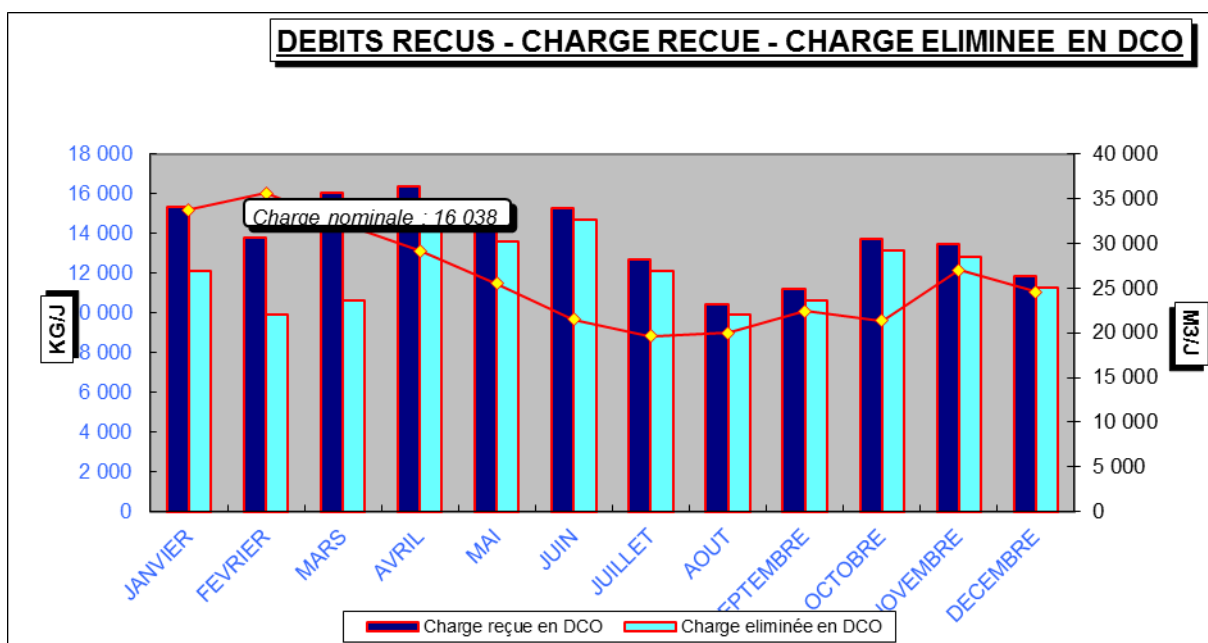
Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de la station d'épuration de DOUAI :

Moyenne des charges reçues (kg/j)					
MOIS	DBO5	DCO	MES	NGL	P total
JANVIER	6 638	15 349	6 094	1 083	137
FEVRIER	5 729	13 791	5 413	1 023	131
MARS	7 062	16 032	5 954	1 111	139
AVRIL	7 062	16 357	6 227	1 115	138
MAI	7 066	14 236	5 394	1 053	127
JUIN	7 690	15 293	5 566	1 055	131
JUILLET	5 850	12 666	3 979	900	111
AOUT	4 647	10 442	4 442	875	101
SEPTEMBRE	5 328	11 221	4 027	982	112
OCTOBRE	6 481	13 739	5 050	1 104	140
NOVEMBRE	6 297	13 467	6 093	1 133	139
DECEMBRE	5 869	11 857	4 701	1 072	127

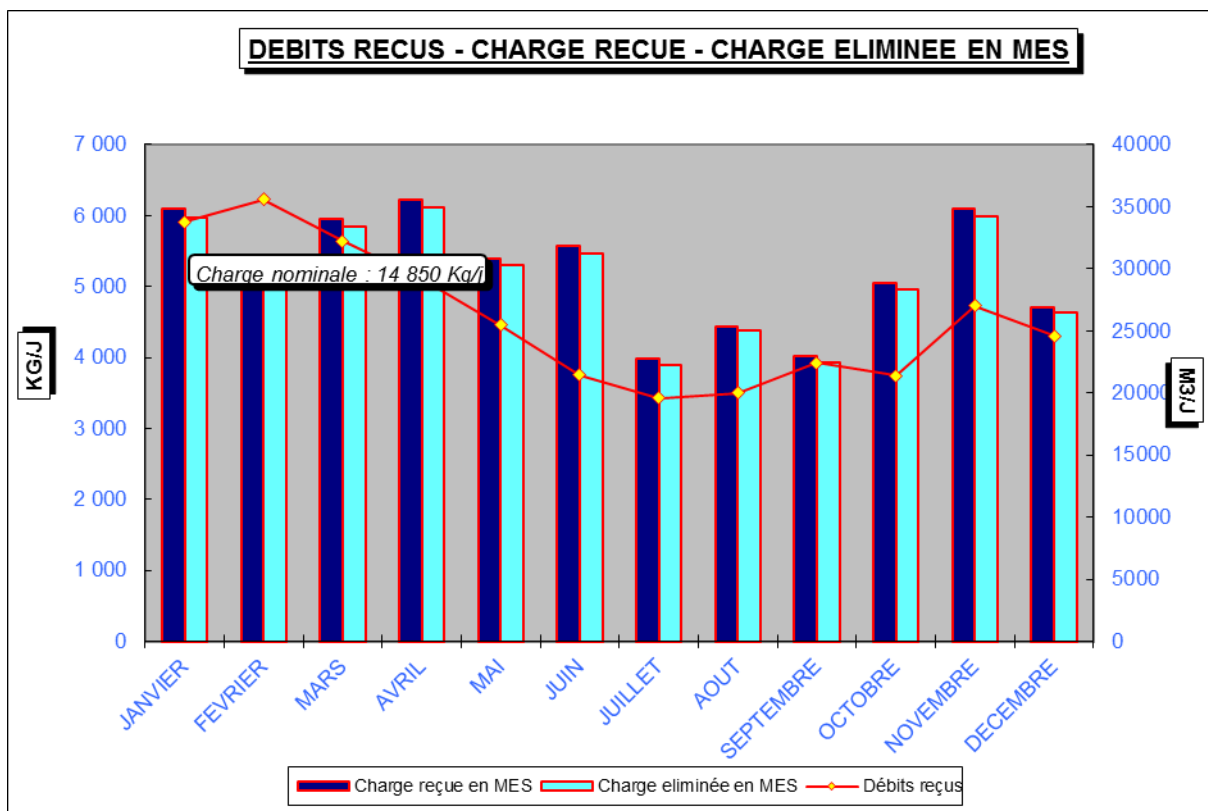
Charge admise au 1er semestre	1 251 191	kg de DBO5
Charge admise au 2ème semestre	1 056 985	kg de DBO5
Charge admise annuelle	2 308 176	kg de DBO5



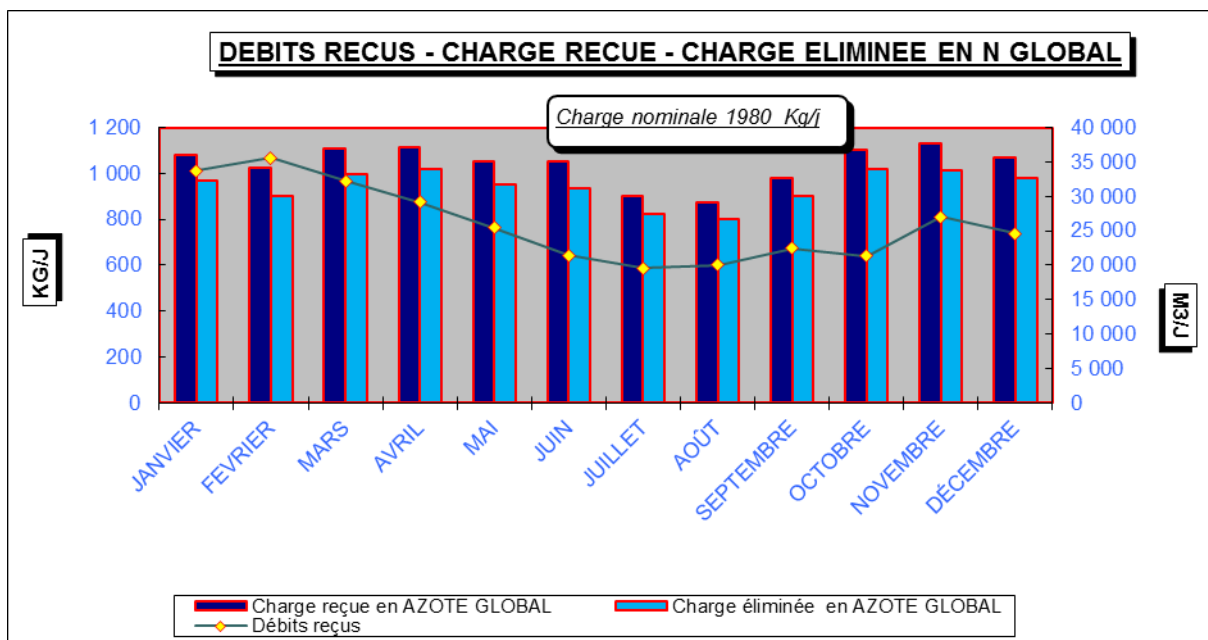
Charge admise au 1er semestre	2 717 835	kg de DCO
Charge admise au 2ème semestre	2 250 420	kg de DCO
Charge admise annuelle	4 968 255	kg de DCO



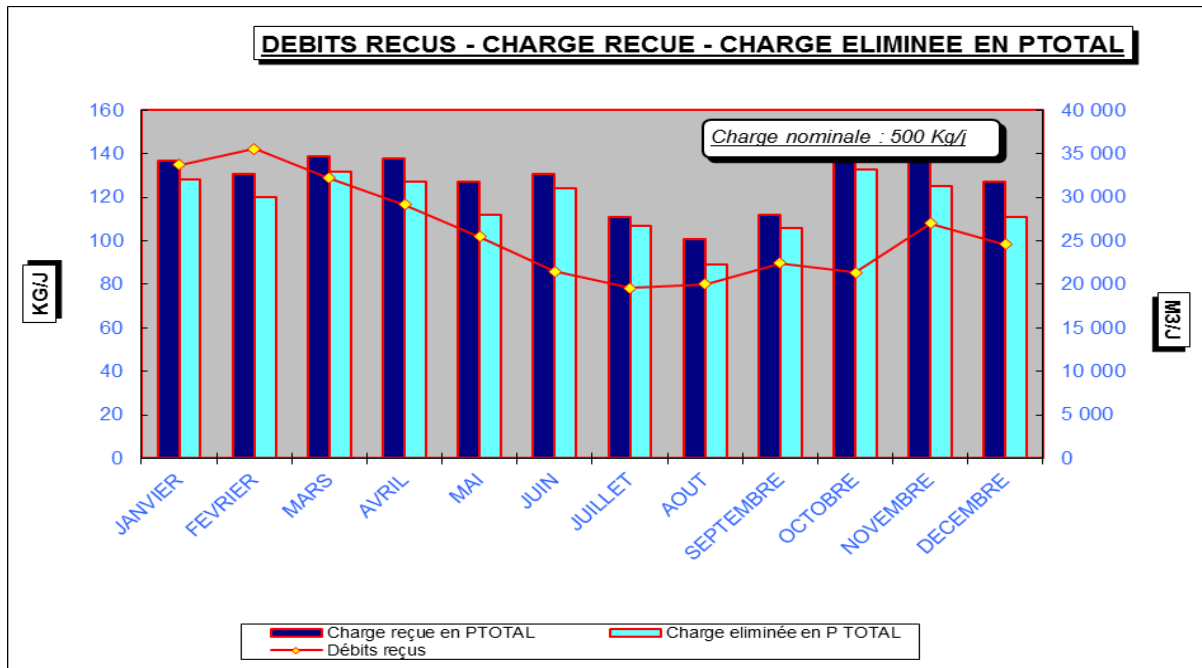
Charge admise au 1er semestre	1 026 219	kg de MES
Charge admise au 2ème semestre	866 932	kg de MES
Charge admise annuelle	1 893 151	kg de MES



Charge admise au 1er semestre	192 634	kg de NGL
Charge admise au 2ème semestre	185 905	kg de NGL
Charge admise annuelle	378 539	kg de NGL



Charge admise au 1er semestre	24 026	kg de PTOTAL
Charge admise au 2ème semestre	22 358	kg de PTOTAL
Charge admise annuelle	46 384	kg de PTOTAL

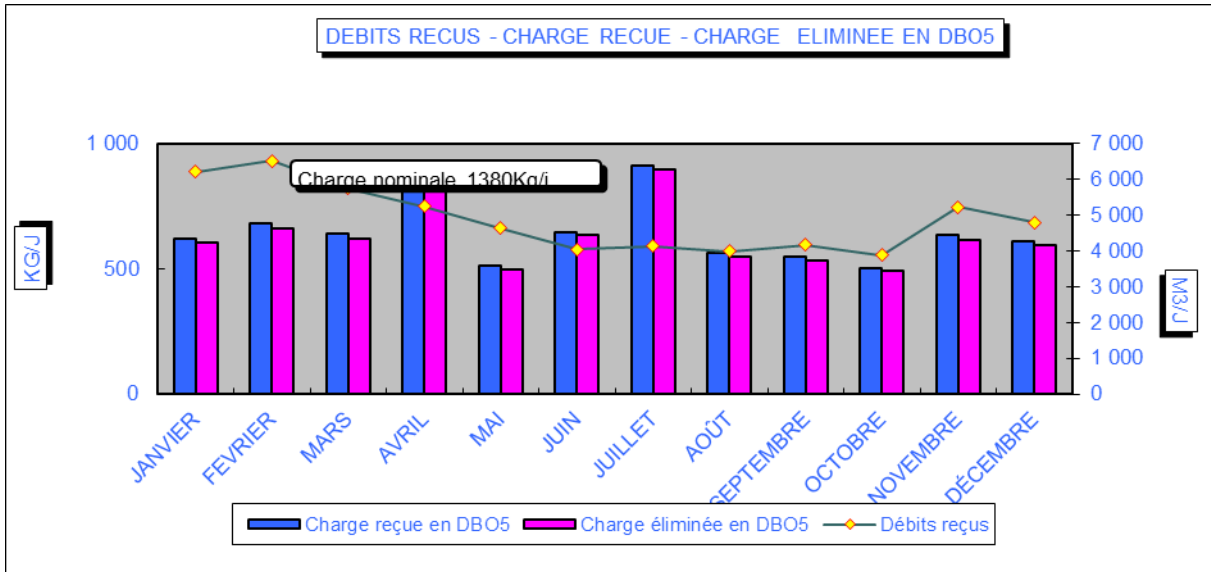


Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de la station d'épuration de **SIN LE NOBLE** :

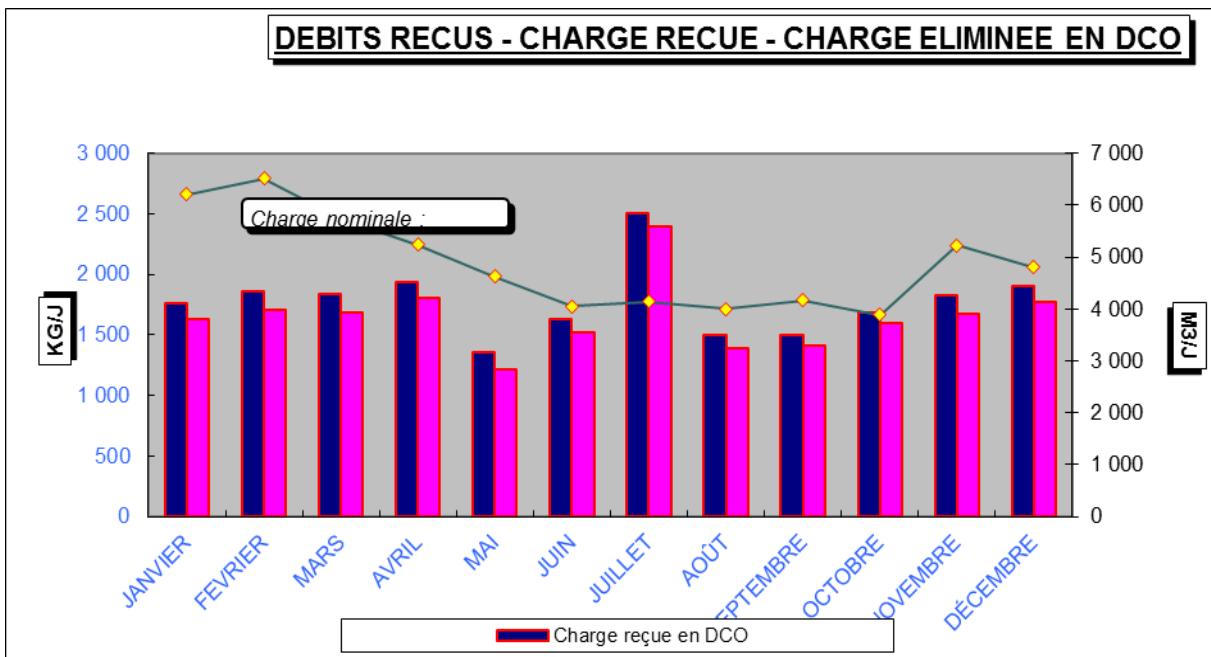
Moyenne des charges reçues (kg/j)					
MOIS	DBO5	DCO	MES	NGL	P total
JANVIER	622	1 764	806	192	23
FEVRIER	680	1 864	633	206	24
MARS	638	1 842	951	219	30
AVRIL	923	1 938	877	204	25
MAI	512	1 352	670	173	19
JUIN	647	1 627	618	205	22
JUILLET	911	2 500	1 184	201	25
AOUT	563	1 495	753	156	28
SEPTEMBRE	546	1 499	835	175	25
OCTOBRE	504	1 688	938	160	20
NOVEMBRE	634	1 822	958	228	27
DECEMBRE	610	1 902	973	219	24

Charge admise au 1er semestre	123 049	kg de DBO5
Charge admise au 2ème semestre	115 623	kg de DBO5
Charge admise annuelle	238 672	kg de DBO5

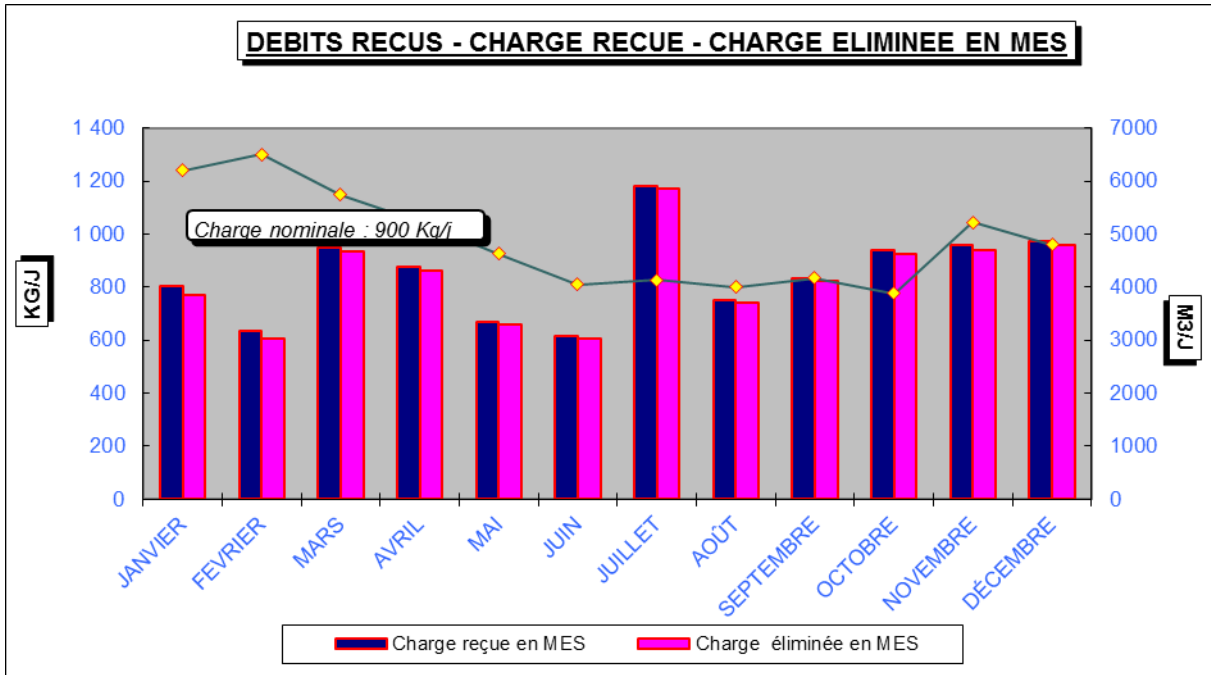




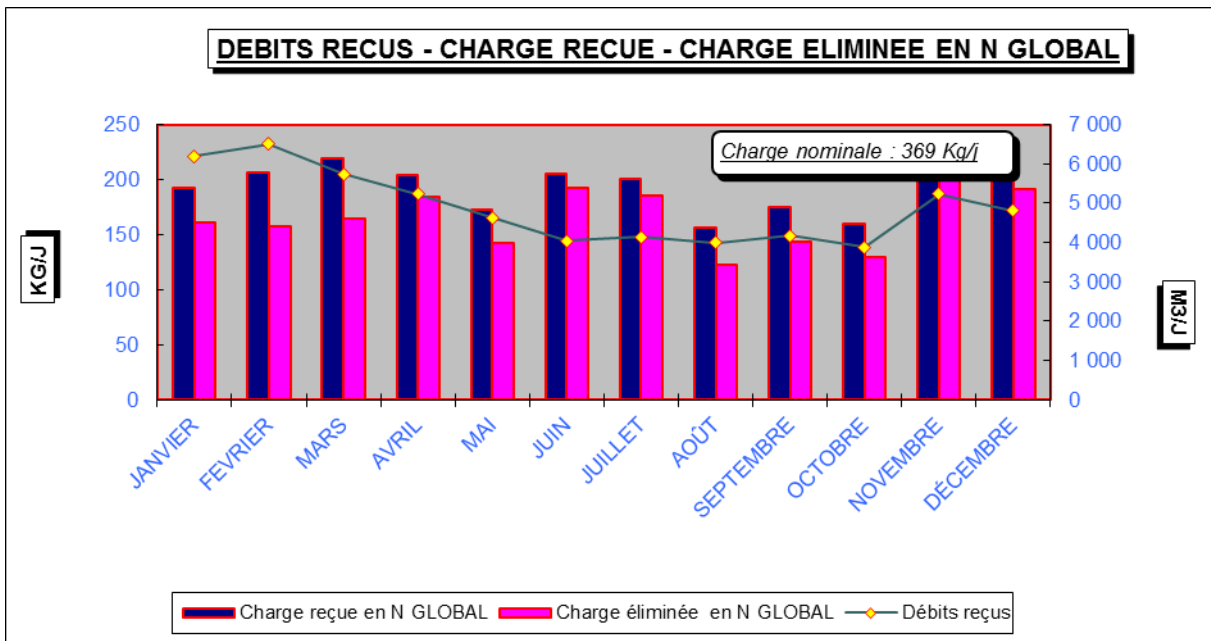
Charge admise au 1er semestre	317 837	kg de DCO
Charge admise au 2ème semestre	334 745	kg de DCO
Charge admise annuelle	652 582	kg de DCO



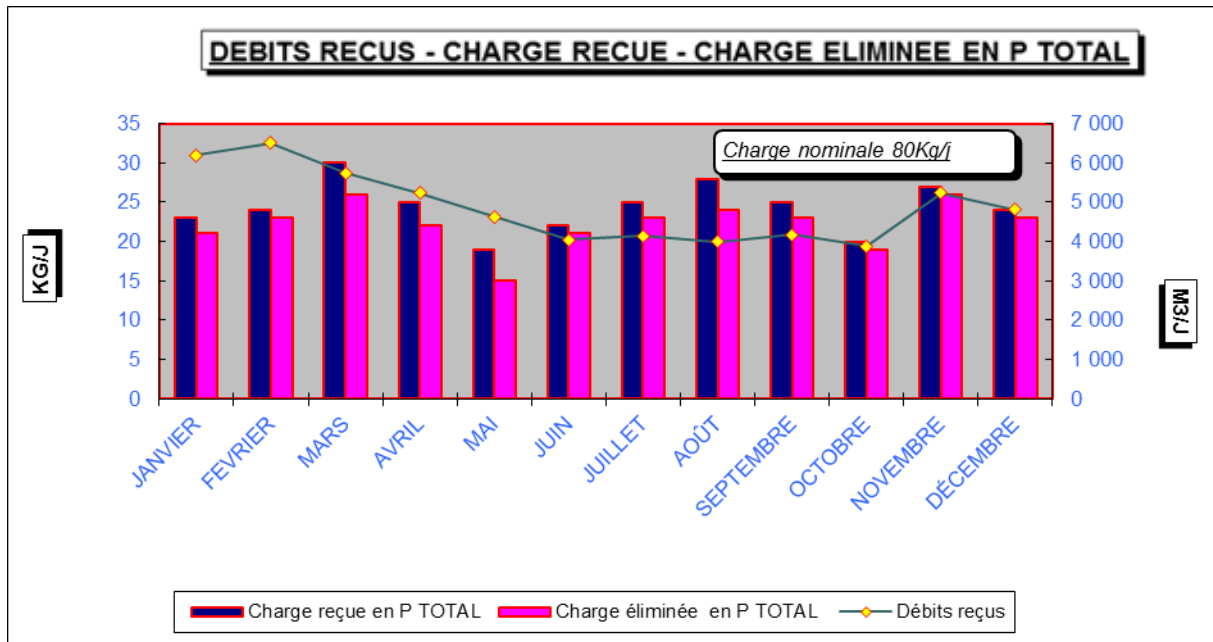
Charge admise au 1er semestre	137 299	kg de MES
Charge admise au 2ème semestre	173 075	kg de MES
Charge admise annuelle	310 374	kg de MES



Charge admise au 1er semestre	37 236	kg de NGL
Charge admise au 2ème semestre	34 884	kg de NGL
Charge admise annuelle	72 120	kg de NGL



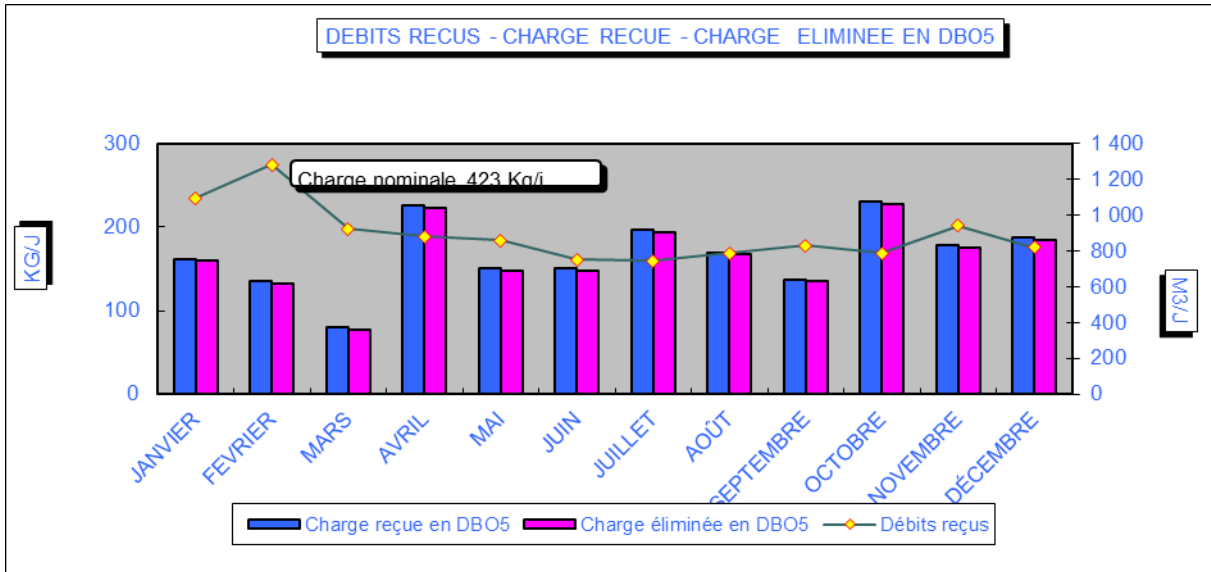
Charge admise au 1er semestre	4 400	kg de PTOTAL
Charge admise au 2ème semestre	4 554	kg de PTOTAL
Charge admise annuelle	8 954	kg de PTOTAL



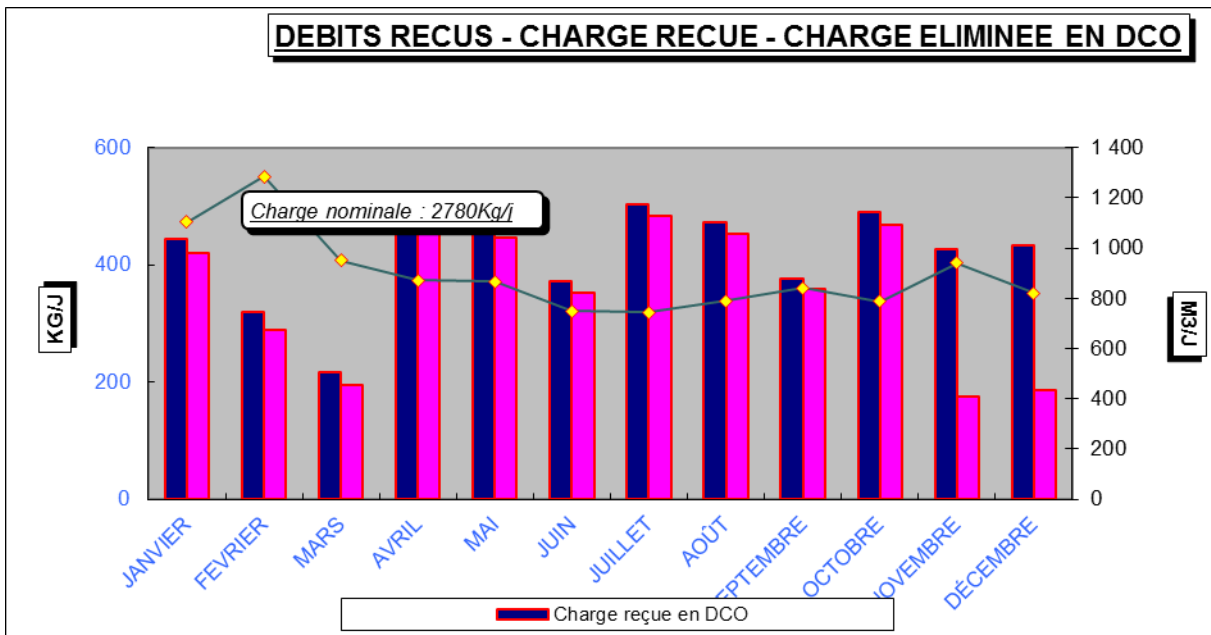
Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de la station d'épuration d'ARLEUX :

Moyenne des charges reçues (kg/j)					
MOIS	DBO5	DCO	MES	NGL	P total
JANVIER	162	444	205	54	5
FEBVRIER	136	319	168	46	5
MARS	80	217	116	32	3
AVRIL	226	504	188	62	6
MAI	151	472	336	41	6
JUIN	150	371	163	45	5
JUILLET	196	504	259	60	7
AOUT	169	472	247	60	5
SEPTEMBRE	137	377	176	68	6
OCTOBRE	231	491	253	49	7
NOVEMBRE	179	427	273	35	5
DECEMBRE	187	433	219	45	6

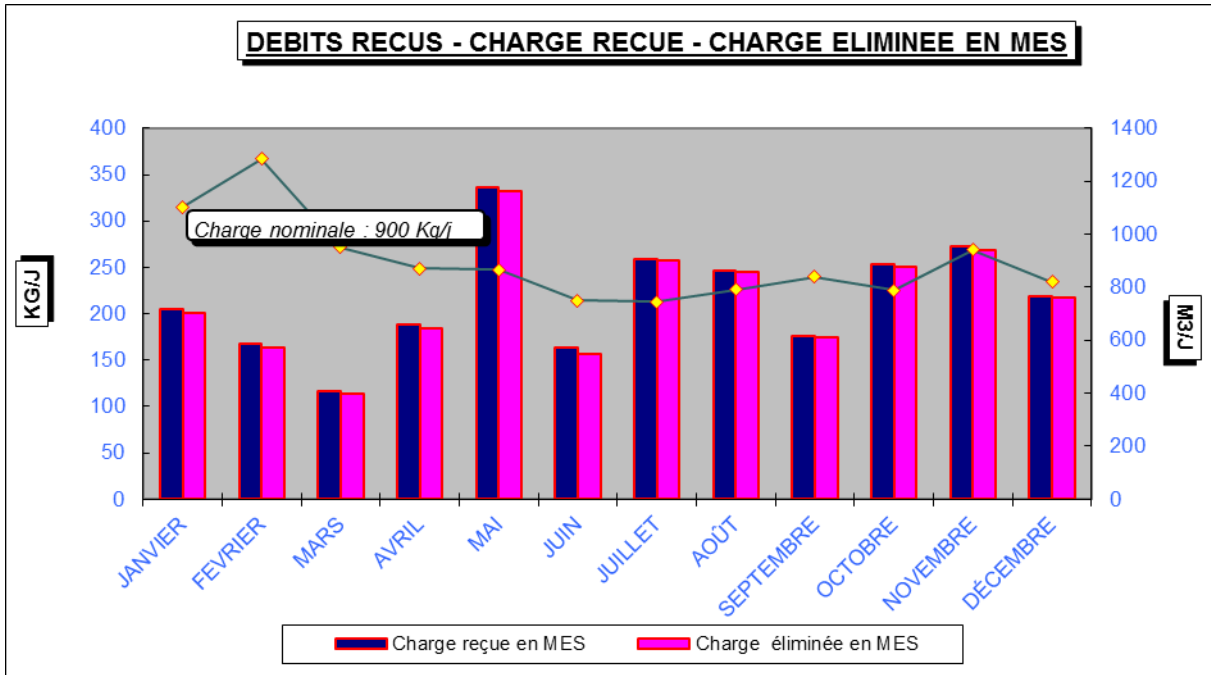
Charge admise au 1er semestre	34 820	kg de DBO5
Charge admise au 2ème semestre	33 747	kg de DBO5
Charge admise annuelle	68 567	kg de DBO5



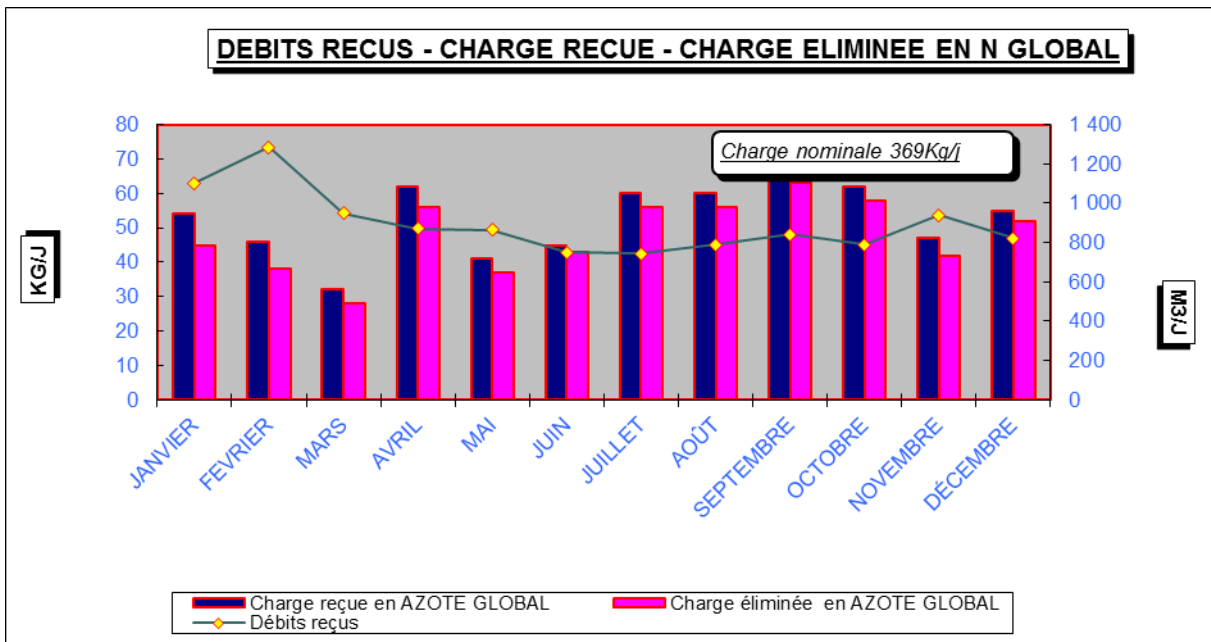
Charge admise au 1er semestre	88 705	kg de DCO
Charge admise au 2ème semestre	83 028	kg de DCO
Charge admise annuelle	171 733	kg de DCO



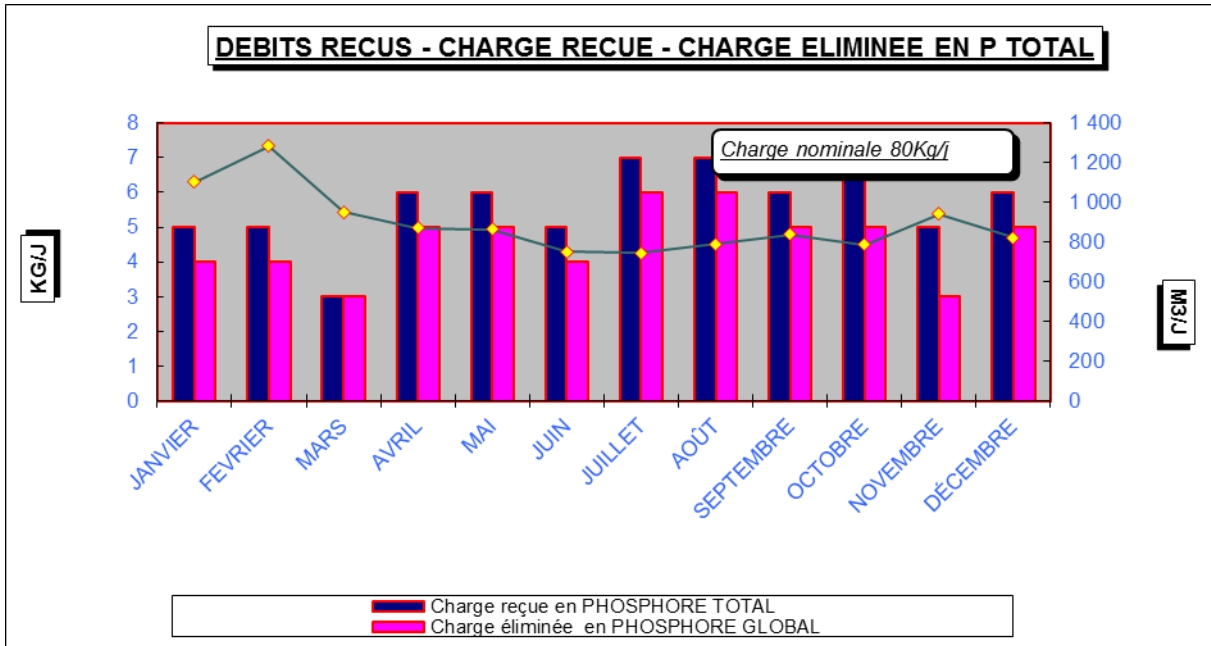
Charge admise au 1er semestre	47 332	kg de MES
Charge admise au 2ème semestre	43 783	kg de MES
Charge admise annuelle	91 115	kg de MES



Charge admise au 1er semestre	9 868	kg de NGL
Charge admise au 2ème semestre	10 800	kg de NGL
Charge admise annuelle	20 668	kg de NGL



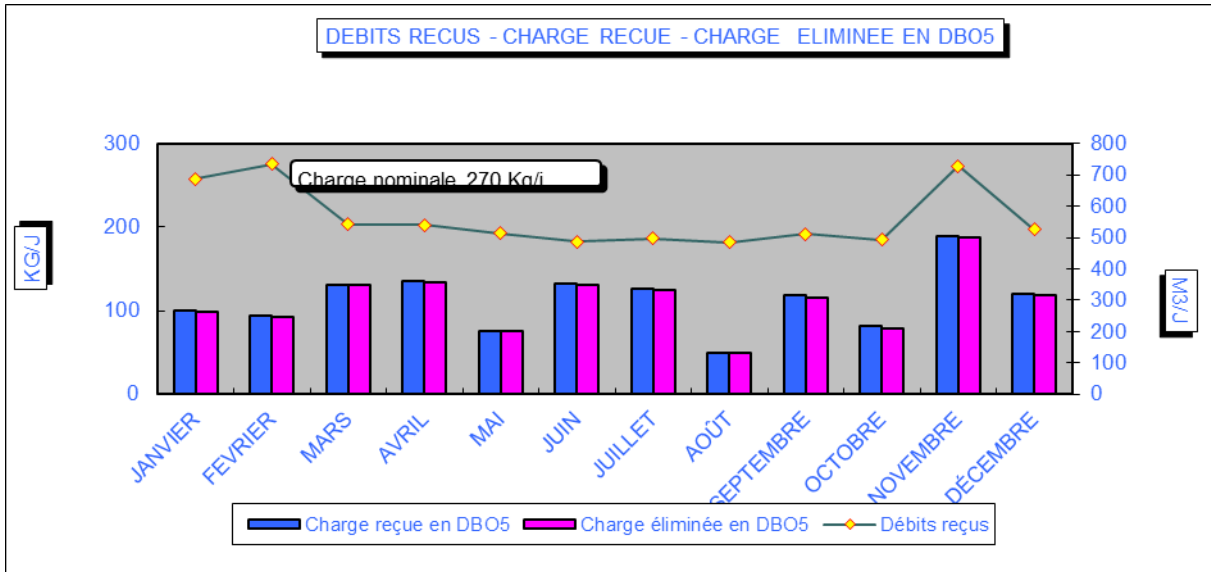
Charge admise au 1er semestre	1 111	kg de PTOTAL
Charge admise au 2ème semestre	1 139	kg de PTOTAL
Charge admise annuelle	2 250	kg de PTOTAL



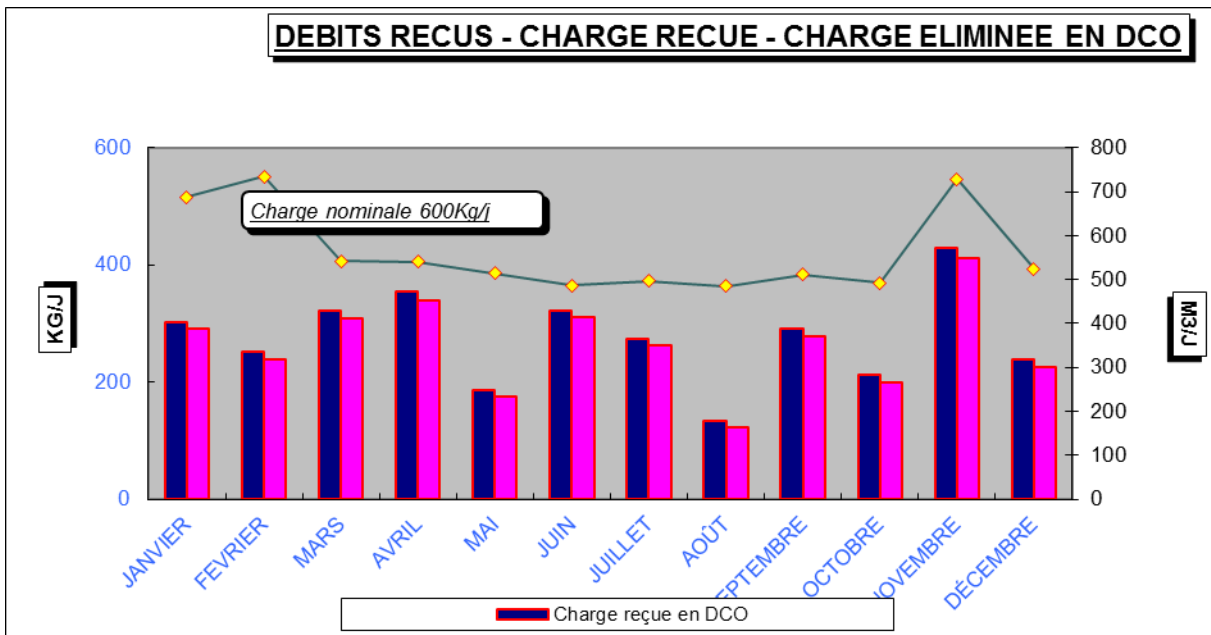
Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de la station d'épuration de GOEULZIN :

Moyenne des charges reçues (kg/j)					
MOIS	DBO5	DCO	MES	NGL	P total
JANVIER	100	302	119	37	4
FEVRIER	94	251	73	32	3
MARS	131	321	201	37	5
AVRIL	136	355	139	44	4
MAI	76	186	92	29	3
JUIN	132	322	127	47	5
JUILLET	126	274	126	34	4
AOÛT	50	133	80	16	2
SEPTEMBRE	118	290	122	40	4
OCTOBRE	81	212	98	31	4
NOVEMBRE	189	429	189	62	6
DECEMBRE	120	238	79	42	4

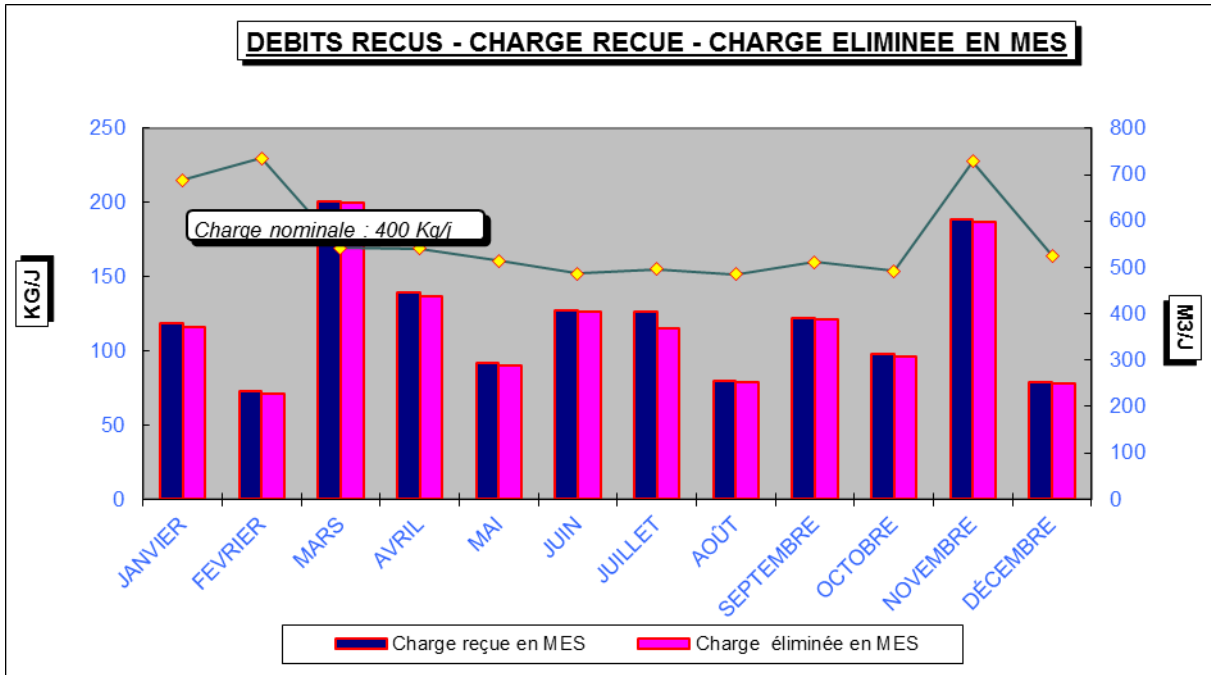
Charge admise au 1er semestre	22 445	kg de DBO5
Charge admise au 2ème semestre	20 904	kg de DBO5
Charge admise annuelle	43 349	kg de DBO5



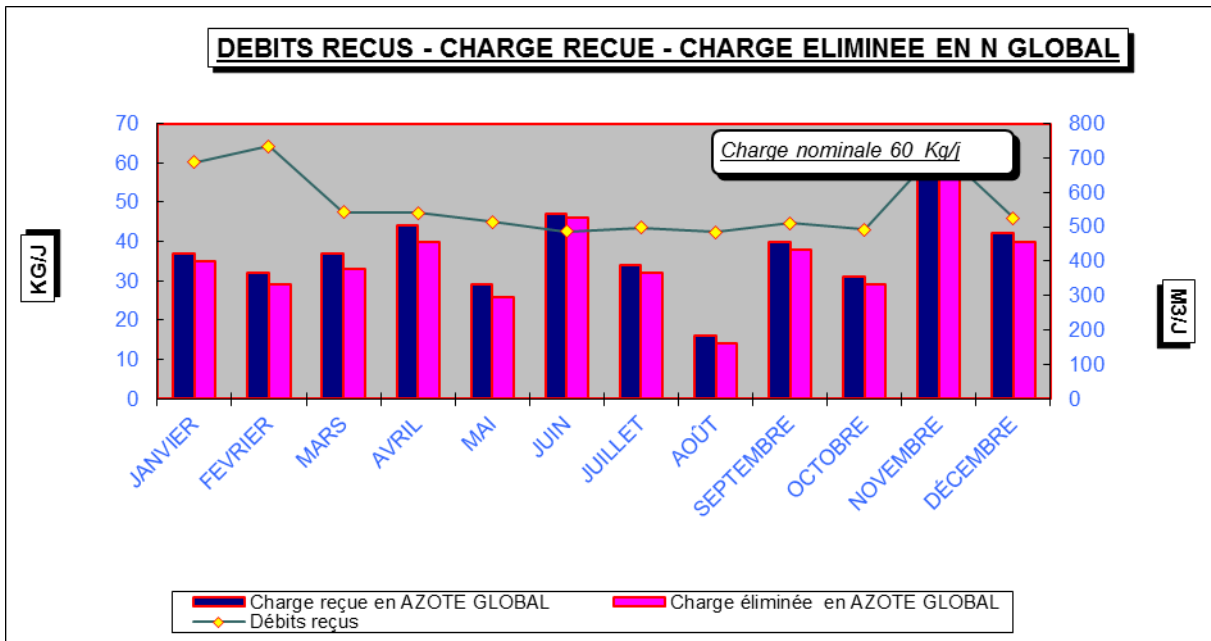
Charge admise au 1er semestre	58 467	kg de DCO
Charge admise au 2ème semestre	48 145	kg de DCO
Charge admise annuelle	106 612	kg de DCO



Charge admise au 1er semestre	23 557	kg de MES
Charge admise au 2ème semestre	20 867	kg de MES
Charge admise annuelle	44 424	kg de MES

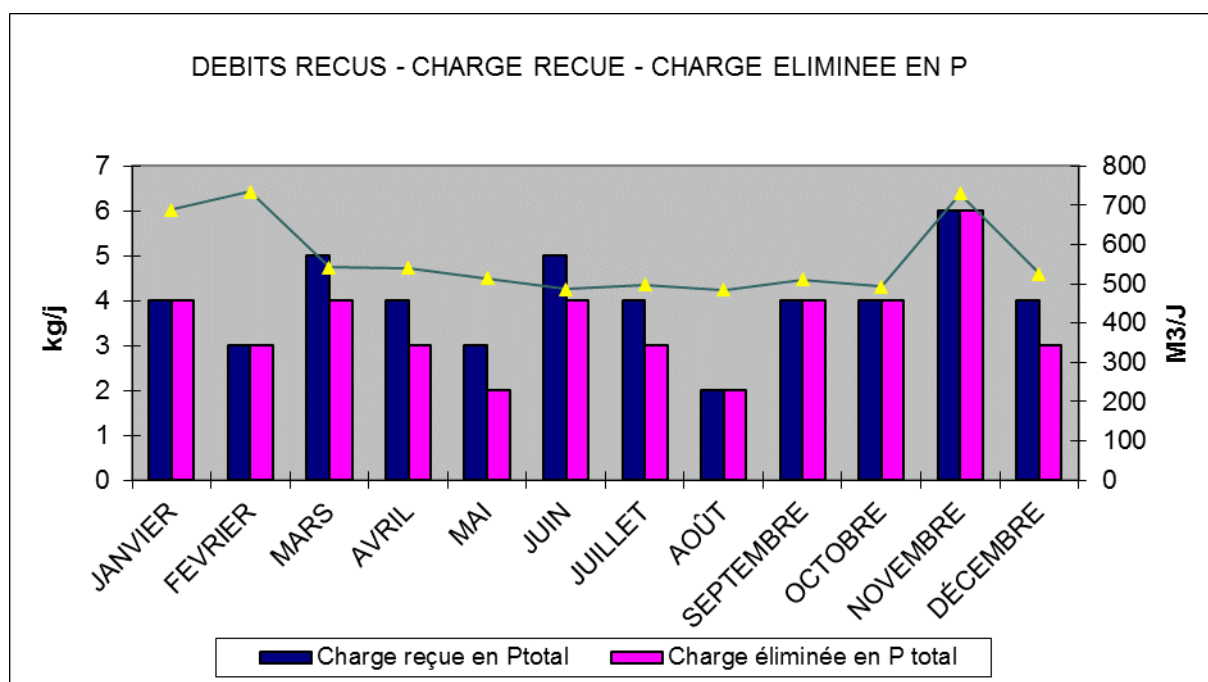


Charge admise au 1er semestre	7 767	kg de NGL
Charge admise au 2ème semestre	6 886	kg de NGL
Charge admise annuelle	14 653	kg de NGL



Charge admise au 1er semestre	802	kg de PTOTAL
Charge admise au 2ème semestre	731	kg de PTOTAL
Charge admise annuelle	1 533	kg de PTOTAL

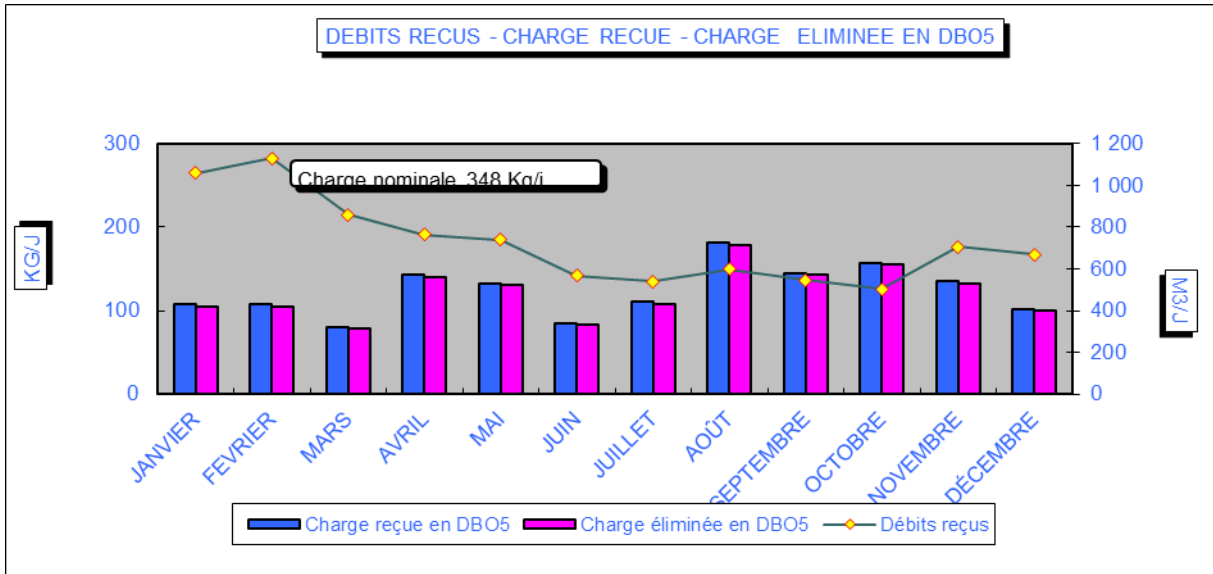




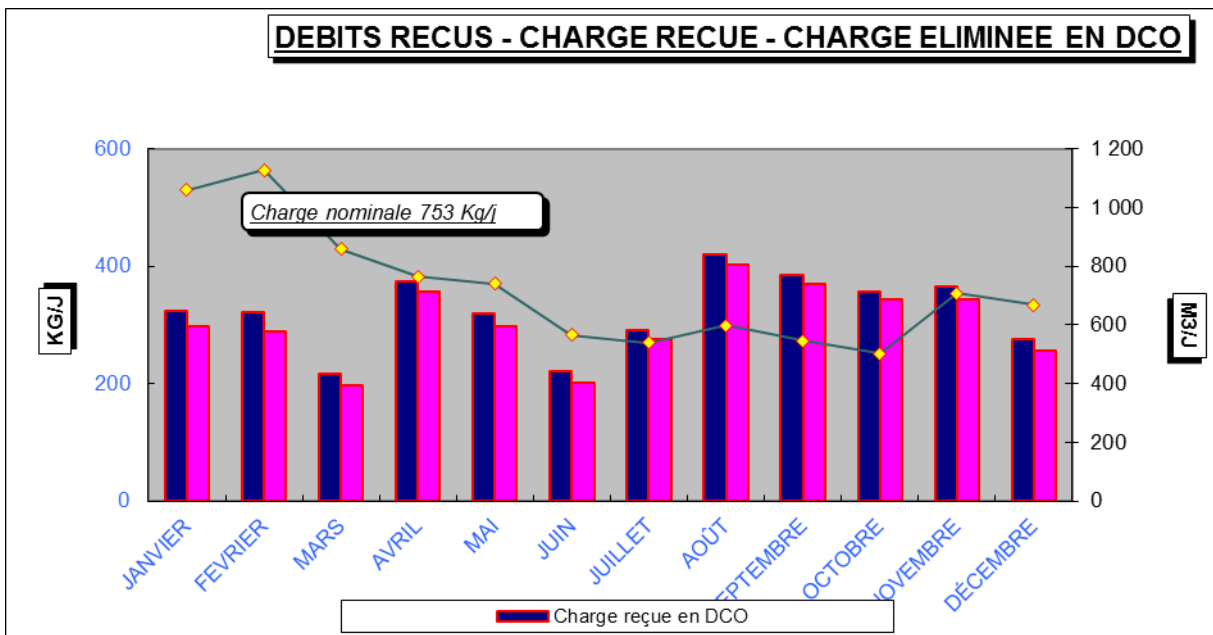
Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de la **station d'épuration AUBIGNY AU BAC** :

<b>Moyenne des charges reçues (kg/j)</b>					
MOIS	DBO5	DCO	MES	NGL	P total
<b>JANVIER</b>	108	323	147	33	4
<b>FEVRIER</b>	108	321	107	38	4
<b>MARS</b>	80	217	116	32	3
<b>AVRIL</b>	143	375	165	44	5
<b>MAI</b>	133	320	206	28	4
<b>JUIN</b>	85	220	113	29	3
<b>JUILLET</b>	110	291	112	37	4
<b>AOÛT</b>	182	420	186	49	5
<b>SEPTEMBRE</b>	145	384	232	46	5
<b>OCTOBRE</b>	157	357	176	41	5
<b>NOVEMBRE</b>	136	365	227	33	4
<b>DECEMBRE</b>	102	275	164	33	4

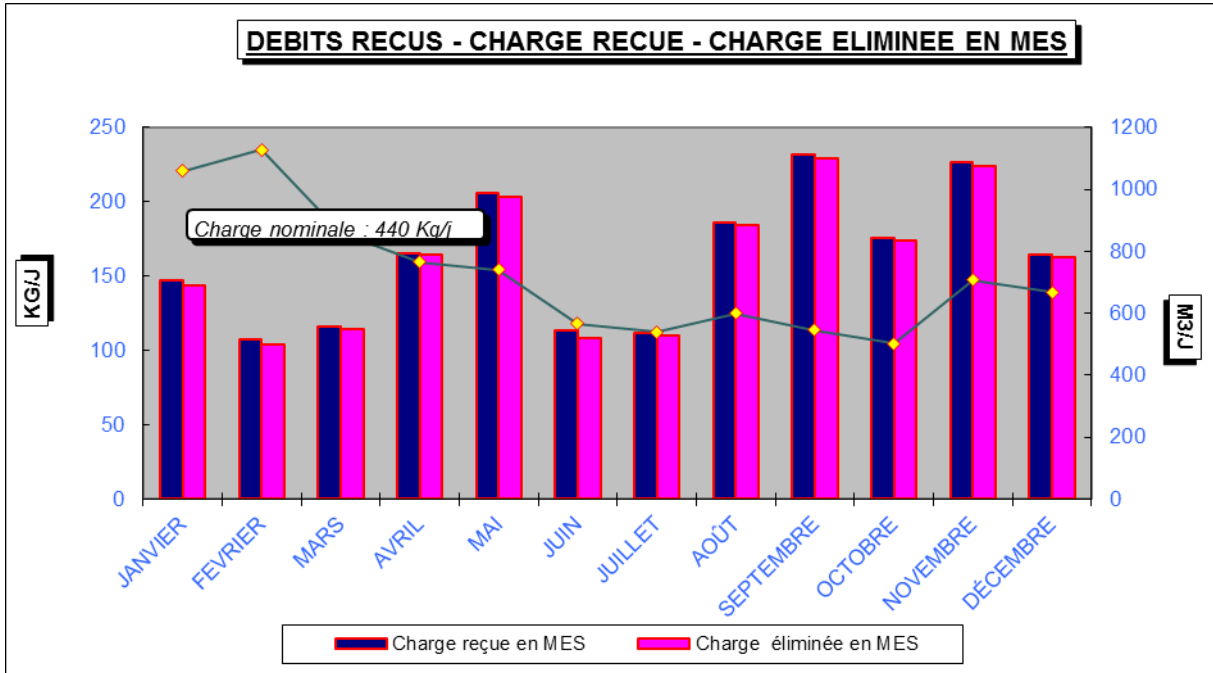
Charge admise au 1er semestre	20 337	kg de DBO5
Charge admise au 2ème semestre	25 535	kg de DBO5
Charge admise annuelle	45 872	kg de DBO5



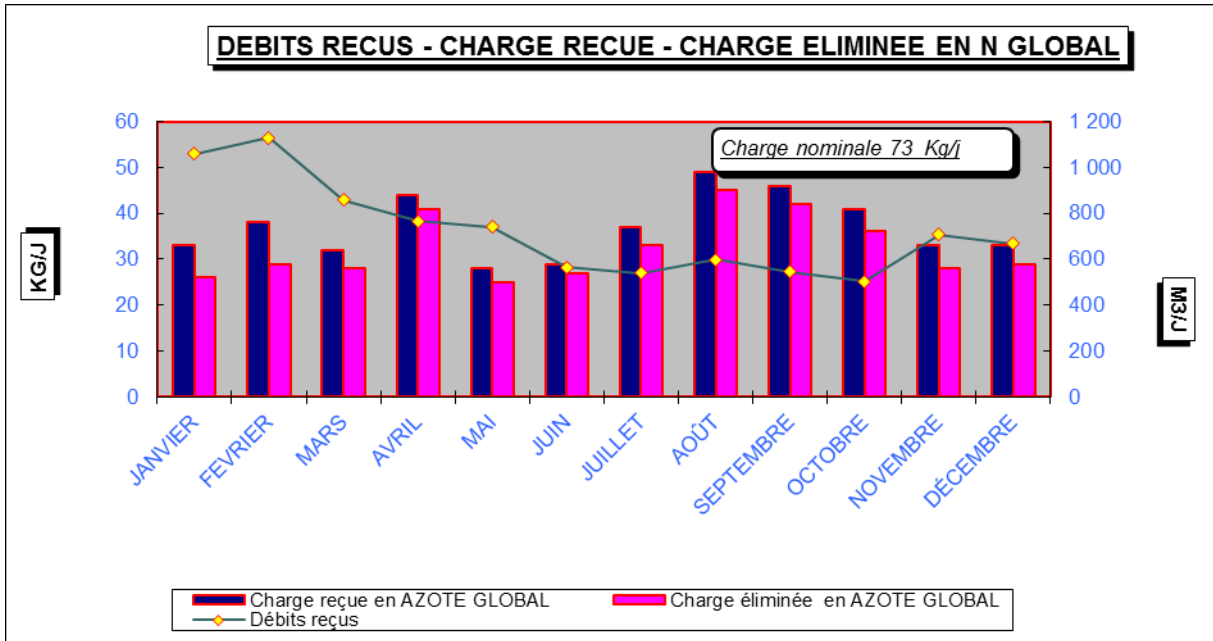
Charge admise au 1er semestre	55 034	kg de DCO
Charge admise au 2ème semestre	64 114	kg de DCO
Charge admise annuelle	119 148	kg de DCO



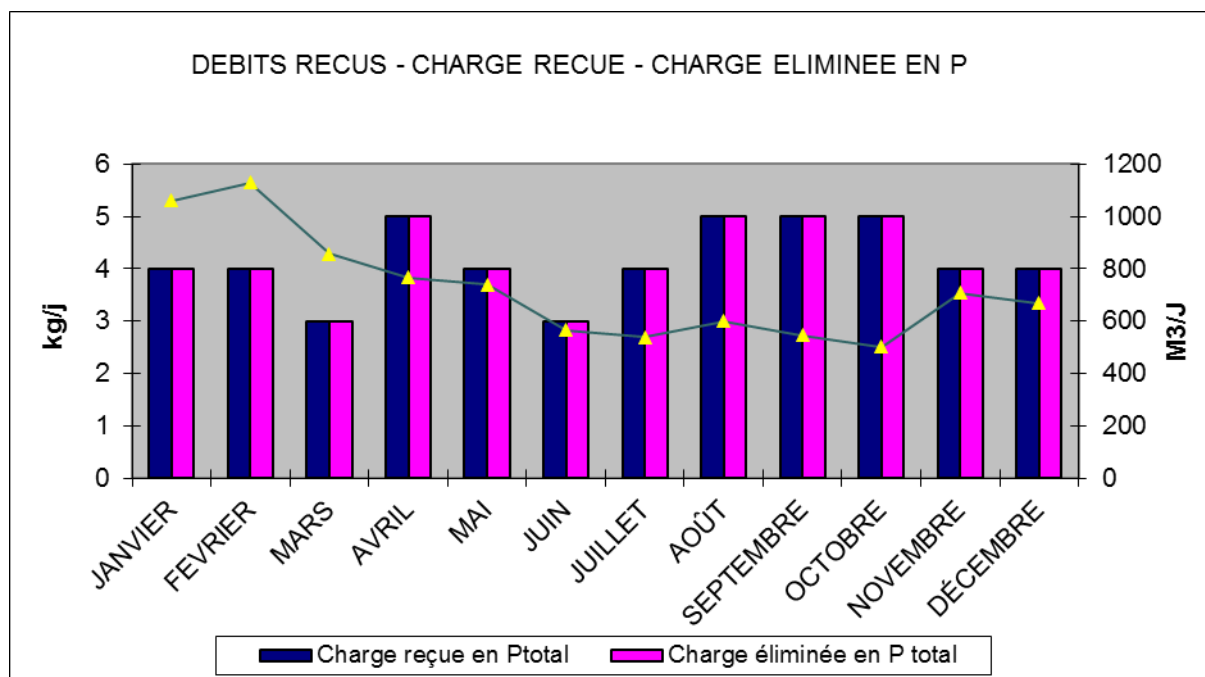
Charge admise au 1er semestre	26 692	kg de MES
Charge admise au 2ème semestre	33 515	kg de MES
Charge admise annuelle	60 207	kg de MES



Charge admise au 1er semestre	6 385	kg de NGL
Charge admise au 2ème semestre	6 588	kg de NGL
Charge admise annuelle	12 973	kg de NGL



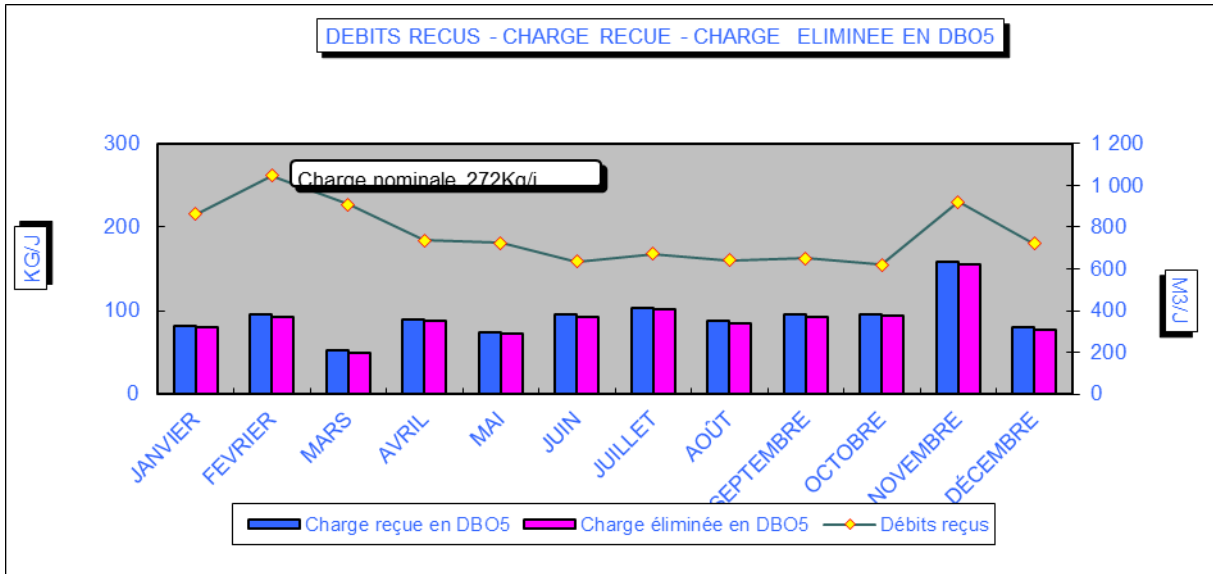
Charge admise au 1er semestre	1 160	kg de PTOTAL
Charge admise au 2ème semestre	826	kg de PTOTAL
Charge admise annuelle	1 986	kg de PTOTAL



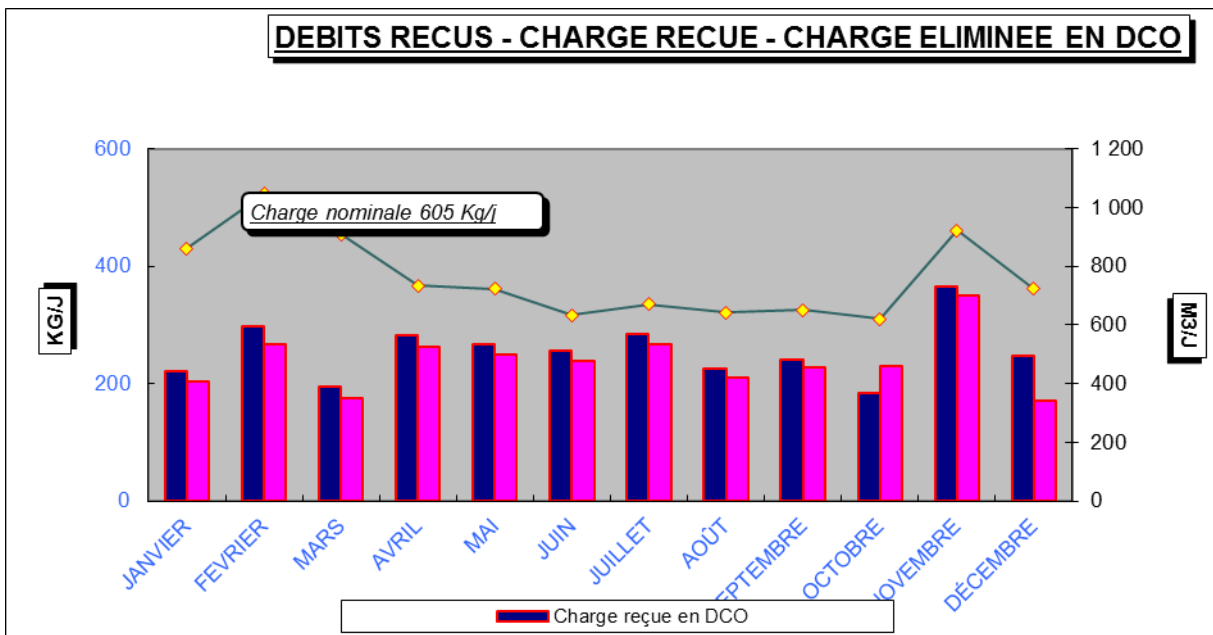
Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de la **station d'épuration de FECHAIN** :

Moyenne des charges reçues (kg/j)					
MOIS	DBO5	DCO	MES	NGL	P total
JANVIER	82	221	105	27	3
FEVRIER	96	298	197	40	4
MARS	52	194	79	30	3
AVRIL	90	283	36	36	4
MAI	74	266	27	27	3
JUIN	95	255	34	34	5
JUILLET	103	284	146	34	4
AOÛT	87	225	151	21	3
SEPTEMBRE	95	241	171	36	4
OCTOBRE	96	184	149	35	4
NOVEMBRE	158	365	241	41	4
DECEMBRE	80	247	84	30	3

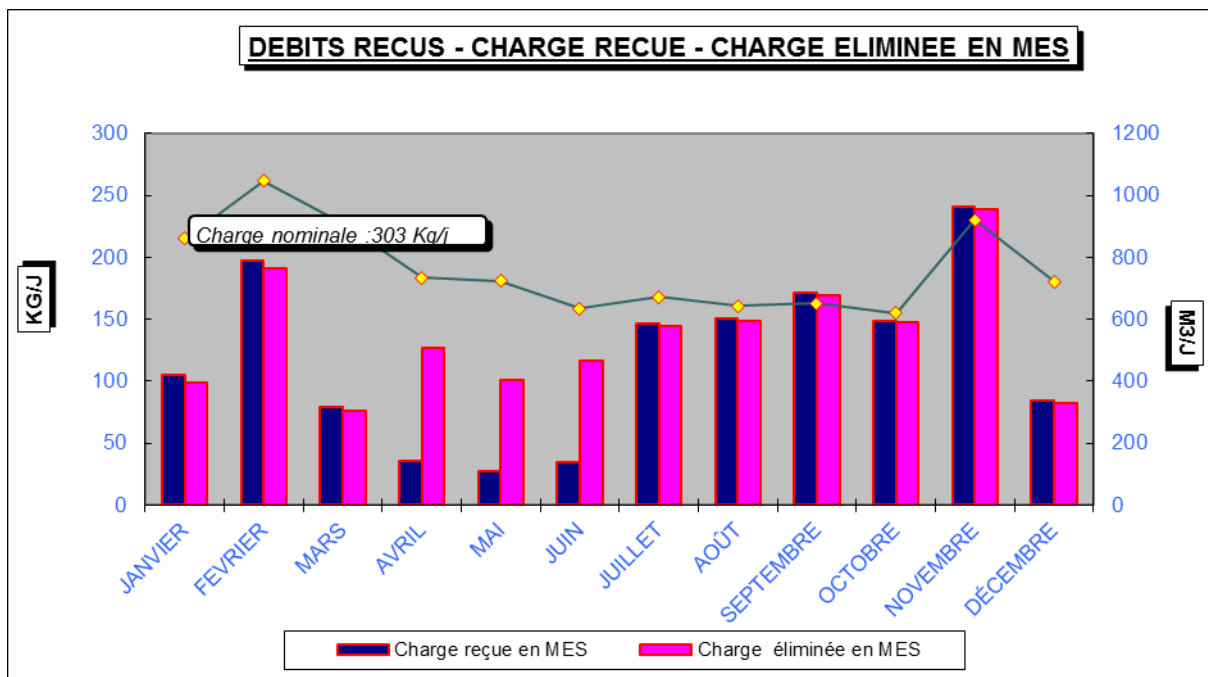
Charge admise au 1er semestre	14 738	kg de DBO5
Charge admise au 2ème semestre	18 912	kg de DBO5
Charge admise annuelle	33 650	kg de DBO5



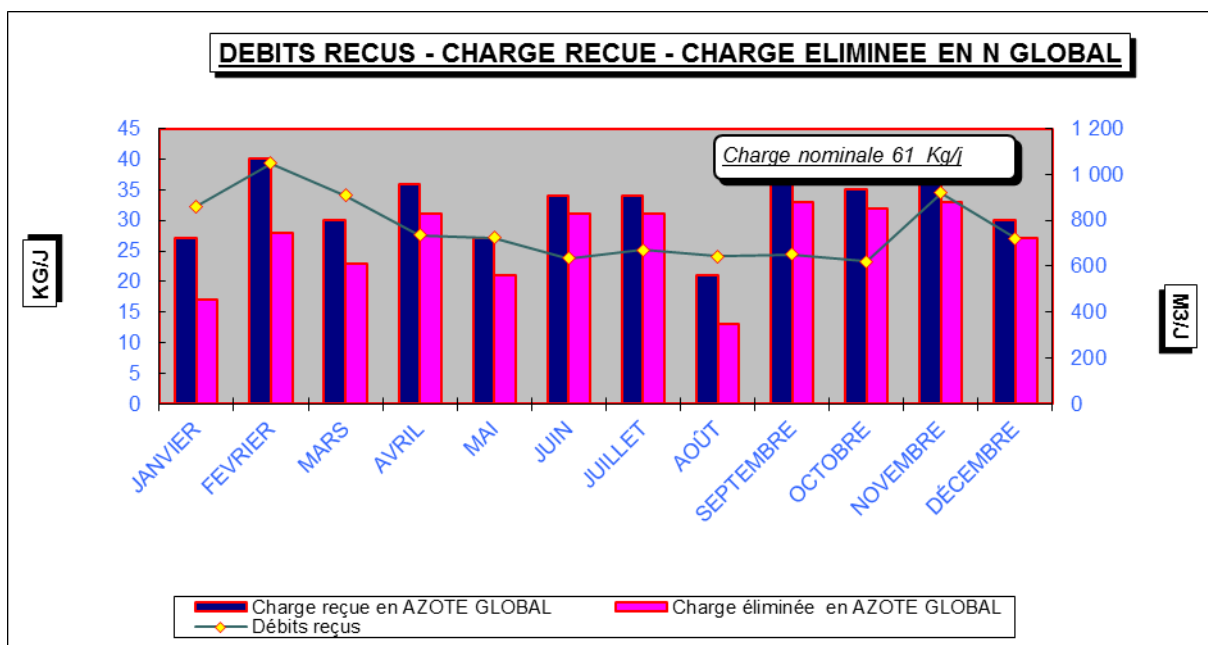
Charge admise au 1er semestre	43 554	kg de DCO
Charge admise au 2ème semestre	47 332	kg de DCO
Charge admise annuelle	90 886	kg de DCO



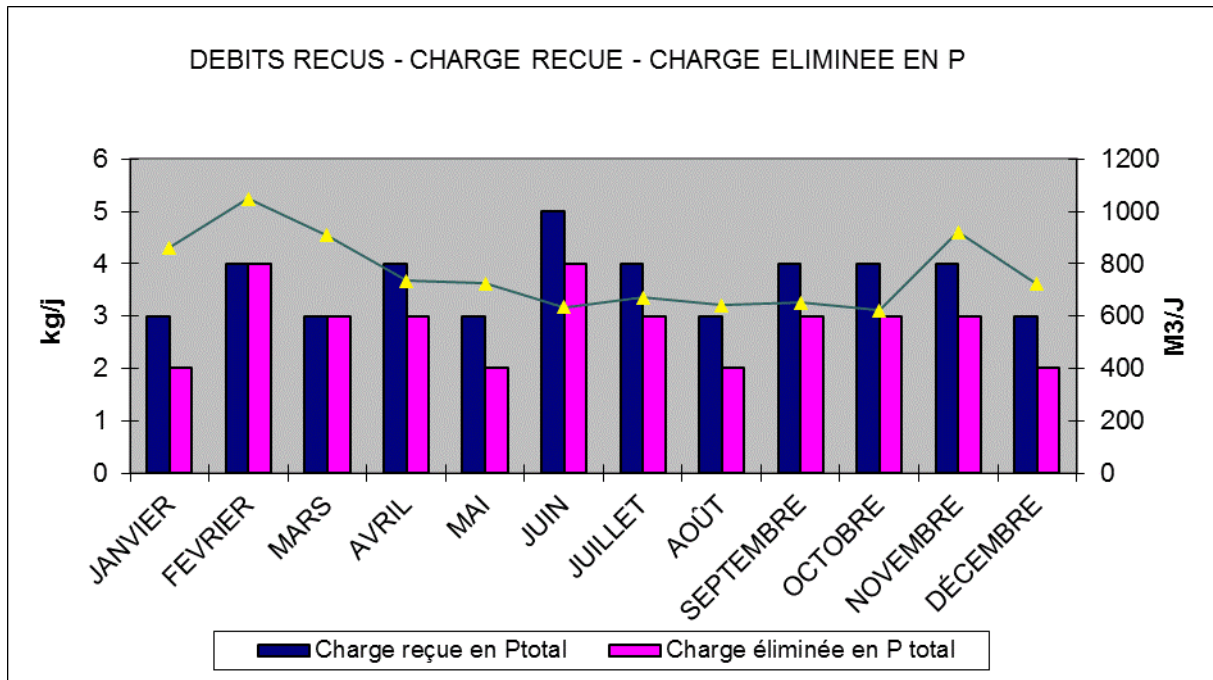
Charge admise au 1er semestre	21 681	kg de MES
Charge admise au 2ème semestre	28 797	kg de MES
Charge admise annuelle	50 478	kg de MES



Charge admise au 1er semestre	5 791	kg de NGL
Charge admise au 2ème semestre	5 987	kg de NGL
Charge admise annuelle	11 778	kg de NGL



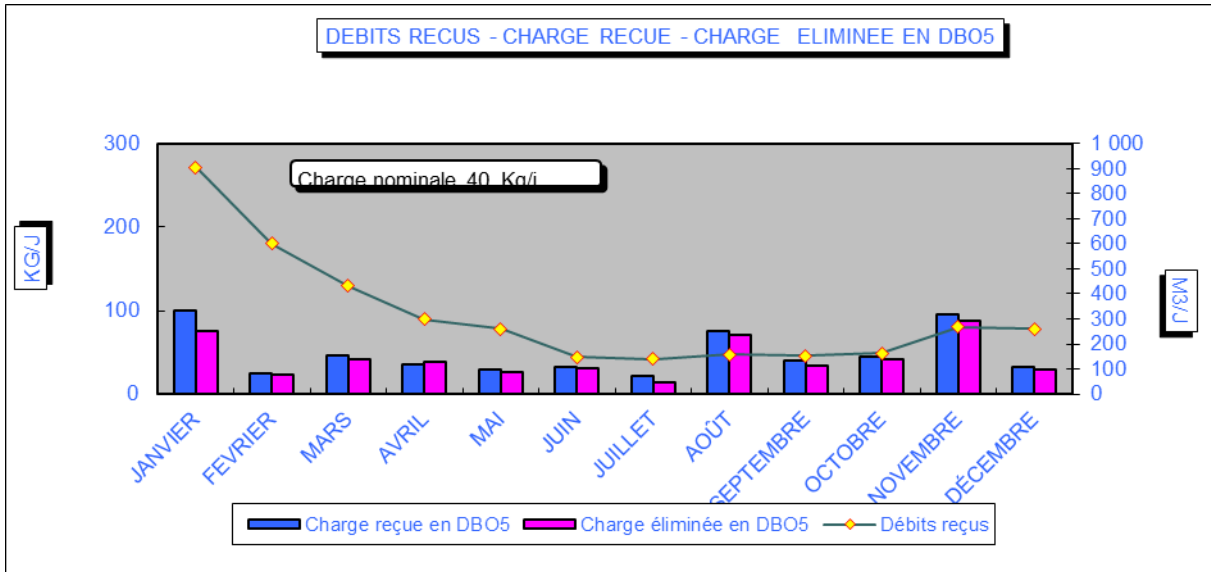
Charge admise au 1er semestre	1159	kg de PTOTAL
Charge admise au 2ème semestre	671	kg de PTOTAL
Charge admise annuelle	1830	kg de PTOTAL



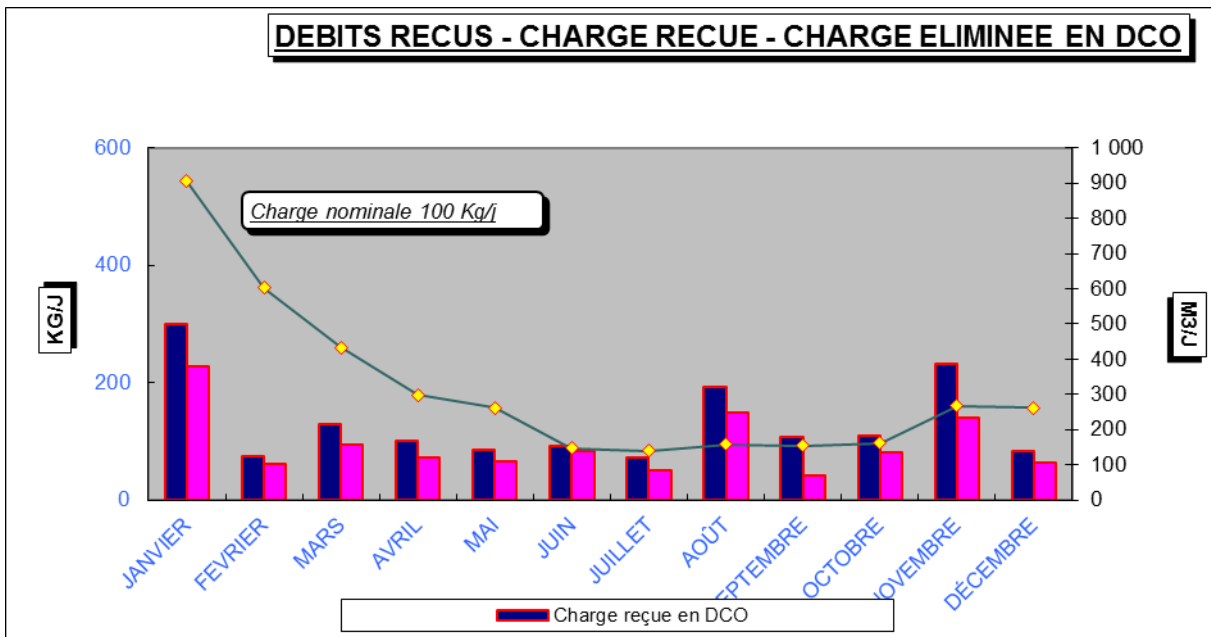
Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de la lagune d'Estrée :

Moyenne des charges reçues (kg/j)			
MOIS	DBO5	DCO	MES
JANVIER	100	299	145
FEVRIER	25	75	79
MARS	46	130	114
AVRIL	36	100	43
MAI	29	85	37
JUIN	32	93	32
JUILLET	21	72	37
AOÛT	76	193	93
SEPTEMBRE	40	107	37
OCTOBRE	45	110	69
NOVEMBRE	96	231	108
DECEMBRE	33	63	38

Charge admise au 1er semestre	4 531	kg de DBO5
Charge admise au 2ème semestre	9 555	kg de DBO5
Charge admise annuelle	14 086	kg de DBO5

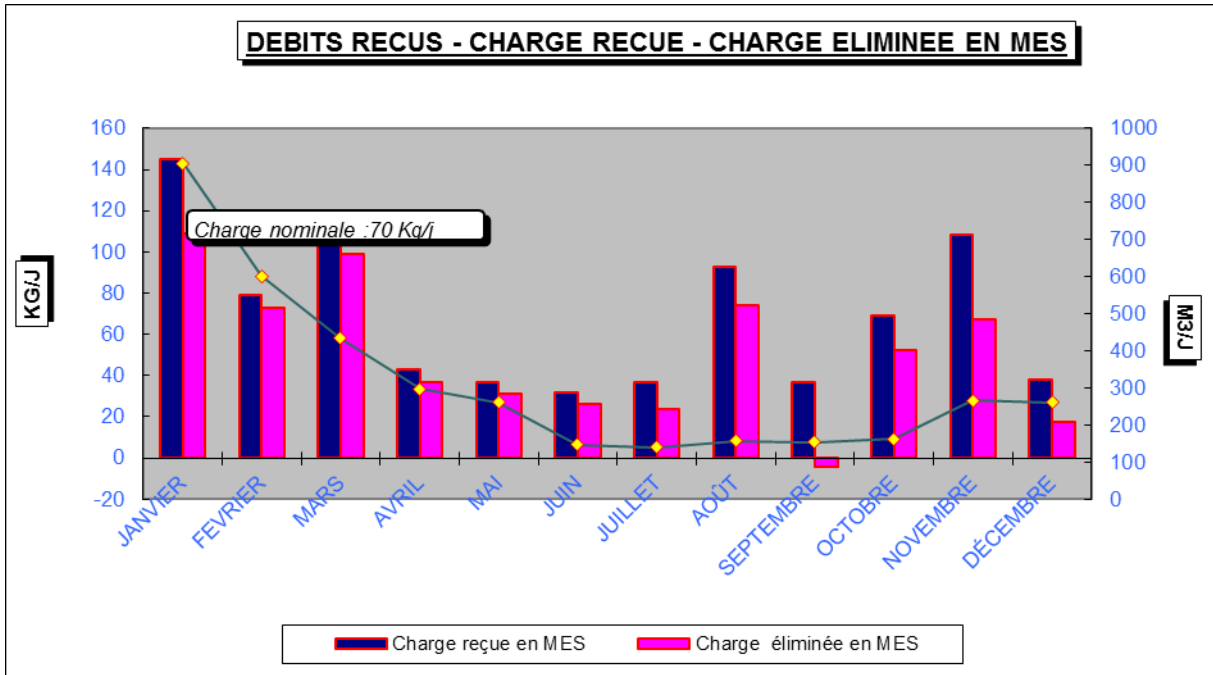


Charge admise au 1er semestre	13 077	kg de DCO
Charge admise au 2ème semestre	24 307	kg de DCO
Charge admise annuelle	37 384	kg de DCO



Charge admise au 1er semestre	7 541	kg de MES
Charge admise au 2ème semestre	11 671	kg de MES
Charge admise annuelle	19 212	kg de MES





### 2.3.1.2. APPORTS EXTERIEURS DE LA STATION D'EPURATION DE DOUAI

Matières de vidange - charge reçue en Kg					
Mois	DBO5	DCO	MS	NTK	PTotal
JANVIER	841	3 372	2 528	115	26
FÉVRIER	319	1 276	2 541	85	14
MARS	1 762	7 051	7 784	277	69
AVRIL	2 443	9 768	9 480	499	120
MAI	1 143	4 569	3 860	275	39
JUIN	1 346	5 392	5 424	362	54
JUILLET	1 789	7 158	7 823	499	86
AOÛT	955	3 819	6 097	487	73
SEPTEMBRE	2 671	9 169	9 169	145	37
OCTOBRE	863	2 810	3 742	309	34
NOVEMBRE	889	3 560	4 128	372	53
DÉCEMBRE	858	3 476	2 503	212	47
<b>TOTAL 2015</b>	<b>15 879</b>	<b>61 420</b>	<b>65 079</b>	<b>3 637</b>	<b>652</b>
<i>MOYENNE</i>	1 323	5 118	5 423	303	54

La moyenne des résultats analytiques sur les matières de vidange est la suivante (analyses réalisées sur site) :

<b>Moyenne des résultats analytiques sur les matières de vidange</b>		
	mg/l - 2014	mg/l - 2015
<b>DBO5</b>		<b>3 188</b>
<b>DCO</b>	11 683	<b>12 415</b>
<b>MS</b>	19 170	<b>11 632</b>
<b>NTK</b>	726	<b>736</b>
<b>Ptotal</b>		<b>131</b>
<b>pH</b>	7.58	<b>7.68</b>

### POLLUTION TRAITEE PAR LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE DES GRAISSES

<b>Moyenne des charges reçues – traitement des graisses – en Kg/jour</b>			
Mois	Kg de DCO	Kg de NTK	Kg de PT
<b>1<sup>er</sup> semestre 2015</b>	206	2.14	0.40
<b>2<sup>ème</sup> semestre 2015</b>	203	2.08	0.41
<b>Moyenne</b>	<b>205</b>	<b>2.11</b>	<b>0.41</b>

<b>Moyenne des charges envoyées sur la station en KG/Jour</b>				
Mois	Kg de DCO	Kg de DCO filtrée	Kg de NTK	Kg de PT
<b>1<sup>er</sup> semestre 2015</b>	18	0.84	0.94	0.08
<b>2<sup>ème</sup> semestre 2015</b>	19	0.82	0.83	0.09
<b>Moyenne</b>	<b>18.59</b>	<b>0.83</b>	<b>0.89</b>	<b>0.09</b>

Le flux maximum de DCO en sortie de chaque hydrolyseur à graisse à ne pas dépasser est de 160 kg/j

<b>Moyenne des charges éliminées en Kg/jour</b>		
MOIS	KG/J de DCO	KG/J de DCO (*)
<b>1<sup>er</sup> semestre 2015</b>	188	205
<b>2<sup>ème</sup> semestre 2015</b>	184	202
<b>Moyenne</b>	<b>186</b>	<b>204</b>

\* DCO décantée filtrée

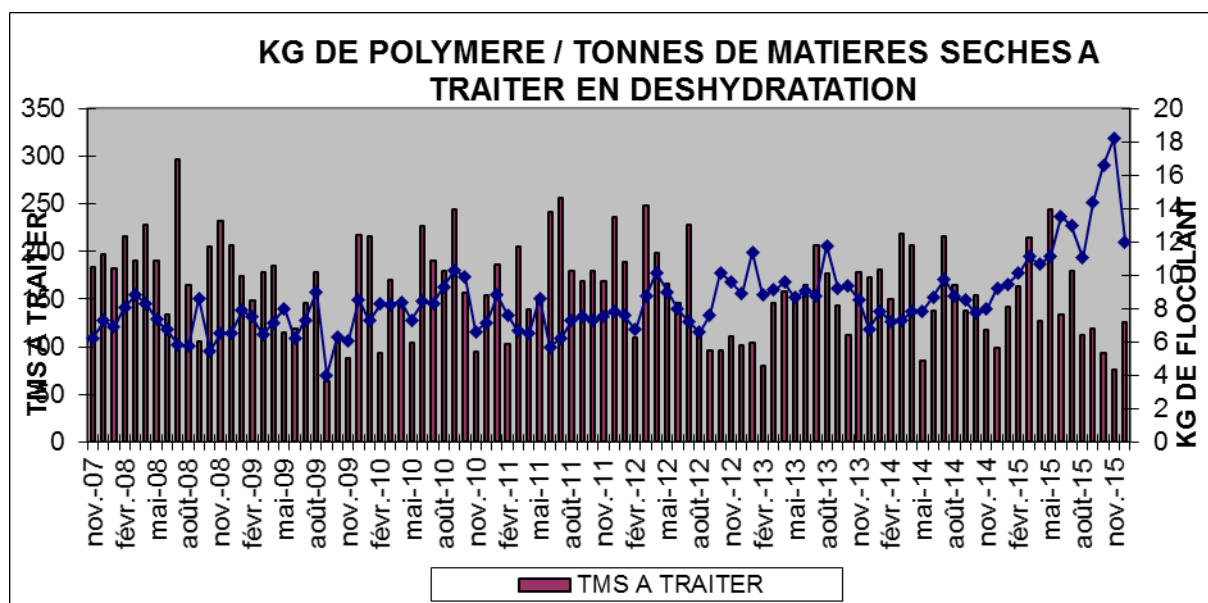
### 2.3.1.3. CONSOMMATIONS D'EAU ET DE REACTIFS

#### CONSOMMATION D'EAU POTABLE DE LA STATION D'EPURATION DE DOUAI

La consommation d'eau potable a été de 1 488 m<sup>3</sup>

#### CONSOMMATION DE POLYMERE DE LA STATION D'EPURATION DE DOUAI

La quantité de polymère utilisée pour l'année 2015 a été de 32.343 tonnes.



#### CONSOMMATION DE POLYMERE DE LA STATION D'EPURATION DE SIN LE NOBLE

La quantité de polymère utilisée pour l'année 2015 a été de 9.466 tonnes.

#### CONSOMMATION DE POLYMERE DES STATIONS D'EPURATION DE L'ARLEUSIS

La quantité de polymère utilisée pour l'année 2015 a été de 4.53 tonnes.

## **CONSOMMATION DE CHAUX DE LA STATION D'EPURATION DE DOUAI**

Le silo à chaux a un volume de 63 m<sup>3</sup>, une livraison type est de 26.7 tonnes.

La quantité de chaux utilisée pour l'année 2015 est de 455.84 tonnes.

## **CONSOMMATION DE CHAUX DE LA STATION D'EPURATION DE SIN LE NOBLE**

Le silo à chaux a un volume de 25 m<sup>3</sup>, une livraison type est de 20 tonnes

La quantité de chaux utilisée pour l'année 2015 est de 17.091 tonnes.

### 2.3.1.4. PRODUCTION DE BOUES

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites par la station d'épuration de Douai.

<b>Production de boues – boues envoyées en déshydratation pour traitement hors polymère et chaux</b>				
<b>MOIS</b>	<b>Tonnes de matières sèches issues des stations de l'Arleusis</b>		<b>Tonnes de matières sèches issues de la station de DOUAI</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>JANVIER</b>	0.000	<b>26.297</b>	103.810	<b>141.69</b>
<b>FEVRIER</b>	35.395	<b>5.156</b>	79.310	<b>162.94</b>
<b>MARS</b>	0.000	<b>37.545</b>	145.210	<b>214.30</b>
<b>AVRIL</b>	0.000	<b>19.684</b>	157.370	<b>126.88</b>
<b>MAI</b>	15.544	<b>24.839</b>	154.960	<b>244.29</b>
<b>JUIN</b>	27.926	<b>16.424</b>	164.840	<b>133.22</b>
<b>JUILLET</b>	0.000	<b>18.94</b>	206.270	<b>179.65</b>
<b>AOUT</b>	4.261	<b>13.03</b>	176.640	<b>112.18</b>
<b>SEPTEMBRE</b>	17.457	<b>11.75</b>	143.070	<b>119.16</b>
<b>OCTOBRE</b>	26.603	<b>9.072</b>	112.050	<b>93.64</b>
<b>NOVEMBRE</b>	21.410	<b>48.544</b>	177.500	<b>75.58</b>
<b>DECEMBRE</b>	25.112	<b>6.814</b>	172.600	<b>126.12</b>
<b>TOTAL</b>	173.708	<b>238.095</b>	1 793.630	<b>1729.65</b>

#### **Production de boues – estimation boues pâteuses – boues séchées recyclées en agriculture.**

<b>Mois</b>	<b>Poussières envoyées en compostage</b>		<b>Boues séchées tonnes de produit brut</b>		<b>Evacuation hors agriculture</b>	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>JANVIER</b>					0	0
<b>FEVRIER</b>			63.580	24.18	0	0
<b>MARS</b>			18.340	64.34	0	0
<b>AVRIL</b>			52.660		0	0
<b>MAI</b>	299.260				0	0
<b>JUIN</b>	796.220				0	0
<b>JUILLET</b>	620.323				0	0
<b>AOUT</b>			1 078.580	1274	0	0
<b>SEPTEMBRE</b>			923.180	1269.84	0	0
<b>OCTOBRE</b>					0	0
<b>NOVEMBRE</b>				66.64	0	0
<b>DECEMBRE</b>					0	0

2 699 tonnes de granulés ont été évacués en agriculture à 88.90% de siccité en moyenne.

## STOCKAGE DES GRANULES

L'unité de séchage thermique comprend une zone de stockage de 2.500 m<sup>2</sup>.

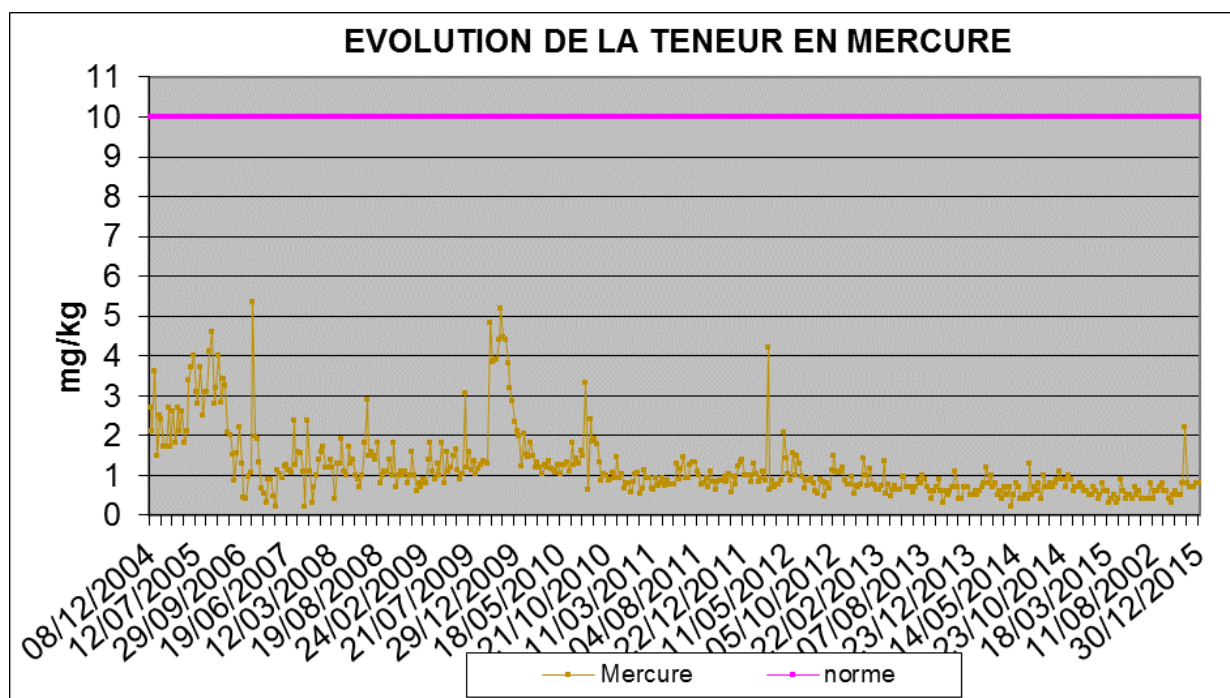
La quantité de granulés stockée en fin d'année est estimée à 700 tonnes.

### 2.3.1.5. ANALYSE DES BOUES

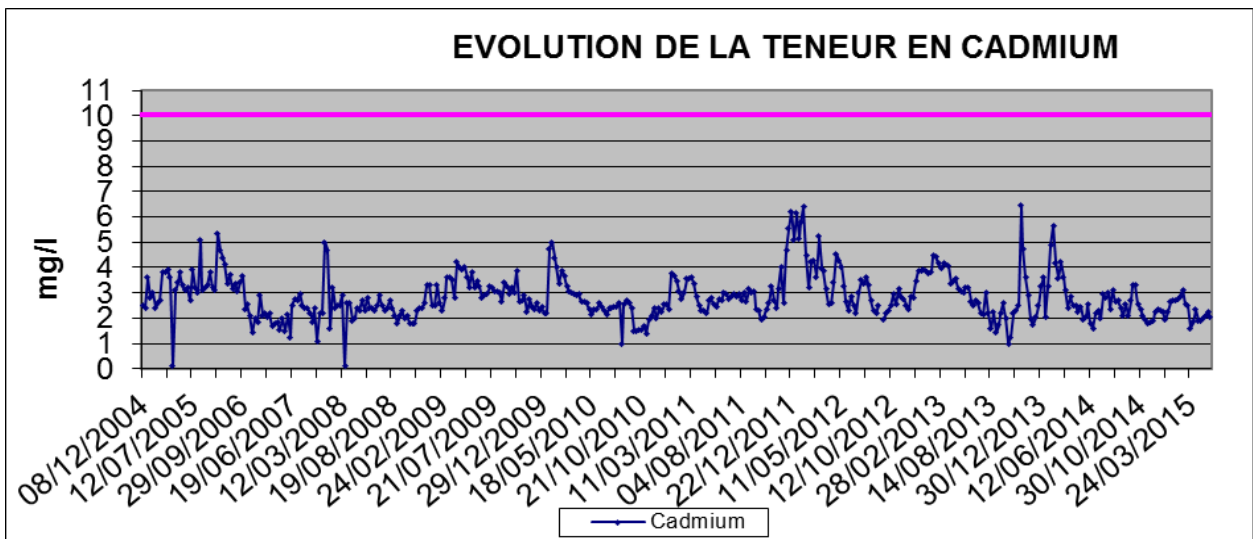
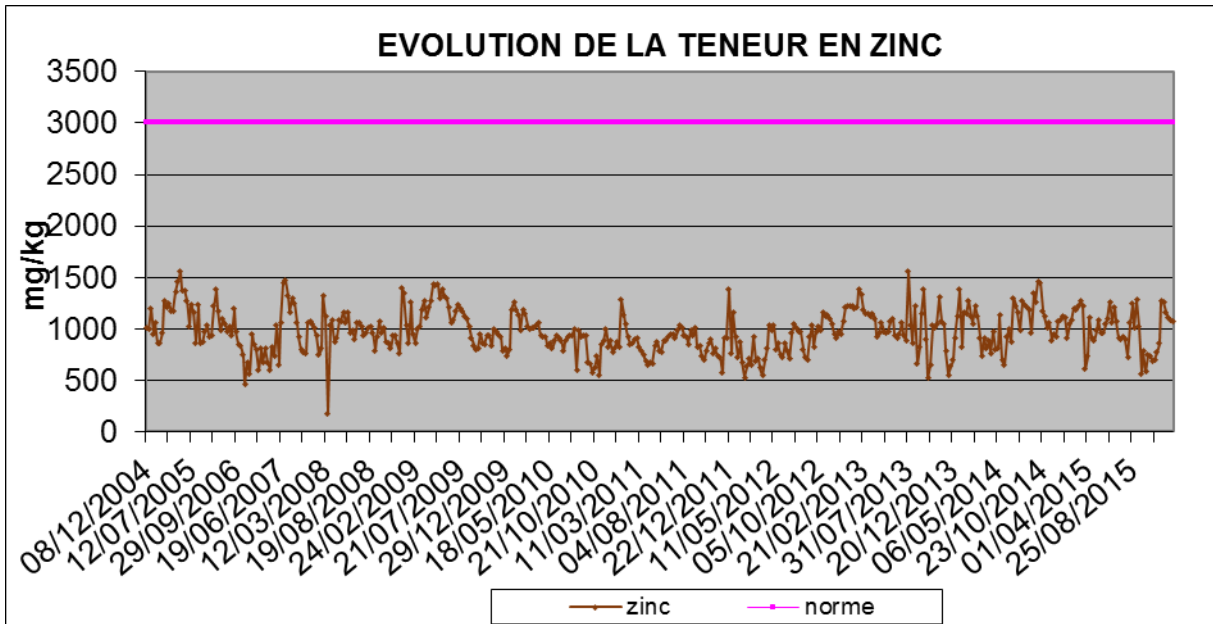
Les boues produites et valorisées en épandage agricole font l'objet d'analyses.

Ces données sont reprises dans le bilan annuel présenté lors de la réunion annuelle avec les agriculteurs.

BOUES			
Société	Matériel concerné	Nombre de visites	Prix
SAS LABORATOIRE	ANALYSE DES BOUES		
	Cd, Hg, Zn	52	60,00
	7 métaux	12	52,50
	E FERTILISANT + METAUX	9	69,00
	E FERTILISANT + METAUX + HAP + PCB	3	125,00
	HAP + PCB	3	54,50







Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites par la **station d'épuration de Sin le Noble** :

Mois	Boues pâteuses envoyées en compostage en tonne		Boues pâteuses chaulées en Tonne de produit brut	
	2014	2015	2014	2015
<b>JANVIER</b>		183.66		
<b>FEVRIER</b>		158.52		
<b>MARS</b>		133.84		
<b>AVRIL</b>		114.30		
<b>MAI</b>		129.06		
<b>JUIN</b>				117.50
<b>JUILLET</b>				111.36
<b>AOUT</b>				66.22
<b>SEPTEMBRE</b>		16.16		119.86
<b>OCTOBRE</b>		92.80		
<b>NOVEMBRE</b>		123.45		
<b>DECEMBRE</b>		99.50		

1051.29 tonnes de boues pâteuses ont été évacuées en compostage à 23.18% de siccité en moyenne.

414.94 tonnes de boues pâteuses chaulées ont été évacuées en agriculture à 30.16% de siccité en moyenne.

### 2.3.1.6. SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT DE LA STEP DE DOUAI

<b>SABLE (en tonne)</b>					
	<b>Polygone</b>	<b>GC35</b>	<b>Vauban</b>	<b>MDV</b>	<b>Evacués</b>
JANVIER	11.62	0.86	0.60	0.22	
FEVRIER	13.14	0.60	1.44		
MARS	16.56	0.32	1.12	0.74	24.88
AVRIL	22.7	1.52	1.14	0.48	
MAI	23.06	2.66	4.12	0.16	
JUIN	28.06	0.72	3.66	1.30	
JUILLET	25	3.28	3.22	0.38	
AOUT	16.32	0.76	4.56	0.98	57.30
SEPTEMBRE	19.74	1.46	5.62	0.38	74.02
OCTOBRE	19.94	0.60	1.64	1.7	
NOVEMBRE	13.92	0.72	2.16	0.22	
DECEMBRE	15.20	1.06	1.62	0.90	
<b>TOTAL</b>	<b>225.26</b>	<b>14.56</b>	<b>30.90</b>	<b>7.46</b>	<b>156.20</b>

<b>Autres sous-produits</b>						
	<b>Refus de Dégrillage (tonnes)</b>	<b>Refus de Dégrillage MDV + Graisses (tonnes)</b>	<b>DIB UTS (tonnes)</b>	<b>DECHETS VERT (unité)</b>	<b>BOUE UTS (tonnes)</b>	<b>Produit de Laboratoire (litres)</b>
JANVIER	7.5				35.18	
FEVRIER	5.25		17.56		34.24	
MARS	6.00		7.40		53.58	
AVRIL	5.25		17.94		34.46	
MAI	3.75	4.38	6.98		24.36	
JUIN	6.75		16.20	6.48	41.28	
JUILLET	9.75	4.24	7.6		60.3	
AOUT	4.86		17.24		64.64	
SEPTEMBRE	5.28		7.18		24.94	
OCTOBRE	6.6	4.14			27.20	
NOVEMBRE	5.94		19.88		45.28	
DECEMBRE	6.6		22.94	8.36	39.34	80
<b>TOTAL</b>	<b>73.53</b>	<b>12.76</b>	<b>140.92</b>	<b>14.84</b>	<b>484.80</b>	<b>80</b>

Stockage de résidus de produit de laboratoire à fin décembre 2015 : 20 litres.

## **LES SOUS-PRODUITS DE LA STATION D'EPURATION DE SIN LE NOBLE**

REFUS DE DEGRILLAGE en 2015 : 33.66 tonnes  
SABLE en 2015 : 90.04 tonnes  
GRAISSE en 2015 : 14.3 tonnes

Les résidus de produits de laboratoire sont éliminés avec ceux de la station d'épuration de Douai par une filaire agréée.

## **LES SOUS-PRODUITS DES STATIONS DE L'ARLEUSIS**

REFUS DE DEGRILLAGE en 2015 : 8.15 tonnes  
SABLE en 2015 : 59.27 tonnes  
GRAISSES en 2015 : 40.1 tonnes

## **AUTRES SOUS-PRODUITS DE LA STEP DE DOUAI ET DES STEPS DE L'ARLEUSIS ET SIN LE NOBLE**

Huile usagée : 900 litres  
DIB station : 7,76 tonnes  
Chiffons souillés : 0,200 tonnes

## 2.3.2. LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

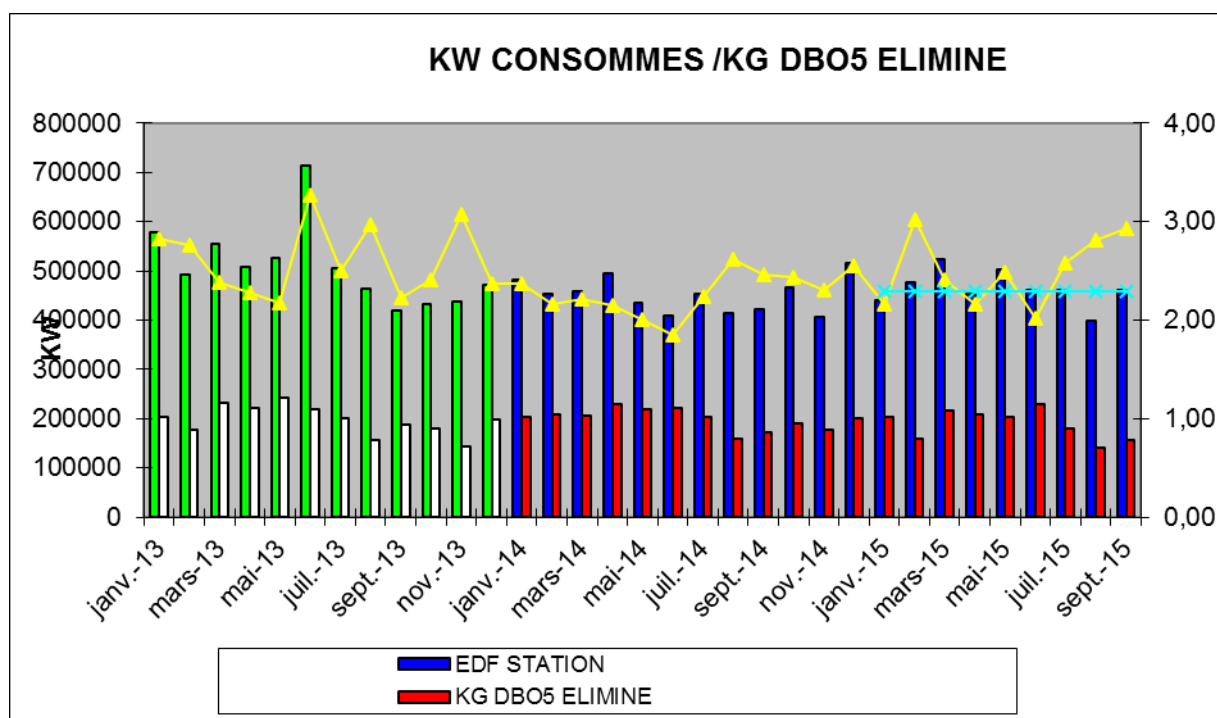
Les consommations électriques des principales installations de la **station d'épuration de Douai** sont :

La consommation d'énergie électrique (kWh)						
Mois	kWh utilisés	kWh / m <sup>3</sup>		DBO5 KG mois	kWh/kg DBO5	
	2015	2014	2015	2015	2014	2015
<b>JANVIER</b>	294 739	<b>0,31</b>	<b>0.28</b>	203 317	<b>1.6</b>	<b>1.45</b>
<b>FEVRIER</b>	334 170	<b>0.28</b>	<b>0.33</b>	158 270	<b>1.5</b>	<b>2.11</b>
<b>MARS</b>	372 677	<b>0.31</b>	<b>0.37</b>	216 675	<b>1.6</b>	<b>1.71</b>
<b>AVRIL</b>	347 103	<b>0.49</b>	<b>0.39</b>	228 622	<b>1.6</b>	<b>1.51</b>
<b>MAI</b>	340 989	<b>0.49</b>	<b>0.42</b>	202 266	<b>1.8</b>	<b>1.68</b>
<b>JUIN</b>	349 814	<b>0.56</b>	<b>0.52</b>	228 078	<b>1.8</b>	<b>1.53</b>
<b>JUILLET</b>	215 585	<b>0.50</b>	<b>0.35</b>	179 420	<b>1.9</b>	<b>1.20</b>
<b>AOUT</b>	309 338	<b>0.45</b>	<b>0.49</b>	141 911	<b>2.1</b>	<b>2.18</b>
<b>SEPTEMBRE</b>	336 974	<b>0.59</b>	<b>0.49</b>	157 653	<b>2.0</b>	<b>2.14</b>
<b>OCTOBRE</b>	355 880	<b>0.61</b>	<b>0.53</b>	198 749	<b>1.9</b>	<b>1.79</b>
<b>NOVEMBRE</b>	306 134	<b>0.48</b>	<b>0.38</b>	186 228	<b>1.8</b>	<b>1.64</b>
<b>DECEMBRE</b>	325 770	<b>0.52</b>	<b>0.43</b>	179 375	<b>2.1</b>	<b>1.81</b>

Soit un total annuel de : 3 889 173 kWh pour 9 618 173 m<sup>3</sup> d'eau traitée

Soit un ratio de : 0.42 kWh/m<sup>3</sup> d'eau traitée

Soit un ratio de : 1.73 kWh/kg de DBO5



Consommation d'énergie électrique pour le sécheur et UTS		
Mois	kWh consommés - 2014	kWh consommés - 2015
JANVIER	155 652	<b>144 415</b>
FEVRIER	137 702	<b>143 583</b>
MARS	123536	<b>149 621</b>
AVRIL	121 607	<b>105 229</b>
MAI	34 259	<b>161 602</b>
JUIN	13 188	<b>110 573</b>
JUILLET	65 343	<b>109 044</b>
AOUT	82 389	<b>89 531</b>
SEPTEMBRE	76 679	<b>124 573</b>
OCTOBRE	100 074	<b>117 483</b>
NOVEMBRE	90 181	<b>88 989</b>
DECEMBRE	99 648	<b>116 831</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 258</b>	<b>1 461 474</b>

La consommation électrique des principales installations de la **station d'épuration de SIN LE NOBLE** est :

La consommation d'énergie électrique (kWh)						
Mois	kWh utilisés	kWh / m <sup>3</sup>		DBO5 KG mois	kWh/kg DBO5	
	2015	2014	2015	2015	2014	2015
JANVIER	69 591		0.35	21 249		3.28
FEVRIER	74 108		0.39	18 837		3.93
MARS	79 593		0.43	18 313		4.35
AVRIL	73 920		0.45	27 162		2.72
MAI	69 816		0.45	15 413		4.52
JUIN	66 234		0.53	19 109		3.46
JUILLET	68 597		0.51	27 856		2.46
AOUT	61 778		0.46	16 913		3.65
SEPTEMBRE	64 680		0.51	16 066		4.02
OCTOBRE	65 471		0.56	15 264		4.28
NOVEMBRE	71 352		0.44	18 452		3.86
DECEMBRE	72 673		0.48	18 338		3.96

Soit un total annuel de : 765 140 kWh pour 1 840 809 m<sup>3</sup> d'eau traitée

Soit un ratio de : 0.46 kWh/m<sup>3</sup> d'eau traitée

Soit un ratio de : 3.71 kWh/kg de DBO5

La consommation électrique des principales installations de la **station d'épuration d'ARLEUX** est :

La consommation d'énergie électrique (kWh)						
Mois	kWh utilisés	kWh / m <sup>3</sup>		DBO5 KG mois	kWh/kg DBO5	
	2015	2014	2015	2015	2014	2015
JANVIER	13 107		0.38	6 072		2.14
FEVRIER	28 307		0.78	7 547		3.75
MARS	26 898		0.94	4 908		5.48
AVRIL	11 822		0.44	6 700		1.76
MAI	13 280		0.49	4 576		2.90
JUIN	11 266		0.50	4 439		2.53
JUILLET	10 585		0.46	5 997		1.76
AOUT	97 86		0.40	5 163		1.89
SEPTEMBRE	10 066		0.40	4 050		2.48
OCTOBRE	10 991		0.45	7 086		1.55
NOVEMBRE	10 922		0.39	5 266		2.07
DECEMBRE	17 227		0.68	5 719		3.01

Soit un total annuel de : 174 257 kw pour 324 529 m<sup>3</sup> d'eau traitée

Soit un ratio de : 0.53 kWh/m<sup>3</sup> d'eau traitée

Soit un ratio de : 2.61 kWh/kg de DBO5



La consommation électrique des principales installations de la **station d'épuration de GOEULZIN** est :

<b>La consommation d'énergie électrique (kWh)</b>						
<b>Mois</b>	<b>kWh utilisés</b>	<b>kWh / m<sup>3</sup></b>		<b>DBO5 KG mois</b>	<b>kWh/kg DBO5</b>	
	<b>2015</b>	2014	<b>2015</b>	<b>2015</b>	2014	<b>2015</b>
<b>JANVIER</b>	<b>14 685</b>		<b>0.68</b>	<b>3 939</b>		<b>3.72</b>
<b>FEVRIER</b>	<b>18 199</b>		<b>0.88</b>	<b>3 940</b>		<b>4.61</b>
<b>MARS</b>	<b>17 910</b>		<b>1.06</b>	<b>4 019</b>		<b>5.07</b>
<b>AVRIL</b>	<b>16 673</b>		<b>1.02</b>	<b>4 044</b>		<b>4.12</b>
<b>MAI</b>	<b>13 705</b>		<b>0.86</b>	<b>2 330</b>		<b>5.88</b>
<b>JUIN</b>	<b>12 577</b>		<b>0.86</b>	<b>3 913</b>		<b>3.21</b>
<b>JUILLET</b>	<b>12 332</b>		<b>0.80</b>	<b>3 856</b>		<b>3.19</b>
<b>AOUT</b>	<b>11 432</b>		<b>0.76</b>	<b>1 527</b>		<b>7.49</b>
<b>SEPTEMBRE</b>	<b>12 355</b>		<b>0.86</b>	<b>3 492</b>		<b>3.54</b>
<b>OCTOBRE</b>	<b>10 150</b>		<b>0.67</b>	<b>2 458</b>		<b>4.13</b>
<b>NOVEMBRE</b>	<b>12 987</b>		<b>0.59</b>	<b>5 600</b>		<b>2.32</b>
<b>DECEMBRE</b>	<b>16 464</b>		<b>1.07</b>	<b>3 679</b>		<b>4.47</b>

Soit un total annuel de : 169 469 kw pour 203 669 m<sup>3</sup> d'eau traitée

Soit un ratio de : 0.84 kWh/m<sup>3</sup> d'eau traitée

Soit un ratio de : 4.31 kWh/kg de DBO5

La consommation électrique des principales installations de la **station d'épuration d'AUBIGNY AU BAC** est :

<b>La consommation d'énergie électrique (kWh)</b>						
<b>Mois</b>	<b>kWh utilisés</b>	<b>kWh / m<sup>3</sup></b>		<b>DBO5 KG mois</b>	<b>kWh/kg DBO5</b>	
	<b>2015</b>	2014	<b>2015</b>	<b>2015</b>	2014	<b>2015</b>
<b>JANVIER</b>	<b>12 047</b>		<b>0.19</b>	<b>3 731</b>		<b>3.22</b>
<b>FEVRIER</b>	<b>12 789</b>		<b>0.38</b>	<b>2 869</b>		<b>4.46</b>
<b>MARS</b>	<b>14 814</b>		<b>0.57</b>	<b>2 495</b>		<b>5.94</b>
<b>AVRIL</b>	<b>13 341</b>		<b>0.61</b>	<b>4 201</b>		<b>3.18</b>
<b>MAI</b>	<b>13 849</b>		<b>0.62</b>	<b>4 038</b>		<b>3.43</b>
<b>JUIN</b>	<b>10 448</b>		<b>0.63</b>	<b>2 485</b>		<b>4.20</b>
<b>JUILLET</b>	<b>9 889</b>		<b>0.60</b>	<b>3 340</b>		<b>2.96</b>
<b>AOUT</b>	<b>9 854</b>		<b>0.48</b>	<b>5 581</b>		<b>1.77</b>
<b>SEPTEMBRE</b>	<b>9 497</b>		<b>0.50</b>	<b>4 308</b>		<b>2.20</b>
<b>OCTOBRE</b>	<b>13 728</b>		<b>0.85</b>	<b>4 824</b>		<b>2.85</b>
<b>NOVEMBRE</b>	<b>12 403</b>		<b>0.53</b>	<b>4 007</b>		<b>3.10</b>
<b>DECEMBRE</b>	<b>14 343</b>		<b>0.70</b>	<b>9 121</b>		<b>1.57</b>

Soit un total annuel de : 147002 kw pour 268 224 m<sup>3</sup> d'eau traitée

Soit un ratio de : 0.56 kWh/m<sup>3</sup> d'eau traitée

Soit un ratio de : 3.24 kWh/kg de DBO5

Pour le mois de janvier la consommation électrique a été estimée.

La consommation électrique des principales installations de la **station d'épuration de FECHAIN** est :

La consommation d'énergie électrique (kWh)						
Mois	kWh utilisés	kWh / m <sup>3</sup>		DBO5 KG mois	kWh/kg DBO5	
	2015	2014	2015	2015	2014	2015
JANVIER	17 507		0.66	2 761		6.34
FEVRIER	20 694		0.71	2 321		8.92
MARS	24 472		0.86	1 602		15.28
AVRIL	22 161		1	2 619		8.46
MAI	22 370		1	2 223		10.06
JUIN	22 796		1.20	2 775		8.2
JUILLET	21 381		1.02	3 130		6.83
AOUT	18 631		0.93	2 638		7.06
SEPTEMBRE	18 382		0.94	2 755		6.67
OCTOBRE	22 875		1.18	2 932		7.80
NOVEMBRE	21 086		0.78	4 656		4.53
DECEMBRE	21 767		0.97	2 405		9.05

Soit un total annuel de : 254122 kw pour 268 224 m<sup>3</sup> d'eau traitée

Soit un ratio de : 0.94 kWh/m<sup>3</sup> d'eau traitée

Soit un ratio de : 8.20 kWh/kg de DBO5

Pour le mois de janvier la consommation électrique a été estimée.

## 2.3.3. LES AUTRES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

<b>Consommation de GAZ pour le sécheur</b>				
<b>MOIS</b>	<b>GAZ utilisé en N M<sup>3</sup></b>		<b>GAZ utilisé en MWH</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>JANVIER</b>	99.330	<b>87.77</b>	984.077	<b>866.638</b>
<b>FEVRIER</b>	70.520	<b>101.47</b>	701.350	<b>1 031.559</b>
<b>MARS</b>	92.460	<b>119.96</b>	962.703	<b>1 269.762</b>
<b>AVRIL</b>	97.430	<b>80.60</b>	975.225	<b>868.386</b>
<b>MAI</b>	16.820	<b>146.23</b>	167.325	<b>1 516.208</b>
<b>JUIN</b>	0	<b>86.34</b>	0	<b>924.685</b>
<b>JUILLET</b>	9.101	<b>96.32</b>	178.076	<b>1 033.674</b>
<b>AOUT</b>	65.939	<b>71.867</b>	653.602	<b>744.908</b>
<b>SEPTEMBRE</b>	57.500	<b>81.160</b>	570.549	<b>839.212</b>
<b>OCTOBRE</b>	81.940	<b>72.78</b>	811.481	<b>754.681</b>
<b>NOVEMBRE</b>	70.000	<b>62.98</b>	690.358	<b>643.845</b>
<b>DECEMBRE</b>	62.750	<b>75.96</b>	628.490	<b>772.629</b>
<b>TOTAL</b>	723.790	<b>1 083.437</b>	7 323.236	<b>11 266.187</b>

## 2.3.4. LES CONTROLES REGLEMENTAIRES

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence).  
La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

<b>Les contrôles réglementaires sur la STEP de Douai</b>		
Site	Libellé équipement	Date intervention
ENGECON	BATTERIE DE CONDENSATEUR 450 kvar BATTERIE DE CONDENSATEUR 350 kvar	10/08/2015
OLDHAM et PROMAT	DETECTION GAZ COMPREND CTX200 ADF H2S (4) MX42A, 230 V (3) CEX 300 EX CH4 (3 au sécheur + 3 UTS° TX2000 MONITOR H2S MX48 CONTROLLER 4 CH OLCT 40 H2S 0-30 (3) MX4 CH4, CO, H2S,O2 PORTABLE CTX300 H2S (2) CEX 300 EX DETECTOR STD (2)	01/04/2015 21/10/2015
DELTA SECURFLAM	DETECTION INCENDIE SECHEUR COMPREND ECS CONVENTIONNEL Type TEN4 5 DECLENCHEURS MANUELS (2 stockage - 1 sécheur - 1 chaufferie - 1 TGBT 21 DETECTEURS OPTIQUES 1 DECLENCHEUR THERMOVELOCIMETRIQUE DETECTION INCENDIE TGBT COMPREND 1 TABLEAU EXT 1000 4 DETECTEURS OPTIQUES 4 CYLINDRES ARGONITE 8 BUSES 1 SIRENE FLASH 2 PANNEAUX LUMINEUX 1 BOITIER BRIS GLACE ( à l'extérieur) 2 TRAPPES COUPE FEU 2 VENTOUSES ELECTROMAGNETIQUE 1 ALIMENTATION SECOURS 24 V	01/04/2015 21/10/2015
MVCE	ANALYSES VIBRATOIRES 16 AERATEURS 2 VIS 3 CENTRIFUGEUSES VENTILATEUR DESODORISATION CHIMIQUE 2 SURPRESSEURS DES GRAISSES 2 SECHEURS VENTILATEUR A1 A2 B1 B2 POMPE A1 A2 B1 B2 MOTEUR PELLETISSEUR VENTILATEUR PELLETISSEUR 2 POMPES A HUILE VENTILATEUR DESODORISATION BIOLOGIQUE	21/07/2015 15 ET 17/12/2015
CARTON	VERIFICATION PORTES SECTIONNELLES ET RIDEAUX 3 RIDEAUX 8 PORTES SECTIONNELLES	07/10/2015
VERITAS	VERIFICATION ELECTRIQUE DE TOUS LES BATIMENTS	13/11/2015

SOCOTEC	<p>VERIFICATION DES COMPRESSEURS                  2 COMPRESSEURS ATELIER                  1 CUVE AU CHAULAGE DES BOUES                  2 CUVES AU LOCAL FILTRE PRESSE                  1 CUVE AU SECHEUR</p>	<p>Tous les 40 mois et                  épreuve des cuves                  tous les 10 ans.                  Dernière vérification                  31/08/2012 et                  requalification cuve+                  compresseur atelier                  au 27/09/2012</p>
SOCOTEC	<p>VERIFICATION APPAREIL DE LEVAGE (POTENCE PALAN)                  PALAN A CHAINE EXO 1 TONNE                  PALAN A CHAINE 400 0,5 TONNE                  PALAN A CHAINE ELEPHANT 1 TONNE                  PALAN A CHAINE DELTA GREEN 0,5 TONNE                  PALAN A CHAINE DELTA GREEN 2 TONNES                  PALAN A CHAINE ELEPHANT 0,5 TONNE                  PALAN A CHAINE ELEPHANT 0,5 TONNE                  PALAN A CHAINE ELEPHANT 1TONNE                  PALAN A CHAINE HUBLAST 0,5 TONNE                  PONT ROULANT MENESSION UTS 2500 daN</p>	<p>09/04/2015</p>
SOCOTEC	<p>POTENCE type T60/173 ,01,05 ABS UTS 130 daN                  POTENCE type T60/173 ,01,05 ABS UTS 130 daN                  POTENCE ABS Polygone 100 daN                  POTENCE ABS GC35 100 daN                  POTENCE ABS VAUBAN 100 daN                  POTENCE ABS P21 100 daN                  POTENCE ABS 130 daN                  POTENCE ABS TRANCHE 2 200 daN                  POTENCE ET TREUIL MANUEL ABS GRAISSE 140 daN                  POTENCE ABS Polygone 100 daN                  POTENCE ET TREUIL MANUEL ABS POSTE TOUTES                  EAUX 130 daN                  POTENCE ET TREUIL MANUEL SOPRIME 130 daN                  PALANS PONT ROULANTS ET PORTIQUES                  DESHYDRATATION daN2000                  PALANS PONT ROULANTS ET PORTIQUES                  DESHYDRATATION daN2000                  PALANS PONT ROULANTS ET PORTIQUES                  DESHYDRATATION daN2000                  POTENCE ABS STOCKEUR 250 daN250                  POTENCE PACALEVAGE 050318 UTS daN500                  POTENCE PACALEVAGE 050316 UTS daN500                  MONORAIL YALE VS5 Sécheur daN5000                  MONORAIL PACALEVAGE 050319 Eau Industrielle                  daN200                  MONORAIL PACALEVAGE 050320 Eau Industrielle                  daN200                  MONORAIL PACALEVAGE 0050321 Eau industrielle da                  N200                  POTENCE PACALEVAGE 0500707 UTS daN100                  POTENCE PACALEVAGE 0500707,1 UTS daN100                  MONORAIL YALE VS5 Secheur 500 daN500                  MONORAIL LESLA UTS BOUE daN500                  POTENCE MANUTAN DEMARCHI RPTL RECIRCULATION                  daN500</p>	<p>09/04/2015</p>
SOCOTEC	<p>PALANS PONT ROULANTS ET PORTIQUES TR4 daN600                  PALANS PONT ROULANTS ET PORTIQUES VERLINDE TR4                  daN600                  PALANS PONT ROULANTS ET PORTIQUES VERLINDE                  VL05504B1 TR4 daN500                  TRIPODE daN1000                  PALAN ABS T250 daN250                  PALAN ABS T250 daN250                  PALAN ABS T 250 daN250</p>	<p>9/04/2015</p>
APAVE	<p>VERIFICATION ELEVATEUR</p>	<p>09/04/2015                  16/11/2015</p>
BCM	<p>PROTECTION Foudre                  9 POINTES                  9 TERRES</p>	<p>29/06/2015</p>
ECODIS	<p>DESENFUMAGE                  local pelletissage : 1 EXUTOIRE / COFFRET 0/F CO2                  stockage : 12 EXUTOIRES /2 COFFRETS BIZONE 0/F CO2</p>	<p>24/06/2015</p>

LABORATOIRE CENTRALE	ANALYSE DES EAUX	Selon planning autosurveillance
SAS LABORATOIRE	ANALYSE DES BOUES Cd, Hg, Zn 7 métaux E FERTILISANT + METAUX E FERTILISANT + METAUX + HAP + PCB HAP + PCB	Selon planning pré -établi
CARSO	CAMPAGNE RSDE	16/02/2015 07/04/2015 10/06/2015 24/06/2015 29/09/2015 02/10/2015
SARTORIUS	VERIFICATION BALANCE + DESSICATEUR	09/06/2015
YGIENEAIR	VERIFICATION HOTTES	10/09/2015
PSD	CONTRÔLE PONT BASCULE	23/06/2015
IRH	CONTRÔLE PRELEVEURS ET DEBITMETRIE	20/01/2015 et 21/01/2015
SES	ALARME	19/01/2015

### Les contrôles réglementaires sur la STEP de Sin le Noble

Site	Libellé équipement	Date intervention
OLDHAM et PROMAT	DETECTION GAZ	21/10/2015
MVCE	ANALYSES VIBRATOIRES 4 AEROVIS  2 CENTRIFUGEUSES	16/03/2015 15/06/2015 30/10/2015
VERITAS	VERIFICATION ELECTRIQUE DE TOUS LES BATIMENTS	20/01/2016
APAVE	VERIFICATION APPAREIL DE LEVAGE (POTENCE PALAN)	26/11/2015
LABORATOIRE CENTRALE	ANALYSE DES EAUX	Selon planning autosurveillance
SAS LABORATOIRE	ANALYSE DES BOUES 7 métaux E FERTILISANT + METAUX E FERTILISANT + METAUX + HAP + PCB HAP + PCB	Selon planning pré -établi
CARSO	CAMPAGNE RSDE	29/09/2015 02/12/2015 10/12/2015
SARTORIUS	VERIFICATION BALANCE	27/07/2015
IRH	CONTRÔLE PRELEVEURS ET DEBITMETRIE	20 et 21/01/2015

<b>Les contrôles réglementaires sur les STEPS de l'ARLEUSIS</b>		
<b>Site</b>	<b>Libellé équipement</b>	<b>Date intervention</b>
OLDHAM et PROMAT	DETECTION GAZ GOEULZIN	21/10/2015
MVCE	ANALYSES VIBRATOIRES	15/06/32015 30/10/2015 14/12/2016 step Arleux
VERITAS	VERIFICATION ELECTRIQUE DE TOUS LES BATIMENTS	20/01/2016
APAVE	VERIFICATION APPAREIL DE LEVAGE (POTENCE PALAN)	26/11/2015
LABORATOIRE CENTRALE	ANALYSE DES EAUX	Selon planning autosurveillance
SARTORIUS	VERIFICATION BALANCE	27/07/2015
IRH	CONTRÔLE PRELEVEURS ET DEBITMETRIE	20 et21/01/2015



## 2.3.5. LES AUTRES INTERVENTIONS SUR LES INSTALLATIONS

Mis à part les contrôles réglementaires qui ont été détaillés ci-avant et de l'entretien classique (nettoyage, graissage une fois par an de tous les organes mécaniques, ...), de nombreuses autres tâches d'exploitation ou de maintenance ont été effectués au cours de l'exercice sur les sites ou installations.

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	REALISATION
<b>STEP d'Arleux</b>	Defaut pompe 2	07/04/2015
	p1 bouchee	10/11/2015
	Agitateurs STEP maintenance	27/11/2015
<b>STEP d'Aubigny au Bac</b>	Defaut pompes nettoyage BO	10/04/2015
	Defaut batterie	11/05/2015
	Defaut pompe recirculation 3 zone contact	19/06/2015
	Curage zone contact	25/06/2015
	B.O	23/09/2015
	Agitateurs STEP maintenance	13/11/2015
	Pont Brosse 1 maintenance	19/11/2015
	Pont Brosse 2 maintenance	19/11/2015
Traitement des Boues maintenance	18/11/2015	
<b>STEP de Douai Fort de Scarpe</b>	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	16/12/2014
	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	24/12/2014
	Sécheur : Maintenance mensuelle	16/12/2014
	Sécheur : Maintenance stockage - graissage	24/12/2014
	Prétrait POLY : Maintenance annuelle électropompe	16/12/2014
	Recirculation boues - Maintenance annuelle	18/12/2014
	Recirculation boues - Maintenance annuelle électropompe	19/12/2014
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	04/12/2014
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	12/12/2014
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	19/12/2014
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	16/12/2014
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	12/12/2014
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	19/12/2014
	Recirculation boues - Maintenance semestrielle	15/12/2014
	maintenance	16/12/2014
	reparation	17/12/2014
	reparation aerotherme centrifs	18/12/2014
	desodo secheur	19/12/2014
	nettoyage desodo	20/12/2014
	reparation pompe a huile B	23/12/2014
	desodo local bennes	24/12/2014
depannage M220	26/12/2014	
Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	06/01/2015	
Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	20/01/2015	
Sécheur : Maintenance mensuelle	20/01/2015	

<b>STEP de Douai Fort de Scarpe</b>	Sécheur : Maintenance stockage - graissage	20/01/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	30/12/2014
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	08/01/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	16/01/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	23/01/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	30/01/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	30/12/2014
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	08/01/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	16/01/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	23/01/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	30/01/2015
	depannage	27/12/2014
	reparation mecanique	06/01/2015
	essai installation	07/01/2015
	nettoyage	08/01/2015
	desodo	09/01/2015
	tuyauterie desodo	10/01/2015
	pompe desodo	13/01/2015
	graissage	14/01/2015
	pompe a boues centrif	15/01/2015
	pompe a boues 3	16/01/2015
	nettoyage	17/01/2015
	preparation materiel	20/01/2015
	reparation	21/01/2015
	reparation macanique	22/01/2015
	niveau bas pellettiseur	23/01/2015
	preparation materiel	24/01/2015
	maintenance	27/01/2015
	rangement et nettoyage	28/01/2015
	supervision secheur	29/01/2015
	graissage	30/01/2015
	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	18/02/2015
	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	20/02/2015
	Sécheur : Maintenance mensuelle	27/02/2015
	Sécheur : Maintenance stockage - graissage	27/02/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	06/02/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	13/02/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	20/02/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	27/02/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	06/02/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	13/02/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	20/02/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	27/02/2015
	elevateur a godets AT2	31/01/2015
	nettoyage	03/02/2015
	nettoyage machines	04/02/2015
	maintenance file A	05/02/2015
	maintenance file A	06/02/2015
	eleveteur AT2	07/02/2015
	reglage chaudiere A	17/02/2015

<b>STEP de Douai Fort de Scarpe</b>	nouvelle supervision	18/02/2015
	supervision	19/02/2015
	modif sonde de pression	20/02/2015
	nettoyage et debouchage	21/02/2015
	Sécheur : Maintenance mensuelle	10/03/2015
	Sécheur : Maintenance stockage - graissage	19/03/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	06/03/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	13/03/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	20/03/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	27/03/2015
	deplacement sonde ti30	24/02/2015
	nettoyage	25/02/2015
	cyclone A	26/02/2015
	cyclone A	27/02/2015
	reparation ac14	28/02/2015
	pompe scrubber A	03/03/2015
	reducteur m300	04/03/2015
	echangeur file A	05/03/2015
	ouverture secheur A	06/03/2015
	reglage Secheur A	07/03/2015
	essai file A	10/03/2015
	remplacement bande AT	11/03/2015
	reparation	12/03/2015
	essai file A	13/03/2015
	Intervention de renouvellement	24/03/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B16 file B	23/03/2015
	Intervention de renouvellement	25/02/2015
	Intervention de renouvellement	20/03/2015
	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	30/04/2015
	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	30/04/2015
	Sécheur : Maintenance mensuelle	30/04/2015
	Sécheur : Maintenance stockage - graissage	30/04/2015
	Sécheur : Maintenance sécheur - vanne	11/04/2015
	Prétrait POLY : Maintenance mensuelle graissage	17/04/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	03/04/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	10/04/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	17/04/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	24/04/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	29/04/2015
	Prétrait Vauban : Maintenance mensuelle	03/04/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	03/04/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	10/04/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	17/04/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	24/04/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	29/04/2015
	nettoyage	14/03/2015
	graissage	17/03/2015
	essai ligne A	18/03/2015
	essai ligne A	19/03/2015
	essai file A	20/03/2015

<b>STEP de Douai Fort de Scarpe</b>	nettoyage pompes eau ind	21/03/2015
	traitement des graisses MS	27/03/2015
	cyclone file A	24/03/2015
	vis fines at3	25/03/2015
	graissage	26/03/2015
	essai file a	27/03/2015
	variees	28/03/2015
	anneaux de traction	31/03/2015
	anneaux de traction	01/04/2015
	preparation pieces detachees	02/04/2015
	divers	03/04/2015
	divers	04/04/2015
	maintenance pellettiseur	07/04/2015
	maintenance pellettiseur	08/04/2015
	divers	09/04/2015
	visite station	17/04/2015
	Pompes traitement graisse	23/04/2015
	visite station	23/04/2015
	divers	10/04/2015
	divers	11/04/2015
	variateur centrif 1	21/04/2015
	variateur centrif 1	22/04/2015
	panne malaxeur pompe gaveuse centrifs	23/04/2015
	malaxeur pompe gaveuse centrifs	24/04/2015
	divers	25/04/2015
	divers	28/04/2015
	essai secheur A	29/04/2015
	galet pellettiseur	30/04/2015
	visite station	28/04/2015
	Clarif A et B : Maintenance annuelle	04/08/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance annuelle agitateur	12/10/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B1 File A	21/05/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B2 File A	23/06/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B3 File A	16/07/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B4 File A	16/07/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B5 File A	19/05/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B6 File A	19/05/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B7 File A	29/06/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B8 File A	16/07/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B9 file B	17/07/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B10 file B	22/07/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B11 file B	29/07/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B12 file B	30/07/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B13 file B	19/07/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse B14 file B	21/07/2015
	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	19/05/2015
	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	05/05/2015

<b>STEP de Douai Fort de Scarpe</b>	Sécheur : Maintenance mensuelle	19/05/2015
	Sécheur : Maintenance stockage - graissage	16/05/2015
	Sécheur : Maintenance pelletiseur - motoréducteur	19/05/2015
	Sécheur : Maintenance pelletiseur -crible	19/05/2015
	Prétrait POLY : Maintenance mensuelle graissage	08/09/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	21/05/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	22/05/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	28/05/2015
	Prétrait Vauban : Maintenance mensuelle	07/09/2015
	Labo : vérification ventilation (mai)	13/05/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	21/05/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	22/05/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	28/05/2015
	divers	02/05/2015
	variateur pompe a polymere 2 hs	05/05/2015
	biomasters A et B	04/05/2015
	visite station	05/05/2015
	reducteur at3 a hs	06/05/2015
	at3 a	07/05/2015
	remplacement variateur centrif	12/05/2015
	divers	13/05/2015
	remplacement var seepex centrifs	15/05/2015
	divers	16/05/2015
	divers	19/05/2015
	nettoyage	20/05/2015
	nettoyage	21/05/2015
	divers	22/05/2015
	divers	23/05/2015
	remplacement galet pelletisseur	26/05/2015
	modif demister	27/05/2015
	visite de station	21/05/2015
	Prétrait POLY : Maintenance mensuelle graissage	08/09/2015
	Prétrait Vauban : Maintenance mensuelle	07/09/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse File B	28/12/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	17/07/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	31/07/2015
	brosse b16	30/07/2015
	Labo : maintenance chromato (Aout)	12/08/2015
	Prétrait POLY : Maintenance mensuelle graissage	17/09/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	07/08/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	11/08/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	21/08/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	28/08/2015
	Prétrait Vauban : Maintenance mensuelle	17/09/2015
	control règlementaire	06/08/2015
	depose reducteur + racle a graisse	11/08/2015
	JCB	11/08/2015
	automat	17/08/2015
	automat desodo	18/08/2015
	deboucher	26/08/2015

<b>STEP de Douai Fort de Scarpe</b>	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	09/09/2015
	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	24/09/2015
	Sécheur : Maintenance pelletiseur - motoréducteur	15/09/2015
	Prétrait POLY : Maintenance mensuelle graissage	08/09/2015
	Prétrait POLY : Maintenance trimestrielle	08/09/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	02/09/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	09/09/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	16/09/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	23/09/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance trimestrielle	29/10/2015
	Prétrait Vauban : Maintenance trimestrielle	07/09/2015
	Prétrait Vauban : Maintenance mensuelle	09/11/2015
	Clarif A et B : Maintenance bimensuelle	09/11/2015
	Traitement graisses : Maintenance trimestrielle surpresseur	14/10/2015
	Traitement MdV : Maintenance annuelle	17/09/2015
	Traitement MdV : Maintenance trimestrielle	17/09/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse File A	25/09/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse File B	08/10/2015
	Recirculation boues - Maintenance annuelle	06/10/2015
	Recirculation boues - Maintenance annuelle électropompe	29/10/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	02/09/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	09/09/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	16/09/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	23/09/2015
	Tranche 2 : Maintenance trimestrielle	18/11/2015
	Poste Toutes Eaux : Maintenance annuelle	30/11/2015
	modification acces rouleau bas AT2	01/09/2015
	remplacement devouteur M300	02/09/2015
	trappe carter AT2	03/09/2015
	divers	04/09/2015
	remplacement contacteur M150	05/09/2015
	nettoyage	08/09/2015
	depanner	11/09/2015
	matieres de vidange	10/09/2015
	variees	09/09/2015
	reparation eclairage	10/09/2015
	nettoyage machines	11/09/2015
	nettoyage installation	12/09/2015
	continuation nettoyage installation	15/09/2015
	continuation nettoyage installation	16/09/2015
	nettoyage pre traitements	17/09/2015
	reparation vis AT3A	18/09/2015
	divers	19/09/2015
	Sécheur : Maintenance annuelle	09/10/2015
	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	10/10/2015
	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	20/10/2015
	Sécheur : Maintenance mensuelle	10/10/2015
	Déshydrat : Maintenance motoréducteurs semestrielle	03/08/2015
	Prétrait POLY : Maintenance mensuelle graissage	13/11/2015

<b>STEP de Douai Fort de Scarpe</b>	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	30/09/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	09/10/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	16/10/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	20/10/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	30/10/2015
	Prétrait Vauban : Maintenance annuelle	28/12/2015
	Prétrait Vauban : Maintenance mensuelle	24/11/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	30/09/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	09/10/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	16/10/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	23/10/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	30/10/2015
	Tranche 2 : Maintenance annuelle	17/11/2015
	divers	22/09/2015
	detartrage scruber A	23/09/2015
	detartrage scruber A	24/09/2015
	divers	25/09/2015
	divers	26/09/2015
	deplacement pellets hangar	29/09/2015
	remplacement verin EV221	30/09/2015
	modif eau ind file A	01/10/2015
	modif tuyau eau ind A	02/10/2015
	divers	03/10/2015
	réglage transfo	06/10/2015
	automat désodo	22/09/2015
	divers	06/10/2015
	preparation bande AT2	07/10/2015
	nettoyage hangar	08/10/2015
	consigner - accomplpagner	09/10/2015
	remplacer	13/10/2015
	divers	09/10/2015
	divers	10/10/2015
	divers	13/10/2015
	reparation fuite vis M120	14/10/2015
	prparation travaux	14/10/2015
	depannage mécnique	16/10/2015
	support tuyau de transfert chloro	15/10/2015
	remplacement vis M220	16/10/2015
	divers	17/10/2015
	trappe EV221	20/10/2015
	continuation EV221	21/10/2015
	divers	22/10/2015
	LS 70 pellettiseur	23/10/2015
	sonde LS70 pellettiseur	24/10/2015
	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	14/11/2015
	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	27/11/2015
	Sécheur : Maintenance mensuelle	27/11/2015
	Sécheur : Maintenance stockage - graissage	05/12/2015
	Sécheur : Maintenance pelletiseur - motoréducteur	27/11/2015

<b>STEP de Douai Fort de Scarpe</b>	Prétrait POLY : Maintenance mensuelle graissage	13/11/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	10/11/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	19/11/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	26/11/2015
	Prétrait Vauban : Maintenance mensuelle	24/11/2015
	Clarif A et B : Maintenance bimensuelle	27/11/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	13/11/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	20/11/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	27/11/2015
	Groupe électrogène : essai mensuel	02/11/2015
	remplacer	29/10/2015
	remplacer	04/11/2015
	remplacer	03/11/2015
	problemes d automate	03/11/2015
	problemes automate	04/11/2015
	formation	05/11/2015
	casse tambour AC13	06/11/2015
	reglage secheur A	12/11/2015
	reglage secheur A	13/11/2015
	debouchage pompe de lubrification canalisation centrifs	14/11/2015
	essai secheur A	19/11/2015
	essai file A	20/11/2015
	divers	21/11/2015
	divers	21/11/2015
	depannage	24/11/2015
	Sécheur : Maintenance sécheur-graissage roulement	19/12/2015
	Sécheur : Maintenance mensuelle	22/12/2015
	Sécheur : Maintenance stockage - graissage	22/12/2015
	Sécheur : Maintenance réglage chaudière (DALKIA)	23/12/2015
	Sécheur : Maintenance sécheur - vanne	24/12/2015
	Prétrait POLY : Maintenance mensuelle graissage	30/11/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	01/12/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	09/12/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	18/12/2015
	Prétrait GC35 : Maintenance hebdomadaire	23/12/2015
	Prétrait Vauban : Maintenance trimestrielle	30/12/2015
	Prétrait Vauban : Maintenance mensuelle	30/11/2015
	Traitement graisses : Maintenance trimestrielle surpresseur	29/12/2015
	Traitement MdV : Maintenance trimestrielle	30/12/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse File A	28/12/2015
	Chenaux oxydation : Maintenance pont brosse File B	28/12/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	04/12/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	10/12/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	18/12/2015
	Recirculation boues - Maintenance hebdomadaire	23/12/2015
	Groupe électrogène : essai mensuel	29/12/2015
	evacuer la feraille	26/11/2015
	remplacer	26/11/2015



<b>STEP de Douai Fort de Scarpe</b>	remplacement vanne EV2B	24/11/2015
	remplacement rouleau haut AC14	25/11/2015
	vis AC1A	26/11/2015
	finition AC1A	27/11/2015
	divers	28/11/2015
	accompagner	02/12/2015
	reglage pellettiseur	01/12/2015
	remise en etat AC12	02/12/2015
	divers	03/12/2015
	divers	04/12/2015
	divers	05/12/2015
	depannage	05/12/2015
	CONTROLE	05/12/2015
	control	06/12/2015
	control thermographie	07/12/2015
	mise en conformité	08/12/2015
	reparer	08/12/2015
	remplacer	08/12/2015
	manutention	09/12/2015
	elevateur a godets	08/12/2015
	divers	09/12/2015
	remplacement rouleau AC14	10/12/2015
	elevateur AT2	11/12/2015
	reparation godets AT2	12/12/2015
	reparation godets AT2	15/12/2015
	Accompagné	15/12/2015
	bande AT2	16/12/2015
	divers	17/12/2015
	divers	18/12/2015
	divers	19/12/2015
	travaux suite passage camera	21/12/2015
	clarificateur 2	22/12/2015
	divers	22/12/2015
	blocage vis M220	23/12/2015
	divers	24/12/2015
	exploitation centrif	28/12/2015
	réparer	28/12/2015
	dépanner	29/12/2015
	exploitation déshydratation	29/12/2015
	depanner	30/12/2015
dépanner	30/12/2015	
depanner	30/12/2015	
STEP de Féchain	chgt poire	25/03/2015
	Ppe recirculation	21/09/2015
	controle intallation électrique	15/10/2015
	PB poste de relevement	23/11/2015
	Intervention Corrective (Urgence)	23/11/2015

STEP de Goeulzin	remplacement pompe	19/08/2015
	remplacer	30/10/2015
	remplacer	12/11/2015
	Agitateurs STEP maintenance	27/11/2015
STEP de Sin le Noble	defaut P1 et P2 recircu	24/03/2015
	Reparation pretraitement 1	19/03/2015
	Reparation pretraitement 1	20/03/2015
	REPARATION PRETRAITEMENT	09/04/2015
	nettoyage filtre	13/04/2015
	Remise en service Pretaitement 1	09/04/2015
	centri	14/04/2015
	nettoyage	16/04/2015
	nettoyage	21/04/2015
	motoreducteur centri	28/04/2015
	MAINTENANCE	28/04/2015
	nettoyage	06/05/2015
	debouillage	11/05/2015
	nettoyage	12/05/2015
	debouchage	13/05/2015
	netoyage	15/05/2015
	netoyage	18/05/2015
	nettoyage	19/05/2015
	debouillage	20/05/2015
	demontage	27/05/2015
	debouche	27/05/2015
	Defaut pompe 1 BO	22/06/2015
	Automatisme P3 recirculation	23/06/2015
	Chlorure Ferrique	28/07/2015
	Renouvellement pompe 3 PTE	29/07/2015
	Renouvellement bavette racleur	11/08/2015
	Renouvellement moteur reducteur file A	13/08/2015
	Bouton arret d urgence brosse 1	13/08/2015
	chaulage	21/08/2015
	racleur a graisse	16/09/2015
	nettoyage vis et reparation vis boue chaulée	22/09/2015
	netoyage agitateur anaérobie	01/10/2015
	Racleur dessableur 1	19/10/2015
	nettoyage centri	23/10/2015
	nettoyage	28/10/2015
	Pont brosse 1 Maintenance	08/12/2015
	Pont brosse 2 Maintenance	08/12/2015
	Pont brosse 3 Maintenance	08/12/2015
	Pont brosse 4 Maintenance	08/12/2015
	dépannage	23/11/2015
Contrôle réglementaire levage	26/11/2015	
remplacer	01/12/2015	
remplacement du convecteur electrique laboratoire	01/12/2015	
remplacement thermostast de regulation de temperature	23/11/2015	
remplacer	04/12/2015	
remplacement arret d urgence	04/12/2015	
tension courroies	09/12/2015	

Les éventuelles réserves émises lors des contrôles des organismes extérieurs sont systématiquement levées. Les armoires électriques sont contrôlées une fois par an à la caméra infrarouge (vérification des points de chauffe et levée des réserves).

### **2.3.6. LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Le tableau ci-après détaille les interventions réalisées en astreinte :

DATE	temps PR	temps STEP	STEP	OBSERVATION / CR
3-janv.		1,00	ARLEUX	DEVERSEMENT BO /VERIFICATION DES DEBITS
3-janv.		1,30	GOEULZIN	DEFAULT AERATION BIO ET DEFAULT DEGRILLEUR / AUCUN DEFAULT SUR SITE
4-janv.		4,00	AUBIGNY	DEFAULT MODEM / REMPLACEMENT BATTERIE + CARTE MODEM
4-janv.		1,00	FECHAIN	DEFAULT ROTATION CLARIFICATEUR : INSTALLATION EN FONCTIONNEMENT
18-janv.	1,15		DOUAI	DEFAULT DEGRILLEUR EP1 / IMPOSSIBLE DE DEBLOQUER PREVOIR INTERVENTION ULTERIEURE
18-janv.		1,15	ARLEUX	DEFAULT NIVEAU BAS SILO A BOUE / VERIFICATION DU NIVEAU DU SILO CHANGEMENT POIRE DE NIVEAU
19-janv.		1,30	DOUAI	DEFAULT ALTISTART 2/ CONTRÔLE DES FUSIBLES + REENCLenchEMENT
24-janv.		2,15	SIN LE NOBLE	DEFAULT DEGRILLEUR - DEBORDEMENT / DEBLOCAGE DU DEGRILLEUR- NETTOYAGE DE L'OUVRAGE +CHAUSSEE
24-janv.		1,00	SIN LE NOBLE	DEFAULT POMPE D'EXTRACTION BOUE N°1 / VERIFICATION ET REMISE EN SERVICE
24-janv.		0,15	DOUAI	DEFAULT DISCORDANCE POIRE DE NIVEAU PRETRAITEMENT VAUBAN /NETTOYAGE DES POIRES
24-janv.		0,15	DOUAI	DEFAULT AERATEUR A7 / CONTRÔLE + REENCLenchEMENT - PREVOIR LE REMONTAGE LE LENDEMAIN
28-janv.		2,00	ARLEUX	DEFAULT DEGRILLEUR + DEFAULT CAPOT / DEBLOCAGE DU DEGRILLEUR
29-janv.		1,00	SIN LE NOBLE	DECLenchEMENT DEGRILLEUR / REMISE EN SERVICE
30-janv.		1,15	SIN LE NOBLE	DECLenchEMENT DEGRILLEUR / REMISE EN SERVICE
6-févr.		0,45	DOUAI	ALTISTART 4 / RELANCE ET CONTRÔLE
7-févr.		2,30	ARLEUX	DEVERSE BO / CONTRÔLE DES DEBITS ENTREE STEP ET REMISE EN SERVICE D'UNE POMPE
8-févr.		0,40	DOUAI	ALTISTART 3 + Brosse B9 / RELANCE ET CONTRÔLE
9-févr.		0,40	DOUAI	ALTISTART 4 + Brosse B16 / RELANCE ET CONTRÔLE
14-févr.		2,15	SIN LE NOBLE	DEFAULT DEGRILLEUR - DEBORDEMENT / DEBLOCAGE DU DEGRILLEUR- NETTOYAGE DE L'OUVRAGE +CHAUSSEE
17-févr.		1,20	DOUAI	DEFAULT ALTISTART 1/ RELANCE PUIS VERIFICATION
23-févr.		1,00	DOUAI	DEFAULT B14 / VERIFICATION FUSIBLE RELANCE
26-févr.		1,50	DOUAI	DEFAULT ALTISTART 1/ RELANCE PUIS VERIFICATION
21-févr.		2,00	DOUAI	DEFAULT PR5 + AERATEUR A7/ RELANCE APRES CONTRÔLE
21-févr.		1,00	DOUAI	DEFAULT FERMETURE VANNE MURALE TR4 / CONTRÔLE DE LA VANNE POSITION FERMEE
21-févr.		1,25	DOUAI	DEFAULT GRILLE G2 - DEFAULT A7 / DEBLOCAGE DE LA VIS - DEGRILLAGE MANUEL - REENCLenchEMENT A7
28-févr.		0,45	DOUAI	ALTISTART 1/ RELANCE + CONTRÔLE
1-mars		1,00	ARLEUX	DEVERSEMENT BO / CONTRÔLE DU DEBIT DES POMPES
5-mars		2,15	DOUAI	PLUS D'APPEL DEFAULT / CONTACTER SERVICE INFORMATIQUE TECHNIQUE /TESTS / REMISE EN SERVICE DEFAULT ALTISTART 2/ RELANCE
8-mars		0,30	DOUAI	DEFAULT MESURE POSTE TOUTE EAUX / VERIFICATION DU FONCTIONNEMENT PAR POIRE DE NIVEAU DEFAULT ALTISTART 2/ RELANCE
8-mars		0,45	DOUAI	DEFAULT ALTISTART 4/ RELANCE ET DEFAULT DISCORDANCE POIRE DE NIVEAU /NETTOYAGE ET VERIFICATION
12-mars		1,10	DOUAI	DEFAULT Brosse B16 /VERIFICATION + RELANCE DE LA Brosse
17-mars		1,00	ARLEUX	DEFAULT CAPOT DEGRILLEUR / FAUX DEFAULT - REARMEMENT DISJONCTEUR THERMIQUE + ESSAIS
22-mars		1,15	FECHAIN	DEFAULT CLAFICATEUR / REARMEMENT + VERIFICATION FONCTIONNEMENT
22-mars		1,00	DOUAI	DEFAULT ALTISTART 4 / VERIFICATION ET RELANCE
23-mars		1,15	AUBIGNY	DEFAULT AU GENERAL / PAS DE DEFAULT SUR SITE
28-mars		0,30	SIN LE NOBLE	DEFAULT POMPE RECIRCULATION P1 ET P3 / REENCLenchEMENT DES DISJONCTEURS
28-mars		1,00	DOUAI	DEFAULT REGULATION AMMONIUM NITRATE/ REMISE EN SERVICE
30-mars		1,00	DOUAI	DEFAULT B7 / REMISE EN SERVICE

**>LA QUALITE DU SERVICE>LE BILAN D'EXPLOITATION**

2-avr.		1,30	<b>SIN LE NOBLE</b>	DEFAULT DEGRILLEUR/ DEGRILLAGE MANUEL + REMISE EN SERVICE DU DEGRILLEUR
5-avr.		1,35	<b>DOUAI</b>	ALTISTART 3 / RELANCE + CONTRÔLE + DEFAULT B4 / RELANCE + DEFAULT PONT RACLEUR PR5 / CONTRÔLE + RELANCE
9-avr.		1,30	<b>DOUAI</b>	DEFAULT ISOLEMENT RESEAU BASSE TENSION / CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
10-avr.		1,15	<b>DOUAI</b>	DEFAULT BROUSSE B3 ET B4 / RELANCE
12-avr.		1,50	<b>DOUAI</b>	DEFAULT SURPRESSEUR SU2 TRAITEMENT DES GRAISSES/ MISE EN GRANDE VITESSE SU3
12-avr.		3,00	<b>DOUAI</b>	COUPURE EDF STEP DOUAI 3 H / RELANCE DE L'INSTALLATION + RELANCE DEGRILLEUR STEP SIN LE NOBLE
24-mars		1,00	<b>SIN LE NOBLE</b>	DEFAULT POMPE DE RECIRCULATION P1 ET P2 / REARMEMENT POMPE + VERIFICATION
24-mars		1,00	<b>DOUAI</b>	DEFAULT DEGRILLEUR 1 ET 2 EP / BYPASS DU DEGRILLEUR PREVOIR INTERVENTION ULTERIEURE
24-mars		0,45	<b>DOUAI</b>	DEFAULT B5 / VERIFICATION FUSIBLE + RELANCE
14-avr.		1,15	<b>DOUAI</b>	DEFAULT ISOLEMENT RESEAU BASSE TENSION / CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
5-mai		0,50	<b>DOUAI</b>	TAPIS DECLENCHE / DEBLOCAGE DU TAPIS ET REMISE EN SERVICE
7-mai		1,00	<b>DOUAI</b>	DEFAULT B7 / CHANGEMENT FUSIBLE + RELANCE
10-mai		1,00	<b>DOUAI</b>	DEFAULT ALTISTART 3 + B 10 / CONTRÔLE ET RELANCE
11-mai		1,00	<b>DOUAI</b>	DEFAULT B7 / CONTROLE FUSIBLE + RELANCE
12-mai		1,00	<b>SIN LE NOBLE</b>	DEFAULT POMPE RECIRCULATION / CONTRÔLE ET RELANCE
13-mai		5,30	<b>DOUAI</b>	DEFAULT THERMIQUE DEGRILLEUR/ REMISE EN ETAT DU DEGRILLEUR + ESSAIS
14-mai		1,00	<b>SIN LE NOBLE</b>	DEFAULT POMPE RECIRCULATION / REENCLenchement DISJONCTEURS + CONTRÔLE
14-mai		5,30	<b>FECHAIN</b>	DEFAULT NIVEAU TH AVEC POMPAGE ET SANS POMPAGE / PAS DE POMPAGE SUR PLACE - DEBORDEMENT +MISE EN SERVICE DES 2 POMPES DE RELEVAGE + ARRET POSTE HEM LENGLET+ POMPAGE DEBORDEMENT
15-mai		1,30	<b>ERCHIN</b>	VOYANT DEFAULT ALLUME / CONTRÔLE SUR SITE DES DEFAULTS /RAZ
17-mai		0,30	<b>SIN LE NOBLE</b>	DEFAULT THERMIQUE POMPE RECIRCULATION P1/ CONTRÔLE ET REENCLenchement
18-mai		1,00	<b>DOUAI</b>	DEFAULT B3 / RELANCE BROUSSE + VERIFICATION FONCTIONNEMENT
20-mai		1,30	<b>DOUAI</b>	DEFAULT ALTISTART 2/ CONTRÔLE DES FUSIBLES + REENCLenchement
29-mai		0,45	<b>SIN LE NOBLE</b>	DECLenchement POMPES RECIRCULATION / CONTRÔLE ET REMISE EN SERVICE
5-juin	1,00	4	<b>TOUT PERIMETRE</b>	SUITE ORAGE NOMBREUX DECLenchements / REMISE EN SERVICE ET CONTROLES DES INSTALLATIONS
6-juin		0,3	<b>DOUAI + SIN LE NOBLE</b>	POMPE RECIRCULATION SIN LE NOBLE + ALTISTART
7-juin		0,45	<b>DOUAI + SIN LE NOBLE</b>	POMPE RECIRCULATION SIN LE NOBLE + ALTISTART
26-juin		0,45	<b>GOEULZIN</b>	DEFAULT INTRUSION / TOUR DE L'INSTALLATION RAS
27-juin		2	<b>GOEULZIN</b>	DEFAULT MANQUE TENSION
29-juin		0,3	<b>DOUAI</b>	DEFAULT ALTISTART 1 / RELANCE ET CONTRÔLE
30-juin		0,3	<b>DOUAI</b>	DEFAULT NON DEMARRAGE B8 / RELANCE DE LA BROUSSE
2-juil.		0,3	<b>DOUAI</b>	DEFAULT NON DEMARRAGE B3 / RELANCE DE LA BROUSSE
2-juil.		0,15	<b>DOUAI</b>	Manque tension 48 v commandes - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
2-juil.		0,15	<b>DOUAI</b>	Manque tension 48 v commandes - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
2-juil.		1,30	<b>DOUAI</b>	Manque tension 48 v commandes - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
2-juil.		2,00	<b>AUBIGNY</b>	DEFAULT MANQUE TENSION - Remise en service installation et contrôle après retour EDF
2-juil.		1,50	<b>FECHAIN</b>	default manque tension - remise en route des ouvrages et verification
5-juil.		0,30	<b>DOUAI</b>	DEFAULT NON DEMARRAGE B7 / RELANCE DE LA BROUSSE
5-juil.		0,30	<b>DOUAI</b>	DEFAULT NON DEMARRAGE B7 / RELANCE DE LA BROUSSE
5-juil.		0,30	<b>DOUAI</b>	DEFAULT NON DEMARRAGE B8 / RELANCE DE LA BROUSSE+DEFAULT ALTISTART 2 / RELANCE
6-juil.		1	<b>DOUAI</b>	DEFAULT NON DEMARRAGE B7 / RELANCE DE LA BROUSSE + DEFAULT ALTISTART 2/RELANCE
7-juil.		1	<b>DOUAI</b>	DEFAULT NON DEMARRAGE B7 / RELANCE DE LA BROUSSE + DEFAULT ALTISTART 2/RELANCE
9-juil.		1	<b>DOUAI</b>	DEFAULT NON DEMARRAGE B7 / RELANCE DE LA BROUSSE
10-juil.		0,45	<b>DOUAI</b>	DEFAULT NON DEMARRAGE B7 / RELANCE DE LA BROUSSE
10-juil.		0,45	<b>DOUAI</b>	DEFAULT ALTISTART 2
11-juil.		1,15	<b>FECHAIN</b>	Contrôle de la vanne et remise en service - Def limit de couple Ouv Vanne
11-juil.		1,15	<b>FECHAIN</b>	Contrôle de la vanne et remise en service - Def limit de couple Ouv Vanne
16-juil.		1,50	<b>ARLEUX</b>	Intrusion - déplacement pour vérification
17-juil.		1,00	<b>SIN LE NOBLE</b>	Extraction Ppe 1 Déf - CONTRÔLE ET REMISE EN SERVICE POMPE
17-juil.		1,00	<b>SIN LE NOBLE</b>	Extraction Ppe 1 Déf - CONTRÔLE ET REMISE EN SERVICE POMPE
17-juil.		1,00	<b>SIN LE NOBLE</b>	Extraction Ppe 1 Déf - CONTRÔLE ET REMISE EN SERVICE POMPE
25-juil.		1,30	<b>DOUAI</b>	Manque tension 48 v commandes - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS

3-août	1,00	<b>DOUAI</b>	Arret d'urgence pont file A - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
5-août	1,30	<b>GOEULZIN</b>	DEF RECIRC - AUCUN DEF AUT SUR SITE
13-août	2,00	<b>ARLEUX</b>	Secteur EDF - remise en service installation et contrôle après retour EDF
17-août	1,00	<b>DOUAI</b>	MANQUE TENSION - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
23-août	1,00	<b>DOUAI</b>	MANQUE TENSION - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
23-août	1,00	<b>DOUAI</b>	MANQUE TENSION - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
23-août	1,00	<b>DOUAI</b>	DEF AUTOMATE - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
27-août	1,00	<b>DOUAI</b>	DEF AUTOMATE - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
29-août	1,00	<b>DOUAI</b>	DEF AUTOMATE - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
3-sept.	1,00	<b>AUBIGNY</b>	A U silo boues - constat et remise en service
13-sept.	1,00	<b>AUBIGNY</b>	Batteries sofrel - changement de batterie
13-sept.	1,50	<b>AUBIGNY</b>	Défaut dégrilleur - déblocage et remise en service
13-sept.	1,00	<b>AUBIGNY</b>	Intrusion - constat et vérification de l'alarme
13-sept.	1,50	<b>FECHAIN</b>	Coupure EDF - remise en route des ouvrages et vérification
16-sept.	2,00	<b>ARLEUX</b>	Défaut général dégrilleur - déblocage et remise en service du dégrilleur
20-sept.	1,00	<b>DOUAI</b>	DEF AUT TENSION - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
4-oct.	1,00	<b>DOUAI</b>	DEF AUT TENSION - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
4-oct.	1,00	<b>DOUAI</b>	DEF AUT TENSION - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
6-oct.	1,50	<b>SIN LE NOBLE</b>	Extraction Ppe 1 Déf - CONTRÔLE ET REMISE EN SERVICE POMPE
11-oct.	2,00	<b>GOEULZIN</b>	Tension 400V - APRES RETOUR DU COURANT / REMISE EN SERVICE DES INSTALLATIONS ET CONTRÔLE
26-oct.	0,15	<b>DOUAI / VAUBAN</b>	Manque tension 48 v commandes - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
26-oct.	0,15	<b>DOUAI</b>	DEF AUT MANQUE TENSION - REMISE EN SERVICE DES INSTALLATIONS ET CONTRÔLE
1-nov.	2,00	<b>ARLEUX</b>	DEF AUT MANQUE TENSION - Remise en service installation et contrôle après retour EDF
21-nov.	0,15	<b>DOUAI / VAUBAN</b>	Défaut discordance entre niveau haut - CONTRÔLE ET VERIFICATION DU FONCTIONNEMENT
22-nov.	1,30	<b>GOEULZIN</b>	DEF AERATION BIO - CONTRÔLE DU TRAITEMENT
22-nov.	1,30	<b>GOEULZIN</b>	DEF AERATION BIO - CONTRÔLE DU TRAITEMENT
23-nov.	1,30	<b>GOEULZIN</b>	DEF AERATION BIO - CONTRÔLE DU TRAITEMENT
23-nov.	1,30	<b>GOEULZIN</b>	DEF AERATION BIO - CONTRÔLE DU TRAITEMENT
24-nov.	0,15	<b>DOUAI</b>	Défaut discordance entre niveau haut - CONTRÔLE ET VERIFICATION DU FONCTIONNEMENT
24-nov.	0,15	<b>DOUAI</b>	Défaut discordance entre niveau haut - CONTRÔLE ET VERIFICATION DU FONCTIONNEMENT
27-nov.	1,00	<b>AUBIGNY</b>	Intrusion - constat vérification de l'alarme
13-déc.	1,00	<b>AUBIGNY</b>	Intrusion - constat vérification de l'alarme
14-déc.	1,00	<b>AUBIGNY</b>	Intrusion - constat vérification de l'alarme
15-déc.	1,00	<b>AUBIGNY</b>	Intrusion - constat vérification de l'alarme
16-déc.	1,00	<b>DOUAI</b>	Défaut surpresseur SU 02 - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
21-déc.	1,30	<b>GOEULZIN</b>	DEF AERATION BIO - CONTRÔLE DU TRAITEMENT
26-déc.	1,00	<b>AUBIGNY</b>	Intrusion - constat vérification de l'alarme
29-déc.	1,30	<b>DOUAI</b>	Défaut surpresseur SU 02 - REMISE EN SERVICE ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS

La majorité des défauts sur la station d'épuration de Douai est liée aux brosses et aux altistarts sur les chenaux d'oxydation. Cela représente plus d'une centaine d'heures d'astreinte.



## **2.4. LA QUALITE DU TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité du traitement des eaux usées ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de traitement des effluents.

### **2.4.1. LA CONFORMITE DES REJETS DU SYSTEME DE TRAITEMENT**

#### **2.4.1.1. L'ARRETE PREFECTORAL**

Les tableaux suivants font office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

## SYNTHESE DE L'ARRETE DE LA STATION D'EPURATION DE DOUAI

Date d'application : 14/09/07

Zone sensible : AZOTE  
PHOSPHORE

Période : Normale

Débit de référence : 29 700 M<sup>3</sup>/J

Température de référence : 12°C

### Synthèse de l'arrêté

PARAMETRE	CHARGE REF KG/J	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. An. (mg/l)	Conc. Rédhib. mg/l		Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. An (%)
DBO5 - mg(O2)/L	8 910	25		50	ou	80	
DCO - mg(O2)/L	16 500	90		250	ou	75	
MeS - mg/L	14 850	30		85	ou	90	
NTK - mg(N)/L	1 980						
N-NH4 - mg(N)/L			5				
NG - mg(N)/L			10		ou		70
Pt - mg(P)/L	500		1		ou		80



## SYNTHESE DE L'ARRETE DE LA STATION D'EPURATION DE SIN LE NOBLE

Date d'application : 09/03/2007

Zone sensible : AZOTE  
PHOSPHORE

Période : Normale

Débit de référence : 4340 M3/J

Température de référence : 12°C

### Synthèse de l'arrêté

PARAMETRE	CHARGE REF KG/J	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. An. (mg/l)	Conc. Rédhib. mg/l		Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. An (%)
DBO5 - mg(O2)/L	8 910	25		50	ou	80	
DCO - mg(O2)/L	16 500	120		250	ou	75	
MeS - mg/L	14 850	30		85	ou	90	
NTK - mg(N)/L	1 980						
N-NH4 - mg(N)/L			5				
NG - mg(N)/L			15		ou		70
Pt - mg(P)/L	500		2		ou		80

## SYNTHESE DE L'ARRETE DE LA STATION D'EPURATION D'ARLEUX

Date d'application : 12/03/2001

Zone sensible : AZOTE  
PHOSPHORE

Période : Normale

Débit de référence : 1450 M3/J

Température de référence : 12°C

Synthèse de l'arrêté							
PARAMETRE	CHARGE REF KG/J	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. An. (mg/l)	Conc. Rédhib. mg/l		Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. An (%)
DBO5 mg(O2)/L	423	25				50	
DCO - mg(O2)/L	628	125				250	
MeS - mg/L	950	35				85	
NG - mg(N)/L	80		15		ou		
Pt - mg(P)/L	18		2		ou		

## SYNTHESE DE L'ARRETE DE LA STATION D'EPURATION DE GOEULZIN

Date d'application : 05/10/2009

Zone sensible : AZOTE  
PHOSPHORE

Période : Normale

Débit de référence : 1440 M3/J

Température de référence : 12°C

Synthèse de l'arrêté								
PARAMETRE	CHARGE REF KG/J	Conc. Mo y. Jour.		(mg/l)	Conc. Rédhib. mg/l		Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. An (%)
DBO5 - mg(O2)/L	270	25				ou	70	
DCO - mg(O2)/L	600	125				ou	75	
MeS - mg/L	400	35				ou	90	
NG - mg(N)/L		20	et	15		ou		70
Pt - mg(P)/L				2		ou		80
NH4 -mg(N)/L		5					70	

## SYNTHESE DE L'ARRETE DE LA STATION D'EPURATION D'AUBIGNY AU BAC

Date d'application : 19/05/1999  
 Zone sensible : AZOTE  
 PHOSPHORE  
 Période : Normale  
 Débit de référence : 1420 M3/J  
 Température de référence : 12°C

Synthèse de l'arrêté							
PARAMETRE	CHARGE REF KG/J	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. An. (mg/l)	Conc. Rédhib. mg/l		Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. An (%)
DBO5 - mg(O2)/L		25				70	
DCO - mg(O2)/L		125				75	
MeS - mg/L		35				90	
NTK - mg(N)/L							
N-NH4 - mg(N)/L							
NG - mg(N)/L		20	15		ou		70
Pt - mg(P)/L			4		ou		80

## SYNTHESE DE L'ARRETE DE LA STATION D'EPURATION DE FECHAIN

Date d'application : 17/11/2005

Zone sensible : AZOTE  
PHOSPHORE

Période : Normale

Débit de référence : 1000 M3/J

Température de référence : 12°C

### Synthèse de l'arrêté

PARAMETRE	CHARGE REF KG/J	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. An. (mg/l)	Conc. Rédhib. mg/l		Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. An (%)
DBO5 - mg(O2)/L		25		50		95	
DCO - mg(O2)/L		125		250		88	
MeS - mg/L		35		85		93	
NTK - mg(N)/L							
N-NH4 - mg(N)/L			5				
NG - mg(N)/L		20	15		ou		70
Pt - mg(P)/L			2		ou		70

**ARRETE DU 17 JUILLET 2007 COMPLETE PAR ARTICLE 18 BIS :  
SURVEILLANCE DE LA PRESENCE DE MICROPOLLUANT DANS LES EAUX  
DE REJETEES**

Campagne initiale

Le bénéficiaire de l'autorisation a procédé ou a fait procéder dans le courant de l'année 2011 à une campagne initiale consistant en une série de **4 mesures**, permettant de quantifier les concentrations des micropolluants mentionnés en annexe 1 dans les eaux rejetées par la station au milieu naturel.

Un rapport sera annexé au bilan des contrôles de fonctionnement du système d'assainissement, prévu à l'article 17 de l'arrêté du 22 juin 2007, comprenant l'ensemble des résultats des mesures indiquées ci-avant. Ce rapport doit notamment permettre de vérifier le respect des prescriptions techniques analytiques prévues à l'annexe 2 et comprendra au moins les éléments suivants :

- Description de l'emplacement de prélèvement au sein de l'installation de traitement des eaux usées,
- Résultats des 4 mesures (tableau récapitulatif) : volume d'eau rejeté le jour de chaque prélèvement, concentrations mesurées, limites de quantification du laboratoire, incertitudes sur la mesure, calculs des flux journaliers émis pour chaque prélèvement, estimation des flux annuels émis,
- Interprétation des résultats par rapport aux NQE et critères prévus par la circulaire du 29 septembre 2010. Interprétation des résultats par rapport aux conditions de fonctionnement de la station de traitement des eaux usées (exploitations des analyses macropolluants) lors de la réalisation des prélèvements et d'éventuels événements particuliers (temps de pluie ...),
- Copie des bulletins de résultats d'analyse et preuve de l'agrément ou de l'accréditation du laboratoire pour chaque substance recherchée pour la matrice eaux résiduaires,
- Proposition de liste de substances pour la surveillance régulière.

Surveillance régulière

Le bénéficiaire de l'autorisation poursuit ou fait poursuivre les mesures au cours des années suivantes, selon le nombre prévu dans le tableau ci-dessous, au titre de la surveillance régulière, pour les micropolluants dont la présence est considérée comme significative.

Capacité nominale de traitement kg DBO5/j	>= 600 et < 1 800	>= 1 800 et < 3 000	>= 3 000 et < 12 000	>= 12 000 et < 18 000	>= 18 000
Nombre de mesures par année	3	4	6	8	10

**Le pétitionnaire sera donc tenu de réaliser 6 analyses par an.**

6 analyses par an sont donc à réaliser pour la STEP de Douai et 4 analyses par an sont à faire sur la STEP de Sin le Noble.

<b>Liste des éléments à surveiller dans le cadre de la surveillance régulière pour la STEP de DOUAI</b>		
	<b>Substance</b>	<b>LQ µg/l</b>
Paramètres de suivi	DCO	30 000
	MES	2 000
BTEX	Toluène	1
Pesticides	Oxadiazon	0,02
Métaux	Zinc et ses composés	10
	Fer	25
	Aluminium	20
	Manganèse	5
Autres paramètres	AOX	10
	Hydrocarbures (C10-C40)	50
	Hydrocarbures (C5-C11)	50
	Fluorures	170
	Chlorures	10 000
	Sulfates	10 000

<b>Liste des éléments à surveiller dans le cadre de la surveillance régulière pour la STEP de SIN LE NOBLE</b>		
	<b>Substance</b>	<b>LQ µg/l</b>
Paramètres de suivi	Matières en suspension	2000
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	3000
	Ammonium	500
	Orthophosphates (PO4)	500
	Carbone Organique	300
	Demande Chimique en Oxygène (DCO)	30000

Alkylphénols	4-nonylphenol diethoxylate (mélange d'isomères)	0.3
Alkylphénols	Nonylphénols mélange (linéaire ou ramifiés)	0.3
Métaux	Zinc	10
	Nickel	10
	chrome	5
Autres paramètres	nitrate	100
	Di(2-ethylhexyl)phtalate	1

### 2.4.1.2. CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE

Une station est dite conforme si, et seulement, si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres :

Conformité annuelle globale							
COMMUNE	Site	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>DOUAI</b>	<b>FORT DE SCARPE</b>	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	EN ATTENTE DE JUGEMENT
<b>SIN LE NOBLE</b>	<b>RUE CROIZAT</b>					Conforme	EN ATTENTE DE JUGEMENT
<b>ARLEUX</b>	<b>RUE BISELLES DES VOLEURS</b>					Conforme	EN ATTENTE DE JUGEMENT
<b>GOEULZIN</b>	<b>CD 249</b>					Conforme	EN ATTENTE DE JUGEMENT
<b>AUBIGNY AU BAC</b>	<b>RUE DU MARAIS</b>					Conforme	EN ATTENTE DE JUGEMENT
<b>FECHAIN</b>						Conforme	EN ATTENTE DE JUGEMENT
<b>ESTREE</b>	<b>LAGUNE</b>						



### 2.4.1.3. CONFORMITE PAR PARAMETRE – ANALYSES PHYSICO-CIMIQUES

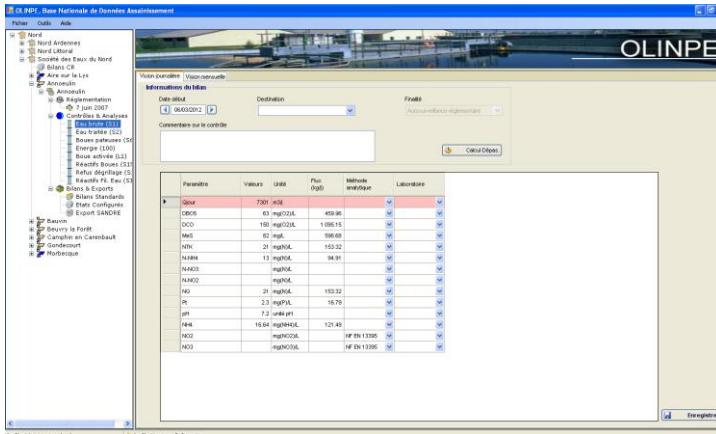
Des préleveurs automatiques réfrigérés sont installés en entrée et sortie de l'installation de traitement.

Les prises d'échantillons proportionnelles au débit sont faites sur :

- l'eau brute, dans le répartiteur de débit
- l'eau épurée, dans le canal de comptage

Sur les eaux pluviales avant rejet en Scarpe, des échantillons sont prélevés.

Les analyses réglementaires d'auto-surveillance ont été réalisées au laboratoire EUROFINIS en 2015. Les autres analyses d'auto-contrôles sont toujours réalisées sur le site de Douai.



OLINPE est une base de données nationale du groupe Lyonnaise des Eaux permettant de gérer les données d'analyse des stations d'épuration. Cet outil a été déployé sur Douai en 2014 et sur les autres unités en 2015. Il permet de gérer et de réaliser les bilans de la station.

Dans cette base de données les différents événements (incidents, accidents) peuvent aussi être

enregistrés. Des bilans journaliers ou annuels peuvent être calculés automatiquement en prenant en compte aussi bien les résultats d'analyses que les consommations de réactifs ou d'énergie.

Le format d'échange est le format SANDRE.

Les analyses effectuées journalièrement sont :

- La DCO : Demande Chimique en Oxygène, exprimée en mg/l de O2
- La DBO5 : Demande Biologique en Oxygène, exprimée en mg/l O2
- Les MES : Matières en suspension, exprimée en mg/l
- L'AZOTE GLOBAL, exprimé en mg/l
- Le PHOSPHORE TOTAL, exprimé en mg/l

Les différents types de boues analysées sont :

- les boues activées, dans chaque chenal d'oxydation
- les boues épaissies, à la sortie du silo épaisseur ou du stockeur
- les boues déshydratées, à la sortie des centrifugeuses

Les analyses effectuées sur les boues sont :

- les MS : Matières Sèches, exprimées en g/l
- les MM : Matières Minérales, exprimées en %
- les MV : Matières Volatiles, exprimées en %
- l'IB : Indice de Boue, représentant l'aptitude à la décantation, uniquement sur les Boues activées

Les analyses effectuées sur les matières de vidange sont :

- la DCO : Demande Chimique en Oxygène, exprimée en mg/l de O2
- les MS : Matières Sèches, exprimées en g/l
- le pH
- le NH4+ : mesure de l'azote ammoniacal, exprimé en mg/l
- le NTK : mesure de l'azote Kjeldhal, exprimé en mg/l

Les analyses effectuées sur les graisses sont :

- la DCO : Demande Chimique en Oxygène, exprimée en mg/l de O2
- les MS : Matières Sèches, exprimées en g/l
- le Pt : Phosphore total
- le NH4+ : mesure de l'azote ammoniacal, exprimé en mg/l
- le NTK : mesure de l'azote Kjeldhal, exprimé en mg/l
- les MEH : Matières grasses Extractibles à l'Hexane, exprimé en mg/l.

Les résultats analytiques des stations d'épuration sont envoyés mensuellement à la CAD.

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant pour la **STEP de Douai** :

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent brut (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	<b>2015</b>	2014	<b>2015</b>
<b>DBO5</b>	246	<b>244</b>	277	<b>266</b>
<b>DCO</b>	522	<b>536</b>	600	<b>562</b>
<b>MES</b>	195	<b>199</b>	222	<b>206</b>
<b>DCO/DBO5</b>	2.12	<b>2.20</b>	2.17	<b>2.11</b>
<b>N GL</b>	35.78	<b>38.33</b>	44.49	<b>47.11</b>
<b>Ptotal</b>	4.34	<b>4.75</b>	5,53	<b>5.61</b>

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent épuré (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	<b>2015</b>	2014	<b>2015</b>
<b>DBO5</b>	3	<b>3</b>	2	<b>3</b>
<b>DCO</b>	29	<b>22</b>	21	<b>26</b>
<b>MES</b>	6	<b>4</b>	3,5	<b>4</b>
<b>DCO/DBO5</b>	9.5	<b>7.33</b>	10.33	<b>8.66</b>
<b>N GL</b>	6.72	<b>3.80</b>	4.8	<b>3.82</b>
<b>Ptotal</b>	0.48	<b>0.34</b>	0.28	<b>0.41</b>

<b>Moyenne des résultats analytiques de la station d'épuration de Douai</b>		
<b>Pollution moyenne de l'eau brute en mg/l</b>	<b>STATION</b>	<b>Suivant contrat 24 H</b>
<b>DB05</b>	<b>255</b>	
<b>DCO</b>	<b>549</b>	
<b>MES</b>	<b>203</b>	
<b>N GLOBAL</b>	<b>42.72</b>	
<b>P TOTAL</b>	<b>5.18</b>	
<b>Pollution moyenne de l'eau traitée</b>		
<b>DB05</b>	<b>3</b>	<b>25</b>
<b>DCO</b>	<b>25</b>	<b>90</b>
<b>MES</b>	<b>4</b>	<b>30</b>
<b>N GLOBAL</b>	<b>3.81</b>	<b>10 moyenne annuelle</b>
<b>P TOTAL</b>	<b>0.38</b>	<b>1 moyenne annuelle</b>

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent rejeté Tranche 2 (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>	107	<b>90</b>	115	<b>102</b>
<b>DCO</b>	244	<b>205</b>	260	<b>225</b>
<b>MES</b>	102	<b>89</b>	109	<b>109</b>
<b>DCO/DBO5</b>	2.27	<b>2.28</b>	2.26	<b>2.21</b>

<b>Charge rejetée (en kg) par la station d'épuration de Douai</b>						
<b>En Kg/ semestre</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>		<b>TOTAL</b>	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>	17 044	<b>13 964</b>	9 916	<b>13 649</b>	26 960	<b>27 613</b>
<b>DCO</b>	95 418	<b>118 513</b>	86 526	<b>106 929</b>	183 886	<b>225 442</b>
<b>MES</b>	32 028	<b>19 479</b>	14 147	<b>15 720</b>	46 175	<b>35 199</b>
<b>NGL</b>	36 014	<b>19 966</b>	20 475	<b>16 224</b>	56 489	<b>36 190</b>
<b>Ptotal</b>	2 535	<b>1 827</b>	1 200	<b>1 819</b>	3 735	<b>3 646</b>

**Moyenne des charges rejetées (kg/j) par la station d'épuration de Douai**

MOIS	DBO5	DCO	MES	NGL	Ptotal
JANVIER	79	659	127	112	9
FEVRIER	77	645	119	124	11
MARS	72	662	106	114	7
AVRIL	88	739	109	94	11
MAI	78	628	90	102	15
JUIN	69	597	96	118	7
JUILLET	63	529	86	77	4
AOUT	70	516	66	73	12
SEPTEMBRE	73	567	93	81	6
OCTOBRE	69	595	92	87	7
NOVEMBRE	89	667	108	118	14
DECEMBRE	82	615	70	94	16

**Moyenne des charges éliminées (kg/j) par la station d'épuration de Douai**

MOIS	DBO5	DCO	MES	NGL	Ptotal
JANVIER	6 559	14 690	5 967	971	128
FEVRIER	5 652	13 146	5 294	899	120
MARS	6 990	15 370	488	997	132
AVRIL	6 974	15 618	6 118	1021	127
MAI	6 988	13 608	5 304	951	112
JUIN	7 621	14 696	5 470	937	124
JUILLET	5 787	12 137	3 893	823	107
AOUT	4 577	9 926	4 376	802	89
SEPTEMBRE	5 255	10 654	3 934	901	106
OCTOBRE	6 412	13 144	4 963	1017	133
NOVEMBRE	6 208	12 800	5 985	1015	125
DECEMBRE	5 777	11 242	4 631	978	111

Charge éliminée au 1er semestre            1 237 227    kg de DBO5  
 Charge éliminée au 2ème semestre        1 043 336    kg de DBO5  
 Charge éliminée annuelle                    2 280 563    kg de DBO5

Charge éliminée au 1er semestre            2 599 322    kg de DCO  
 Charge éliminée au 2ème semestre        2 143 491    kg de DCO  
 Charge éliminée annuelle                    4 742 813    kg de DCO

Charge éliminée au 1er semestre	1 006 740	kg de MES
Charge éliminée au 2ème semestre	851 222	kg de MES
Charge éliminée annuelle	1 857 962	kg de MES

Charge éliminée au 1er semestre	172 668	kg de NGL
Charge éliminée au 2ème semestre	169 681	kg de NGL
Charge éliminée annuelle	342 349	kg de NGL

Charge éliminée au 1er semestre	22 199	kg de PTOTAL
Charge éliminée au 2ème semestre	20 913	kg de PTOTAL
Charge éliminée annuelle	20 539	kg de PTOTAL

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant pour la **STEP de Sin le Noble** :

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent brut (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>129</b>		<b>145</b>
<b>DCO</b>		<b>331</b>		<b>420</b>
<b>MES</b>		<b>145</b>		<b>217</b>
<b>DCO/DBO5</b>		<b>2.57</b>		<b>2.90</b>
<b>N GL</b>		<b>38.89</b>		<b>37.48</b>
<b>Ptotal</b>		<b>4.57</b>		<b>5.71</b>

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent épuré (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>3</b>		<b>4</b>
<b>DCO</b>		<b>25</b>		<b>25</b>
<b>MES</b>		<b>3</b>		<b>3</b>
<b>DCO/DBO5</b>		<b>8.33</b>		<b>6.25</b>
<b>N GL</b>		<b>7.82</b>		<b>5.02</b>
<b>Ptotal</b>		<b>0.47</b>		<b>0.41</b>

**Moyenne des résultats analytiques de la station d'épuration de Sin le Noble**

Pollution moyenne de l'eau brute en mg/l	STATION	Suivant contrat 24 H
DB05	137	
DCO	376	
MES	181	
N GLOBAL	38.19	
P TOTAL	5.14	
Pollution moyenne de l'eau traitée		
DB05	4	25
DCO	25	100
MES	3	35
N GLOBAL	6.42	15
P TOTAL	0.44	2

**Charge rejetée (en kg) de la station d'épuration de Sin le Noble**

En Kg/ semestre	1 <sup>er</sup> semestre		2 <sup>ème</sup> semestre		TOTAL	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
DBO5		2 965		2 733		5 698
DCO		21 405		20 569		41 974
MES		3 495		2 497		5 992
NGL		6 008		5 104		11 112
Ptotal		468		340		808

**Moyenne des charges rejetées (kg/j) par la station d'épuration de Sin le Noble**

MOIS	DBO5	DCO	MES	NGL	Ptotal
JANVIER	17	137	35	31	2
FEVRIER	19	162	27	49	1
MARS	17	155	17	54	4
AVRIL	17	131	13	20	3
MAI	15	133	11	30	4
JUIN	11	103	11	13	1
JUILLET	13	103	14	15	2
AOUT	17	111	11	33	4
SEPTEMBRE	11	89	10	31	2
OCTOBRE	11	87	13	30	1
NOVEMBRE	19	153	17	29	1
DECEMBRE	18	128	16	28	1

**Moyenne des charges éliminées (kg/j) par la station d'épuration de Sin le Noble**

MOIS	DBO5	DCO	MES	NGL	Ptotal
JANVIER	605	1627	771	161	<b>21</b>
FEVRIER	661	1702	606	157	<b>23</b>
MARS	621	1687	934	165	<b>26</b>
AVRIL	906	1807	864	184	<b>22</b>
MAI	497	1219	659	143	<b>15</b>
JUIN	636	1524	607	192	<b>21</b>
JUILLET	898	2397	1170	186	<b>23</b>
AOUT	546	1384	742	123	<b>24</b>
SEPTEMBRE	535	1410	825	144	<b>23</b>
OCTOBRE	493	1601	925	130	<b>19</b>
NOVEMBRE	615	1669	941	199	<b>26</b>
DECEMBRE	592	1774	957	191	<b>23</b>

Charge éliminée au 1er semestre 120 084 kg de DBO5  
 Charge éliminée au 2ème semestre 112 889 kg de DBO5  
 Charge éliminée annuelle 232 973 kg de DBO5

Charge éliminée au 1er semestre 296 432 kg de DCO  
 Charge éliminée au 2ème semestre 314 177 kg de DCO  
 Charge éliminée annuelle 601 609 kg de DCO

Charge éliminée au 1er semestre 133 805 kg de MES  
 Charge éliminée au 2ème semestre 170 577 kg de MES  
 Charge éliminée annuelle 304 382 kg de MES

Charge éliminée au 1er semestre 31 229 kg de NGL  
 Charge éliminée au 2ème semestre 29 780 kg de NGL  
 Charge éliminée annuelle 61 009 kg de NGL

Charge éliminée au 1er semestre 4 174 kg de PTOTAL  
 Charge éliminée au 2ème semestre 4 213 kg de PTOTAL  
 Charge éliminée annuelle 8 387 kg de PTOTAL

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant pour la **STEP d'Arleux** :

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent brut (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>200</b>		<b>225</b>
<b>DCO</b>		<b>507</b>		<b>555</b>
<b>MES</b>		<b>267</b>		<b>292</b>
<b>DCO/DBO5</b>		<b>2.54</b>		<b>2.47</b>
<b>N GL</b>		<b>56.81</b>		<b>72.23</b>
<b>Ptotal</b>		<b>6.43</b>		<b>7.63</b>

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent épuré (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>4</b>		<b>3</b>
<b>DCO</b>		<b>29</b>		<b>26</b>
<b>MES</b>		<b>5</b>		<b>3</b>
<b>DCO/DBO5</b>		<b>7.25</b>		<b>8.67</b>
<b>N GL</b>		<b>6.35</b>		<b>5</b>
<b>Ptotal</b>		<b>0.97</b>		<b>1.48</b>

<b>Moyenne des résultats analytiques</b>		
<b>Pollution moyenne de l'eau brute en mg/l</b>	<b>STATION</b>	<b>Suivant contrat 24 H</b>
<b>DBO5</b>	<b>213</b>	
<b>DCO</b>	<b>531</b>	
<b>MES</b>	<b>280</b>	
<b>N GLOBAL</b>	<b>64.52</b>	
<b>P TOTAL</b>	<b>7.03</b>	
<b>Pollution moyenne de l'eau traitée</b>		
<b>DBO5</b>	<b>4</b>	<b>25</b>
<b>DCO</b>	<b>28</b>	<b>125</b>
<b>MES</b>	<b>4</b>	<b>35</b>
<b>N GLOBAL</b>	<b>5.68</b>	<b>20</b>
<b>P TOTAL</b>	<b>1.23</b>	<b>2</b>



<b>Charge rejetée (en kg)</b>						
En Kg/ semestre	1 <sup>er</sup> semestre		2 <sup>ème</sup> semestre		TOTAL	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>579</b>		<b>78</b>		<b>657</b>
<b>DCO</b>		<b>5 093</b>		<b>3 935</b>		<b>9 028</b>
<b>MES</b>		<b>883</b>		<b>388</b>		<b>1 271</b>
<b>NGL</b>		<b>1 140</b>		<b>755</b>		<b>1 895</b>
<b>Ptotal</b>		<b>58</b>		<b>224</b>		<b>282</b>

<b>Moyenne des charges rejetées (kg/j)</b>						
MOIS	DBO5	DCO	MES	NGL	Ptotal	
JANVIER	3	27	4	7	<b>1</b>	
FEVRIER	4	39	5	10	<b>1</b>	
MARS	3	31	6	9	<b>1</b>	
AVRIL	3	28	4	6	<b>1</b>	
MAI	4	25	4	4	<b>1</b>	
JUIN	2	19	6	2	<b>1</b>	
JUILLET	2	21	2	4	<b>1</b>	
AOUT	2	20	2	4	<b>1</b>	
SEPTEMBRE	2	19	2	5	<b>1</b>	
OCTOBRE	3	23	3	4	<b>2</b>	
NOVEMBRE	4	26	4	5	<b>2</b>	
DECEMBRE	2	20	2	3	<b>1</b>	

<b>Moyenne des charges éliminées (kg/j)</b>						
MOIS	DBO5	DCO	MES	NGL	Ptotal	
JANVIER	159	417	201	47	4	
FEVRIER	132	280	163	36	4	
MARS	77	186	110	23	2	
AVRIL	223	476	184	56	5	
MAI	147	447	332	37	5	
JUIN	148	352	157	43	4	
JUILLET	194	483	257	56	6	
AOUT	167	452	245	56	4	
SEPTEMBRE	135	358	174	63	5	
OCTOBRE	228	468	250	45	5	
NOVEMBRE	175	401	269	30	3	
DECEMBRE	185	413	217	42	5	

Charge éliminée au 1er semestre	34 242	kg de DBO5
Charge éliminée au 2ème semestre	33 281	kg de DBO5
Charge éliminée annuelle	67 523	kg de DBO5

Charge éliminée au 1er semestre	83 612	kg de DCO
Charge éliminée au 2ème semestre	79 093	kg de DCO
Charge éliminée annuelle	162 705	kg de DCO

Charge éliminée au 1er semestre	46 449	kg de MES
Charge éliminée au 2ème semestre	43 318	kg de MES
Charge éliminée annuelle	86 767	kg de MES

Charge éliminée au 1er semestre	8 729	kg de NGL
Charge éliminée au 2ème semestre	10 045	kg de NGL
Charge éliminée annuelle	18 774	kg de NGL

Charge éliminée au 1er semestre	945	kg de PTOTAL
Charge éliminée au 2ème semestre	916	kg de PTOTAL
Charge éliminée annuelle	1 861	kg de PTOTAL

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant pour la **STEP de Goeulzin** :

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent brut (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	2015	2013	2015
<b>DBO5</b>		<b>215</b>		<b>210</b>
<b>DCO</b>		<b>557</b>		<b>484</b>
<b>MES</b>		<b>227</b>		<b>210</b>
<b>DCO/DBO5</b>		<b>2.59</b>		<b>2.30</b>
<b>N GL</b>		<b>74.33</b>		<b>69.03</b>
<b>Ptotal</b>		<b>7.68</b>		<b>7.38</b>

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent épuré (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>3</b>		<b>3</b>
<b>DCO</b>		<b>24</b>		<b>24</b>
<b>MES</b>		<b>4</b>		<b>3</b>
<b>DCO/DBO5</b>		<b>8</b>		<b>8</b>
<b>N GL</b>		<b>5.71</b>		<b>3.93</b>
<b>Ptotal</b>		<b>1</b>		<b>0.66</b>

<b>Moyenne des résultats analytiques</b>		
<b>Pollution moyenne de l'eau brute en mg/l</b>	<b>STATION</b>	<b>Suivant contrat 24 H</b>
<b>DBO5</b>	<b>213</b>	
<b>DCO</b>	<b>521</b>	
<b>MES</b>	<b>219</b>	
<b>N GLOBAL</b>	<b>71.68</b>	
<b>P TOTAL</b>	<b>7.53</b>	
<b>Pollution moyenne de l'eau traitée</b>		
<b>DBO5</b>	<b>3</b>	<b>25</b>
<b>DCO</b>	<b>24</b>	<b>125</b>
<b>MES</b>	<b>4</b>	<b>35</b>
<b>N GLOBAL</b>	<b>4.82</b>	<b>15</b>
<b>P TOTAL</b>	<b>0.83</b>	<b>2</b>

<b>Charge rejetée (en kg)</b>						
<b>En Kg/ semestre</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>		<b>TOTAL</b>	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>260</b>		<b>327</b>		<b>587</b>
<b>DCO</b>		<b>2 474</b>		<b>2 631</b>		<b>5 105</b>
<b>MES</b>		<b>367</b>		<b>297</b>		<b>664</b>
<b>NGL</b>		<b>612</b>		<b>437</b>		<b>1 049</b>
<b>Ptotal</b>		<b>104</b>		<b>72</b>		<b>176</b>

<b>Moyenne des charges rejetées (kg/j)</b>						
<b>MOIS</b>	<b>DBO5</b>	<b>DCO</b>	<b>MES</b>	<b>NGL</b>	<b>Ptotal</b>	
<b>JANVIER</b>	2	14	3	3	<b>0.3</b>	
<b>FEVRIER</b>	2	18	3	6	<b>0.3</b>	
<b>MARS</b>	1	12	1	3	<b>0.3</b>	
<b>AVRIL</b>	2	16	2	4	<b>0.8</b>	
<b>MAI</b>	1	11	2	3	<b>0.9</b>	
<b>JUIN</b>	1	11	1	1	<b>0.8</b>	
<b>JUILLET</b>	2	12	1	2	<b>0.5</b>	
<b>AOUT</b>	1	10	1	2	<b>0.2</b>	
<b>SEPTEMBRE</b>	2	12	1	2	<b>0.3</b>	
<b>OCTOBRE</b>	2	12	2	3	<b>0.2</b>	
<b>NOVEMBRE</b>	3	23	2	4	<b>0.3</b>	
<b>DECEMBRE</b>	2	16	2	2	<b>0.9</b>	

<b>Moyenne des charges éliminées (kg/j)</b>						
<b>MOIS</b>	<b>DBO5</b>	<b>DCO</b>	<b>MES</b>	<b>NGL</b>	<b>Ptotal</b>	
<b>JANVIER</b>	98	288	116	34	<b>3.7</b>	
<b>FEVRIER</b>	92	233	70	26	<b>2.7</b>	
<b>MARS</b>	130	309	200	34	<b>4.7</b>	
<b>AVRIL</b>	134	339	137	40	<b>3.2</b>	
<b>MAI</b>	75	175	90	26	<b>2.1</b>	
<b>JUIN</b>	131	311	126	46	<b>4.2</b>	
<b>JUILLET</b>	124	262	125	32	<b>3.5</b>	
<b>AOUT</b>	49	123	79	14	<b>1.8</b>	
<b>SEPTEMBRE</b>	116	278	121	38	<b>3.7</b>	
<b>OCTOBRE</b>	79	200	96	28	<b>3.8</b>	
<b>NOVEMBRE</b>	186	406	187	58	<b>5.7</b>	
<b>DECEMBRE</b>	118	222	77	40	<b>3.1</b>	

Charge éliminée au 1er semestre	22 195	kg de DBO5
Charge éliminée au 2ème semestre	20 577	kg de DBO5
Charge éliminée annuelle	42 772	kg de DBO5
Charge éliminée au 1er semestre	55 993	kg de DCO
Charge éliminée au 2ème semestre	45 514	kg de DCO
Charge éliminée annuelle	101 507	kg de DCO
Charge éliminée au 1er semestre	23 190	kg de MES
Charge éliminée au 2ème semestre	20 570	kg de MES
Charge éliminée annuelle	43 760	kg de MES
Charge éliminée au 1er semestre	7 155	kg de NGL
Charge éliminée au 2ème semestre	6 449	kg de NGL
Charge éliminée annuelle	13 604	kg de NGL
Charge éliminée au 1er semestre	698	kg de PTOTAL
Charge éliminée au 2ème semestre	659	kg de PTOTAL
Charge éliminée annuelle	1 357	kg de PTOTAL

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant pour la **STEP d'AUBIGNY AU BAC** :

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent brut (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>138</b>		<b>239</b>
<b>DCO</b>		<b>367</b>		<b>597</b>
<b>MES</b>		<b>181</b>		<b>310</b>
<b>DCO/DBO5</b>		<b>2.66</b>		<b>2.50</b>
<b>N GL</b>		<b>42.77</b>		<b>68.63</b>
<b>Ptotal</b>		<b>4.86</b>		<b>7.70</b>

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent épuré (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>4</b>		<b>3</b>
<b>DCO</b>		<b>29</b>		<b>27</b>
<b>MES</b>		<b>4</b>		<b>3</b>
<b>DCO/DBO5</b>		<b>7.25</b>		<b>9</b>
<b>N GL</b>		<b>5.88</b>		<b>6.72</b>
<b>Ptotal</b>		<b>0.37</b>		<b>0.70</b>

<b>Moyenne des résultats analytiques</b>		
<b>Pollution moyenne de l'eau brute en mg/l</b>	<b>STATION</b>	<b>Suivant contrat 24 H</b>
<b>DBO5</b>	<b>189</b>	
<b>DCO</b>	<b>482</b>	
<b>MES</b>	<b>246</b>	
<b>N GLOBAL</b>	<b>55.70</b>	
<b>P TOTAL</b>	<b>6.28</b>	
<b>Pollution moyenne de l'eau traitée</b>		
<b>DBO5</b>	<b>4</b>	<b>25</b>
<b>DCO</b>	<b>28</b>	<b>125</b>
<b>MES</b>	<b>4</b>	<b>35</b>
<b>N GLOBAL</b>	<b>6.3</b>	<b>20</b>
<b>P TOTAL</b>	<b>0.54</b>	<b>4</b>

<b>Charge rejetée (en kg)</b>						
<b>En Kg/ semestre</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>		<b>TOTAL</b>	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>86</b>		<b>59</b>		<b>145</b>
<b>DCO</b>		<b>4 320</b>		<b>3 111</b>		<b>7 431</b>
<b>MES</b>		<b>501</b>		<b>335</b>		<b>836</b>
<b>NGL</b>		<b>963</b>		<b>764</b>		<b>1 727</b>
<b>Ptotal</b>		<b>51</b>		<b>86</b>		<b>137</b>

<b>Moyenne des charges rejetées (kg/j)</b>						
<b>MOIS</b>	<b>DBO5</b>	<b>DCO</b>	<b>MES</b>	<b>NGL</b>	<b>Ptotal</b>	
<b>JANVIER</b>	3	31	3	9	<b>0.3</b>	
<b>FEVRIER</b>	4	33	3	10	<b>0.2</b>	
<b>MARS</b>	3	22	2	5	<b>0.2</b>	
<b>AVRIL</b>	3	19	1	3	<b>0.2</b>	
<b>MAI</b>	3	22	2	3	<b>0.4</b>	
<b>JUIN</b>	2	18	5	2	<b>0.4</b>	
<b>JUILLET</b>	2	15	1	4	<b>0.5</b>	
<b>AOUT</b>	2	17	2	4	<b>0.5</b>	
<b>SEPTEMBRE</b>	2	15	3	4	<b>0.4</b>	
<b>OCTOBRE</b>	2	14	2	5	<b>0.3</b>	
<b>NOVEMBRE</b>	3	21	3	5	<b>0.4</b>	
<b>DECEMBRE</b>	2	20	1	4	<b>0.5</b>	

<b>Moyenne des charges éliminées (kg/j)</b>						
<b>MOIS</b>	<b>DBO5</b>	<b>DCO</b>	<b>MES</b>	<b>NGL</b>	<b>Ptotal</b>	
<b>JANVIER</b>	105	292	144	28	<b>4</b>	
<b>FEVRIER</b>	104	288	104	22	<b>4</b>	
<b>MARS</b>	77	195	114	32	<b>3</b>	
<b>AVRIL</b>	140	356	164	41	<b>5</b>	
<b>MAI</b>	130	298	204	26	<b>4</b>	
<b>JUIN</b>	83	202	108	45	<b>3</b>	
<b>JUILLET</b>	108	276	111	30	<b>4</b>	
<b>AOUT</b>	180	403	184	12	<b>5</b>	
<b>SEPTEMBRE</b>	143	369	229	36	<b>5</b>	
<b>OCTOBRE</b>	155	343	174	26	<b>5</b>	
<b>NOVEMBRE</b>	133	344	224	57	<b>4</b>	
<b>DECEMBRE</b>	100	255	163	38	<b>4</b>	

Charge éliminée au 1er semestre	20 251	kg de DBO5
Charge éliminée au 2ème semestre	25 476	kg de DBO5
Charge éliminée annuelle	45 727	kg de DBO5

Charge éliminée au 1er semestre	50 714	kg de DCO
Charge éliminée au 2ème semestre	61 003	kg de DCO
Charge éliminée annuelle	111 717	kg de DCO

Charge éliminée au 1er semestre	26 191	kg de MES
Charge éliminée au 2ème semestre	33 180	kg de MES
Charge éliminée annuelle	59 371	kg de MES

Charge éliminée au 1er semestre	5 422	kg de NGL
Charge éliminée au 2ème semestre	5 824	kg de NGL
Charge éliminée annuelle	11 246	kg de NGL

Charge éliminée au 1er semestre	1 109	kg de PTOTAL
Charge éliminée au 2ème semestre	740	kg de PTOTAL
Charge éliminée annuelle	1 849	kg de PTOTAL



Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant pour la **STEP de FECHAIN** :

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent brut (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>104</b>		<b>146</b>
<b>DCO</b>		<b>304</b>		<b>367</b>
<b>MES</b>		<b>150</b>		<b>223</b>
<b>DCO/DBO5</b>		<b>2.92</b>		<b>2.51</b>
<b>N GL</b>		<b>40.29</b>		<b>46.61</b>
<b>Ptotal</b>		<b>4.72</b>		<b>5.24</b>

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent épuré (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>3</b>		<b>3</b>
<b>DCO</b>		<b>24</b>		<b>23</b>
<b>MES</b>		<b>4.5</b>		<b>3</b>
<b>DCO/DBO5</b>		<b>8</b>		<b>7.67</b>
<b>N GL</b>		<b>8.20</b>		<b>8.24</b>
<b>Ptotal</b>		<b>0.60</b>		<b>0.73</b>

<b>Moyenne des résultats analytiques</b>		
<b>Pollution moyenne de l'eau brute en mg/l</b>	<b>STATION</b>	<b>Suivant contrat 24 H</b>
<b>DBO5</b>	<b>125</b>	
<b>DCO</b>	<b>336</b>	
<b>MES</b>	<b>187</b>	
<b>N GLOBAL</b>	<b>43.45</b>	
<b>P TOTAL</b>	<b>4.98</b>	
<b>Pollution moyenne de l'eau traitée</b>		
<b>DBO5</b>	<b>3</b>	<b>25</b>
<b>DCO</b>	<b>24</b>	<b>125</b>
<b>MES</b>	<b>4</b>	<b>35</b>
<b>N GLOBAL</b>	<b>8.22</b>	<b>20</b>
<b>P TOTAL</b>	<b>0.67</b>	<b>2</b>

<b>Charge rejetée (en kg)</b>						
<b>En Kg/ semestre</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>		<b>TOTAL</b>	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>437</b>		<b>397</b>		<b>834</b>
<b>DCO</b>		<b>3586</b>		<b>3009</b>		<b>6595</b>
<b>MES</b>		<b>644</b>		<b>391</b>		<b>1035</b>
<b>NGL</b>		<b>1267</b>		<b>1071</b>		<b>2338</b>
<b>Ptotal</b>		<b>84</b>		<b>91</b>		<b>175</b>

<b>Moyenne des charges rejetées (kg/j)</b>						
<b>MOIS</b>	<b>DBO5</b>	<b>DCO</b>	<b>MES</b>	<b>NGL</b>	<b>Ptotal</b>	
<b>JANVIER</b>	2	18	6	11	<b>0.3</b>	
<b>FEVRIER</b>	4	30	6	11	<b>0.4</b>	
<b>MARS</b>	2	20	3	7	<b>0.5</b>	
<b>AVRIL</b>	2	20	2	5	<b>0.5</b>	
<b>MAI</b>	2	16	2	6	<b>0.5</b>	
<b>JUIN</b>	2	16	3	3	<b>0.6</b>	
<b>JUILLET</b>	2	17	2	3	<b>0.7</b>	
<b>AOUT</b>	2	14	2	8	<b>0.7</b>	
<b>SEPTEMBRE</b>	3	14	2	3	<b>0.5</b>	
<b>OCTOBRE</b>	2	14	2	7	<b>0.5</b>	
<b>NOVEMBRE</b>	3	22	4	9	<b>0.3</b>	
<b>DECEMBRE</b>	2	16	2	5	<b>0.3</b>	

<b>Moyenne des charges éliminées (kg/j)</b>						
<b>MOIS</b>	<b>DBO5</b>	<b>DCO</b>	<b>MES</b>	<b>NGL</b>	<b>Ptotal</b>	
<b>JANVIER</b>	80	203	99	16	<b>3</b>	
<b>FEVRIER</b>	92	268	191	29	<b>4</b>	
<b>MARS</b>	50	174	76	23	<b>3</b>	
<b>AVRIL</b>	88	263	34	31	<b>4</b>	
<b>MAI</b>	72	250	25	21	<b>3</b>	
<b>JUIN</b>	93	239	31	31	<b>4</b>	
<b>JUILLET</b>	101	267	144	31	<b>3</b>	
<b>AOUT</b>	85	211	149	13	<b>2</b>	
<b>SEPTEMBRE</b>	92	227	169	33	<b>4</b>	
<b>OCTOBRE</b>	94	170	147	28	<b>4</b>	
<b>NOVEMBRE</b>	155	343	237	32	<b>4</b>	
<b>DECEMBRE</b>	78	231	82	25	<b>3</b>	

Charge éliminée au 1er semestre	14 301	kg de DBO5
Charge éliminée au 2ème semestre	18 515	kg de DBO5
Charge éliminée annuelle	32 816	kg de DBO5

Charge éliminée au 1er semestre	39 968	kg de DCO
Charge éliminée au 2ème semestre	44 323	kg de DCO
Charge éliminée annuelle	84 291	kg de DCO

Charge éliminée au 1er semestre	21 037	kg de MES
Charge éliminée au 2ème semestre	28 406	kg de MES
Charge éliminée annuelle	49 443	kg de MES

Charge éliminée au 1er semestre	4 524	kg de NGL
Charge éliminée au 2ème semestre	4 916	kg de NGL
Charge éliminée annuelle	9 440	kg de NGL

Charge éliminée au 1er semestre	1 075	kg de PTOTAL
Charge éliminée au 2ème semestre	580	kg de PTOTAL
Charge éliminée annuelle	1 655	kg de PTOTAL

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant pour la **LAGUNE D'ESTREE** :

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent brut (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>109</b>		<b>279</b>
<b>DCO</b>		<b>317</b>		<b>684</b>
<b>MES</b>		<b>154</b>		<b>345</b>
<b>DCO/DBO5</b>		<b>2.91</b>		<b>2.45</b>

<b>Moyenne des résultats analytiques de l'effluent épuré (MG/L)</b>				
	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>	
	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>11</b>		<b>32</b>
<b>DCO</b>		<b>65</b>		<b>242</b>
<b>MES</b>		<b>25</b>		<b>131</b>
<b>DCO/DBO5</b>		<b>5.91</b>		<b>7.56</b>

<b>Moyenne des résultats analytiques</b>		
<b>Pollution moyenne de l'eau brute en mg/l</b>	<b>STATION</b>	<b>Suivant contrat 24 H</b>
<b>DBO5</b>	<b>194</b>	
<b>DCO</b>	<b>501</b>	
<b>MES</b>	<b>250</b>	
<b>Pollution moyenne de l'eau traitée</b>		
<b>DBO5</b>	<b>43</b>	<b>35</b>
<b>DCO</b>	<b>154</b>	<b>125</b>
<b>MES</b>	<b>156</b>	<b>35</b>

<b>Charge rejetée (en kg)</b>						
<b>En Kg/ semestre</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>		<b>2<sup>ème</sup> semestre</b>		<b>TOTAL</b>	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>DBO5</b>		<b>370</b>		<b>1 037</b>		<b>1 407</b>
<b>DCO</b>		<b>2 885</b>		<b>8 215</b>		<b>11 100</b>
<b>MES</b>		<b>991</b>		<b>4 341</b>		<b>5 332</b>

<b>Moyenne des charges rejetées (kg/j)</b>					
<b>MOIS</b>	<b>DBO5</b>	<b>DCO</b>	<b>MES</b>	<b>NGL</b>	<b>Ptotal</b>
JANVIER	24	71	36		
FEVRIER	1	12	5		
MARS	2	20	8		
AVRIL	4	28	6		
MAI	2	20	6		
JUIN	1	11	5		
JUILLET	7	22	13		
AOUT	4	44	19		
SEPTEMBRE	6	65	41		
OCTOBRE	5	29	17		
NOVEMBRE	9	91	41		
DECEMBRE	3	20	11		

<b>Moyenne des charges éliminées (kg/j)</b>					
<b>MOIS</b>	<b>DBO5</b>	<b>DCO</b>	<b>MES</b>	<b>NGL</b>	<b>Ptotal</b>
JANVIER	76	228	109		
FEVRIER	24	63	74		
MARS	44	110	106		
AVRIL	32	72	37		
MAI	27	65	31		
JUIN	31	82	27		
JUILLET	14	50	24		
AOUT	72	149	74		
SEPTEMBRE	34	42	-4		
OCTOBRE	40	81	52		
NOVEMBRE	87	140	67		
DECEMBRE	30	43	27		

Charge éliminée au 1er semestre	4 161	kg de DBO5
Charge éliminée au 2ème semestre	8 518	kg de DBO5
Charge éliminée annuelle	12 679	kg de DBO5

Charge éliminée au 1er semestre	10 191	kg de DCO
Charge éliminée au 2ème semestre	16 090	kg de DCO
Charge éliminée annuelle	26 281	kg de DCO

Charge éliminée au 1er semestre	6 551	kg de MES
Charge éliminée au 2ème semestre	7 329	kg de MES
Charge éliminée annuelle	13 880	kg de MES

### 2.4.1.4. CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE

<b>Analyses sur le traitement des graisses</b>		
	<b>Paramètres</b>	<b>Fréquence</b>
<b>GRAISSES ENTREES</b>	<b>DCO mg/l</b>	<b>1/semaine</b>
	<b>NGL mg/l</b>	<b>1/semaine</b>
	<b>PT mg//l</b>	<b>1/semaine</b>
	<b>MEH en mg/l</b>	<b>1/mois</b>
<b>BIOMASTERS</b>	<b>MS en g/l</b>	<b>3/semaine</b>
<b>GRAISSES SORTIES</b>	<b>DCO mg/l</b>	<b>1/semaine</b>
	<b>NGL mg/l</b>	<b>1/semaine</b>
	<b>PT mg//l</b>	<b>1/semaine</b>
	<b>MEH en mg/l</b>	<b>1/mois</b>
	<b>DCO décantée filtrée en mg/l</b>	<b>1/semaine</b>

## 2.4.2. LA CONFORMITE DES BOUES ET SOUS-PRODUITS

Le tableau suivant présente les destinations des boues produites et des sous-produits ainsi que la conformité des filières utilisées.

Conformité filières boues et sous-produits évacués		
Type des sous-produits	Transporteur	Centre d'élimination*
Evacuation des refus de dégrillage de prétraitement	SITA	SITA NORD LEWARDE
Evacuation des produits de dégrillage de graisses et matières de vidange	THEYS	RECYDEM CD 249 Le Pont Tournant 59156 LOURCHES
Evacuation des DIB station et UTS	THEYS	RECYDEM CD 249 Le Pont Tournant 59156 LOURCHES
Evacuation des boues issues de l'UTS	THEYS	RECYDEM CD 249 Le Pont Tournant 59156 LOURCHES
Evacuation des déchets Verts	THEYS	RECYDEM CD 249 Le Pont Tournant 59156 LOURCHES
Evacuation des résidus de produits de laboratoire	WAGRET	SOTRENOR : Route de Harnes 62710 COURRIERES (regroupement) puis HYDROPALE 59140 DUNKERQUE
Evacuation des huiles usagées	SEVIA	SOTRENOR Route de Harnes 62710 COURRIERES
Chiffons et emballages souillés par des huiles	SEN	RECYDEM CD 249 Le Pont Tournant 59156 LOURCHES
PILES - BOMBE AEROSOLS	SEN	SOTRENOR Route de Harnes 62710 COURRIERES
Ampoules - néon	SEN	REXEL DOUAI
Palettes bois	COMPAGNON DE L'ESPOIR RAIMBEAUCOURT	RECYDEM CD 249 Le Pont Tournant 59156 LOURCHES
BOUES de la station (séchées)	SOCIETE D'EPANDAGE DE LA COUTURE	EPANDAGE AGRICOLE SELON PLAN EPANDAGE
BOUES de la station (pâteuses)	THEYS	RECYDEM CD 249 Le Pont Tournant 59156 LOURCHES
PAPIERS CARTONS	SITA	SITA

\* Adresse des prestataires au 1<sup>er</sup> janvier 2015





## 2.5. L'AUTOSURVEILLANCE

Un nouveau Manuel d'Autosurveillance pour le système d'assainissement de l'UT de Douai a été signé fin d'année 2015 et est en cours de validation par les services de la Police de l'Eau.

Par ailleurs les nouveaux scénarii d'échange au format SANDRE V3 ont été transmis à l'Agence de l'Eau fin 2015. Nous sommes toujours dans l'attente d'un retour de leur part.

Enfin, Eaux du Nord, en partenariat avec la CAD doit proposer à l'Agence de l'eau Artois Picardie et aux services de la Police de l'Eau un nouveau débit de référence pour la station d'épuration de Douai.

## 2.6. L'AMELIORATION DU PROCESS

Eaux du Nord a lancé dès le démarrage de la délégation de service public une démarche d'amélioration continue sur la station Fort de Scarpe avec les équipes de la Direction Technique de l'Entreprise Régionale Nord de SUEZ Eau France et de DEGREMONT Services.

Ces différentes études et pistes de réflexion nous ont déjà permis de faire des propositions d'amélioration pour l'optimisation du site de Fort de Scarpe.

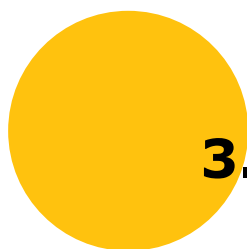
### OPTIMISATION DE LA FILIERE BOUES

Pour la filière boues et notamment la réflexion sur la siccité des boues avant le séchage thermique, le scénario retenu est le remplacement de la centrifugeuse N°1 par une centrifugeuse haute performance.

Les travaux sont prévus, en marché public CAD, pour le deuxième semestre 2016.

### OPTIMISATION DE L'AERATION

Les résultats obtenus sont encourageants et ont permis une diminution du nombre de brosses en fonctionnement permettant une diminution de la consommation électrique sur les chenaux d'oxydation.



### **3. UNE ENTREPRISE RESPONSABLE**





## 3.1. LA DEMARCHE QUALITE SECURITE

### INTRODUCTION

SUEZ EAU FRANCE confirme son engagement dans l'amélioration continue de ses processus de management de la qualité et de la sécurité au travers de sa politique d'entreprise.

Cet engagement est décliné au niveau de l'Entreprise Régionale Nord au travers de sa politique QUALITE SANTE SECURITE ENVIRONNEMENT ENERGIE RISQUE INDUSTRIEL.

#### QUALITE SANTE SECURITE ENVIRONNEMENT ENERGIE RISQUE INDUSTRIEL

Entreprise Régionale NORD



Changer, évoluer, sont autant une nécessité vis-à-vis de nos clients que de nos équipes. Nous avons des atouts, une culture de la solidarité, de l'engagement, mais nous devons mieux partager l'information, la stratégie de l'entreprise, son contexte, ses résultats, ses projets, transmettre une meilleure culture économique, encourager l'initiative.

Les attentes des collectivités locales et de tous nos clients, en particulier dans le domaine du développement durable doivent nous inciter à imaginer sans cesse de nouveaux services et de nouvelles relations contractuelles.

Conformément aux politiques de notre groupe, notre Entreprise Régionale (ER) s'inscrit dans l'ambition nationale claire : devenir l'entreprise de services leader en solutions durables et innovantes pour la santé de l'eau, N°1 pour la proximité et le dynamisme de sa relation clients, portée par des femmes et des hommes engagés, responsables et fiers de leur métier.

Pour y parvenir, à travers les 5 axes stratégiques définis par CAP 2015, nous nous devons de :

- Réussir notre transformation en société de services
- Moderniser et dynamiser nos relations clients
- Réussir nos diversifications pour mieux les vendre
- Accompagner notre transformation grâce aux ressources humaines et à la communication
- Renforcer notre excellence opérationnelle pour offrir le meilleur rapport qualité-prix

Cette ambition s'illustre également dans nos démarches de certification Qualité (ISO 9001), Environnement (ISO 14001), Santé Sécurité (D1550) et Management l'Energie (ISO 50001), à savoir :

#### QUALITÉ

- S'engager en permanence pour le respect des fondamentaux de nos métiers : produire une eau de qualité, 24 h / 24 ; rejeter une eau conforme dans le milieu naturel.
- Faire évoluer la gouvernance de l'eau en déployant le Contrat pour la Santé de l'Eau.
- Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes.
- Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et nos exigences internes.

Changer, évoluer, sont autant une nécessité vis-à-vis de nos clients que de nos équipes. Nous avons des atouts, une culture de la solidarité, de l'engagement, mais nous devons mieux partager l'information, la stratégie de l'entreprise, son contexte, ses résultats, ses projets, transmettre une meilleure culture économique, encourager l'initiative.

Les attentes des collectivités locales et de tous nos clients, en particulier dans le domaine du développement durable doivent nous inciter à imaginer sans cesse de nouveaux services et de nouvelles relations contractuelles.

Conformément aux politiques de notre groupe, notre Entreprise Régionale NORD s'inscrit dans l'ambition nationale claire : devenir l'entreprise de services leader en solutions durables et innovantes pour la santé de l'eau, N°1 pour la proximité et le dynamisme de sa relation clients, portée par des femmes et des hommes engagés, responsables et fiers de leur métier.

Pour y parvenir, à travers les 5 axes stratégiques définis par CAP 2015, nous nous devons de :

- Réussir notre transformation en société de services,
- Moderniser et dynamiser nos relations clients,
- Réussir nos diversifications pour mieux les vendre,
- Accompagner notre transformation grâce aux ressources humaines et à la communication,
- Renforcer notre excellence opérationnelle pour offrir le meilleur rapport qualité-prix.

Cette ambition s'illustre également dans nos démarches de certification Qualité (ISO 9001), Environnement (ISO 14001), Santé Sécurité (MASE) et Management de l'Energie (ISO 50 001), à savoir :

## QUALITÉ

- S'engager en permanence pour le respect des fondamentaux de nos métiers : produire une eau de qualité, 24 h / 24 ; rejeter une eau conforme dans le milieu naturel.
- Faire évoluer la gouvernance de l'eau en déployant le Contrat pour la Santé de l'Eau.
- Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes.
- Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et nos exigences internes.

## SANTÉ SECURITÉ

- L'engagement de chacun : pour des conditions de travail toujours plus sûres, identifier les situations dangereuses et promouvoir les bonnes pratiques. Mettre en œuvre des actions concrètes, liées aux « Règles Qui Sauvent ». Appliquer personnellement les prescriptions de "1, 2, 3, bougeons".
- La responsabilité de l'encadrement : pour promouvoir les bonnes pratiques et les comportements exemplaires. Fédérer ses équipes dans un climat de confiance autour des retours d'expérience. Identifier et traiter les risques pour les hommes et les femmes en situation de travail. Affecter les salariés sur les interventions en fonction de leurs compétences et habilitations.
- L'amélioration continue : la Santé et la Sécurité au cœur de nos métiers. Bâtir un plan d'actions dans chaque établissement, et s'assurer de son efficacité. Former les collaborateurs à l'évolution de leurs métiers. Évaluer et réduire l'exposition des collaborateurs à des situations comportant des risques pour leur santé.

## ENVIRONNEMENT

- Maîtriser et contrôler nos intrants ainsi que limiter l'impact sur l'eau et les milieux aquatiques.
- Contribuer à l'amélioration durable des performances de collecte et de traitement tout en améliorant la gestion et la valorisation des déchets et sous-produits.
- Communiquer, accompagner nos collaborateurs et impliquer les parties intéressées.

## ENERGIE

- Réduire les consommations et privilégier les économies d'énergie par l'optimisation de la gestion de nos process, la mise en place d'équipements plus performants et des achats économes en énergie.
- Innover par la recherche et la mise en œuvre de solutions nouvelles et performantes afin de réduire l'impact de nos activités sur l'environnement.
- Surveiller en continu l'amélioration de la performance énergétique par la mise en place d'un suivi régulier d'indicateurs de performance énergétique.

## RISQUE INDUSTRIEL

- Identifier de façon anticipée et hiérarchisée les risques couvrant à la fois les aspects organisationnels, humains et techniques.
- Mettre en place systématiquement les mesures de maîtrise des risques identifiés.
- Respecter les Règles de Management et des Standards Environnementaux et Industriels du groupe.
- Respecter la réglementation locale et, si nécessaire, son surpassement.

Les membres du Comité de Direction et l'ensemble de l'encadrement sont garants de l'animation et de l'application des systèmes en place dans le respect de la réglementation en vigueur, de nos engagements contractuels et internes. Ils disposent des moyens et de l'autorité nécessaires au bon accomplissement de leurs missions au sein de l'Entreprise Régionale Nord.

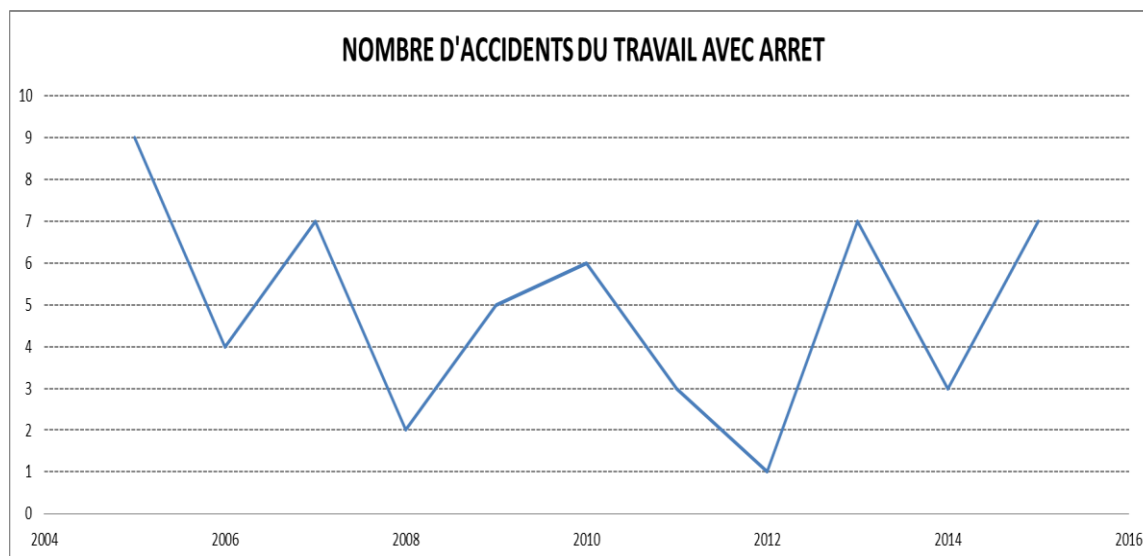
Le Comité de Direction de l'Entreprise Régionale NORD demande à chaque collaborateur de prendre conscience de sa contribution à ce projet, de participer activement à sa mise en œuvre et à sa pleine réussite.

## SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La protection des salariés et des sous-traitants est une priorité absolue.

### NOS RESULTATS SECURITE

		2013	2014	2015
Accidents avec arrêt	u	7	3	7
Taux de fréquence	%	10,95	4,73	11,66
Jours d'arrêt	j	138	64	46
taux de gravité	%	0,22	0,10	0,08



En 2015, nous déplorons 7 accidents avec arrêt.

Suite aux analyses approfondies de ces accidents, nous constatons une prédominance de localisation des sièges de lésions au niveau des mains et du dos à l'occasion de diverses manipulations manuelles dont celles des plaques et ouvrants.

Les causes étant liées principalement :

- Pour les lésions au dos, à des manques d'échauffements, à de mauvaises postures, à du manque de vigilance.
- Pour les lésions aux mains, à la non utilisation des outils adaptés, au manque de vigilance et de savoir-faire.

Notre objectif est encore et toujours de tendre vers le zéro accident. Pour cela nous maintenons notre démarche active de prévention.

Nous avons choisi comme objectif sur 2016 de poursuivre nos principales actions de prévention sur les risques liés à l'activité physique dont la manipulation des plaques et ouvrants.

## PREVENTION

L'effort de prévention comprend deux volets majeurs : les actions santé et sécurité et la formation aux risques métiers.

Pour encore plus d'efficacité Eaux du Nord s'appuie sur les moyens du groupe qui a développé des actions innovantes en ces domaines.

## LES ACTIONS SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Des **¼ d'heure sécurité** et des **Visites Santé et Sécurité** déployés dans les services. Ils permettent de remettre les managers au cœur de la prévention des risques par des échanges avec les équipes.
- Une communication renforcée et un **retour d'expérience** sur les accidents, incidents, situations dangereuses. Ces événements sont rigoureusement analysés de manière collective, alimentant les plans d'actions de réduction des risques, ainsi que le Document Unique.
- Des **Plans d'Actions Santé Sécurité (PASS)** par services qui permettent de suivre de près la réduction des risques de nos activités.
- Deux challenges collaboratifs intitulés respectivement « **Casque d'or** » et « **Challenge 3I** » qui encouragent et valorisent les meilleures initiatives :
  - Le « **Challenge 3I** » est, quant à lui a pour objectif de favoriser la remontée et la mise en œuvre d'Idées, d'Innovations et d'Initiatives très concrètes sur les thèmes de l'amélioration des bonnes pratiques, la satisfaction du client, la protection de l'environnement, la qualité de l'eau distribuée, la prévention et la sécurité. Le jury final s'est déroulé le 3 décembre 2015. Le vainqueur dans la catégorie sécurité s'est vu remettre le trophée « **Casque d'or** »





- Une démarche nationale de prévention des risques industriels intitulée **PRIMA** (Prévention RIisque MAnagement). C'est un outil d'auto-évaluation des risques industriels (protection incendie, stockage, utilités, procédures, ...) sur les stations d'épuration ayant un EH (Equivalent-Habitant) supérieur à 50 000, et les usines de production d'eau potable ayant une production supérieure à 10 000 m<sup>3</sup> / jour.

- **La quinzaine de la sécurité** : La Quinzaine de la Sécurité, organisée au sein de tous les territoires de l'ENTRPRISE RÉGIONALE Nord en octobre 2015, a permis à l'ensemble du personnel de s'exprimer librement et d'être force de proposition sur tous les sujets ayant attrait à la Santé et la Sécurité au travail. 810 personnes ont participé aux réunions de la Quinzaine Sécurité sur l'ensemble de l'ENTRPRISE RÉGIONALE Nord

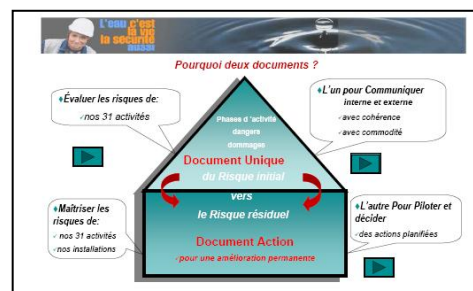


- Le Déploiement « **des règles qui sauvent** ». C'est une démarche du groupe SUEZ Environnement : « supprimer les accidents mortels dans le groupe et donc sauver la vie, sauver nos propres vies, mais aussi celle des autres ». Ce projet se décline par 10 règles à appliquer quotidiennement au sein de nos métiers.



Elles sont en nombre limité. Elles sauvent si elles sont respectées en toutes circonstances. Elles engagent managers/salariés/sous-traitants. Une 1ère étape de déploiement de ces règles avec comme objectif d'obtenir l'engagement des équipes à les respecter et à définir des solutions qui vont permettre de toujours les appliquer, a été franchie.

- L'Évaluation des risques et mise à jour du **document unique**. Evaluer les risques, cela signifie les identifier, puis les classer, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes. Le code du travail, renforcé par le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001, oblige l'employeur à formaliser dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques. Le document unique identifie les risques par métier et par site. Il définit pour chaque risque les actions de préventions à mettre en place. Un contrôle du respect des objectifs de prévention est réalisé lors des audits de sécurité. Eaux du Nord a établi un document unique en partenariat avec les salariés et son CHSCT. Aujourd'hui, il sert de référence pour initier les actions de sécurité. Il est mis à jour annuellement.



Le document unique identifie les risques par métiers et par site. Il définit pour chaque risque, les actions de prévention à mettre en place. Il est également la base de notre PASS (Plan d'Actions Santé Sécurité Annuel).

## DONNEES QUANTITATIVES DES ACTIONS SANTE ET SECURITE EN 2015

<b>Réalisation des Visites Santé et Sécurité</b>	196 VSS
<b>Réalisation des ¼ d'heure sécurité</b>	204 QHS
<b>Application des Règles qui Sauvent</b>	69 RQS
<b>Taux de couverture des accueils Sécurité</b>	82 %

## METTRE CONSTAMMENT À JOUR LES FORMATIONS AUX RISQUES MÉTIER

Eau du Nord ne cesse de maintenir un niveau de compétence élevée de ses collaborateurs et particulièrement sur les domaines de la Qualité, la Sécurité et l'Environnement. Au-delà des exigences réglementaires, Eau du Nord anime un plan de formation exhaustif :

- Permis et autorisation de conduite (CACES, permis spécifiques, ...),
- Risques métier (Chimiques, Chlore, atmosphère confinée, décarbonatation, dénitrification, ...),
- Risques spécifiques (Amiante, Harnais, gestes et postures, coordinateur SPS, RIA, extincteurs, échafaudage...),
- Gestion des risques (Auditeur, conduite addictive, normes...),
- Accueil et ré-accueil des nouveaux embauchés.

L'offre de formation est chaque année complétée par de nouveaux programmes, s'adaptant ainsi à l'actualité réglementaire et aux exigences du groupe SUEZ Environnement. En effet, sont inscrites au plan 2016 les formations « Gestion de Crise » pour l'encadrement ou encore les formations « CATEC » (Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné).

## SUIVRE LA CONFORMITÉ DE NOS ÉQUIPEMENTS

Dans le respect de la réglementation, la réalisation de ces vérifications générales périodiques est faite par des organismes agréés tout au long de l'année. Les principaux équipements suivis sont :

- Les installations électriques,
- Les appareils de levage et accessoires de levage,
- Les équipements sous pression et machines dangereuses,
- Les moyens de détection et d'extinction incendie (extincteurs, RIA, ARI, détecteurs, trappes de désenfumage, poteaux...).

## QUALITE

- **CERTIFICATION ISO 9001**

### RAPPEL DU PRINCIPE DE LA NORME

La norme ISO 9001 définit une série d'exigences concernant la mise en place d'un système de management de la qualité dans un organisme, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. Elle a été créée en 1987 et est régulièrement révisée depuis. Sa première révision date de 1994, la suivante de 2000, qui a intégré la notion de processus, et la dernière de 2008.

L'ISO 9001 est un référentiel certifiable par une tierce partie. Les exigences y sont relatives à quatre grands domaines :

1. Responsabilité de la direction : exigences d'actes de la part de la direction en tant que premier acteur et permanent de la démarche.
2. Système qualité : exigences administratives permettant la sauvegarde des acquis. Exigence de prise en compte de la notion de système.
3. Processus : exigences relatives à l'identification et à la gestion des processus contribuant à la satisfaction des parties intéressées.
4. Amélioration continue : exigences de mesure et enregistrement de la performance à tous les niveaux utiles ainsi que d'engagement d'actions de progrès efficaces.

### NOTRE CERTIFICATION ISO 9001

Eaux du Nord est engagée depuis 1996 dans une démarche Qualité et sa certification ISO 9001 est intégrée au certificat de SUEZ EAU FRANCE.

L'ensemble des exigences de la norme ISO 9001 version 2008 est applicable à SUEZ EAU FRANCE.



#### CERTIFICAT D'APPROBATION

Nous certifions que le Système de Management de la Qualité de la société:

**LYONNAISE DES EAUX FRANCE**  
**Entreprise Régionale Nord**  
**Pavé Napoléon**  
**59260 HELLEMMES, France**

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance selon les normes de Management de la Qualité suivantes:

**ISO 9001:2008**

Le Système de Management de la Qualité concerne:

**Production et distribution d'eau potable 24h/24 ; collecte et traitement des effluents ; travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement ; prestation d'ingénierie en eau et assainissement ; gestion des services à la clientèle ; gestion du patrimoine.**

Ce certificat fait partie de l'approbation identifiée sous le certificat numéro FQA 9915316

Certificat d'approbation  
No: FQA 9915316A/J

Première approbation: 27 Avril 2004

Certificat en cours: 05 Janvier 2016

Expiration du certificat: 14 Septembre 2018

Emis par: Lloyd's Register Quality Assurance France SAS



1, Boulevard Vivier Malle, 69443 Lyon cedex 03  
Cette approbation est soumise au programme LRQA, le certificat et le système de MCA

• **CERTIFICATION ISO 50 001**

**PRINCIPE DE LA NORME**

L'ISO 50001 se fonde sur l'amélioration continue, un modèle de système de management que l'on retrouve dans d'autres normes bien connues, dont l'ISO 9001 et l'ISO 14001. Ainsi, il est plus facile pour un organisme, d'intégrer le management de l'énergie à l'ensemble des efforts qu'il met en œuvre pour améliorer son management de la qualité et son management environnemental. ISO 50001 définit un cadre d'exigences pour que les organismes puissent :

- Élaborer une politique pour une utilisation plus efficace de l'énergie
- Fixer des cibles et des objectifs pour mettre en œuvre la politique
- S'appuyer sur des données pour mieux cerner l'usage et la consommation énergétiques et prendre des décisions relatives
- Mesurer les résultats
- Examiner l'efficacité de la politique
- Améliorer en continu le management de l'énergie.

**NOTRE CERTIFICATION ISO 50 001**

En juin dernier, nous avons obtenu le certificat ISO 50 0001 sur le périmètre de la STEP de Douai Fort de Scarpe.

En 2016, cette démarche devient nationale.

Eau France a décidé de porter la démarche ISO 50 001 au niveau national et non plus au niveau local comme c'était le cas jusqu'à présent. Plusieurs raisons expliquent ce changement :

- Les dépenses énergétiques représentent le troisième poste de dépense au niveau national
- Pour répondre à la directive efficacité énergétique du 25 octobre 2012 qui prévoit l'augmentation des audits énergétiques dans les grandes entreprises

**UNE DEMARCHE DANS LA CONTINUITÉ**

Cette démarche s'appuie sur la politique énergétique d'Eau France déjà mise en place, une revue énergétique nationale mais aussi des actions d'amélioration de la performance en cours liées au pompage et à la concentration en boues activées.



**CERTIFICAT D'APPROBATION**

Nous certifions que le système de Management de l'Énergie couvrant l'ensemble des activités de la société :

**SOCIÉTÉ DES EAUX DU NORD**  
SIREN : 572 026 417 00368  
pour le site :  
**164 rue du Fort de Scarpe**  
**59500 DOUAI, France**

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance selon la norme de Management de l'Énergie suivante :

**ISO 50001:2011**

Le système de Management de l'Énergie concerne :

**Exploitation de la station d'épuration de la communauté d'Agglomération du DOUAI**

Certificat d'approbation -  
No. : FQA 4001168

Prochaine approbation : 24 Juin 2015  
Certificat en cours : 24 Juin 2015  
Expiration du certificat : 23 Juin 2018

  
Émis par : Lloyd's Register Quality Assurance France SAS  
Au nom et pour le compte de LRQA Limited



LRQA France, 1, boulevard Marie Curie, BP413 Epaves saintes 92 France  
Au nom et pour le compte de Lloyd's Register Quality Assurance, 220, York, 4th Floor, London, EC3A 3DP, Royaume-Uni  
LRQA est une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre des Entreprises de France sous le numéro SIREN 512 026 417 00368

LRQA est une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre des Entreprises de France sous le numéro SIREN 512 026 417 00368. LRQA est une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre des Entreprises de France sous le numéro SIREN 512 026 417 00368. LRQA est une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre des Entreprises de France sous le numéro SIREN 512 026 417 00368.

## 3.2. LA TRANSPARENCE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Eaux du Nord a poursuivi ses partenariats avec les AAPPMA l'Arleusienne d'Arleux, Scarpe et Petite Sensée de Courchelettes afin d'impliquer pleinement ces associations en contact avec le milieu naturel à nos missions de service public d'assainissement.

La station d'épuration de Douai, déjà fortement connue du Grand Public, a toujours accueilli des visites.

Date	Visiteurs	Scolaires	Autres	Nb de personnes
05/02/2015	Groupe ISA Lille	*		13
18/02/2015	Ecole Nationale Supérieure de Chimie Lille	*		23
24/03/2015	Ecole Saint Michel FLINES LES RACHES	*		23
07/04/2015	Lycée René Cassin MONTIGNY EN OSTROVENT	*		25
09/04/2015	Ecole POLYTECH LILLE	*		3
14/04/2015	Centre Socio Culturel WAZIERS		*	25
15/04/2015	Lycée René Cassin MONTIGNY EN OSTROVENT	*		25
16/04/2015	Ecole Paul Langevin Sin le Noble	*		27
17/04/2015	Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement VALENCIENNES	*		15
28/04/2015	IME Georges Meilliez HENIN BEAUMONT	*		15
05/05/2015	Centre EPIDE CAMBRAI		*	30
20/05/2015	Lycée René Cassin MONTIGNY EN OSTROVENT	*		25
11/06/2015	Lycée Saint Jean Douai	*		30
05/10/2015	Collège Streinger DOUAI	*		20
05/11/2015	Collège Gayant DOUAI	*		72
			<b>TOTAL</b>	<b>371</b>

\* dans le cadre de l'opération "nettoyons la nature"

La station d'épuration d'AUBIGNY AU BAC accueille également des visites scolaires en collaboration avec le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement Scarpe Sensée

Date	Visiteurs	Scolaires	Autres	Nb de personnes
23/03/2015	Ecole Suzanne Lanoy de FERIN	*		24
23/03/2015	Ecole Albert Camus FECHAIN	*		22
27/03/2015	Ecole communale HAMEL	*		19
27/03/2015	Ecole Charles Deulin ERCHIN	*		23
30/03/2015	Ecole Francois Noël ARLEUX	*		25
			<b>TOTAL</b>	<b>113</b>

### 3.3. NOS ACTIONS DE COMMUNICATION

2015 a permis de mettre en œuvre diverses actions de communication visant à :

- Valoriser la politique de la Communauté d'Agglomération du Douaisis en terme d'assainissement,
- Mettre en avant les dynamiques locales en assurant la promotion, notamment, de notre programme commun d'actions pédagogiques,
- Sensibiliser les habitants aux enjeux liés à l'assainissement et plus spécifiquement au fonctionnement d'une station d'épuration,
- Promouvoir, en interne, les innovations du service et de ses équipes.

#### DES ACTIONS PEDAGOGIQUES DANS LES ECOLES

Nous avons mené de très nombreuses actions pédagogiques en 2015, dans la lignée de l'action d'information aux mairies et aux écoles menée à la rentrée 2014.

1200 enfants ont bénéficié d'une action pédagogique sur l'assainissement, dans 10 établissements différents des 8 communes de l'UT de Douai.

**Plus de 450 personnes ont visité les STEP de Douai et Sin le Noble via nos actions pro-actives auprès des écoles.**

#### DES ACTIONS DE COMMUNICATION AUTOUR DE L'ISO 50001

Dans le cadre du programme de labélisation ISO 50 001 mené à la STEP, diverses actions de communication ont été menées :

- L'élaboration d'un logo propre à la démarche régionale de labélisation et qui a été inauguré à Fort de Scarpe,
- La création d'un panneau à l'entrée de la station Fort de Scarpe,
- La mise en place de visuels ISO 50 001.

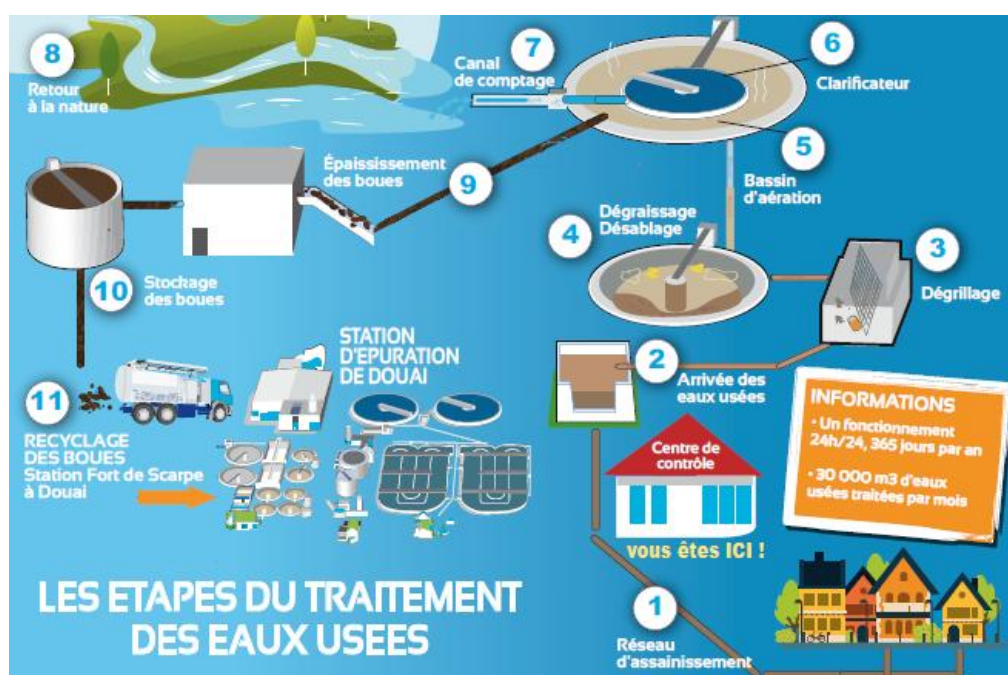


Un film à usage interne a par ailleurs été réalisé. Il compile des interviews de salariés mobilisés par la démarche. Il a été diffusé aux correspondants assainissement des autres entités de SUEZ.

**Un parcours pédagogique a également été créé à la station d'Aubigny au Bac.**

8 panneaux présentant le process épuratoire de la station ont été fabriqués. Ils sont installés à la STEP et visent à animer plus facilement les visites d'enfants.

Volontairement courts, punchy et ludiques, ils ont été co-construits avec le service assainissement de la CAD.



## LA SIGNATURE DE LA CHARTE ASSAINISSEMENT

Fruit d'un travail partenarial, cette charte a fait l'objet d'une signature officielle au siège de la CAD. Le document a été maquetté par le service communication d'Eaux du Nord. Chaque participant a pu repartir avec un exemplaire de celle-ci, mis sous cadre.



## EN INTERNE : LA PROMOTION DU SERVICE ET DE SES EQUIPES

Dans le cadre de nos actions de communication, un reportage a été réalisé pour valoriser la journée technique nationale des correspondants assainissement de SUEZ réunis à la STEP Fort de Scarpe.



# LiO

## REPORTAGE INTERNE

### > RENCONTRE PROFESSIONNELLE A DOUAI

## Les correspondants assainissement tous réunis pour la 1<sup>ère</sup> fois

Les 23 et 24 juin, Douai accueillait tous les correspondants métiers assainissement de Suez Environnement Eau France. Il s'agissait d'une première, ces derniers étant habituellement séparés en deux groupes (Nord et Sud) pour des raisons logistiques.

Le départ en retraite des deux représentants nationaux Roger Pujol pour les usines d'épuration (remplacé par Patrick Arnaud) et Bernard Loubière pour les réseaux de collecte (recrutement en cours) n'était pas étranger à cette initiative commune. Les 15 ER étaient donc représentées.



### Un réseau pour favoriser les échanges d'expérience

Ce réseau des correspondants existe depuis de nombreuses années. Il réunit les représentants des centres techniques nationaux (CIRSEE/CTA, CT Pluvial, ...) ainsi que les 2 correspondants métier assainissement de chaque ER (l'un pour les réseaux, le second pour les STEP). Spécificité nordiste, le régional de l'étape, Nicolas Revel, occupe les deux fonctions.

**La mission de ces correspondants :** offrir un support technique aux exploitants, aider à la mise en place des applications métiers, assurer un reporting des activités et surtout partager les bonnes idées par l'essaimage d'expériences locales réussies. Ces réseaux encouragent donc l'innovation et font bénéficier à tous de l'expertise de chaque collaborateur.



**Une expertise partagée qui nous permet également de nous différencier de nos concurrents, notamment dans les Appels d'Offre.** La Communauté d'Agglomération du Douaisis dont une STEP dispose d'un sécheur avait, par exemple, été rassurée par notre capacité à gérer cet équipement (SE Eau en exploite une quinzaine en France).

### Deux jours d'échanges autour d'un programme riche et instructif

La première journée fut consacrée à une réunion plénière, ainsi qu'à une intervention très appréciée de Jean-Jacques Herin, directeur de l'Aménagement, des Réseaux, de la Construction et du service Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Il y a partagé son expertise avant de proposer une visite du show room de l'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales), un site unique en France. Cette association innovante accueillera prochainement un nouveau Vice-Président, en la personne de Jean-Marc Charlemagne, jeune retraité d'Eaux du Nord. Le deuxième jour laissa place à des réunions thématiques.



Les participants ont pu apprécier, outre la convivialité nordiste, cette approche innovante développée par la CAD pour la gestion de ses eaux, une philosophie dont ils pourront s'inspirer dans leurs ER. Mais également les innovations menées sur l'ER Nord telles que sa politique de maîtrise et d'efficacité énergétique (via l'installation, par exemple, de sous-compteurs afin de sectoriser et de mesurer les consommations d'équipements particuliers).



Un réseau, outil de professionnalisation

## **4. LES COMPTES DE LA DELEGATION ET LE PATRIMOINE**



## 4.1. LE CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure".

## CAD STEP - Service assainissement

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT de L'EXPLOITATION**

Année 2015

*(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)*

<i>en Euros</i>	2014	2015
<b>PRODUITS</b>	<b>3 214 712</b>	<b>4 836 277</b>
Exploitation du service	2 436 347	3 493 192
Collectivités et autres organismes publics	778 365	1 343 085
Travaux attribués à titre exclusif	0	0
Produits accessoires	0	0
<b>CHARGES</b>	<b>3 515 323</b>	<b>5 131 663</b>
Personnel	806 840	968 863
Energie électrique et gaz	730 004	1 168 575
Produits de traitement	155 507	179 652
Analyses	29 751	54 567
Sous-traitance, matières et fournitures	392 161	553 450
Impôts locaux et taxes	34 956	50 965
Autres dépenses d'exploitation	54 565	94 424
dont - télécommunications, postes et télégestion	6 512	12 141
- engins et véhicules	14 432	34 127
- informatique	34 246	58 201
- assurance	9	14
- locaux	10 341	533
Frais de contrôle	0	451
Redevances contractuelles	0	0
Contribution des services centraux et recherche	80 399	92 448
Collectivités et autres organismes publics	778 365	1 343 085
Charges relatives aux renouvellements:	0	0
- pour garantie de continuité du service	0	0
- programme contractuel	0	0
- fonds contractuel	382 224	553 240
Charges relatives aux investissements:	0	0
- programme contractuel	5 806	6 228
- fonds contractuel	0	0
- annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	0	0
- investissements incorporels	0	0
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	0	0
Charges relatives aux investissements du domaine privé	64 744	65 715
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-300 611</b>	<b>-295 386</b>
Apurement des déficits antérieurs	0	0
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	0
<b>RESULTAT</b>	<b>-300 611</b>	<b>-295 386</b>

## 4.2. LE DETAIL DES PRODUITS

### CAD STEP - Service assainissement

#### COMPTE ANNUEL DE RESULTAT de L'EXPLOITATION

Année 2015

( en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

#### Détail des produits

en Euros	2014	2015
<b>TOTAL</b>	<b>3 214 712</b>	<b>4 836 277</b>
<b>EXPLOITATION DU SERVICE</b>	<b>2 436 347</b>	<b>3 493 192</b>
Partie fixe	0	0
Partie proportionnelle	2 159 511	2 131 819
Conventions spéciales de déversement	159 996	1 013 837
Pluvial	0	0
Cession d'eau	0	0
Traitement des volumes extérieurs en assainissement	840	0
Autres produits ( <i>matières de vidange...</i> )	116 000	347 536
Aides au fonctionnement	0	0
dont prime épuration	0	0
<b>COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS</b>	<b>778 365</b>	<b>1 343 085</b>
Part Collectivité	778 365	0
Part autres Collectivités	0	1 343 085
Préservation des ressources en eau	0	0
Redevance pollution et modernisation des réseaux	0	0
Taxe sur les voies navigables	0	0
Autres produits ( <i>droits branchements, travaux...</i> )	0	0
<b>TRAVAUX ATTRIBUES A TITRE EXCLUSIF</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Branchements	0	0
Autres travaux	0	0
<b>PRODUITS ACCESSOIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	0	0
Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	0	0
Autres produits accessoires	0	0

## Commentaires

### POUR LES PRODUITS :

- Les produits d'exploitation reversés se décomposent entre les reversements faits en 2015 par Noréade, Véolia et des provisions faites en fin d'année sur la base des montants des reversements du 1er semestre 2015. Les produits d'exploitation Eaux du Nord concernent la facturation aux industriels.
- Pour les produits de la rémunération de la performance 2015, il s'agit de 90% du montant prévu au CEP. S'y ajoute l'écart entre les provisions 2013-2014 et la facturation définitive de la performance 2013-2014.

En synthèse sur les produits, ceux-ci sont sensiblement inférieurs au CEP. L'écart constaté dans le CARE 2014 s'accroît dans le CARE 2015 suite à l'extension de périmètre. La principale raison s'explique par le fait que la consommation spécifique par abonné retenue dans le CEP est constante sur la durée du contrat. Or, l'extension de périmètre en 2015 concerne des communes où la densité industrielle est relativement moins forte que sur les communes du périmètre 2013-2014, ce qui accentue l'écart déjà constaté en 2014, les industriels ayant une consommation spécifique supérieure aux autres abonnés. L'audit à venir permettra une meilleure compréhension des Produits.

### POUR LES CHARGES :

- **Personnel** : les charges 2015 sont inférieures à celles prévues au CEP, avec notamment un agent de la station qui a souhaité rejoindre le service prestations de service assainissement. Son poste est en cours de remplacement (poste de technicien process). Les charges de personnel pour l'entretien de la station sont reclassées en sous-traitance.
- **Energie** : les montants 2015 sont supérieurs au CEP. Les provisions 2014 ont été sous-évaluées, ce qui impacte le réel 2015. De plus, l'extension de périmètre nous incite à la prudence avec des factures 2015 pas encore totalement parvenues.
- **Produits de traitement, analyses, sous-traitance, matières et fournitures** : les montants 2015 sont inférieurs au CEP en lien avec les volumes inférieurs au CEP.
- **Contribution des services centraux et recherche** : uniformisation de la répartition des frais de siège en fonction du chiffre d'affaires sur tous les contrats Eaux Du Nord.
- L'effet CICE ne vient pas diminuer les frais de personnel et reste sur la ligne Impôts Société. En compensation, le taux passe à 33.33% (anciennement 34.43%). Pour le CARE 2015, le CARE est hors effet CICE car le résultat avant impôts est négatif.

Le résultat du contrat pour 2015 est inférieur à celui prévu au CEP, lié aux produits fortement inférieurs au CEP. Les charges globalement inférieures au CEP compensent partiellement l'écart sur les Produits.

## 4.3. LE RENOUELEMENT

Le détail du renouvellement effectué sur l'année 2015 est le suivant :

INSTALLATION	DATE	SOCIETE	MONTANT EN EUROS HT
<b>SOMME POSTE TOUTES EAUX</b>			709.31
SONDE RADAR	05/03/2015	VEGA TECHNIQUE	536.15
MATERIEL ELECTRIQUE POUR MONTAGE SONDE RADAR	16/03/2015	REXEL	173.16
<b>SOMME POSTE INFORMATIQUE</b>			84.32
CABLE CONNECTION	23/02/2015	REXEL	84.32
<b>SOMME TGBT - TRANSFO</b>			12 054.99
CONTROLEUR D'ISOLEMENT	25/02/2015	REXEL	1 597.11
SOUS COMPTAGE	27/01/2015	SOCOMEK	4 812.55
MONTAGE COMPTEURS ENERGIE	04/02/2015	AEIN	1 600.00
REPLACEMENT CARDEW	29/06/2015	REXEL	195.32
REPLACEMENT CONDENSEURS SUR BATTERIE DE CONDENSATEUR	11/08/2015	ENGECOM	900.00
FOURNITURE D'UN COFFRET ET POSE BRETelles	02/11/2015	SATELEC	2 950.01
RENOUELEMENT DE PIECES SUR LE TRANSFORMATEUR STATION	28/09/2015	CMMI	
<b>SOMME PRETRAITEMENT POLYGONE</b>			1 520.72
BENNE AUTOBASCULANTE	18/02/2015	MANUTAN	1 181.87
ROULETTES RENFORCEES POUR BENNE BASCULANTE	13/04/2015	GOUBARD	314.00
DETECTEUR PONT RACLEUR	01/09/2015	REXEL	24.85
CHANGEMENT DEGRILLEUR	10/12/2015	EDENE ENVIRONNEMENT	
<b>SOMME PRETRAITEMENT GC35</b>			688.02
ROUEMENTS + JOINTS POUR REDUCTEUR RACLE A GRAISSE	13/08/2015	NOYER SAFIA	333.61
REFECTION RACLE A GRAISSE	13/08/2015	CHARRON INOX	329.56
DETECTEUR RACLE A GRAISSE	01/09/2015	REXEL	24.85
<b>SOMME BACHE DE MELANGE</b>			10 698.09
FOURNITURE ELECTRODE Ph		VWR	172.64
PIECES DE RECHANGE POUR PRELEVEUR EB	25/06/2015	ENDRESS HAUSER	2 770.34
PIECES DE RECHANGE POUR PRELEVEUR EB	04/08/2015	ENDRESS HAUSER	1 419.14
INTERVENTION GROUPE FROID PRELEVEUR EB	20/10/2015	FRIGORY	136.50
PRELEVEUR EB	26/08/2015	ENDRESS HAUSER	6 199.47
<b>SOMME CHENAUX D'OXYDATION</b>			3 371.52
DEMARREUR N°1 ET 2	12/01/2015	REXEL	1 671.70
POIRE DE NIVEAU	20/01/2015	C2PLUS	58.50
DISJONCTEUR 100 A B7	03/06/2015	REXEL	567.44

CARTOUCHE DE REMPLACEMENT SONDE ANISE	05/08/2015	HACH LANGE	1 073.88
REDUCTEUR BROSSE B15	21/08/2015	ABMC	
<b>SOMME CLARIFICATEUR</b>			2 156.80
REPARATION PASSERELLE CLARIFICATEURS	16/03/2015	BOSSU CUVELIER	
BANDAGE ROUE CLARIFICATEUR	03/07/2015	ROTEM	1 180.80
BANDAGE ROUE CLARIFICATEUR	05/08/2015	ROTEM	976.00
<b>SOMME RECIRCULATION</b>			4 498.40
KIT CONSOLE + CABLE POMPE P7		KSB	76.33
PALIER INF + ANTIDERIVEUR	06/03/2015	SPAANS BABCOCK	2 913.00
ROULEMENT A BILLES	27/04/2015	NOYER SAFIA	33.11
GARNITURE MECANIQUE POUR POMPE P6-P5-P4	20/10/2015	KSB	1 475.96
<b>SOMME CANAL DE COMPTAGE</b>			0.00
MESURE DE NIVEAU	01/10/2015	C2PLUS	
<b>SOMME DESHYDRATATION DES BOUES</b>			32 936.66
STATOR POMPE GAVEUSE	12/02/2015	SEEPEX	1 999.43
CONTRAT DE MAINTENANCE CENTRIFUGEUSE	23/03/2015	ANDRITZ	
USINAGE ARBRE PIGON POMPE GAVEUSE	26/06/2015	ESO NORD	156.00
USINAGE ARBRE	26/06/2015	ESO NORD	195.00
STATOR POUR POMPE DE TRANSFERT POLYMERE	08/07/2015	SEEPEX	196.56
POMPE GAVEUSE + MATERIEL POUR DOSAGE CHAUX	22/07/2015	SEEPEX	27 668.00
EXTRACTION ARBRE + EMMENCHEMENT DU NOUVEAU + CIRCLIPS	13/08/2015	ESO NORD	236.00
BOUCHONS POUR CENTRIFUGEUSE	13/08/2015	CINOR	101.22
INTERVENTION GEA	29/07/2015	GEA SEPARATOR	748.45
CONFECTION ARBRE POUR POMPE GAVEUSE EN URGENCE	21/08/2015	ABMC	843.00
CONFECTION ARBRE POUR POMPE GAVEUSE	21/08/2015	ABMC	793.00
<b>SOMME MATIERES DE VIDANGE</b>			101.25
REPLACEMENT FLEXIBLES DU COMPACTEUR MATIERES DE VIDANGE	24/09/2015	CINOR	101.25
<b>SOMME DESODORISATION</b>			7 778.72
SOUPAPE + KIT JOINTS POUR POMPE JAVEL	04/06/2015	TDM	371.00
REPARATION AUTOMATE	30/06/2015	EUROPRODUCTIQUE	7 124.00
REPLACEMENT CONTACTEUR AUXILIAIRE	07/12/2015	REXEL	283.72
<b>SOMME TRAITEMENT DES GRAISSES</b>			683.28
BENNE BASCULANTE	30/06/2015	MANUTAN	683.28
<b>SOMME ATELIER</b>			7 854.60
PETITES FOURNITURES	02/01/2015	DESENFANS	500.00
MATERIEL ELECTRIQUE POUR LA STEP	07/01/2015	REXEL	709.97
PETITES FOURNITURES	09/01/2015	FRANBONHOMME	85.61
MATERIEL ELECTRIQUE POUR LA STEP (brosses)	21/01/2015	REXEL	1 165.32
MATERIEL ELECTRIQUE POUR LA STEP	05/02/2015	REXEL	325.05
CHARIOT POUR EQUIPE MAINTENANCE	18/02/2015	MANUTAN	79.57
PETITES FOURNITURES	16/03/2015	BOSSU CUVELIER	
MATERIEL ELECTRIQUE POUR LA STEP (brosses)	08/04/2015	REXEL	1 052.58



PETITES FOURNITURES POUR LA STEP	12/02/2015	FRANSBONHOMME	1 000.00
PETITES FOURNITURES	11/06/2015	DESENFANS	
FOURNITURE TUYAU POUR REPARATION	08/07/2015	CINOR	242.50
FOURNITURE ELECTRIQUE	10/11/2015	REXEL	679.56
FOURNITURE ELECTRIQUE	09/12/2015	REXEL	197.60
PETITES FOURNITURES	24/09/2015	DESENFANS	481.23
PETITES FOURNITURES POUR LA STEP	24/09/2015	FRANSBONHOMME	1 011.39
MATERIEL ELECTRIQUE	13/10/2015	REXEL	324.22
<b>SOMME ESPACE VERT ET ENVIRONNEMENT</b>			20 828.67
REVISION AUTOPORTE + TRACTEUR	24/03/2015	PATOUX MOTOCULTURE	471.73
PEINTURE BATIMENT	23/04/2015	EURL DELCROIX	124.32
ROUE POUR REMORQUE	23/06/2015	PATOUX MOTOCULTURE	79.50
PETITE FOURNITURE POUR ESPACE VERT	01/07/2015	PATOUX MOTOCULTURE	343.04
REMISE EN ETAT LASURE LOCAL EXPLOITATION	10/07/2015	DELCROIX	10 314.38
REMISE EN ETAT PORTES UTS + PORTILLON PRETRAITEMENT POLYGONE	10/07/2015	FELOUKI FERMETURES INDUSTRIELLES	
PNEUMATIQUE MANITOU	04/08/2015	EUROMASTER	
MISE EN PEINTURE LOCAL DE STOCKAGE GRANULE ( enlevement du logo SIADO)	30/11/2015	DELCROIX	
MATERIEL ESPACE VERT	27/08/2015	PATOUX MOTOCULTURE	383.26
REVISION MOTOBINEUSE	03/09/2015	PATOUX MOTOCULTURE	168.22
VELO UTILITAIRE	09/09/2015	MANUTAN	1 150.48
REPLACEMENT PNEU DU TRACTEUR	13/10/2015	PATOUX MOTOCULTURE	243.74
REPARATION CLOTURE+ POSE DALLES ALVEOLES	06/12/2015	CREA GREEN	7 550.00
FACTURE COMPTABILISE 2 FOIS ( provision pour 2016)	10/07/2015	DELCROIX	
<b>SOMME LOGEMENT DE FONCTION</b>			477.56
chauffe eau + installation	27/02/2015	DESENFANS	477.56
<b>SOMME LABORATOIRE</b>			6 989.94
MATERIEL DE LABORATOIRE	27/02/2015	VWR	689.94
BALANCE	29/07/2015	DISLAB	2 900.00
MATERIEL DE LABORATOIRE	18/08/2015	DISLAB	3 400.00
<b>SOMME DETECTEUR H2S - DETECTION INCENDIE - INCENDIE- ALARME</b>			2 005.94
REPARATION ALARME	30/01/2015	SES	78.22
REPLACEMENT C SCAN + O OPTIQUE	29/04/2015	DELTA SECURFLAM	1 799.72
REPLACEMENT CELLULE DETECTEUR GAZ	26/08/2015	OLDHAM	128.00
<b>SOMME SECHEUR</b>			81 611.58
REPARATION TAPIS LEVRIER	30/12/2014	MECANIQUE SERVICES	4 229.00
GARNITURE MECANIQUE POUR POMPE SCRUBER	06/01/2015	COLFAX	524.00
SONDE DE TEMPERATURE	05/01/2015	ENDRESS HAUSER	820.94
COLLIER + GAINÉ	28/01/2015	CINOR	135.72

AGITATEUR A PALETTE DEVOUTEUR ARBRE DE TRANSMISSION	30/01/2015	VOMM	9 860.00
MATERIEL POUR DEMONTAGE PIECE UNITE DE SECHAGE	28/01/2015	DESENFANS	500.00
INTERVENTION DE DEUX TECHNICIENS	05/02/2015	VOMM	8 500.00
ROULEMENTS JOINTS CHAINE	03/02/2015	NOYER SAFIA	359.64
RELAIS POUR CHAUDIERE	26/02/2015	REXEL	166.55
MOTOREDUCTEUR POUR TAPIS	12/02/2015	ABMC	
MATERIEL POUR MAINTENANCE UNITE DE SECHAGE	27/02/2015	DESENFANS	382.50
ISOLATION TUYAUTERIES	27/02/2015	CALOR ISOL	385.00
GALETS LISSES PERCES	09/03/2015	VOMM	1 184.00
CONTACTEUR	16/03/2015	REXEL	21.04
ROULEMENTS	27/03/2015	NOYER SAFIA	224.32
SONDE DE PRESSION + RELAIS DE SEUIL	24/03/2015	VEGA TECHNOLOGIE	752.17
PALIER+JOINTS+ROULEMENTS	01/04/2015	NOYER SAFIA	92.73
REDUCTEUR DEVOUTEUR	07/04/2015	ABMC	1 076.70
REDUCTEUR DEVOUTEUR + SERVOMOTEUR POUR CHAUDIERE A	15/04/2015	VOMM	2 060.00
MANCHON INOX	29/04/2015	CINOR	17.82
ROULEMENTS + BAGUE ETANCHEITE POUR PELLETISEUR	29/04/2015	NOYER SAFIA	2 183.62
REDUCTEUR AT3	06/05/2015	VOMM	310.00
REDUCTEUR AT3	20/05/2015	ABMC	648.00
ROULEMENTS + FOURNITURES INDUSTRIELLES	20/05/2015	NOYER SAFIA	269.79
REDUCTEUR MOTOVARIO + BRIDE AC1	04/06/2015	ABMC	1 204.44
MOTEUR 4 KW AC1	04/06/2015	ABMC	248.00
SERVO MOTEUR CHAUDIERE A	09/06/2015	VOMM	1 379.00
INTERVENTION TECHNICIEN VOMM	09/06/2015	VOMM	2 700.00
POMPE A HUILE	10/06/2015	COLFAX	1 732.00
FOURNITURE HELICE POUR VENTILATEUR	10/06/2015	ABMC	108.00
CONFECTION BRIDE	18/06/2015	ABMC	780.00
PLAT INOX POUR CONFECTION ACCES SECURISE PELLETISEUR	25/06/2015	CHARRON INOX	93.55
ENDOSCOPE	25/06/2015	CONRAD	277.87
REDUCTEUR POUR AT2	16/07/2015	ABMC	1 306.20
ROULEMENT PALIER JOINT	28/07/2015	NOYER SAFIA	749.95
MODIFICATION ECHANGEUR A PLAQUES	29/07/2015	CHARRON INOX	109.26
COURROIE POUR SECHEUR	03/08/2015	VOMM	1 370.00
ROULEMENTS + PALIERS	31/07/2015	NOYER SAFIA	256.50
INTERVENTION AUTOMATE	20/08/2015	EUROPRODUCTIQUE	2 570.00
ROULEMENTS	31/10/2015	NOYER SAFIA	189.75
INTERVENTION AUTOMATE	16/11/2015	EUROPRODUCTIQUE	813.00
REPLACEMENT CONTACTEUR ET BLOC CONTACT	01/09/2015	REXEL	91.44
BANDE POUR ELEVATEUR A GODETS	04/09/2015	CINOR	429.00
ROULEMENTS PALIERS JOINTS	23/09/2015	NOYER SAFIA	149.46
MOTOREDUCTEUR	29/09/2015	ABMC	1 093.18
PIECES DETACHEES POUR PELLETISEUR	25/11/2015	VOMM	3 719.50
ROULEMENTS	26/11/2015	NOYER SAFIA	66.44
FILIAIRE- DEMISTER-GALETS- PIECES POUR ELEVATEUR A GODETS	06/12/2015	VOMM	25 471.50
PIECES DETACHEES	10/12/2015	VOMM	
<b>SOMME TRAITEMENT DU PHOSPHORE</b>			2 690.29
POMPES DOSEUSES CHLORURE FERRIQUE	04/06/2015	PROMINENT	1 628.86
ONDULEUR	16/06/2015	EATON	1 061.43

<b>SOMME TRAITEMENT DES SABLES</b>			42 493.94
TUYAU RACCORD EXPRESS JONCTION	21/01/2015	CINOR	319.56
ESSOREUR	19/02/2015	EMO	21 007.60
PLATEAU INTERMEDIAIRE FILTRE PRESSE	05/03/2015	EMO	10 245.00
CHANGEMENT PILE AUTOMATE + RESOLUTION PROBLEME FILTRE PRESSE	30/04/2015	EUROPRODUCTIQUE	755.00
FOURNITURE POUR MONTAGE TAPIS VIBRANT	02/06/2015	CHARRON	444.84
PIECE DE RECHANGE POUR POMPE BOUE	30/06/2015	WEIR MINERAL	3 066.80
TUYAU POUR COMPRESSEUR	08/07/2015	CINOR	55.94
INTERVENTION SUR AUTOMATE FILTRE PRESSE	20/08/2015	EUROPRODUCTIQUE	1 050.00
POMPE DE TRANSFERT DE CHLORURE FERRIQUE	10/11/2015	FLUX France	1 093.20
CARTE AUTOMATE	16/11/2015	EUROPRODUCTIQUE	2 886.00
PIECES DETACHEES POUR TROMMEL	22/10/2015	EMO	1 570.00
<b>TOTAL UT DE DOUAI</b>			<b>242 234.60</b>
<b>INSTALLATION</b>	<b>DATE</b>	<b>SOCIETE</b>	<b>MONTANT EN EUROS HT</b>
<b>SOMME POSTE TOUTES EAUX</b>			868.00
REPLACEMENT DU POMPE	22/07/2015	XYLEM WATER SOLUTIONS	868.00
<b>SOMME POSTE AUTOMATE</b>			1 116.00
SOFREL S550	09/02/2015	LACROIX SOFREL	1 116.00
<b>SOMME TGBT</b>			2 526.67
ONDULEUR	12/02/2015	EATON INDUSTRIES France	1 422.31
CHANGEMENT TRANSFO DE COMMANDE 24 V 600 W 25A	05/06/2015	REXEL	1 104.36
<b>SOMME PRETRAITEMENT</b>			6 197.12
TURBIFLOT POUR DESSABLEUR DEGRAISSEUR	05/03/2015	XYLEM	4 476.76
GARNITURE MECANIQUE	28/04/2015	XYLEM	101.58
FOURNITURE ELECTRIQUE INVERSEUR 3 P POUR SOUFFLANTE ET RACLEUR	03/06/2015	REXEL	237.78
REPLACEMENT MOTOREDUCTEUR	17/06/2015	ABMC	1 381.00
REFECTION CLASSIFICATEUR A SABLE	10/12/2015	EDENE ENVIRONNEMENT	
<b>SOMME BASSIN ANOXIE</b>			1 950.35
REPLACEMENT AGITATEUR SR4630 SJ 0837 + FIXE CABLE+ MOUSQUETON	14/10/2015	XYLEM	1 950.35
<b>SOMME CHENAUX D'OXYDATION</b>			240.16
CHAINE COMPLETE DE MESURE REDOX OXYGENE	27/0115	HACH LANGE	
CHANGEMENT DE COURROIES BROSSES	23/02/2015	NOYER SAFIA	240.16
<b>SOMME CLARIFICATEUR</b>			171.88
PIECE DETACHEE POUR ROBONET	31/07/2015	ROBONET	150.00
ROULEMENT POUR REDUCTEUR ROBONET	14/08/2015	NOYER SAFIA	21.88

<b>SOMME RECIRCULATION</b>			1 760.07
CHANGEMENT CONTACTEUR 18 A	27/05/2015	REXEL	57.44
POMPE RECIRCULATION N°3	13/07/2015	XYLEM WATER SOLUTIONS	1 702.63
<b>SOMME CANAL DE COMPTAGE</b>			7 106.46
REPARATION GROUPE FROID PRELEVEUR	28/09/2015	FRIGORY	123.10
PRELEVEUR	26/08/2015	ENDRESS	5 354.88
REMPLACEMENT TRANSMETTEUR + SONDE + ACCESSOIRES (casquette) canal de sortie	19/08/2015	ENDRESS	1 481.48
REMPLACEMENT ECHELLE LIMNIMETRIQUE	20/11/2015	C2PLUS	147.00
<b>SOMME DESHYDRATATION DES BOUES</b>			21 173.76
VERRIN POUR CENTRIFUGEUSE N°2	07/01/2015	NOYER SAFIA	92.82
TUYAU + LANCE POUR NETTOYAGE	21/01/2015	CINOR	419.27
MOTOREDUCTEUR POMPE GAVEUSE	10/03/2015	ABMC	1 230.00
CONTRAT DE MAINTENANCE CENTRIFUGEUSE	23/03/2015	ANDRITZ	6 821.00
BUSES + JOINTS + SYSTEME BLOCAGE BUSES	20/04/2015	ANDRITZ	2 213.56
ROULEMENTS POUR MOTEUR CENTRIFUGEUSE	27/04/2015	NOYER SAFIA	8.13
INTERVENTION CENTRIFUGEUSE N°1	19/06/2014	ANDRITZ	3 173.84
BUSES + JOINTS + SYSTEME BLOCAGE BUSES	23/06/2015	ANDRITZ	2 499.04
PIECES POUR SILO A CHAUX	29/07/2015	SODIMATE	2 483.00
MATERIEL ELECTRIQUE	25/11/2015	REXEL	677.10
VIS DOSEUSE CHAUX	27/08/2015	SODIMATE	880.00
MOTOREDUCTEUR VIS CHAULAGE	31/08/2015	ABMC	676.00
<b>SOMME TRAITEMENT DU PHOSPHORE</b>			306.25
REMPLACEMENT CABLE ALIMENTATION POMPE CHLORURE FERRIQUE	31/07/2015	REXEL	197.37
REMPLACEMENT TUYAUTERIE CHLORURE FERRIQUE	27/07/2015	CINOR	90.00
REMPLACEMENT BRIDE	31/05/2015	DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	18.88
<b>SOMME EAU INDUSTRIELLE</b>			1 007.77
CREPINE POUR FILTRE EI	31/07/2015	BAYARD	112.06
POMPE SURPRESSEUR EAU INDUSTRIELLE	13/10/2015	XYLEM	895.71
<b>SOMME ATELIER</b>			1 899.93
MATERIEL ELECTRIQUE	16/01/2015	REXEL	164.64
CABLE H07 RNF 4G1,5	16/01/2015	REXEL	481.99
POIRE DE NIVEAU	20/01/2015	C2PLUS	58.50
ROULEMENTS	28/01/2015	NOYER SAFIA	662.50
MATERIEL ELECTRIQUE	18/02/2015	REXEL	72.40
MAINTIEN HORS GEL ATELIER	23/02/2015	REXEL	122.52
MATERIEL ELECTRIQUE	23/10/2015	REXEL	337.38
<b>SOMME LABORATOIRE</b>			1 766.94
MATERIEL DE LABORATOIRE	27/02/2015	VWR	689.94
REPARATION SPECTROPHOTOCOLORIMETRE	30/06/2015	DISLAB	900.00
MATERIEL D'ETALONNAGE PLUVIOMETRE	21/08/2015	PRECIS MECANIQUE	177.00
<b>TOTAL UT DE SIN</b>			<b>48 091.36</b>

INSTALLATION	DATE	SOCIETE	MONTANT EN EUROS HT
<b>SOMME POSTE AUTOMATE</b>			1 203.79
SOFREL S550 + CARTES	09/02/2015	LACROIX SOFREL	1 116.00
CORDON MBS SCY21600 3M REA	05/05/2015	REXEL	87.79
<b>SOMME PRETRAITEMENT</b>			1 138.37
PIECES DETACHEES POUR DEGRILLEUR	20/08/2015	ANDRITZ	1 138.37
<b>SOMME REPARTITION DES EAUX</b>			5 952.51
DEBITMETRE ELECTROMAGNETIQUE ENTREE	30/03/2015	ENDRESS HAUSER	879.73
PRELEVEUR	15/09/2015	ENDRESS HAUSER	5 072.78
PRELEVEUR	09/12/2015	ENDRESS HAUSER	
<b>SOMME CHENAUX D'OXYDATION</b>			321.99
CHAINE COMPLETE DE MESURE REDOX OXYGENE	27/01/2015	HACH LANGE	
ELECTRODE REDOX	04/08/2015	ENDRESS HAUSER	321.99
<b>SOMME RECIRCULATION</b>			12 958.94
REPLACEMENT POMPE DE RECIRCULATION NP 3085 MT460 ADA	22/09/2015	XYLEM	934.46
MISE EN PLACE TUYAU SOUPLE EN ATTENTE REPARATION CANALISATION	23/10/2015	CINOR	264.48
FOURNITURE ET POSE D'UNE CANALISATION EN PEHD DN 125	09/12/2015	SOCIETE D'EQUIPEMENTS DE TUYAUTERIE	11 760.00
<b>SOMME CANAL DE COMPTAGE</b>			2 169.31
GROUPE FROID POUR PRELEVEUR	02/07/2015	ENDRESS HAUSER	1 390.00
CONTRÔLE GROUPE FROID PRELEVEUR	20/10/2015	FRIGORY	212.31
MESURE DE NIVEAU CANAL DE SORTIE	01/10/2015	C2PLUS	567.00
<b>SOMME DESHYDRATATION DES BOUES</b>			12 533.57
PIECES DETACHEES POUR LA TABLE D'EGOUTAGE	05/03/2015	EMO	429.90
POLYBLEND	07/04/2015	EMO	6 667.10
SONDE ANTIMARCHE A SEC	18/05/2015	PCM	795.93
TREUIL + CABLE POUR POTENCE SILO A BOUE	13/07/2015	XYLEM WATER SOLUTION	292.13
COMPRESSEUR	23/07/2015	NOYER SAFIA	314.40
CORPS ACRYLIQUE + JOINT POUR POLYBLEND	25/08/2015	EMO	323.10
PIECES DETACHEES POUR POLYBLEND	26/08/2015	EMO	877.10
STATOR+ SONDE DE CONTRÔLE	01/09/2015	SEEPEX	561.75
TOILE + BAVETTE+ ACCESSOIRE TABLE D'EGOUTTAGE	17/09/2015	EMO	520.00
PALIER POUR TABLE D'EGOUTTAGE	17/09/2015	EMO	269.60
PIECES DETACHEES POUR TABLE D'EGOUTTAGE	22/10/2015	EMO	1 255.70
REPLACEMENT D'UN VERRIN TABLE D'EGOUTTAGE	13/10/2015	NOYER SAFIA	226.86
<b>SOMME LABORATOIRE</b>			2 759.77
MATERIEL DE LABORATOIRE (sonde O2, Phmètre , kit mesure test rapide) T		VWR	2 759.77
<b>SOMME ESPACE VERT ET ENVIRONNEMENT</b>			1 971.04
PETIT MATERIEL	27/02/2015	DESENFANS	88.35

NETTOYEUR HAUTE PRESSION	09/06/2015	MANUTAN	400.77
NETTOYEURS HAUTE PRESSION	22/09/2015	MANUTAN	1 202.31
FILTRES POUR NETTOYEUR HAUTE PRESSION	26/11/2015	CONRAD	279.61
<b>SOMME ATELIER</b>			754.17
FOURNITURE ELECTRIQUE	16/01/2015	REXEL	319.35
POIRE DE NIVEAU	20/01/2015	C2PLUS	221.43
FOURNITURE ELECTRIQUE	23/10/2015	REXEL	24.05
FOURNITURE ELECTRIQUE	17/09/2015	REXEL	189.34
FOURNITURE ELECTRIQUE			
<b>TOTAL UT ARLEUX</b>			<b>41 763.46</b>

**Les montants non indiqués seront imputés sur l'exercice 2016, les factures n'ayant pas été reçues en 2015.**

<b>Calcul du suivi du programme de renouvellement</b> <i>(article 12.4.2 du contrat Délégation du Service Public des réseaux d'assainissement de la Communauté d'agglomération du Douaisis)</i>			
<i>En K€</i>		<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Solde N-1</b>		7.14	-130.98
<b>Taux d'intérêt légal</b>		0.04%	0.96%
<b>Solde actualisé</b>		7.14	-130.98
<b>Valeur du TP 01</b>	Dernier indice publié en Août 2014	702.2	701
<b>Dotations équipement indexée</b>		382.22	553.24
<b>Dépenses effectives de renouvellement</b>		520.35	332.09
<b>Solde du fonds :</b>	Positif (à rembourser)		<b>90.17</b>
	Négatif (trop dépensé)	<b>-130.98</b>	



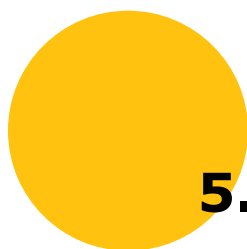
## **4.4. LA PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION**

- **ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA PROCEDURE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION et PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE RETENUS DANS LES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION**

La validation des comptes par les commissaires aux comptes aura lieu courant avril 2016.







## 5. ANNEXES





## **5.1. ANNEXE 1 : SYNTHÈSE RÈGLEMENTAIRE**

### **SOMMAIRE**

- **REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET  
AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**
- **MARCHES PUBLICS**
- **DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**
- **ASSAINISSEMENT**
- **ENVIRONNEMENT**

## REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

### ❖ **TRANSPOSITION DES DIRECTIVES EUROPEENNES « MARCHES PUBLICS » ET « CONCESSIONS »**

#### > Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

L'ordonnance du 23 juillet 2015, publiée au Journal officiel du 24 juillet, procède à une refonte des dispositions régissant les marchés publics et les contrats de partenariat.

Elle entrera en vigueur au plus tard le 1er avril 2016, et devra être précisée par des décrets d'application.

Cette ordonnance a pour vocation de transposer les directives n°2014/24/UE et 2014/25/ du 26 février 2014 relatives, respectivement, aux marchés publics et aux marchés des entités opérant dans les « secteurs spéciaux » (eau, énergie, transports et services postaux). Elle simplifie également le droit applicable en matière de marchés publics et de contrats de partenariat, aujourd'hui contenu dans divers textes, dont principalement le Code des marchés publics, l'ordonnance du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des marchés publics, l'ordonnance du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat et leurs décrets d'application.

#### **I. Redéfinition organique**

L'ordonnance opère une simplification en appliquant un même texte pour tous les « acheteurs ». Cette notion aligne la définition des pouvoirs adjudicateurs en droit interne sur celle de droit européen, de sorte à mettre fin à la situation dans laquelle un marché pouvait être un marché public au sens des directives sans pour autant être soumis au Code des marchés publics. Elle vise :

Les pouvoirs adjudicateurs, à savoir les personnes morales de droit public, les personnes morales de droit privé qui ont été créées pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial (dont soit l'activité est financée majoritairement par un pouvoir adjudicateur ; soit la gestion est soumise à un contrôle par un pouvoir adjudicateur ; soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par un pouvoir adjudicateur) et les organismes de droit privé dotés de la personnalité juridique constitués par des pouvoirs adjudicateurs en vue de réaliser certaines activités en commun ;

Les entités adjudicatrices, à savoir les pouvoirs adjudicateurs qui exercent une des activités d'opérateur de réseaux; lorsqu'elles ne sont pas des pouvoirs adjudicateurs, les entreprises publiques qui exercent une activités d'opérateur de réseaux; lorsqu'ils ne sont pas des pouvoirs adjudicateurs ou des entreprises publiques, les organismes de droit privé qui bénéficient, en vertu d'une disposition légalement prise, de droits spéciaux ou exclusifs ayant pour effet de leur réserver l'exercice d'une activité d'opérateur de réseaux

- Mais aussi les structures complètement privées, qui n'entreraient pas dans la définition d'un « pouvoir adjudicateur », qui bénéficieraient d'une subvention à plus de 50 % émanant précisément d'une structure soumise aux règles applicables en matière de marchés publics.

L'ordonnance précise que ces différentes entités seront soumises à des principes juridiques communs.

Le texte reprend également des exceptions prévues par les directives européennes relatives aux quasi-régies (« in-house ») et à la coopération entre pouvoirs adjudicateurs.

#### **II Redéfinition matérielle**

Tout d'abord, les « marchés publics » comprennent désormais, en tant que catégorie juridique, les marchés et les accords-cadres. Par ailleurs, les anciens « contrats de partenariat » deviennent des « marchés de partenariat » et, ce faisant, des marchés publics (ce qu'ils étaient déjà au regard du droit de l'Union européenne). Conséquence pratique, il devrait par exemple être possible d'avoir recours aux accords-cadres pour les marchés de partenariat.

Par ailleurs, tous les marchés publics passés par des personnes morales de droit public sont qualifiés de « contrats administratifs ». Il n'est donc plus nécessaire de se référer aux critères dégagés par la jurisprudence pour déterminer la nature des marchés passés par les établissements publics à caractère industriel et commercial et les personnes publiques *sui generis* (groupements d'intérêt public, Banque de France notamment).

#### **III Principales innovations**

##### • Procédures

La procédure de droit commun était jusqu'alors la procédure d'appel d'offre, qui n'autorisait pas la négociation. L'ordonnance du 23 juillet 2015 prévoit pour sa part d'assouplir les conditions de recours à la « procédure

concurrentielle avec négociation » (article 42), qui correspond aux anciens marchés négociés avec publicité et mise en concurrence. Ces dernières seront précisées par le décret d'application.

Le concours de maîtrise d'œuvre n'est plus une procédure à part entière mais un simple mode de sélection (articles 8 et 42). L'ordonnance ne précise pas en revanche de quelle procédure il relèvera.

- **Obligation de recourir à une évaluation préalable**

L'article 40 de l'ordonnance prévoit qu'au-delà d'un seuil qui sera fixé par voie réglementaire, les marchés d'un certain montant seront soumis, avant le lancement de la procédure, à une évaluation « *ayant pour objet de comparer les différents modes envisageables de réalisation du projet* ».

- **Obligation de dématérialisation**

La dématérialisation de l'ensemble des procédures en cas de dépassement du seuil européen est prévue à l'horizon 2018. Elle s'accompagnera de la création de formulaires d'avis de publicité simplifiés, standardisés et entièrement électroniques.

- **Recours étendu aux groupements de commande et centrales d'achat**

L'ordonnance prévoit que le groupement de commandes pourra être constitué avec des pouvoirs adjudicateurs ou des entités adjudicatrices d'autres Etats membres de l'Union européenne, à condition que ce choix n'ait pas été fait dans le but de se soustraire à l'application de dispositions nationales qui intéressent l'ordre public.

De même, elle étend le recours à des centrales d'achat situées dans un autre Etat membre de l'Union européenne.

- **Modification des conditions de recours aux marchés de partenariat**

Les conditions de recours aux marchés de partenariat sont modifiées :

- jusqu'ici, le recours au contrat de partenariat devait être justifié par l'urgence, la complexité technique, juridique ou financière du projet, ou l'efficacité économique (le contrat de partenariat doit présenter un bilan entre les avantages et les inconvénients plus favorable que les autres contrats de la commande publique) ;
- l'ordonnance « *Marchés* » supprime les conditions d'urgence et de complexité et ne conserve que le critère du bilan, assorti d'une condition de seuil qui sera fixé par le décret d'application.

L'évaluation préalable et l'étude de soutenabilité financière demeurent de mise.

- **Généralisation de l'allotissement**

L'article 32 de l'ordonnance consacre une obligation générale d'allotissement, alors qu'actuellement les entités soumises à l'ordonnance du 6 juin 2005 ne sont pas soumises à une telle obligation. Cette mesure a pour objectif de faciliter l'accès des PME à la commande publique.

Parallèlement, l'ordonnance revient sur l'interdiction de faire des « enchères » : désormais, il sera possible aux soumissionnaires de « *présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus* ».

L'obligation d'allotir est également quelque peu relativisée par la consécration des marchés globaux.

- **Limitation de la sous-traitance**

La sous-traitance peut désormais être limitée par le pouvoir adjudicateur quant à son étendue alors qu'en l'état du droit, seule la sous-traitance totale est interdite.

En outre, le pouvoir adjudicateur a la possibilité « *d'exiger que certaines tâches essentielles [du marché] soient effectuées directement par le titulaire* » et non par le sous-traitant (article 62).

Enfin, des dispositions particulières sont prévues en cas de montant anormalement bas des prestations sous-traitées :

- lorsque le montant des prestations sous-traitées semble anormalement bas, l'acheteur doit en effet exiger que l'opérateur économique lui fournisse des précisions et justifications sur le montant de ces prestations ;
- si, après vérification des justifications fournies par l'opérateur économique, l'acheteur établit que le montant des prestations sous-traitées est anormalement bas, il doit rejeter l'offre lorsque la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, ou ne doit pas accepter le sous-traitant proposé lorsque la demande de sous-traitance est présentée après le dépôt de l'offre, dans des conditions fixées par voie réglementaire.

- **Clause d'indemnisation**

L'une des nouveautés remarquables de la réforme concerne les modalités d'indemnisation en cas de remise en cause judiciaire du contrat. Ces modalités peuvent désormais faire l'objet d'une clause particulière réputée

divisible. La clause peut ainsi servir de fondement à l'indemnisation même si le contrat est annulé. L'indemnisation comprend « *les dépenses engagées conformément au contrat* » dont, et c'est une nouveauté, les frais financiers, à condition que soient mentionnées dans les annexes du marché les clauses liant le titulaire aux établissements bancaires.

### > Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession

Publiée le 29 janvier 2016 et suivie de près par son décret d'application, l'ordonnance « *Concessions* » transpose fidèlement la directive européenne 2014/23/UE du 26 février 2014.

Comme l'ordonnance « *Marchés* », l'ordonnance « *Concessions* » poursuit des objectifs de simplification et d'unification, en intégrant dans son champ d'application les concessions de service, exclues du champ d'application des directives de 2004. Il est ainsi mis fin à la dualité existante entre les concessions de travaux, règlementées par l'ordonnance du 15 juillet 2009, et les délégations de service public (DSP), régies par la loi Sapin. Ces dernières deviennent une sous-catégorie des nouveaux contrats de concession, la notion de concession de services étant plus large que la DSP. Toutefois, les délégations de service public gardent un statut particulier et seront assorties de prescriptions spécifiques.

Si le champ d'application de l'ordonnance « *Concessions* » est donc élargi, les exclusions sont cependant nombreuses, l'ordonnance reprenant l'ensemble des exceptions prévues par la directive 2014/23/UE relatives aux quasi-régies (« *in-house* ») et à la coopération entre pouvoirs adjudicateurs.

L'eau potable était également exclue du champ d'application de la directive, mais elle est incluse dans le champ d'application de l'ordonnance « *Concessions* ». En effet, les concessions portant sur le service public de l'eau potable ne peuvent être attribuées qu'après une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Cette transposition n'entraîne pas de bouleversement des règles internes : si elle pose des obligations de publicité et de mise en concurrence, elle préserve la liberté des autorités concédantes dans leurs négociations et leur choix final, sous réserve du respect de l'égalité de traitement entre les candidats. En ce qui concerne les DSP, elle s'inscrit à bien des égards dans la continuité de la loi « *Sapin* ».

#### **I Aspects procéduraux**

##### • **Les éléments de continuité avec la loi « Sapin »**

L'ordonnance et le décret « *Concessions* » reprennent en majeure partie les éléments procéduraux prévus par la loi « *Sapin* ». Les consultations préalables de la Commission des services publics locaux, et, le cas échéant, du Comité mixte paritaire, sont toujours de mise, de même que la délibération préalable sur le choix du mode de gestion. L'intervention de la Commission Sapin, prévue par l'article L.1411-5 du CGCT, demeure identique, celle-ci étant compétente pour :

- ouvrir les plis ;
- examiner les candidatures ;
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat ;
- émettre un avis sur les offres analysées ;

Enfin, à l'issue des négociations, l'obligation de saisine de l'assemblée délibérante par l'exécutif est maintenue. Ce dernier lui transmet un rapport exposant les motifs de son choix, et l'assemblée se prononce sur le choix du concessionnaire. La seule différence est que le président de la commission a désormais la faculté d'inviter le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, alors qu'il s'agissait auparavant d'une obligation.

##### • **Les dispositions nouvelles**

L'ordonnance et le décret « *Concessions* » distinguent deux procédures : la procédure « simple » et la procédure « formalisée ».

Leur champ d'application dépend de la valeur globale hors taxe du contrat de concession et du secteur concerné :

- La procédure formalisée s'applique aux contrats d'un montant global HT supérieur ou égal à 5 225 000 euros ;
- La procédure simplifiée s'applique :
  - . aux contrats d'un montant global HT inférieur au seuil européen de 5 225 000 euros ;
  - . quel que soit leur montant, aux concessions passées dans certains secteurs spéciaux dont l'eau potable ;

S'agissant des concessions relatives au service public de l'assainissement, la procédure simplifiée s'appliquera pour les concessions passées par une entité adjudicatrice exerçant une activité de réseau liée au service d'eau

potable. Dans les autres cas de figure, la procédure sera à déterminer en fonction de la valeur globale de la convention.

Les deux procédures présentent un socle commun en ce qu'elles reprennent les éléments de procédure issus de la loi Sapin présentés ci-dessus. Toutes deux prévoient en outre que l'avis de concession doit être publié sur le profil acheteur de l'autorité concédante et selon un modèle type. La procédure formalisée ajoute à cela certaines contraintes, à savoir :

- la mise en place de délais minimaux pour la réception des candidatures et des offres ;
- une publication hiérarchisée des critères d'attribution ;
- l'information motivée des candidats et soumissionnaires non retenus ;
- une publicité européenne obligatoire au début et à l'issue de la procédure.

En ce qui concerne les négociations, elles restent librement organisées par la commune. Leurs modalités doivent toutefois être précisées dans le document de consultation.

## **II Éléments liés à l'exécution du contrat**

### **• Durée**

L'ordonnance « *Concessions* » reprend une formule très proche du droit en vigueur, puisqu'elle dispose simplement que « *les contrats de concessions sont limités dans leur durée* » et que celle-ci « *est déterminée par l'autorité concédante en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements demandés au concessionnaire* ».

Toutefois, le décret « *Concessions* » précise que les contrats d'une durée de supérieure à cinq ans doivent être justifiés par la nécessité d'amortir les investissements ou travaux de renouvellement.

De même, en matière d'eau potable et d'assainissement, l'avis du DDFIP doit être sollicité pour les concessions d'une durée supérieure à 20 ans (article 34 de l'ordonnance).

### **• Modifications du contrat en cours d'exécution (possibilité de procéder par avenant)**

Le décret « *Concessions* » prévoit les cas de figures dans lesquels un contrat pourra être modifié par avenant.

De manière synthétique, il peut être signalé que les modifications non substantielles du contrat sont autorisées, étant précisé que les augmentations, le cas échéant cumulées, inférieures à 10% du montant du contrat et à 5 225 000 euros HT ne sont jamais substantielles.

Des augmentations de 50% *maximum* par avenant sont également autorisées dans des cas exceptionnels (sujétions imprévues et services ou travaux supplémentaires).

Le contrat peut en outre prévoir, dès l'origine et sans limitation de montant, sous la forme de clauses de réexamen claires et précises, des modifications à venir.

Enfin, un changement de contractant est possible en application d'une clause de réexamen ou dans les cas où le nouveau cocontractant dispose des capacités nécessaires initialement demandées.

### **• Indemnisation des frais financiers en cas de résiliation**

En cas d'annulation, résiliation ou résolution de la convention par le juge, l'ordonnance prévoit que le concessionnaire pourra prétendre à l'indemnisation des dépenses qu'il a engagées conformément au contrat dès lors qu'elles ont été utiles à l'autorité concédante, y compris les frais liés au financement du contrat.

### **• Occupation du domaine public**

On notera pour finir que l'ordonnance lie directement le régime des concessions à celui des autorisations d'occupation du domaine public, la convention de concession valant autorisation d'occupation. La convention peut également prévoir l'octroi de droits réels sur les ouvrages et équipements réalisés.

## **❖ NOUVEAUX SEUILS DE PROCEDURE**

**> Décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics**

**> Décret n°2015-1904 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique**

Deux décrets sont venus modifier respectivement les seuils de dispense de procédure (marchés de gré à gré) et ceux au-delà desquels s'applique la procédure formalisée :

- A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le seuil de dispense de procédure est relevé de 15 000 euros à 25 000 euros.
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les seuils de procédure formalisée des marchés publics sont relevés à :
  - . 135 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services de l'État ;
  - . 209 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
  - . 418 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité.
  - . 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concessions.

#### ❖ **PUBLICATION DU DOCUMENT UNIQUE DE MARCHE EUROPEEN**

##### > Règlement UE n°2016/7 du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen

Le document unique de marché européen (DUME), prévu à l'article 59 de la directive « marchés publics » (directive 2014/24/UE) a été publié au JOUE le 6 janvier 2016. Il est entré en vigueur le 26 janvier 2016, et devra être utilisé par tous les Etats membres à compter de la date d'entrée en vigueur du texte transposant la directive « marchés publics ».

Le DUME a pour but de faciliter la phase de candidature pour les entreprises, notamment en supprimant l'obligation de produire un nombre important de certificats ou autres documents relatifs aux critères d'exclusion et de sélection des marchés publics. Ces derniers sont remplacés par une déclaration sur l'honneur présentée selon un formulaire type. Le DUME sera également réutilisable à l'occasion d'autres consultations, à la condition toutefois que les informations initialement fournies demeurent exactes et pertinentes.

On notera que lorsque les marchés sont divisés en lots et que les critères de sélection varient selon les lots, un DUME devrait être rempli pour chaque lot (ou pour chaque groupe de lots partageant les mêmes critères de sélection).

#### ❖ **RESPECT DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES : INSCRIPTION D'UN PLAN DE MAINTIEN DANS L'ENTREPRISE LORSQUE CETTE OBLIGATION EST ACQUITTEE VIA UN ACCORD DE BRANCHE**

##### > Décret n° 2014-1386 du 20 novembre 2014 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par l'application d'un accord mentionné à l'article L. 5212-8 du code du travail

Les candidats aux marchés publics ainsi qu'aux contrats de délégation de service public doivent être en règle avec leurs obligations en matière d'emploi des travailleurs handicapés.

Tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer à plein temps ou à temps partiel des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise. Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph. Cette obligation impacte la capacité des entreprises à se porter candidats aux contrats de la commande publique.

En vertu de l'article L. 5212-8 du code du travail, les employeurs peuvent s'acquitter de leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés en mettant en œuvre un accord de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés. Ces accords sont agréés par l'autorité administrative. Afin d'être exonératoires, ils doivent prévoir un programme annuel ou pluriannuel comportant impérativement un plan d'embauche en milieu ordinaire.

Afin de développer les démarches préventives contre le risque de désinsertion professionnelle des salariés handicapés, le décret du 20 novembre 2014 rend obligatoire l'inscription d'un plan de maintien dans l'entreprise au sein des accords agréés au titre de l'obligation d'emploi.

Le décret est applicable aux accords mentionnés à de l'article L. 5212-8 du code du travail et signés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.



## DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

### ❖ **LE COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL NE VAUT PAS ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

#### > TA Rennes, 16 octobre 2014, LDEF c/Commune de Sainte-Sève, n°1104069

A l'occasion d'un litige opposant la Lyonnaise des Eaux à la Commune de Sainte-Sève, le juge administratif a précisé qu'un compte d'exploitation prévisionnel ne présente qu'un caractère indicatif et ne saurait, en l'absence de toute stipulation contractuelle en ce sens, révéler la volonté des parties de conférer aux chiffres qu'il contient une valeur impérative.

En l'espèce, le contrat liant la commune à la société Lyonnaise des eaux mettait à la charge de cette dernière le renouvellement des branchements sans plus de précisions. Le compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat prévoyait en revanche un certain nombre d'opérations de branchement par année. En s'appuyant sur ces chiffres, la commune a émis un titre exécutoire contre la Lyonnaise des Eaux pour réclamer la valeur des opérations non réalisées, que le juge a annulé en estimant que ceux-ci n'avaient pas valeur impérative.

### ❖ **REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : PAS D'OBLIGATION SI LE DELEGATAIRE APORTE UNE CONTREPARTIE AUTRE**

#### > TA Grenoble, 24 novembre 2014, Société AB Environnement, n°1002358

Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de l'eau potable, la collectivité n'a pas l'obligation de mettre en place une redevance d'occupation du domaine public (RODP), dès lors que le délégataire participe à l'entretien, à la réparation et au renouvellement des installations. En effet, ce dernier participant dans cette mesure à la « *conservation du domaine* » public, il peut prétendre à l'exonération de RODP prévue par l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

En l'espèce, le contrat exonérait le délégataire du paiement d'une RODP. Le tribunal administratif relève que cette exonération est justifiée par les obligations pesant sur le délégataire, couvrant l'entretien en bon état de fonctionnement, de conservation et d'aspect des ouvrages, leur réparation ainsi que le renouvellement des branches.

Le TA de Lille avait pu juger dans le même sens à l'occasion d'un jugement en date du 14 février 2012, *Préfet du Nord*, n° 1005777.

### ❖ **LE CARACTERE DEFICITAIRE D'UN CONTRAT N'EMPECHE PAS L'INDEMNISATION DU DELEGATAIRE EN CAS DE RESILIATION**

#### > Conseil d'Etat, 04 mai 2015, Société Domaine Porte des neiges, n°383208

En cas de résiliation anticipée par la collectivité d'un contrat de délégation de service public, le délégataire a droit à être indemnisé de la valeur non amortie des biens de retour. Ce droit vaut, quel que soit le motif de résiliation, même lorsque le contrat est déficitaire.

### ❖ **SOULTE ANTICIPEE**

#### > Conseil d'Etat, 13 février 2015, Communauté d'agglomération d'Epinal, n°373645

L'indemnisation du cocontractant de la valeur non amortie de l'ouvrage au terme du contrat lorsque la durée du contrat est inférieure à sa durée normale d'amortissement est un principe bien établi. Cette indemnisation est en pratique généralement qualifiée de « *soulte* ».

Dans cet arrêt du 13 février 2015, le Conseil d'Etat a également reconnu la possibilité pour les collectivités de verser cette indemnité avant le terme du contrat, y compris au début de son exécution, dès lors qu'elle correspond à la valeur nette comptable des biens remis.

## GESTION DES SERVICES D'EAU ET ASSAINISSEMENT

### ❖ TRANSFERT OBLIGATOIRE DES COMPETENCES « EAU » ET « ASSAINISSEMENT » AUX INTERCOMMUNALITES A L'HORIZON 2020

#### > Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

La loi NOTRe prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'eau et l'assainissement seront soustraits à la compétence des communes pour devenir des compétences obligatoires des communautés de communes et communautés d'agglomération. Elles restent des compétences optionnelles jusqu'à cette date.

Les compétences « eau » et « assainissement » devront faire l'objet de transferts globaux. Il ne sera ainsi plus envisageable pour les communes de ne transférer qu'une partie de leur service, alors qu'en matière d'assainissement, n'étaient souvent transférés que le transport et l'épuration, la collecte demeurant du ressort des communes.

Ses transferts auront des impacts différenciés sur les syndicats existants en fonction du nombre d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) auxquels appartient les communes membres du syndicat à la date du transfert. La volonté du législateur est de maintenir les « *grands syndicats* », c'est-à-dire ceux dont les communes membres adhèrent par ailleurs à au moins trois EPCI-FP. Le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux EPCI-FP n'entraînera en effet pas le retrait des communes du syndicat mais l'application du principe de représentation-substitution.

En outre, la loi NOTRe impose aux préfets de département d'édicter, puis de mettre en œuvre avant le 31 décembre 2016, de nouveaux schémas de coopération intercommunale (SDCI). Les SDCI doivent tenir compte des objectifs de rationalisation de l'intercommunalité définis dans la loi. Par ailleurs, la loi attribue aux préfets de département des pouvoirs renforcés pour la mise en œuvre des modifications intercommunales prévues dans le SDCI.

### ❖ SUPPRESSION DE LA TAXE POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITES AU TITRE DES EAUX PLUVIALES

#### > Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015

#### > Décret n° 2015-1039 du 20 août 2015 relatif au service public de gestion des eaux pluviales urbaines

Créée en 2006, la taxe sur la gestion des eaux pluviales avait un double objectif : inciter les propriétaires de grandes surfaces imperméabilisées à modifier leur comportement et fournir des ressources aux collectivités territoriales pour réaliser des investissements en matière de gestion des eaux de pluie. Or sa mise en œuvre s'est révélée trop coûteuse et complexe pour être efficace. La loi de finances pour 2015 a donc supprimé cette taxe et abrogé la section 15 du code général des collectivités territoriales traitant de ce sujet.

Le décret du 20 août 2015 est quant à lui venu préciser les obligations des collectivités au titre de la gestion des eaux pluviales. Il revient ainsi aux collectivités :

- de définir les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines en distinguant les parties formant un réseau unitaire avec le système de collecte des eaux usées et les parties constituées en réseau séparatif. Ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux, destinés à la collecte, au transport et au stockage des eaux pluviales.
- d'assurer la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.

### ❖ RECOUVREMENT DES FONDS PUBLIC (SURTAXE) : SUPPRESSION DES REGIES DE RECETTES

#### > Loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises (art. 40 III.)

#### > Décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015 portant dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics

## en application des articles L. 1611-7 et L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales

La loi du 20 décembre 2014 a créé un nouvel article L.1611-7-1 au CGCT, autorisant les collectivités à charger leurs gestionnaires des services publics de l'eau et/ou de l'assainissement du recouvrement de leurs créances (« surtaxe » ou « part collectivité » en matière d'eau et d'assainissement). Ce « mandat » est établi dans le contrat de délégation de service public ou le marché d'exploitation du service, après avis conforme du comptable public de la collectivité.

Cette loi est complétée par le décret du 14 décembre 2015, lequel prévoit notamment :

- la consultation préalable du comptable public (étant précisé que son avis est réputé conforme à l'expiration d'un délai d'un mois, et qu'un avis non conforme doit être motivé) ;
- la tenue d'une comptabilité séparée et la reddition annuelle des comptes ;
- le remboursement des recettes encaissées à tort.

La disposition bénéficie notamment aux prestations de facturation dans le cadre des marchés d'exploitation, en permettant d'éviter la constitution de régies de recettes. Elle permet également de clore le débat juridique qui pouvait exister sur la régularité des contrats de délégation de service public qui prévoient la perception de la surtaxe par le délégataire, ou encore la facturation du service de l'assainissement par le délégataire de l'eau potable (ou inversement).

### ❖ **MODALITES DE TRANSMISSION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE**

#### > Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

La loi NOTRe a décalé de trois mois le délai de présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement : il doit désormais être produit dans les neuf mois suivants la fin de l'exercice considéré. Elle a également introduit l'obligation, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, de saisir et de transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans ces rapports.

Le décret du 29 décembre 2015 a été adopté pour l'application de ces dispositions. L'obligation de transmission concernera pour la première fois les données relatives à l'exercice 2015 devant être présentées et transmises en 2016.

## ENVIRONNEMENT

### ❖ **NOUVEL ARRETE ASSAINISSEMENT**

> Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, JORF n°0190 du 19 août 2015 page 14457 , texte n° 2

> Note technique du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre de certaines dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

Le nouvel arrêté relatif aux systèmes d'assainissement collectif, qui se substitue à celui en date de juin 2007, a été complété par une note technique en date du 7 septembre 2015. Cet arrêté apporte un certain nombre d'éléments nouveaux, en particulier concernant les exigences en termes de déversements des réseaux d'assainissement par temps de pluie. La conformité du réseau de collecte sera désormais évaluée en fonction du respect de l'un des trois critères suivants : le nombre de jours de déversement devra être inférieur à 20 par an, ou la pollution déversée devra être inférieure à 5% de la pollution collectée durant l'année, ou le débit

déversé devra être inférieur à 5% du débit collecté durant l'année. Ce critère d'évaluation, identique chaque année, sera fixé par arrêté préfectoral sur proposition du maître d'ouvrage.

En cas de non-conformité de son système de collecte, le maître d'ouvrage aura alors deux ans pour déposer une étude définissant le calendrier de mise en œuvre des actions destinées à mettre le système en conformité. Ce calendrier ne devra pas excéder dix ans (ce délai ne s'applique évidemment pas aux collectivités disposant d'un arrêté dont les exigences seraient conformes aux critères indiqués ci-dessus. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage sera tenu sans délai de respecter les prescriptions de son arrêté). En cas de « coût excessif » de ces actions, des dérogations pourront néanmoins être accordées.

Par ailleurs, les exigences en terme de surveillance en continu des réseaux sont renforcées mais la possibilité de modéliser le système en lieu et place de l'installation de systèmes de mesure en continu est introduite. Les maîtres d'ouvrage doivent également effectuer des diagnostics (un diagnostic tous les dix ans devra être effectué pour les systèmes en deçà de 10 000 eqh, au-delà un diagnostic permanent devra être mis en place dans un délai de 5 ans).

Enfin, un certain nombre de prescriptions relatives aux stations d'épuration sont introduites (définition du débit de référence, cahier de vie, installations de dépotage de matière de vidange, capacité minimale de stockage de boues en cas de valorisation sur les sols, etc ...).

Cet arrêté est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cependant, les dispositions relatives à l'autosurveillance devront être effectivement mises en œuvre au 31 décembre 2015. Ce dernier point sera donc pris en compte pour l'évaluation de la conformité des systèmes sur l'année 2015.

## ❖ **ORGANISATION TERRITORIALE**

### **1. Etablissements Publics Territoriaux de Bassin et Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

> **Décret n° 2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau, JORF n°0193 du 22 août 2015 page 14769, texte n° 5**

La loi a introduit les Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), comme nouvelles structures de gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. Elle précise également le rôle des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB). Les EPAGE et les EPTB sont des syndicats mixtes pouvant exercer la compétence GEMAPI :

- un EPTB a pour vocation de « coordonner » et de « faciliter » la mise en œuvre des politiques de l'eau sur un bassin versant. Son périmètre peut regrouper plusieurs EPAGE, dont il assure alors la coordination ;
- un EPAGE a une vocation directement opérationnelle de maître d'ouvrage d'études et de travaux. Il doit assurer à la fois la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur son territoire de compétence.

Le décret du 20 août 2015 précise les conditions dans lesquelles sont fixés les périmètres des EPAGE et des EPTB.

### **2. Compétence GEMAPI**

> **Note technique du 6 octobre 2015 relative aux compétences des collectivités dans le domaine de l'eau et de la biodiversité dans la perspective de la révision des schémas départementaux de coopération intercommunale (texte non publié)**

> **Instruction du Gouvernement du 21 octobre 2015 relative à l'attribution de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) BOMEDDE du 10 novembre 2015**

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles attribue au bloc communal à compter du 1er janvier 2018 une compétence exclusive et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. L'instruction d'octobre 2015 demande aux Préfets d'accompagner les collectivités dans cette réforme.

Il s'agit pour les préfets d'organiser des réunions d'informations sur le nouveau dispositif et sur le fait qu'il ne conduit pas à une aggravation des responsabilités en cas de survenance de sinistres.

Précédemment la note technique, rappelant les enjeux et principes de la réorganisation territoriale, insistait sur l'importance d'anticiper l'entrée en vigueur des transferts de compétences dans deux domaines :

- L'attribution aux EPCI à fiscalité propre de la compétence GEMAPI, qui peut se mettre en place avec l'appui des comités de bassins ;
- Le transfert des compétences Eau Potable et Assainissement, à des EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2020, lequel transfert peut s'organiser avec l'appui des agents en charge du SISPEA. Une annexe II récapitule les différents schémas d'organisation territoriale avant et après la loi Notre en matière de compétence EP ou Assainissement.

### **3. Comités de bassins et SDAGE**

**> Arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (JO du 17-05-2015).**

Deux points à retenir :

- Désignation des bassins avec cartographie
- Liste en annexe des comités de bassins compétents pour l'élaboration et la mise à jour des SDAGE

## **❖ PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

### **1. DCE - Programme de surveillance de l'état des eaux**

**> Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R212-10, R212-11 et R212-18 du code de l'environnement**

La modification de l'arrêté de 2010 a pour objet de mettre à jour les règles d'évaluation de l'état des eaux, notamment avec de nouveaux indices, des seuils harmonisés au niveau de l'Union européenne et une liste actualisée des polluants chimiques.

**> Arrêté du 7 août 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement**

L'arrêté du 25 janvier 2010 détermine le contenu des programmes de surveillance élaborés par chaque préfet coordonnateur de bassin en application de la DCE pour suivre l'état des masses d'eau. Il définit les modalités de sélection des sites de surveillance, les paramètres suivis, la fréquence de suivi et les protocoles de prélèvement. Les programmes de surveillance sont mis à jour tous les six ans, conformément à la directive-cadre, en parallèle de la mise à jour des SDAGE et des programmes de mesures associés qui doivent aboutir d'ici à la fin 2015.

La modification de l'arrêté du 25 janvier 2010 a donc pour objectif de mettre à jour les modalités de surveillance en intégrant les nouvelles exigences de la directive relative aux substances, les avancées scientifiques et techniques tout en développant les synergies avec d'autres surveillances pour maîtriser les coûts de la surveillance.

**> Arrêté du 7 septembre 2015 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2010 établissant la liste des substances prioritaires et fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article R212.9 du code de l'environnement**

Il s'agit par cet arrêté de compléter la liste des substances prioritaires et dangereuses conformément à l'évolution du droit communautaire et en précisant la date d'inscription de ces substances.

### **2. Protection des milieux aquatiques : Délimitation des zones vulnérables**

**> Décret n° 2015-126 du 5 février 2015 relatif à la désignation et à la délimitation des zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole**

**> Arrêté du 5 mars 2015 précisant les critères et méthodes d'évaluation de la teneur en nitrates des eaux et de caractérisation de l'enrichissement de l'eau en composés azotés susceptibles de provoquer une eutrophisation et les modalités de désignation et de délimitation des zones vulnérables définies aux articles R. 211-75, R. 211-76 et R. 211-77 du code de l'environnement**

L'arrêté du 5 mars 2015 a été adopté en application du décret du 5 février 2015 relatif à la délimitation des zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Les masses d'eau superficielles dont la teneur en nitrates dépasse les 18 mg/l en percentile 90 sont considérées comme subissant ou susceptibles de subir une eutrophisation des eaux douces superficielles. En conséquence, les communes en intersection avec les bassins versants qui alimentent ces masses d'eaux sont désignées en tant que zone vulnérable.

Pour les eaux souterraines, les zones vulnérables sont désignées en fonction des masses d'eau. Dès qu'un point d'une masse d'eau présente une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l, la totalité de cette masse d'eau est considérée comme atteinte par la pollution par les nitrates. Les communes dont une partie du territoire est sus-jacent à la masse d'eau sont alors désignées comme zone vulnérable.

**❖ CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU REpondant A LA DEFINITION JURISPRUDENTIELLE DE CETTE NOTION**

**> Instruction du gouvernement du 3 juin 2015 relative à la cartographie et à l'identification des cours d'eau et à leur entretien**

Pour mieux connaître les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérés comme des cours d'eau supposant le respect de démarches administratives contrairement à un fossé, les services de l'Etat établissent une cartographie ou précisent la méthodologie à suivre.

Trois critères jurisprudentiels de définition sont à respecter : présence permanente d'un lit naturel, débit suffisant au cours de l'année et alimentation par une source.

Il est fait obligation aux services de l'Etat de décliner un guide à l'attention des propriétaires riverains sur leurs obligations et les bonnes pratiques de préservation du milieu aquatique, sur la base du guide national.

**❖ PREVENTION DES RISQUES : INTRODUCTION D'UNE EVALUATION DES PRODUITS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**> LOI n° 2015-1567 du 2 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des risques**

Désormais l'ANSES se voit confier une mission d'évaluer les impacts des produits réglementés sur la protection de l'environnement entendu comme regroupant les milieux, la faune et la flore. L'article L1313-1 du code de la santé publique est ainsi modifié (extrait) :

*Elle contribue principalement à assurer la sécurité sanitaire humaine dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'alimentation.*

*Elle contribue également à assurer :*

- la protection de la santé et du bien-être des animaux ;
- la protection de la santé des végétaux ;
- l'évaluation des propriétés nutritionnelles et fonctionnelles des aliments ;
- la protection de l'environnement, en évaluant l'impact des produits réglementés sur les milieux, la faune et la flore.

De même, la loi introduit un nouvel article L522-5-1 du code de l'environnement donnant pouvoir au ministre de l'environnement, en cas de risque inacceptable pour l'environnement, d'interdire, de restreindre ou de fixer des prescriptions particulières concernant la mise sur le marché et l'utilisation d'un produit.

Logiquement, l'article L557-8 du code de l'environnement est également modifié pour prévoir que certains produits ou équipements peuvent être interdits ou restreints quant à leur commercialisation à des conditions d'âge ou selon les connaissances techniques des utilisateurs pour des motifs de santé, sécurité ou de protection de l'environnement.

## ❖ **OCCUPATION DES SOLS ET URBANISME**

### **1. Secteur d'information sur les sols pollués**

#### **> Décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers**

Ce décret définit la procédure d'élaboration des secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'[article L. 125-6 du code de l'environnement](#) : ces secteurs comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement.

Ces secteurs d'information sur les sols renforcent la connaissance des tiers, acquéreurs potentiels ou locataires, de terrains pollués et seront intégrés aux documents d'urbanisme, C'est un nouvel outil utile à consulter lors de projets d'équipements nouveaux.

Le décret détaille ainsi le dispositif suivant :

- La liste des secteurs d'information avec les parcelles concernées est arrêtée par le préfet, par commune et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 après consultation des collectivités compétentes en matière de documents d'urbanisme. Cette consultation comporte une note de présentation des informations disponibles sur les parcelles et des documents graphiques de délimitation du secteur. Les collectivités peuvent demander des modifications sur la base de document sur l'état des sols. Les propriétaires sont informés d'un tel classement par courrier du préfet. Une consultation du public est organisée dans les conditions fixées par l'[article L. 120-1 du code de l'environnement](#).
- Cette liste est mise à jour par le préfet sur la base des informations reçues par les collectivités ou le propriétaire de la parcelle inscrite.
- Ces secteurs d'information sur les sols sont annexés aux documents d'urbanisme ([article R.123-13 du code de l'urbanisme](#)) et l'Etat reportera les secteurs d'information sur les sols dans un SIG qui regroupera toutes les bases de données déjà créées en matière de sites pollués.
- Le contenu du certificat d'urbanisme est complété. Il devra ainsi indiquer si le terrain est situé sur un SIS. L'obtention de ce document, avant tout projet est donc encore plus utile.

### **2. Réduction des délais d'instruction des autorisations d'urbanisme**

#### **> Décret n° 2015-836 du 9 juillet 2015 relatif à la réduction des délais d'instruction des autorisations d'urbanisme, JORF n°0158 du 10 juillet 2015**

Ce décret modifie les délais dans lesquels des autorisations ou des avis relevant de législations connexes au droit de l'urbanisme doivent intervenir afin de respecter, au total, un délai maximum de cinq mois pour délivrer une autorisation d'urbanisme. Sont notamment concernés les délais applicables aux autorisations ou avis relatifs aux immeubles de grande hauteur ou aux établissements recevant du public.

## ❖ **REGLEMENTATION ICPE**

### **1. Simplification du régime des ICPE et dématérialisation**

#### **> Décret 2015-1614 du 9 décembre 2015 modifiant et simplifiant le régime des installations classées pour la protection de l'environnement et relatif à la prévention des risques**

Ce texte facilite les échanges entre les services préfectoraux et les entreprises, réduit les délais et vise à constituer une base nationale unique des ICPE soumises à déclaration.

A partir du 1er janvier 2016, les déclarations ICPE devront ainsi être transmises par voie électronique (articles R. 512-47 et suivants du Code de l'environnement). Un envoi sur support papier (en triple exemplaire) demeure cependant possible jusqu'au 31 décembre 2020. Le reste de la procédure ICPE passe, de la même façon, à l'ère électronique, avec une échappatoire papier jusqu'à fin 2020 : sont ainsi concernées la preuve du dépôt de la déclaration, la demande de modification des prescriptions applicables à l'installation, la déclaration du changement d'exploitant, la notification de l'arrêt définitif de l'exploitation, etc.

Cette nouvelle réglementation simplifie la procédure et accroît la transparence : une preuve de dépôt de la déclaration sera délivrée immédiatement par voie électronique et sera accessible sur le site Internet de la préfecture pendant une durée minimale de trois ans ; et les arrêtés de prescriptions générales applicables aux ICPE seront disponibles sur ce même site.

Le décret du 9 décembre modifie également le régime de l'enregistrement des ICPE, afin, précise la notice, « d'améliorer la participation du public, d'ajouter au contenu du dossier d'enregistrement les éléments exigés par la directive 2014/52/UE du 16 avril [concernant l'évaluation des incidences de certains projets sur l'environnement] et de simplifier le format du dossier de demande d'enregistrement». Mais ces nouveautés n'entreront en vigueur que le 16 mai 2017.

## 2. Dématérialisation de la déclaration ICPE

### > Arrêté du 15 décembre 2015 relatif à la dématérialisation de la déclaration des installations classées

Cet arrêté qui entre en application au 1<sup>er</sup> janvier 2016 vise les exploitants d'ICPE soumis à déclaration et pour objet de fixer l'adresse internet à partir de laquelle les porteurs de projet peuvent effectuer leur déclaration en ligne, étant précisé qu'il est possible de conserver la transmission papier jusqu'au 31 décembre 2020. La déclaration est effectuée avec un formulaire homologué.

Les porteurs de projet pourront effectuer leurs déclarations en ligne sur le site <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises>.

Les formulaires homologués, définis par cet arrêté et mis à disposition sur le site sont :

- pour la déclaration visée à l'[art R. 512-47 du Code de l'environnement](#), le formulaire Cerfa n° 15271 ;
- pour la déclaration de modification visée au [II de l'art R. 512-54 du Code de l'environnement](#), le formulaire Cerfa n° 15272 ;
- pour la notification de mise à l'arrêt définitif mentionnée à l'[article R. 512-66-1 du Code de l'environnement](#), le formulaire Cerfa n° 15275 ;
- pour la déclaration de changement d'exploitant mentionnée à l'[article R. 512-68 du Code de l'environnement](#), le formulaire Cerfa n° 15273 ;
- pour les indications mentionnées au [II de l'article R. 513-1 du Code de l'environnement](#), le formulaire Cerfa n° 15274.

## 3. Transposition de la directive Seveso 3: refonte de la nomenclature ICPE

### > Décret n°2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Le décret du 30 mars 2014, entré en vigueur le 1er juin 2015, a transposé la directive Seveso 3 et a modifié en profondeur la nomenclature ICPE en supprimant des rubriques, en créant d'autres rubriques fondées sur une approche danger résultant des substances présentes sur un site. Pour autant, le principe du bénéfice des acquis demeure dès lors qu'une déclaration de ces sites est transmise à la DREAL.

## 4. Assouplissement du régime de garanties financières

### > Décret 2015-1250 du 7 octobre 2015 relatif aux garanties financières pour les ICPE (JORF du 9/10/2015)

Un allègement est introduit pour :

- les petites ICPE par un rehaussement du seuil à partir duquel des garanties financières sont exigées ;
- ces garanties peuvent être appelées dès l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire ;
- il est possible de constituer des garanties financières auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- il est possible de les regrouper en cas de multiples ICPE exploitées par un seul exploitant.

## ❖ SECURITE DES INTERVENTIONS : REFORME CONSTRUIRE SANS DETRUIRE

### 1. Redevance guichet unique

#### > Arrêté du 24 juillet 2015 fixant le barème HT des redevances prévues à l'article L554.5 du code de l'environnement pour l'année 2015

Il s'agit du barème de la redevance de la réforme Construire sans détruire instaurée en vue de financer le guichet unique visé à l'article L554.5 du code de l'environnement ayant pour objet le téléservice [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) référençant les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir les endommagements lors de travaux.



## 2. Contrôle de compétences des intervenants

### > Arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux

Aux fins de s'assurer que le personnel dispose des compétences requises, cet arrêté a pour objet de renforcer le contrôle de leurs compétences en prévoyant des QCM. Il entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La réglementation définit 3 catégories de personnels concernés par l'AIPR (autorisation d'intervention, à proximité des réseaux), à partir de leur fonction réelle sur le terrain, chantier par chantier : « concepteurs », « encadrants » et « opérateurs ».

Pour obtenir leur attestation de compétences, les personnels concernés devront répondre à un QCM dont le but est d'attester des compétences requises.

Cet examen par QCM se fera sur une plateforme nationale d'examen par internet, gérée par le MEDDE (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie), et ne pourra être passé que dans un organisme de formation agréé par le MEDDE, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

EN RESUME :

- Pour délivrer l'AIPR Opérateur à un conducteurs d'engins : pas d'examen QCM si CACES en cours de validité jusqu'au 31/12/2018,
- Pour délivrer l'AIPR Opérateur travaux urgents : attestation de compétences obtenue à l'issue de l'examen par QCM obligatoire,
- Pour délivrer l'AIPR Encadrant (Conducteurs de travaux et Chefs de chantier) : attestation de compétences obtenue à l'issue de l'examen par QCM obligatoire.

### ❖ **DECHETS ISSUS DE TRAVAUX SUR LA CHAUSSEE : LES ENROBES AMIANTES NE SONT PLUS ADMIS SUR LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI)**

### > Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515-2516-2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées

Cet arrêté exclut l'admission des enrobés contenant amiantes et/ou goudron, au sein des ISDI et introduit une double procédure de vérification par l'exploitant de l'ICPE et le producteur de déchets de la nature des déchets susceptibles d'être admis. Les enrobés non amiantés et sans HAP peuvent être admis et il convient d'apporter la preuve de l'absence d'amiante dans lesdits enrobés.

### ❖ **SECURITE DES SYSTEMES INFORMATIQUES APPLICABLES AUX OPERATEU5RS D'ACTIVITES D'IMPORTANCE VITALE**

### > Décret n° 2015-351 du 27 mars 2015 relatif à la sécurité des systèmes d'information des opérateurs d'importance vitale et pris pour l'application de la section 2 du chapitre II du titre III du livre III de la première partie de la partie législative du code de la défense

Le décret précise les conditions et limites dans lesquelles :

- sont fixées les règles de sécurité nécessaires à la protection des systèmes d'information des opérateurs d'importance vitale ;
- sont mis en œuvre les systèmes de détection d'événements affectant la sécurité de ces systèmes d'information ;
- sont déclarés les incidents affectant la sécurité ou le fonctionnement de ces systèmes d'information ;
- sont contrôlés ces systèmes d'information ;
- sont qualifiés les systèmes de détection d'événements et les prestataires de service chargés de leur exploitation ou du contrôle des systèmes d'information ;
- sont proposées les mesures pour répondre aux crises majeures menaçant ou affectant la sécurité des systèmes d'information.



## 5.2. ANNEXE 2 : APORTEURS DE GRAISSES

DATE DE DEPOTAGE	ENTREPRISE	PROVENANCE	TONNAGE	DCO EN MG/L
17/01/2014	WAGRET	Centre AFPA CANTIN	1,31	109370
		Restaurant l'Aquarium	1,21	
17/01/2014	THEYS	Residence la Fonderie Douai	1,62	45827
		Centre historique Minier Lewarde	1,62	
21/01/2014	SADE EXPLOITATION	STEP SIN LE NOBLE	6,74	52559
21/01/2014	THEYS	Foyer Beau Séjour Aubry	3,72	62444
21/01/2014	SED	Station d'épuration Goeulzin	7,34	61299
22/01/2014	THEYS	Cuisine Jean Tavernier Aubry	2,56	80308
24/01/2014	THEYS	Centre Leclercq	1,04	116102
28/01/2014	THEYS	CPAM DOUAI	2,7	1233307
		Bowling Vauban Douai	2,70	
			32,56	
05/02/2014	SADE	STEP ARLEUX	4,98	101665
13/02/2014	THEYS	LOGIPOLE	2,90	20592
		CIAL CARREFOUR	2,00	
14/02/2014	THEYS	RUBIS FLERS	3	83402
		EPAHD MARCHIENNES	1,92	
25/02/2014	THEYS	CPAM DOUAI	2	23226
		INTERMARCHE MASNY	1,64	
		MAISON DES ENFANTS DOUAI	1	
03/03/2014	WAGRET	INSTITUTION SAINT JEAN DOUAI	3,44	13500
04/03/2014	SED	STEP ARLEUX	2,97	72250
		STEP SIN LE NOBLE	2,97	
05/03/2014	THEYS	CUISINE CENTRALE DOUAI	5,12	36130
13/03/2014	THEYS	CENTRE HELENE BOREL	0,86	20800
13/03/2014	THEYS	SALLE DE FETES DE CUINCY + AUBERGE VERTE	6,4	45649
17/03/2014	THEYS	CENTRE HISTORIQUE MINIER LEWARDE IMA MONTIGNY EN OSTROVENT	5,78	50870

25/03/2014	THEYS	LYCEE AMBROISE CROIZAT AUBY CPAM DOUAI	3,88	18590
31/03/2014	THEYS	AGENCE DE L'EAU ELECTRICITE DE France DIRMM	1 1,42	19610
02/04/2014	SED	STEP ARLEUX STEP GOEULZIN	3,74 2	46353
04/04/2014	THEYS	BRASSERIE LE PICOTIN A DOUAI INSTEP FORMATION LAMBRES	1,09 1,09	103317
10/04/2014	THEYS	VOLUBILIS DOUAI LE BALOUA DOUAI VILLE DE MASNY SALLE PIAF ET SALLE J BREL	1 1 1,34	89913
15/04/2014	SED	STEP SIN LE NOBLE STEP GOEULZIN	3 3,52	50235
25/04/2014	WAGRET	CHANTIER INDIAN TRAPPER A DECHY	4,68	33200
25/04/2014	WAGRET	STEP GONDECOURT ET PHALEMPIN	8,94	133412
28/04/2014	WAGRET	STEP ANNOEULIN ET BAUVIN	10,34	114118
29/04/2014	THEYS	CUISINE CENTRALE VILLE DE AUBY CPAM DOUAI ALLEVARD REJNA AUTO SUSPENSION	2 2,86 2,86	28158
30/04/2014	WAGRET	INSTITUTION SAINT JEAN A DOUAI	3,28	44792
06/05/2014	THEYS	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR FLERS OLDHAM ARRAS	1,92 0,5	72950
06/05/2014	THEYS	LOGIPOLE DECHY	2,3	58931
16/05/2014	THEYS	PIZZA SAINT MARTIN CUINCY RESIDENCE LA FONDERIE DOUAI SATELEC CUINCY CENTRE HISTORIQUE MINIER LEWARDE	1,225 1,225 1,225 1,225	
27/05/2014	THEYS	RESTAURANT HUGO SOMAIN LYCEE RABELAIS DOUAI CPAM DOUAI INTERMARCHE SOMAIN	1 2 1,5 2	220411
03/06/2014	VEOLIA	STEP DE SIN LE NOBLE	3,88	24522
10/06/2014	THEYS	CREPERIE CLERY DOUAI	1,9	128299
10/06/2014	THEYS	COLLEGE JOLIOT CURIE LALLAING COLLEGE JULES FERRY DOUAI COLLEGE SOMAIN	2 2 2,96	17136

13/06/2014	THEYS	RESTAURANT LE SAMBUCCA ORCHIES	0,82	157168
24/06/2014	THEYS	CPAM DOUAI CENTRE HELENE BOREL A LOMME	4,44	23443
27/06/2014	THEYS	BISTROT DU BOUCHER DOUAI	0,88	65803
27/06/2014	THEYS	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR FLERS	3,28	103288
17/07/2014	THEYS	AGENCE DE L'EAU CENTRE HISTORIQUE MINIER LEWARDE	1,5 1,52	32667
21/07/2014	THEYS	BOWLING VAUBAN	2,98	81818
23/07/2014	SED	STEP GOEULZIN - STEP AUBIGNY	7,32	
12/08/2014	THEYS	LOGIPOLE DECHY INTERMARCHE SIN LE NOBLE	2,36 2,36	32420
13/08/2014	WAGRET	CHANTIER CORA COURRIERES	1,24	32420
27/08/2014	WAGRET	INSTITUTION SAINT JEAN DOUAI	3,84	45250
28/08/2014	WAGRET	RESIDENCE JEAN MENU DOUAI CHANTIER COLLEGE STREINGER DOUAI	2,2 2,16	95130
08/09/2014	VEOLIA	SNVN	1,5	13173
09/09/2014	VEOLIA	mvs	1,32	78709
09/09/2014	SADE	STEP DE SIN LE NOBLE	5,94	96591
15/09/2014	WAGRET	STEP GONDECOURT- PHALEMPIN-PROVIN	9,72	156310
17/09/2014	THEYS	CENTRE HISTORIQUE MINIER LEWARDE	0,78	152130
17/09/2014	THEYS	ECOLE SAINTE CLOTHILDE	1,26	121150
22/09/2014	WAGRET	STEP PROVIN STEP ANNOEULIN	5,62	109426
08/10/2014	THEYS	FOYER SAINT JOSEPH FLERS	0,88	99120
08/10/2014	THEYS	VILLE DE AUBY	2,48	84340
15/10/2014	THEYS	CARREFOUR MARKET	1,64	75543
17/10/2014	THEYS	INTERMARCHE	1,18	49360
25/10/2014	WAGRET	PR 4 CHEMINS (LACTALYS°)	2,3	195210
30/10/2014	THEYS	CPAM DOUAI	2,44	20450

30/10/2014	VEOLIA	STEP ARLEUX	4,38	103669
04/11/2014	THEYS	LOGIPOLE DECHY	1,82	20118
		LE WOK SIN LE NOBLE	1,82	
		CPAM DOUAI	1,82	
12/11/2014	VEOLIA	STEP AUBIGNY EN ARTOIS	2,5	58250
		STEP FECHAIN	2,5	
17/11/2014	THEYS	ELECTRICITE DE France EURALILLE	1,78	52071
		THEYS LALLAING	1,78	
17/11/2014	THEYS	EPAHD	1,16	91124
18/11/2014	THEYS	CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR FLERS	3,06	85207
		CENTRE LECLERCQ	1,5	
20/11/2014	THEYS	RENAULT DOUAI	3,84	90714
25/11/2014	THEYS	CPAM	2,06	17440
28/11/2014	THEYS	LYCEE COROT	4,86	
02/12/2014	WAGRET	CENTRE AFPA CANTIN	1,76	44643
09/12/2014	THEYS	BISTROT DU BOUCHER DOUAI	0,8	211902
15/12/2014	THEYS	DBT BREBIERES	2,12	19294
17/12/2014	THEYS	THEYS LALLAING	3,26	20886
24/12/2014	THEYS	RCE LA DOUCE QUIETUDE CORBEHEM	1,18	44254
30/12/2014	WAGRET	STEP ANNOEULIN- GONDECOURT-BAUVIN	13,16	215250
31/12/2014	WAGRET	STEP ANNOEULIN- GONDECOURT-BAUVIN- PHALEMPIN	7,24	210560

### 5.3. ANNEXE 3 : APORTEURS DE MATIERES DE VIDANGE

Date	Société	Nom	Adresse	Qté (en T.)
2-janv.-13	Envinord	Dupont	C.R.T - Lesquin	4,98
2-janv.-13	Envinord	Dupont	C.R.T - Lesquin	3,74
2-janv.-13	Wagret	Valin	41 rue Paul Doumer - Lambres	3,16
2-janv.-13	Wagret	Vermelen	417 rue Leo Lagrange - Lambres	5,06
3-janv.-13	Theys	Vandeville	68 rue Marceau Martin - Flers en Escrebieux	3,44
3-janv.-13	Theys	ferahi	22 rue de la Massue - Douai	4,68
4-janv.-13	Veolia		17 rue de l'égalité - Estrées	1,58
4-janv.-13	Wagret	Nollet	953 rue Lebas - Lambres	3,16
4-janv.-13	Theys		2 route de Loffre - Dechy	6,02
			143 rue Verrier - Sin le Noble	
4-janv.-13	Theys	Boulan	677 Faubourg de Béthune - Douai	1,24
7-janv.-13	Theys	SNCF	Douai	3,26
7-janv.-13	Theys	Manarczyck	25 rue Lerouge - Somain	3,12
8-janv.-13	Theys	Skouron	42 rue de Monchecourt - Villers au Tertre	3,12
8-janv.-13	SARP NORD	Carrefour Market	route de Landrecies - Avesnes sur Helpe	5,9
9-janv.-13	Hennette	Dupuis	49 rue du moulin - Mons en Pévèle	7,9
		Wolniak	20 rue Léon rudent - Orchies	
		Staes	28 route nationale - Ennetières les avelins	
		Deloffre	88A rue Marcel Sambat - Raimbeaucourt	
		Stefanski	143 rue Florent Evrard - Ostricourt	
		Adamkiewicz	159 rue Florent Evrard - Ostricourt	
		Woznicka	151 rue Florent Evrard - Ostricourt	
		Cogez	4 rue du Cornet au Bois - Flines les Râches	
		Homez	157 Quai du Canal - Râches	
		Geniesse	102 Chemin des sablons - Genech	
		Mulliez	56 Chemin des tourelles - Genech	
		Felix	20 rue de la Baille - Templeuve	
		Degand	6 rue des Anciens Combattants - Pont à Marcq	
		Couteau	633 rue Guivarmez - Landas	
Loithoir	39 cité Henri Béghin - Thumeries			
9-janv.-13	Wagret	Dumortier	44 rue de Tourmignies - Attiches	3,98
		Maslet	105 rue Lebas - Roost Warendin	
9-janv.-13	Envinord	Demathieu	rue des Veterans - Villeneuve d'Ascq	5,1
		Vilogia	47 rue Screpel - Roubaix	
9-janv.-13	Wagret	Leblond	12 rue Maraiquez - Flines les Râches	3,74
9-janv.-13	Soleil Hugo	Fabriane	résidence du clos vert bocage - Coutiches	3,56
10-janv.-13	Wagret	Roeux	32 rue de la Massue - Douai	5,6
10-janv.-13	Wagret	Broutin	482 rue du boillon - Râches	4,28
11-janv.-13	Envinord	Vilogia	73 rue Braille - Tourcoing	1,28
11-janv.-13	Hennette	Delecourt	36 rue des Prés - Cysoing	5,96
		Delannoy	22 rue de la Distillerie - Mons en Pévèle	
		Bouafia	20 rue du 8 mai 45 - Templeuve	
		Pusceddu	8A rue Pollet - Auby	
		Vaillant	120 rue de la Quieze - Templeuve	
		Delemer	124 rue de la Quieze - Templeuve	
		Lenquette	67 rue de la Baille - Templeuve	
11-janv.-13	Mortreux	Duquesnoy	109 rue des Prés - Cysoing	4,48
			2 rue d'en Haut - Brunémont	
		Bomba	4 cour notre dame - Waziers	
11-janv.-13	Wagret	Brassard	3883 route de Tournai - Frais Marais	4,94
14-janv.-13	Wagret	Samain	438 rue Gambetta - Lambres	3,2
17-janv.-13	Wagret	Martel	8 rue des Eglantines - Raimbeaucourt	3,36
18-janv.-13	Wagret	Roeux	32 rue de la Massue - Douai	3,82
21-janv.-13	Wagret	Houdaer	163 place du Barlet - Douai	5,6
21-janv.-13	Envinord	Partenord	7 rue Henry Dumont - Haubourdin	0,22
			34 rue Jean de la Fontaine - Haubourdin	
			36 rue Jean de la Fontaine - Haubourdin	
			7 rue Therion et Ferion - Haubourdin	
21-janv.-13	Wagret	Stanbled	11 rue Gryemer - Lambres	0,9
22-janv.-13	Theys	Karbouaf	74 rue Tison - Râches	1,94
23-janv.-13	Theys	Septentrionale	2 rue d'Albi cité des Pâtures - Montigny	3,4
23-janv.-13	Wagret	Poiret	90 place du capitaine Dordain - Cuincy	2,3
24-janv.-13	Mortreux	Ciersi	152 Bd Couturier - Sin le noble	4,4
		Baert	14 rue Hosselet - Féchain	
24-janv.-13	Wagret	Vaillant	86 rue Théophile Bras - Douai	4,26
28-janv.-13	Envinord	Vilogia	27 rue Laperrine - Tourcoing	6,92
28-janv.-13	Hennette	Stratiforme	570 rue du pavé - Bersée	16,86
28-janv.-13	Theys	Delval	127 av.du 4 Septembre - Douai	4,34
		Cugier	6 rue Carollus Mollet - Oisy le verger	

29-janv.-13	Wagret	Sheldeman	4 rue Court Moche - Dorignies	2,7
29-janv.-13	Wagret	Vaillant	86 rue Théophile Bras - Douai	2,4
29-janv.-13	Veolia	Gregoire	171 chemin des Marlières - Lambres les Douai	2,92
29-janv.-13	Theys	delval	127 av. du 4 Septembre - Douai	4,22
30-janv.-13	Tison	Belhadj	59 rue Berthe Garnier - Douai	7,14
		Stempniak	135 rue Leon Blum - Rosst Warendin	
		Fouquemberg	10 Impasse des Rousseau - Rosst Warendin	
		Lenglin	294 rue Voltaire - Roost Warendin	
		Legrand	296 rue Voltaire - Roost Warendin	
		Mercier	17 rue des Grés Bleu - Coutiches	
30-janv.-13	Mortreux	Matuszewski	32 rue des Violettes - Lallaing	5,72
		Wicart	62 rue Gaston Vérité	
31-janv.-13	Hennette	Vernaguette	2bis route de Loffre - Dechy	3,56
		Lefevre	18 rue Lucien Dupas - Féchain	
		Brienne	639 rue du Plumont - Genech	
		Alexandre	22 rue de Secmont - Mons en pévèle	
		Descamps	505 rue de la Frête - Louvil	
		Ryser	14 rue Jean Lagache - Orchies	
		Vasseur	370 rue Lafarge - Raimbeaucourt	
		Trublin	304 rue R.Salengro - Raimbeaucourt	
		Sion	4 chemin des Sautés - Bauvin	
		Langlant	1485 rue Grande Rue - Bersée	
		Dubois	88 rue du Gal de Gaulle - Aix les Orchies	
		Boudart	8 rue de la Gare - Pont à Marcq	
		Wartelle	44 rue Delmer - Templeuve	
		Blondeau	2 rue de la Navette - Mons en pévèle	
		Samson	57 rue J.J Rousseau - Ostricourt	
		Lamps	56 rue Henri Dhennin - Attiches	
		Bagnarosa	11 rue de la Fourmisière - Templeuve	
		Blondeau	229 rue Verte - Faumont	
		Duthes	38 rue Henri Conynck - Genech	
		Dumont	475 rue de Balory - Saméon	
		Poupelle	57 rue Haute - Templeuve	
		Bétourne	497 rue Louis Carette - Camphin en pévèle	
		Wilczek	5 rue Renoir - Libercourt	
		Coupé	17 rue de Lubersac - Roost Warendin	
Steux	43 rue Marcel Sambat - Roost Warendin			
Tresel	42 route nationale - Pont à Marcq			
Dejonghe	111 rue Jules Brienne - Genech			
Delcourt Motte	280 rue des Prés - Cysoing			
Martin	11 chemin de la Cense - Seclin			
Delbrayelle	3 rue de l'Olizier - Thumeries			
1-févr.-13	Wagret	Dupas	Allée 19, cité Haut Terroir - Waziers	2,36
1-févr.-13	Theys	Moretti	1 rue de Morlan - Sin le Noble	3,26
1-févr.-13	SARP Nord	PSD LOG	ZA de la Faisandières - Oignies	9,62
1-févr.-13	Hennette	O.I Manufacturing France	Av. de la verrerie - Wingles	6,96
		Chatelée	3 rue de la Distillerie - Mons en pévèle	
		Jonville	13 rue du Mazet - Cobrieux	
		Nannini	9 cité de la Pannerie - Thumeries	
		Garracio	68 rue Roger Salengro - Bersée	
		Pruchaicki	9 Hameau de Lamboissart - Bachy	
		Costes	251 rue du petit Hem - Bouvignies	
		Devred	77 rue hyacinthes lenne - Raimbeaucourt	
		Speleers	101 rue de la Quieze - Templeuve	
		Deligny	3 rue de Coutiches - Orchies	
		Bruniau	294 Route de St Amand - Mouchin	
		Delemarle	9 rue Albert 1er - Bourghelles	
		Mazingue	24 rue du Mal Foch - Fretin	
		Masquelier	3 rue du Gal de Gaulle - Cappelle en pévèle	
1-févr.-13	Hennette	Crepuy mairie	11 rue du Joncquois - Templeuve rue du moulin - mons en pévèle	5
5-févr.-13	Mortreux	Montagnier	234 rue de Tournai - Waziers	4,94
5-févr.-13	Wagret	Lecabon	102 rue Martel - Waziers	4,92
5-févr.-13	Wagret	Laines	387 Av. du 4 Septembre - Douai	
5-févr.-13	Theys	Entreprise Colas	péage de Fresnes les Montauban	9,06
5-févr.-13	Wagret	Wiatr	93 rue Ferrer - Roost Warendin	4,48
5-févr.-13	Mortreux	Prisetette	245 rue Gambetta - Sin le Noble	5,58
		Lique	61 rue St Joseph - Sin le Noble	
5-févr.-13	Hennette	Playe	33 rue Delattre - Libercourt	8,36
		Wagon	16 rue de Lubersac - Roost Warendin	
		Skoczen	145 ruelle Ghesquiere - Ostricourt	
		Benmouffok	136 cité Beausarts - Ostricourt	
		Reny	38 cité du Wacca - Mons en pévèle	
		Hotin	38 rue de la Faisanderie - Attiches	
		Botte	5 rue de l'arbalette - Attiches	
		Hemout	11 rue de la Charteraie - Ennevelin	
Dauphin	143A rue Edouard Vaillant - Raimbeaucourt			



6-févr.-13	Wagret	Kolhcki	149 rue Bultez - Waziers	4,96
6-févr.-13	Envinord	Partenord	6-8-21 rue Curie - Haubourdin 11 rue gustave Dussotoit - Haubourdin	6,86
6-févr.-13	Hennette	Kucharski	161 cité Gambetta - Ostricourt	6,28
		Limousin	6 résidence verte rue - Faumont	
		Deregnacourt	9 rue de la Carcasse - Bersée	
		Deffontaine	22 route nationale - Bachy	
		Dhont	16 Allée des Tilleuls - Mérignies	
		Laines	23 rue de Lubersac - Roost Warendin	
7-févr.-13	Envinord	Zerrouk	106 rue Roger Salengro - Roost Warendin	4,32
		Vilogia	74 rue des Dragons - Wattrelos	
7-févr.-13	Envinord	Partenord	16 rue Dumont - Haubourdin 11 rue Curie - Haubourdin	4,32
7-févr.-13	Theys	Lefebvre	rue Victor Hugo - Salzoir	1,62
8-févr.-13	Envinord	Nyrstar	rue J.J Rousseau - Auby	11,96
8-févr.-13	Wagret	Corlouer	578 rue de Ferin - Douai	3,76
8-févr.-13	Veolia	Vargiu	237 chemin des Marlières - Lambres les Douai	5,64
11-févr.-13	Wagret	Standeld	14 rue Cryemer - Lambres les Douai	0,86
12-févr.-13	Wagret	Dupriez	462 Av. de Strasbourg - Douai	0,36
12-févr.-13	Hennette	Debock	388 rue du docteur Deffontaine - Landas	7,6
		Duquesne	21 rue Emile Thibaut - Mons en Pévèle	
		Tranchez	366 rue de la Lombarderie - Baingnies	
		Falon	70 rue Carnot - Aix les Orchies	
13-févr.-13	Theys	Moretti	4 rue Concarneau - Sin le Noble	1,44
13-févr.-13	Envinord	Partenord	1 rue Thiron et Ferion - Haubourdin	2,14
			6 rue Henri dumont - Haubourdin	
13-févr.-13	Wagret	Lefebvre	185 rue Jean jaures - Waziers	4,4
14-févr.-13	Theys	Arianne	34 rue Hoche - Iwuy	4,3
15-févr.-13	Wagret	Langlet	117 rue Chemin Vert - Douai	4,5
15-févr.-13	Wagret	Craye	235 Bvd Paul Hayez - Douai	1,82
18-févr.-13	Wagret	Leblond	658 rue Berthe Garnier - Douai	4,66
18-févr.-13	Envinord	Vilogia	71 rue de Fleurus - Tourcoing	4,58
		Partenord	26 rue Jean de la Fontaine - Haubourdin	
19-févr.-13	Theys	SCI Happy Valley	39 place S.Lannoy - Douai	1,8
19-févr.-13	Hennette	Witczancki	600 rue de la Gare - Moncheaux	9,9
		Marquette	25 rue Pierre Vienot - Thumeries	
		Delaval	46 route nationale - Bachy	
		Lecocq	46B route nationale - Bachy	
		Becu	1153 route de Peronne - Sainghin en mélantois	
		Ligny	16 residence des Saules - Mons en Pévèle	
		Lambert	47 rue de la Sablonneuse - Wahagnies	
		Bernard	70 rue Jean Jaurés - Ennevelin	
19-févr.-13	Mortreux	Coustenoble	18 rue de la Treupe - Avelin	5,24
		Lefevre	450 rue du Nord - Fressain	
19-févr.-13	Theys	Dromadaire Park	rue du Moulin - Arleux	6,04
20-févr.-13	Mortreux	Brasseur de Gayant	Douai	5,8
		Piolet	13 rue d'en Haut - Brunemont	
20-févr.-13	SARP Nord	Desbonnet	207 rue Gambetta - Sin le noble	8,36
21-févr.-13	Theys	Sanef	Cambrai	5,36
		Bar	3 allée D - Roost Warendin	
21-févr.-13	Hennette	Waquet	204 rue M,Sembat - Sin le noble	7,82
		Owca	1244 rue nationale - Mérignies	
		Scea Verhaeghe	167 rue Ghesquiere - Wahagnies	
		Lerat	85 rue Claude Jean - Orchies	
		Demarcq	9 rue des Combattants - Orchies	
		Cogez	4 rue du Cornet au Bois - Flines lez Râches	
		Laine	6 rue des Chênes - Thumeries	
		Wartelle	255 rue Jean Jaurés - Ostricourt	
		Duhem	155 rue Pasteur - Raimbeaucourt	
Bastien	290A rue Paul Lafargue - Raimbeaucourt			
25-févr.-13	Hennette	Stratiforme	rue du Pavé - Bersé	13,62
25-févr.-13	Wagret	Lenoir	199 Av des déportés - Waziers	10,6
		Poda	68 rue Caillie - Dorignies	
26-févr.-13	Wagret	Williatte	469 rue Emile Basly - Dorignies	3,02
27-févr.-13	Envinord	Partenord	Haubourdin	4,96
			Wattrelot	
27-févr.-13	Hennette	Delerive	100 rue Charles St Venant - Ostricourt	6,96
		Dupuis	212 rue Jules Ferry - Raimbeaucourt	
		Vandenhoeck	4 rue Carnot - Auby	
		Martin	1312 rue des Ramoniers - Coutiches	
		Tranchant	76 rue de la languette - Orchies	
		Demarcq	75 rue Jean Lagache - Orchies	
		Hemery	359 rue de Fournes - Genech	
		Fermaut	16 Hameau de la Becque - Avelin	
		Olivier	10A rue du Mazet - Cobrieux	
		Priem	13 rue du Mal Foch - Fretin	
		Carlier	99 rue de la libération - Orchies	
Mahé	68 rue Mulliez - Martinsarts			

28-févr.-13	Wagret	Sadki	Roost Warendin	2,54
28-févr.-13	Mortreux	Scierentini	140 rue de Douai - Goeulzin	4,06
		Delen	7 bis Delepierre - Aubigny	
1-mars-13	Hennette	Miquet	81 rue Augustin Timon - Raimbeaucourt	3,04
4-mars-13	Wagret	Woussen	8 rue des Tuileries - Thumeries	4,6
		Watinne	21 terrasse St Pierre - Douai	
4-mars-13	Envinord	Vilogia	73 rue des Orions - Tourcoing	5,16
			43 rue Vandermeersch - Tourcoing	
			91 rue Commandant Bossu - Wattrelot	
4-mars-13	Hennette	Landru	583 rue Wattine - Bersée	4,56
		Lessipe	557 Ricarderie - Bersée	
		Capet	731 rue Louis Carette - Camphin en pévèle	
		Lagache	43 rue Pierre Brossolette - Thumeries	
		Level	11 résidence Gérard Philippe - Raimbeaucourt	
5-mars-13	Mortreux	Martin	255A rue Jean Jaures - Raimbeaucourt	5,74
		Nasri	33 rue Pasteur - Waziers	
5-mars-13	Wagret	Jankowski	40 rue Arcy - Frais Marais	2,36
		Lasson	Centre Hospitalier - Douai	
5-mars-13	Envinord	Partenord	7 rue Olof - Illies	4,26
			4 rue Curie - Haubourdin	
6-mars-13	Wagret	Benaisi	179 Avenue de Metz - Douai	2,26
7-mars-13	Wagret	Fromont	571 rue de Trannoir - Dorignies	1,56
7-mars-13	Hennette	La Carmi	rue Marcel Samba - Oignies	7,3
		Facq	238 rue du Gal Leclercq - Merignies	
7-mars-13	Hennette	EARL du Blanc Ballot	4 rue d'Huquinville - Cappelle en pévèle	3,92
		Jacobs	603 rue de la liération - Genech	
		Laffineur	1032 rue Perisselle - Coutiches	
		Mourette	447 rue Coquet - Faumont	
		Caron	36 rue Haute - Templeuve	
		Wyzgolik	109 rue Denis Cordonnier - Ostricourt	
		Laurent	69 rue Léon Blum - Roost Warendin	
		Brocart	129 rue de Archest - Bachy	
		Castelain	66 rue de la Combarde - Bouvignies	
		Carlier	137 rue du 11 Novembre - Flines lez Râches	
		Glorieux	24 rue Emile Glimeur - Flines lez Râches	
		Bourderlique	35 rue Jules Roch - Orchies	
		Loingeville	4 rue Haute - Nomain	
		Vandenplaetze	4 rue Nationale - Pont à Marcq	
8-mars-13	Mortreux	Andrieu	33ter route Nationale - Bachy	3,54
8-mars-13	Theyes	Chetila	148 rue Ribaut - Douai	5,22
8-mars-13	Wagret	Wiar	rue du Champ de tir - Cuincy	4,08
		Bayart	123 place du Barlet - Douai	
11-mars-13	Hennette	Vermogen	30 rue des Blatiers - Cappelle	3,6
		Pleil	104 rue G.Perri - Flines lez Râches	
		Prévost	60 rue de la place - Mons en pévèle	
11-mars-13	Wagret	Legrand	45 rue de Cambrai - Douai	5,6
14-mars-13	Wagret	Duez	139 H. Lajus - Douai	4,04
14-mars-13	Wagret	Gouli	158 rue Jean de Moulin - Roost Warendin	2,04
		Partenord	8 rue Henry Dumont - Haubourdin	
			16 rue Pierre Marie - Haubourdin	
14-mars-13	Envinord		15 rue Henry Dumont - Haubourdin	5,22
14-mars-13	Hennette	Thibaut	1 ruede Pavé - Bersée	5,7
		Treels	21 rue du Marais - Gondecourt	
18-mars-13	Wagret	Parfumerie Douglas	rue de Paris - Douai	6,18
18-mars-13	Envinord	Partenord	12 rue Dumont - Haubourdin	5,68
		Ramery	133 rue Voltaire - Wattignie	
19-mars-13	Hennette	Glauber	58 rue Joseph Tison - Râches	5,48
		Moulin	224 rue Alexandre Dumas - Haulchin	
		Gisselaine	682 rue St Nicolas - Bersée	
		Lebourgeois	20 rue de la Quieze - Templeuve	
		Duquesnoy	109 rue des Prés - Cysaing	
		Felix	4 rue de Lille - Templeuve	
		Deleau	131 rue Roger Salengro - Thumeries	
		Michnierowski	102 rue du Professeur Calmette - Ostricourt	
		Lacrampe	1D rue de la Joncquière - Mons en Pévèle	
		Scache	955 rue Grande Rue - Bersée	
		Dheedene	58 rue Briand - Cysaing	
		Dubrunfaut	17 rue Delettrez - Orchies	
		Lemaire	22 rue CalmetteGuerin - Fretin	
		Marecaux	6 rue du Convelin - Cobrieux	
19-mars-13	Wagret	Fermen	371 rue du Gal de Gaulle - Faumont	5,52
19-mars-13	Theyes	Delannoy	117 rue de la Distillerie - Mons en Pévèle	0,48
		Bejma	168 cité Gambetta - Ostricourt	
19-mars-13	Wagret	Mache	727 rue des Trannois - Dorignies	5,52
19-mars-13	Theyes	SCI Muti Longue	57 rue Bellegambe - Douai	0,48

20-mars-13	Theys	CAD	Dorignies	0,96
20-mars-13	Wagret	Dupont	140 rue Faidherbe - Waziers	6,56
20-mars-13	Envinord	Partenord	13 rue Dumont - Haubourdin 39I rue Victor Hugo - Salomé Bvd Derausseaux - Douai	5,44
21-mars-13	Hennette	Bouni	9 rue Pierre Vienot - Thumeries	7,6
		Payelle	9 avenue de la libération - Orchies	
		Dufour	97 rue Neuve - Templeuve	
		Henno	37 rue Haute - Templeuve	
		Contardo	43 rue des Talus - Thumeries	
		Lemaire	14 rue des Chênes - Thumeries	
21-mars-13	Hennette	Makos	13 rue du Gal de Gaulle - La Neuville	3,14
		Marchand	27 rue Calmette - Fretin	
21-mars-13	Richard		571A rue Bouquerel - Raimbeaucourt	
21-mars-13	Theys	Cathelain	Rue Beriot - Denain	4,46
21-mars-13	Wagret	Porret	90 place Dordain - Cuincy	5,4
25-mars-13	Envinord	Partenord	14 rue Pierre Curie - Haubourdin	1,68
25-mars-13	Veolia		Cimetière - Douai	15,2
25-mars-13	Envinord	Vilogia	3 - 34 rue Matisse - Roubaix	2,24
25-mars-13	Hennette	Caron	36 rue Haute - Templeuve	3,02
		Sawicki	29 rue de la frête Billy - Avelin	
		Richer	29 rue du Vert au Bios - Nomain	
		Derouck	294 rue du moulin - Anhier	
		Dubois	23 rue Malraux - Thumeries	
		Gustin	36E rue de Secmont - Mons en pèvèle	
		Monssin	68 rue Lagache - Orchies	
		Smal	9 rue de la Maladerie - Bersée	
26-mars-13	Theys	Hintz	31 rue Gambetta - Dechy	3,6
26-mars-13	Mortreux		59 rue de Douai - Arleux	5,34
		Lucas	43 rue Fontaine - Fressain	
26-mars-13	Wagret	Tanca	413 rue de Metz - Douai	4,88
26-mars-13	Hennette	Dervelle	63 rue Molière - Ostricourt	7,08
		Klym	923 hameau de la Rue - Moncheaux	
26-mars-13	Wagret	Maraniak	153 rue du parc - Dorignies	1,98
26-mars-13	Theys	Dureux	583 rue montigny - Lallaing	1,96
26-mars-13	Hennette	Stratiforme	570 rue du pavé - Bersée	15,62
27-mars-13	Wagret	Sté Apinor	rue Delcambre - Douai	3,22
27-mars-13	Envinord	Partenord	19 rue du Hus - Illies	3,4
		Vilogia	99 rue Vandemeersch - Mouvaux	
27-mars-13	Hennette	Sté PSD	Libercourt	10
28-mars-13	Mortreux	Mortreux	3 - 8 rue des Juifs - Bugnicourt	7,22
28-mars-13	Theys	Wibaut	751 rue de Montigny - Lallaing	1,23
28-mars-13	Wagret	Bourdon	46 rue Lebas - Lambres	5,04
29-mars-13	Theys	Sytia	Sin le noble	8,14
29-mars-13	Theys	Moretti	2 - 18 rue de Brest - Sin le noble	4,74
			6 - 8 rue de Morlaix - Sin le noble	
29-mars-13	Theys	restaurant L'Escale	rue Abbaye - Brunemont	7,84
2-avr.-13	Envinord	Partenord	7-9 rue Dusotoit - Haubourdin	4,46
2-avr.-13	Hennette	Dumortier	374 rue du grand Sainghin - Sainghin	8,44
		Becu	1153 rue de Peronne - Sainghin en mélantois	
		Lowys	140 rue de la Croix - Genech	
		Cuer	12 rue du Silot - Cappelle en pèvèle	
		Adomi	38 route nationale - Aix lez Orchies	
		Vincent	13 rue du Bourgeon - Bersée	
		Favier	31 rue Foch - Tourmignies	
		Longuepée	95 route nationale - Ennetières les Avelins	
		Verreman	90 rue roger Salengro - Thumeries	
		Carlier	47 Résidence du Paradis - Thumeries	
		Augustyniak	99 rue du Pévèle - Thumeries	
		Bakka	18 Hubert Bouhaye - Auby	
		Mairie	580 rue du Ghien - Beuvry la Forêt	
3-avr.-13	Theys	SOGINORPA	2 rue de Brest - Sin le noble	6,42
3-avr.-13	Theys	VNF	route de Tournai - Waziers	6,14
3-avr.-13	Wagret	Joswidk	1057 rue Voltaire - Raimbeaucourt	4,04
3-avr.-13	Wagret	Willaude	22 rue Roger Salengro - Lauwin Planque	3,1
4-avr.-13	Wagret	Urbaniak	103 rue Ferrer - Auby	3,28
4-avr.-13	Envinord		1 rue Durant - Haubourdin	3,64
		Partenord	10 rue P.Curie - Haubourdin	

5-avr.-13	Hennette	Levasseur	2 Résidence des Saules - Mons en pévèle	7,86
		Duhem	37 rue Louis Guislain - Nomain	
		Coroenne	55 rue Plumez - Landas	
		Chrétien	42 rue Louis Chuffart - Fretin	
		Huon	4 rue du Mal Joffre - Fretin	
		Bontemps	515 rue de la Catoire - Faumont	
		Thery	46 rue de Secmont - Mons en pévèle	
		Coupé	17 rue de Lubersac - Roost Warendin	
		Verbecq	88 rue Gde Campagne - Templeuve	
		Duretete	29 rue du petit Bonheur - Bersée	
		Félix	20 rue de la Baille - Templeuve	
Mazingue	24 rue du Mal Foch - Fretin			
5-avr.-13	Wagret	Bernard	55 rue du Polygone - Douai	6,04
8-avr.-13	Wagret	Blondin	612 rue J.Jaures - Cuincy	5,58
8-avr.-13	Hennette	Piquet	5 Chemin Départ 938 - Orchies	7,04
		Poupart	29 rue Jean Lagache - Orchies	
		Delecroix	4 rue Gde Campagne - Templeuve	
8-avr.-13	Wagret	Masse	2297 route de Lille - Sainghin en Mélantois	1,14
9-avr.-13	Wagret	Lasser	CHD - Douai	0,68
9-avr.-13	Wagret	Kowzorr	587 rue des Trannois - Dorignies	1,82
9-avr.-13	Wagret	They	450 Av du Mal Leclercq - Sin le Noble	5,56
9-avr.-13	Wagret	Bernard	125 rue du Polygone - Douai	6,42
9-avr.-13	Tison	Verstavel	179 rue du Salzoire - Beuvry la Forêt	6,42
		SCI du Molinel	1293 rue du Molinel - Coutiches	
		Longuepée	Route Nationale - Râches	
		Hoel	1545 rue Albert Ricquier - Beuvry la Forêt	
		Oger	28 rue Marceau - Fretin	
		Cimetière de Somain	Flers	
9-avr.-13	Hennette	beumann	1 rue de la gare - Mons en pévèle	5,3
		Henry	556 Hameau du Bois - Mérignies	
		Caillet	22 rue de Lardinière - Templeuve	
		Dehaies	58 rue Pasteur - Ostricourt	
10-avr.-13	Hennette	Miroux	13 route de Béthune	4,08
10-avr.-13	Envinord	Partenord	9 rue Dumont - Haubourdin 12 rue P.Curie - Haubourdin	4,3
10-avr.-13	Wagret	Desailly	31 rue Destrain - Douai	4,98
10-avr.-13	Veolia	Desprez	771 Chemin de la Brayelle - Lambres	5,9
10-avr.-13	Hennette	Salembres	100 Chemin des Marlières - Lambres	6,72
		herbaut	16 rue du Mal Joffre - Bourghelles	
		Pierreuse	13ter rue Bonnance - Templeuve	
		Chrétien	18 rue du pavé - Mons en pévèle	
		Hervieu	96 rue du Houblon - Beuvry la forêt	
		deregnacourt	21 ruelle Mulet - Beuvry la forêt	
		Demarets	455 rue de Fournes - Genech	
10-avr.-13	Veolia	Delcroix	51 route nationale - Bachy	5,28
10-avr.-13	Veolia	Pinquet	route d'Esquerchin - Lauwin Planque	9,48
10-avr.-13	SARP Nord	Guyot	chemin de la Brayelle - Lambres	2,92
11-avr.-13	They	Sanef	Cambrai	5,78
11-avr.-13	Mortreux	Palavit	174 rue St Jacques - Douai	2,8
11-avr.-13	They	Gambry	151 rue Jaures - Guesnain	6,86
11-avr.-13	They	Belier	45 rue Alcide Moché - Douai	3,26
11-avr.-13	SARP Nord	Sanef	Cambrai	2,42
11-avr.-13	SARP Nord	Credit mutuel	Caudry	4,38
11-avr.-13	Wagret	Desailly	31 rue Destrain - Douai	7,6
12-avr.-13	Hennette	Ricourt	13 rue des Aubergines - Oignies	6,08
12-avr.-13	Hennette	Bret	680 rue voltaire - Sin le noble	4,38
		Dervaux	19bis rue de la Bourlière - Fourmignies	
		Pruvost	29 rue du Château - Mouchin	
		Singier	3 rue de la Grande Poterie - Attiches	
12-avr.-13	Mortreux	Dessemine	27 rue Delebrucq - Aubigny	7,6
12-avr.-13	Mortreux	Camping le République	Aubigny	6,08
12-avr.-13	They	Garage Mollet	rue Anicot - Cuincy	6,04
15-avr.-13	Wagret	Gras	296 rue des Bleuets - Râches	4,04
15-avr.-13	They	Verstocke/Machu	1520 rue J.Jaures - Raimbeaucourt	4,38
15-avr.-13	Mortreux	Allois	523 Faubourg de Paris - Douai	6,76
15-avr.-13	Mortreux	Bor	10 rue Guilbert - Cantin	5,2
15-avr.-13	They	Ksiazek	22 rue Achille Dincq - Sin le noble	9
15-avr.-13	They	Lefrère	273 rue de Douai - Goeluzin	4,94
16-avr.-13	Hennette	Leduc	250 rue Victor fichelle - Auchy lez Orchies	9
		Ferreira	7 rue Gauthier - Templeuve	
		Heddebaut	41 rue du riez - Templeuve	
		Crombez	609 rue de Faumont - Faumont	
16-avr.-13	Mortreux	Rauwel	14 rue P.Marie Curie - Ennevelin	6,34
16-avr.-13	Mortreux	Minta	339 rue Arcy - Frais Marais	2,58
16-avr.-13	Mortreux	Coquerel	103 rue Charlet - Sin le noble	6,34
16-avr.-13	Wagret	Leblond	658 rue Berthe Garnier - Douai	2,58
16-avr.-13	They	Leblond	69 rue Delattre de Tassigny - Flers En Escrebieux	2,58

17-avr.-13	Hennette	Vanoverschelde	1989 rue des Ramoniers - Coutiches	6,6
		Plateaux	27 impasse Brossolette - Flines lez Râches	
		Jacquin	89 cité du Bois rue des Peupliers - Thumeries	
		Caudron	20A rue du Quinberge - Nomain	
17-avr.-13	Mortreux	Dewaele	29 rue de la Quieze - Templeuve	5,48
		Legallais	9 rue Acacias - Lecluse	
17-avr.-13	Wagret	Walthery	367 rue Léo Lagrange - Douai	4,6
17-avr.-13	Hennette	Brasselet	233 rue Pasteur - Bachy	8,14
		Vanhaverbeke	417 rue du vieux Condé - Saméon	
		Audiger	15 rue Albert Ricquier - Beuvry la forêt	
		Plus	102 Avenue de la Liberté - Orchies	
18-avr.-13	Wagret	Clinkowski	2 rue Damier - Frais marais	2,18
18-avr.-13	Hennette	Langlant	1485 rue Grand Rue - Bersée	9,48
		Picauet	49 route nationale - Pont à Marcq	
		Sampoux	39 rue du Cawoin - Mons en pévèle	
		Matysiak	103 rue J.Jaures - Roost Warendin	
18-avr.-13	Mortreux	Delcroix	101 rue J.Jaures - Roost Warendin	5,68
18-avr.-13	Hennette	Dupas	rue d'Aubigny - Féchain	7,1
		Morel	7 rue Leopold Gleize - Douvrin	
		Placica	9 rue Auguste Renoir - Libercourt	
19-avr.-13	Hennette	Wauthier	10 rue Paul Vaillant - Seclin	5,48
19-avr.-13	Wagret	Denetière	452 rue Pasteur - Raimbeaucourt	5,14
22-avr.-13	Envinord	Muchelet	230 rue J.B Lebas - Lambres	3,14
22-avr.-13	Hennette	Partenord	3 rue Ferront - Haubourdin	7,46
		Denetière	452 rue Pasteur - Raimbeaucourt	
		Brahimi	420 rue Vieux condé - Saméon	
		Lefebvre	236 rue Salengro - Cysoing	
22-avr.-13	Theys	Quilliot	46 rue paradis - Thumeries	1,26
23-avr.-13	Theys	Lourdault	33 rue Levy - Sin le noble	5,92
23-avr.-13	Theys	Lambour	2 route de Loffre - Dechy	6,76
23-avr.-13	Mortreux	Moretti	90 rue du Château du Liez - Raimbeaucourt	4,44
23-avr.-13	Hennette	Meresse	28 rue Guynemes - Lambres	9,76
		Legrand	33 route de Marchiennes - Orchies	
		Baert	87 rue Claude Jean - Orchies	
		Masquelier	3 rue du Gal de Gaulle - Cappelle en pévèle	
		Lemille	316 rue St Jean - Mons en pévèle	
		Lancelle	700 rue de la Ricarderie - Bersée	
		Harmenia	15 rue du petit marais - Frétin	
		Gaume	134 Place Clemenceau - Raimbeaucourt	
		Guiot	23 rue Jacinthes - Haisnes	
		Courcol	43 route nationale - Ennetière les Avelin	
		Brylewski	15 rue Cordier - Leforest	
23-avr.-13	Theys	Desbonnets	888 rue Foch - Raimbeaucourt	7,28
23-avr.-13	Veolia		133 rue Fortier - Douai	5,14
24-avr.-13	Theys	Lambres		4,44
24-avr.-13	Wagret	Leman	965 Chemin de la Brayelle - Lambres	4,36
24-avr.-13	Hennette	Thiollet	193 rue de Lambres - Douai	6,54
		Ryckewaert	6 Allée des perdraux - Libercourt	
		Faideau	82 rue Delobelle - Libercourt	
		Verbeque	2 rue St Venant - Ostricourt	
		Flinois	71 rue J.Jaures - Leforest	
		Delemme	42 rue Denetières - Auby	
		Degand	43 rue Denetières - Auby	
24-avr.-13	Theys	Langrenay	267D rue Tirmant - Raimbeaucourt	5,7
24-avr.-13	Hennette	Villain	Abbaye de Vaucelles	5,84
25-avr.-13	Mortreux	Mairie	45 rue J.B Collette - Attiches	3,98
25-avr.-13	Wagret	Chopin	40 rue du 8 mai - Arleux	12,28
25-avr.-13	Hennette	Sipieter	8eme RMAT - Douai	8,1
		Mahé	68 rue Mulier - Seclin	
		SCI d'Attiches	54bis rue collette - Attiches	
		Krukowski	16 rue Louise Aubracq - Pont à Marcq	
25-avr.-13	Wagret	Clause	8 rue Gaston Singé - Pont à Marcq	1,36
26-avr.-13	Hennette	Walthery	367 rue Léo Lagrange - Douai	9,02
26-avr.-13	Wagret	Stratiforme	rue du Pavé - Bersée	1,24
26-avr.-13	Hennette	Maceaux	83 rue Labisse - Douai	7,12
26-avr.-13	Hennette	Stratiforme	rue du Pavé - Bersée	8,72
		Carin	394 rue Gabriel Peri - Anhiers	
		Hornes	157 Quai du Canal - Râches	
		barbier	31 rue Jean Lagache - Orchies	
		Leuleu	23 rue vert bois - Nomain	
		Delannoy	16 Chemin des Tilleuls - Fourmignies	
	Mannini	9 cité de la Panerie - Thumeries		
	Zacharewicz	29 rue Lubersac - Roost Warendin		

29-avr.-13	Hennette	Giles	15 Av du Mal Leclercq - Orchies	7,3
		Plaisant	2 rue Louis Aragon - Orchies	
		Bassement	27 cité du Wacca - Mons en pévèle	
29-avr.-13	Wagret	Desailly	31 Av Destrain - Douai	5,44
30-avr.-13	Mortreux	Datichy	20 rue Chantreau - Féchain	5,76
30-avr.-13	Hennette	Wepierre	38bis rue du petit sec marais - Bouvignies	7,8
		Castelain	66 rue de la Lombarderie - Bouvignies	
		Dauphin	143A rue Edouard Vaillant - Raimbeaucourt	
		Miquet	37 cité Henri Beghin - Thumeries	
		Bourgeois	61 rue Léon Blum - Auby	
		Maitret	411 rue d'Orchies - Landas	
30-avr.-13	Theys	Duvocelle	70 Place Roger Salengro - Landas	3,1
30-avr.-13	Wagret	Café le Chantilly	57 place Maugi - Douai	4,52
30-avr.-13	SARP Nord	Clary	730 rue J.Jaures - Roost Warendin	1,08
		Caisse d'épargne	Fauchain	
2-mai-13	ENVINORD	Crédit mutuel	Bavay	5,3
		ECOLE RAOUL	FOURNIES EN WEPPEES	
2-mai-13	HENNETTE	FONTAINE	2 BIS RUE DU BAR BERSEE	8,34
		CARLIER	16 RUE DE ROUBAIX TEMPLEUVE	
		DUQUESNOY	109 RUE DES PRES CYSOING	
2-mai-13	WAGRET	LESTREZ	27 RUE HENRI MILLEZ LOUVIL	4,02
3-mai-13	HENNETTE	CATILLON	9 RUE PASTEUR LEFOREST	9,46
3-mai-13	SED	HOUDER	163 PLACE DU BARLET	0,96
3-mai-13	HENNETTE	MADELAINE	2 RUE DU BAS HAMEAU NOMAIN	8,72
		CIMETIERE	RUE FAIDHERBE WAZIERS	
		LEFEBVRE	948 RUE DU MOLINEL COUTICHE	
		LEFEBVRE	192 RUE DELORY ROOST WARENDIN	
		LESOIN	68 RUE DE LA BAILLE TEMPLEUVE	
		CORNILLE	74 RUE DE LA MAIRIE PERONNE EN MELANTOIS	
6-mai-13	THEYS	DECATOIRE	32 ROUTE NATIONALE BACHY	4,62
6-mai-13	MORTREUX	DEBAVIA	134 RUE CARDOIN FRAIS MARAIS	1,22
6-mai-13	WAGRET	DEBAVIA	274 RUE DES FUSILLES OSTRICOURT	6,04
6-mai-13	HENNETTE	KRUZINA	53 BD DE LA LIBERTE SIN LE NOBLE	5,58
		FAUQUENBERG	40 RUE DE LA CHENGUIERE ROOST WARENDIN	
6-mai-13	HENNETTE	DUMONT	3 RUE GERMAIN DELAHAYE PONT A MARCQ	6,2
		CHARLIER	10 RUE DES COMBATTANTS ORCHIES	
		CLABAUT	968 RUE DU MOULINEL COUTICHES	
		LOCOCHE	432 RUE DU FIEL BOUVIGNIES	
		GEUNS	1167 ROUTE NATIONALE COUTICHES	
6-mai-13	TISON	FIEVET	458 RUE DES RAMONNIERS COUTICHES	7,92
		RESTAURANT LES THUILIRIES	ROUTE NATIONALE BEUVRY LA FORET	
		DEREGNAUCOURT	155 RUE DES SŒURS BOUQUERELLE RAIMBEAUCOURT	
		BLERVAQUE	16 RUE GABRIEL PERI FLINES LES RACHES	
7-mai-13	HENNETTE	BAILLEUX	408 RUE HENRI LENNE RAIMBEAUCOURT	6,78
7-mai-13	THEYS	KULBERDA	51 RUE SAINTE BARBE RAIMBEAUCOURT	9
7-mai-13	WAGRET	DERACO	7 RUE DE LA DISTILLERIE MONS EN PEVELE	4,96
7-mai-13	MORTREUX	LEMAIRE	33 RUE DE LA PETRIE MONS EN PEVELE	6,32
7-mai-13	THEYS	DAUSSY	2066 RUE D'OISY GOEULZIN	5,18
13-mai-13	MORTREUX	DUBOIS	3 RUE DU DOMIER FRAIS MARAIS	6,58
		CARREFOUR CONTACT	ARLEUX	
13-mai-13	WAGRET	CAMPING LA SAULAIE	FECHAIN	2,08
		SCIMIB	13 RUE DE VERDUN SIN LE NOBLE	
		PRISCO	184 RUE D'ARCY FRAIS MARAIS	
		PRISCO	23 RUE D'ARCY FRAIS MARAIS	
		ECOLE DU PAVILLON ROUX	RUE LEONIE MAREAUX DOUAI	
		ENTREPRISE GAUTHIER TAQUET	DOUAI	
		CAULLET	1036 RUE DEMESMAY CYSOING	
13-mai-13	HENNETTE	JONCKEERE	12 RUE DE LA POTERNE ORCHIES	8,42
13-mai-13	HENNETTE	DELPLANQUE	92 RUE CLAUDE JEAN ORCHIES	4,18
		DEMARCQ	9 RUE DES ANCIENS COMBATTANS ORCHIES	
		ROGER	69 RUE NEUVE TEMPLEUVE	
		BECU	1153 ROUTE DE PERONNE SAINGHIN EN MELANTOIS	
14-mai-13	MORTREUX	RICQ	147 RUE ROGER SALENGRO THUMERIES	4,6
14-mai-13	SED	PIZINSKI	36 RUE DE SECMONT MONT EN PEVELE	4,08
		GUILBERT	17 RUE VICTOR HUGO THUMERIES	
14-mai-13	WAGRET	CRETON	72 RUE JULES GUESDE WAHAGNIES	8,88
		BRILLON	56 RUE JEAN LEBAS	
		BANCEL	CHANTIER RUE ALAIN CHARTIER FLERS EN ESCREBIEUX	
		LASSON	CAD	
14-mai-13	HENNETTE	CARLIER	8 RUE DES CHENES THUMERIES	4,08
		MORTELECQUE	4 RUE LAFAYETTE PROVIN	
		MINESSE	274 RUE DES FUSILLES	
		LEFEBVRE	948 RUE DU MOLINEL COUTICHE	
		ALLUIN	192 RUE GUSTAVE DELORY ROOST WARENDIN	
14-mai-13	HENNETTE	VENDEVILLE	165 CITE GAMBETTA OSTRICOURT	4,6
		WEBERT	111 CITE DIJEAU OSTRICOURT	
		CUFFARO	5 RUE DES TILLEULS THUMERIES	

14-mai-13	SARP NORD	STATION BP	TRITH SAINT LEGER	3,54
		BROUX	43 RUE FLORIS DUREZ ORCHIES	
		BIARD	1350 RUE DE LA LIBERATION GENENCH	
14-mai-13	HENNETTE	SCEH PASCAL BEAUCAMPS	340 RUE DE PERONNE LOUVIL	
		BEAUCAMPS	290 RUE DE PERONNE LOUVIL	8
		BEAUCAMPS	220 RUE DE PERONNE LOUVIL	
		PASQUIEZ	60 RUE DE QUIEZE TEMPLEUVE	
15-mai-13	HENNETTE	PROVENSAL	9 RUE DE SAINT NICOLAS BERSEE	
		MORIVAL	20 RUE DE PHALEMPTRE ORCHIES	
		BADOT	29 RUE DE SECLIN AVELIN	6,58
15-mai-13	THEYS	BONNEL	21 ROUTE NATIONALE ENNEVELIN	
		BRUNAU	957 RUE DU GENERAL DE GAULLE FAUMONT	
15-mai-13	THEYS	PECQUEUR	RUE PASTEUR WAZIERS	6,18
16-mai-13	HENNETTE	BOUMLIL	4 RESIDENCE LE PARADIS THUMERIES	8,52
		TROUWAERT	16 RUE DE LA LANGUETTE ORCHIES	
17-mai-13	WAGRET	PARMENTIER	33 RUE DU MARAIS DAUPHIN FLERS EN ESCREBIEUX	6,84
		TRINEL	47 RUE DU PARADIS TEMPLEUVE	
17-mai-13	HENNETTE	DELANNOY	117 RUE DE LA DISTILLERIE EN MONS EN PEVELE	5,14
		CHATELAIN	26 RUE DES QUATRES CORNETS TEMPLEUVE	
17-mai-13	HENNETTE	WIDOBQUEUX	473 RUE MIRONZ LATIN LANDAS	8,12
17-mai-13	THEYS	JOLY	70 RUE DES FRERES BOUHOURS SOMAIN	3,78
17-mai-13	HENNETTE	BAOUSSON	6 AVENUE DU MARECHAL LECLERCQ ORCHIES	
		MARMOUSEZ	78 RUE GABRIEL PERI FLINES LES RACHES	6,9
		WILLOQUAUX	473 RUE MIRONZ LATIN LANDAS	
21-mai-13	THEYS	WALLOIS	10 RUE AMPERE DOUAI	2
21-mai-13	HENNETTE	BAGANAS	70 RUE DU PETIT SEC MARAIS BOUVIGNIES	6,42
22-mai-13	THEYS	SWEETLOVE	41 RUE DES MAILLETS DOUAI	6,3
22-mai-13	THEYS	DIAZ	56 RUE BENJAMIN FAURE WAZIERS	1,52
22-mai-13	HENNETTE	DELVAL	76 RUE BOUTEAU BEUVRY LA FORET	
		DELANNOY	60 RUE DE L'ANCIENNE POSTE BEUVRY LA FORET	8,16
		VALLIN	43 RUE KLEBER LEFOREST	
		COGEZ	4 RUE DU CORNET AU BOIS FLINES LES RACHES	
22-mai-13	WAGRET	BERNARD	55 RUE DU POLYGONE DOUAI	3,6
		DESORMAIS	34 RUE D'ARDOMPRES TEMPLEUVE	6
22-mai-13	HENNETTE	SION	36 RUE DE LA CHASSE PERONNE EN MELANTOIS	
		HOUZET	279 CHEMIN DE LA JUSTICE LANDAS	
		DELEAU	34 RUE DE LA PATERNE ORCHIES	
24-mai-13	WAGRET	CANSON	63 RUE DU FAUBOURG DE BETHUNE	5,56
24-mai-13	HENNETTE	DE MAEYER	12 RUE JEAN POLLART LIBERCOURT	8,72
		TIRMONT	4 RUE DU VIEUX BOURG BERSEE	
		CHAROT	462 RUE DU COQUET FAUMONT	
		ALEXANDRE	22 RUE DE SECMONT MONS EN PEVELE	
		COILLET	147 B RUE PASTEUR (impasse) RAIMBEAUCOURT	
		DECARMIN	58 RUE PAUL LAFARGUE RAIMBEAUCOURT	
24-mai-13	ENVINORD	DERENAUCOURT	6 HAMEAU DE THOUARS CAPELLE EN PEVELE	
24-mai-13	HENNETTE	NYRSTAR	AUBY	3,42
		VERNAY	655 RUE ALBERT RICQUIER BEUVRY LA FORET	7,88
		QUINBARD	39 RUE HENRI DELCROIX NOMAIN	
		KRUKOWSKI	1 BIS RUE HAUTE RUE TEMPLEUVE	
		CAPONT	58 CITE CHATEAU ROYAUX LEFOREST	
27-mai-13	MORTREUX	DELATTRE	16 RUE DELEBRURY AUBIGNY AU BAC	5,44
27-mai-13	HENNETTE	STRATIFORME	RUE DU PAVE A BERSEE	15,68
27-mai-13	THEYS	ATT	54 RUE BENJAMIN FAURE WAZIERS	8,1
		NORMAND	2000 RUE DE OISY GOEULZIN	
27-mai-13	WAGRET	LERMITTE	48 IMPASSE BOURSEUIL DOUAI	7,12
		ROUESSEL BAHEAU	1 RUE SAINT ETIENNE WINGLES	8,58
28-mai-13	HENNETTE	MARTIN	112 RUE ROGER SALENGRO WINGLES	
		MOUGIN	401 RUE HALOUCHERY COUTICHES	
28-mai-13	THEYS	CAPRON	35 RUE DU MINEUR WAZIERS	7,96
29-mai-13	WAGRET	PODA	68 RUE RENE CAILLIES DORIGNIES	4,68
		GILLOT	18 RUE ANDRE MALRAUX THUMERIES	8,24
28-mai-13	HENNETTE	FONTAINE	26 RUE DE BONNANCE TEMPLEUVE	
		LIEVENS	12 RUE DE LA COQUERIE NOMAIN	
		WAGRET	GUILBERT	38 RUE DE DOUAI A LAMBRES
29-mai-13	SED	DOUTRELANT	17 QUAI MIRABEAU LAMBRES	4,5
30-mai-13	WAGRET	SAMOIN	438 RUE GAMBETTA LAMBRES	2,68
30-mai-13	MORTREUX	PLUBLIDEY	218 RUE ARCY FRAIS MARAIS	5,88
		CHEDIBA	148 RUE RIBAUT DOUAI	
30-mai-13	HENNETTE	MULIER	47 RUE VOLTAIRE OSTRICOURT	7,92
		LEMAIRE	3 RUE JULES GUESDE ENNEVELIN	
		DELMER	84 RUE JEAN JAURES LEFOREST	
30-mai-13	THEYS	UATP	Rue les SAISONS QUI CHANTENT WATTIGNIES	7,72
			RUE DU 14 JUILLET WATTIGNIES	

31-mai-13	WAGRET	CORLOUZ	578 RUE DE FERIN DOUAI	2,3
31-mai-13	HENNETTE	VACHET	23 RESIDENCE LES MOULINS OSTRICOURT	7,02
		LAVECOT	6 RUE DE L'ABBE BONPAIN FRETIN	
		POTTIER	36 RUE NATIONALE PONT A MARCQ	
31-mai-13	MORTREUX	CAUDRELIER	1477 RUE GRANDE RUE BERSEE	
		RENARD	78 RUE JAURES LEWARDE	5,98
31-mai-13	HENNETTE	DEFFONTAINES	754 RUE DE LA LIBERATION GENECH	9,52
		BORDICHINI	51 RUE DES PRES CAPELLE EN PEVELE	
		BOGAERD	373 RUE DU GENERAL LECLERCQ CYSOING	
		DEFFRENNES	409 RUE DU GENERAL LECLERCQ CYSOING	
31-mai-13	SARP NORD	LCL	ALBERT	1,64
		CREDIT MUTUEL	CARVIN	
		CREDIT MUTUEL	CATEAU CAMBRAIS	
3-juin-13	THEYS	HAMED	75 COURS DE L'ESCREBIEUX DOUAI	3,12
		GUERRA	24 ALLEE DES TILLEULS MERIGNIES	
3-juin-13	HENNETTE	MOREL	27 RUE HENRI FIEVET ORCHIES	7,44
3-juin-13	MORTREUX	DELAPLACE	544 RUE DU GENERAL LECLERCQ CYSOING	
			19 RUE FACON WAZIERS	8,34
3-juin-13	WAGRET	GAUBERT	50 RUE CLEMENCEAU LALLAING	
3-juin-13	WAGRET	GAUBERT	Bd JEANNE D'ARC DOUAI	4,68
4-juin-13	MORTREUX	FAIDHERBE	12 RUE DE VILLERS ERCHIN	2,82
4-juin-13	HENNETTE	MILLEVILLE	83 RUE DU MARECHAL JOFFRE RAIMBEAUCOURT	
		DUEZ	192 RUE DU BOUJAN FAUMONT	7,18
		MUSSCHE	166 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE PERONNE EN MELANTOIS	
		HERGOAT	35 RUE DE LA MAIRIE PERONNE EN MELANTOIS	
4-juin-13	WAGRET	DEROUA	6 RUE DE COTTIGNIES FRAIS MARAIS	2,34
4-juin-13	HENNETTE	DERUBAL	23 RUE MAURICE MOLHANT BOURGHELLES	
		GAUQUIER	13 ROUTE DE DOUAI MOUCHIN	8,2
		GAUQUIER	11 ROUTE DE DOUAI MOUCHIN	
		SALLEZ	13 RUE BOSQUILLON ORCHIES	
5-juin-13	HENNETTE	CARON	30 CITE DU BOIS THUMERIES	
		DELEAU	131 RUE ROGER SALENGRO THUMERIES	8,8
		SENECHAL	33 RUE JJ ROUSSEAU AUBY	
5-juin-13	WAGRET	LAUWAERT	370 RUE DE LA MOUSSERIE MERIGNIES	
5-juin-13	WAGRET	CORLORIER	RUE DE FERIN DOUAI	2,72
5-juin-13	HENNETTE	WILLIATTE	244 RUE DES POIRIERS BOUVIGNIES	
		CAOELAIN	1417 RUE GRANDE RUE BERSEE	6,8
6-juin-13	WAGRET	LOCQUET	21 RUE ANDRE MALRAUX THUMERIES	
		LELONG	12 RUE DES MARAIGUEZ FLINES LES RACHES	3,54
7-juin-13	HENNETTE	THIBAUT	1 RUE DU PAVE MONS EN PEVELE	8,64
		RIBEIRA	25 RUE DU PETIT BONHEUR BERSEE	
		BUIRON	59 RUE FLORIS DUREZ ORCHIES	
		RAMERY	151 RUE DU GENERAL DE GAULLE LA NEUVILL	
10-juin-13	THEYS	SOCIETE GENERAL	RUE LEFORT LALLAING	2,76
10-juin-13	WAGRET	KOWZORR	887 RUE DES TRANNOIS DORIGNIES	2,88
10-juin-13	THEYS	SOCIETE GENERAL	2 RUE SCALFORT LALLAING	8,62
10-juin-13	WAGRET	SOCIETE SITEX	CHD BATIMENT LAPADE DOUAI	5,5
11-juin-13	MORTREUX	LEVEL	54 RUE DECROIX SIN LE NOBLE	7,42
		DELCOURT	270 RUE DU FAUBOURG FRESSAIN	
11-juin-13	HENNETTE	DUCOURTIAUX	535 CHEMIN DE LA JUSTICE LANDAS	7,14
		HOMBECK	22 BIS RUE DE WACHEMY TEMPLEUVE	
		DEMATHE	82 RUE DU 19 MARS 1962 THUMERIES	
		RAMERY	ROUTE DE NEUVILLE THUMERIES	
11-juin-13	WAGRET	CIR CHLORATION DES EAUX	COURCHELETTES	6,88
11-juin-13	THEYS	LAURENT	4 RUE DU 8 MAI LALLAING	4,8
12-juin-13	THEYS	VANGRATTEM	6 ROUTE NATIONALE FLERS	4,32
12-juin-13	WAGRET	DUFLOT	522 BD JEANNE D'ARC DOUAI	4,14
12-juin-13	HENNETTE	DELVIGNE	13 RUE DE LA FAIENNE ORCHIES	
		RAMAN	400 RUE HENRI MILLEZ LOUVIL	
		BATHEUX	37 RUE MARTINEMP RADINGHEM EN WEPPE	8,44
		BLOMME	40 RUE DE FLEURUS ORCHIES	
		ARCHACKI	15 ROUTE DE WAHAGNIES LIBERCOURT	
		FRONCEK	330 RUE EDOUARD VAILLANT RAIMBEAUCOURT	
		MAZINGUE	24 RUE DU MARECHAL FOCH FRETIN	
		SLIEN	44 RUE DE LA CHASSE PERONNE EN MELANTOIS	
		MOUVAUX	346 RUE DU GRAND SAINGHIN SAINGHIN EN MELANTOIS	
		CUIGNIEZ	24 RUE DELANNOY ROSULT	
		WILLEMOT	86 RUE PATRICK DESCAMPS THUMERIES	
12-juin-13	WAGRET	FLINOIS	5 RUE DU CHATEAU CHEMA	
		WACRENIER	44 ROUTE NATIONALE PONT A MARCQ	
12-juin-13	WAGRET	SIKORA	18 RUE VIERGE MARIE DOUAI	3,48
13-juin-13	MORTREUX	QUESNOY	185 RUE DE DOUAI SIN LE NOBLE	6,5
			660 RUE HALAGE ARLEUX	
13-juin-13	HENNETTE	MONTOIS	13 RUE PIERRE SEMARD FRETIN	8,72
		KEYSER	49 RUE CALMETTE QUERIN FRETIN	
		QUERY	6 RUE HENRI POLLET AUBY	
13-juin-13	THEYS	LOUIS	21 AVENUE DES ROSES COURCHELETTES	4,54
13-juin-13	MORTREUX	CAMPING MUNICIPAL	BRUNEMONT	5,9



14/06/203	HENNETTE	HOTTIN	38 RUE DE LA FAISANDERIE ATTICHES	7,66
		LESUEUR	113 RUE DU GENERAL DE GAULLE La Neuville	
		trycas	299 rue brake desrousseaux OSTRICOURT	
14-juin-13	WAGRET	OLIVIER	4 COURT ESCREBIEUX Dorignies	1,6
17-juin-13	THEYS	DUZAK	16 Paul Bert	6,78
17/06/203	MORTREUX	LOYEZ	77 RUE DELCROIX	5,96
17-juin-13	WAGRET	BOULANGER	68 BD JEANNE D'arc Douai	0,8
		OLIVIER	116 RUE ROGER SALENGRO WINGLES	6,62
17-juin-13	HENNETTE	THOREZ	107 RUE DU MOULIN ATTICHES	
		DEGOUZÉ	46 RUE DE L'HARDINIÈRE TEMPLEUVE	
		POUPELLÉ	57 RUE HAUTE TEMPLEUVE	
17-juin-13	HENNETTE		8 RUE EMILE THIBAUT MON EN PEVELE	2,38
		<b>VERDIESSÉ</b>	100 BD DES ALLIÉS FLINES LES RACHES	
18-juin-13	HENNETTE	MANOUVRIER	60 RUE GHESQUIÈRE ROOST WARENDIN	8
		HUGO	55 RUE NESTOR LONGUE EPEE BERSEE	5,54
19-juin-13	HENNETTE	VANHOVE	17 RESIDENCE DES MOULINS THUMERIES	
		FURLAN	117 RUE DU 8 MAI THUMERIES	
19-juin-13	ENVINORD	NYLSTAR	AUBY	5,38
		DESMOLT	578 RUE DU GHIEIN BEUVRY LA FORET	8,24
		NOÉ	360 RUE GAMBETTA LALLAING	
19-juin-13	TISON	INSTITUT D'ANCHIN	PECQUENCOURT	
		DEREGNAUCOURT	22 RUE DELAYE FLINES LES RACHES	
		LEJEUNE	17 RUE DU MARAICHER FLINES LES RACHES	
		DUBUS	453 AVENUE DE LA RESISTANCE LALLAING	
		COURTECUISSÉ	61 RUE DU ROSSIGNOL AUCHY LES MINES	
19-juin-13	WAGRET	FAURET	206 RUE D'ARRAS DOUAI	5,76
19-juin-13	TISON	INSTITUT D'ANCHIN	PECQUENCOURT	8
19-juin-13	THEYS	ECOLE DE MUSIQUE	RUE D'ANCHIN PECQUENCOURT	4
20-juin-13	WAGRET	LOUCHARD	289 AVENUE DES DEPORTES WAZIERS	2,32
		BIJOK	128 BD SCHUMANN LIBERCOURT	7,92
20-juin-13	HENNETTE	BAERT	22 HAMEAU D'HARDOMPRES TEMPLEUVE	
		SZCZESNY	67 RUE DE LA JONCQUIÈRE MONS EN PEVELE	
20-juin-13	THEYS	HUMEZ	214 RUE LEUNIE MAIAUX DOUAI	5,12
		SCNF	GARE DE DOUAI	
20-juin-13	THEYS	VILLAIN	3 RUE HENRI BARBUSSE HORNAING	2,42
		HONORE	212 RUE JULES FERRY RAIMBEAUCOURT	5,36
20-juin-13	HENNETTE	BAERT	87 RUE CLAUDE JEAN ORCHIES	
		CAPET	731 RUE LOUIS CARRELLE CAMPHIN EN PEVELE	
		COCQUEREZ	225 RUE COQUET FAUMONT	
20-juin-13	MORTREUX	PILLAIN	434 RUE MARCEAU MARTIN SIN LE NOBLE	5,88
		DUBUS	84 RUE VAILLANT COUTURIER SIN LE NOBLE	
21-juin-13	HENNETTE	SCI D'AULNE	36 RUE OSCAR FANGAU HELLEMES LILLES	
		ALFANO	13 RUE D'USSEL ROOST WARENDIN	8,88
		LECOMTE	13 ALLEE DES TILLEULS MERIGNIES	
24-juin-13	HENNETTE	LEFEBVRE	236 RUE ROGER SALENGRO CYSOING	6,66
		DECOTTIGNIES	34 RUE DE LA QUIÈZE TEMPLEUVE	
		HORBEZ	79 RUE DE LA QUIÈZE TEMPLEUVE	
24-juin-13	WAGRET	DEPREZ	496 RUE DE FERIN DOUAI	4,95
25-juin-13	WAGRET	LEFEBRE	98 RUE DE DOUAI LAMBRES	2,4
		LEFEBVRE	103 RUE DU GENERAL DE GAULLE LA NEUVILLE	
25-juin-13	HENNETTE	BRUNET	12 A RUE EMILE ZOLA THUMERIES	
		MICHALIK	13 RUE SCHAFFNER EVIN MALMAISON	5,98
		SION	57 RUE GUEROUX DOUVRIN	
26-juin-13	MORTREUX	BLEUVACQUE	15 RN BUGNICOURT	
		MEQUIGNON	1 RUE DES MOINES LOFFRE	5
26-juin-13	WAGRET	BENTURKUI	363 RUE DU POLYgone DOUAI	3,52
		COQUEL	47 RUE FLORIS DUREZ ORCHIES	
26-juin-13	HENNETTE	CAUCHIE	CAUCHIE 61 RUE FLORIS DUREZ ORCHIES	7,64
		WACQUEZ	121 RUE PASTEUR RACHES	
		SAVERY	85 RUE CLAUDE JEAN ORCHIES	
		OULLEVILLE	276 SENTIERS DES JARDINS OSTRICOURT	
27-juin-13	HENNETTE	AHMDE	9 CITE DE L'EMPIRE OIGNIES	9,06
		MENDEL	487 RUE DU 19 MARS 1962 OSTRICOURT	
		SEGUIN	471 RUE DE LA CUVE OSTRICOURT	
27-juin-13	HENNETTE	LANGRENEZ	122 RUE LEON BLUM RAIMBEAUCOURT	
		FARIEZ	785 RUE LEON BLUM RAIMBEAUCOURT	10,44
		MORONI	28 RUE LUBERSAC ROOST WARENDIN	
27-juin-13	HENNETTE	STRATIFORME	RUE DU PAVE	
28-juin-13	MORTREUX	LECLERCQ	3 RUE ROSE BUGNICOURT	4,28
28-juin-13	WAGRET	MIKALAK	AVENUE ALSACE LORRAINE DOUAI	3,66
28-juin-13	MORTREUX	DRAPIER	18 RUE DE LA PAIX COURCHELETTE	6,72
		DURIEZ	35 RUE GUERIN FRETIN	6,5
28-juin-13	HENNETTE	LABEEUW	101 RUE DU MOULIN ATTICHES	
		LADEN	530 RUE DE LA RICANDERIE BERSEE	
		LEBOT	49 ROUTE DE DOUAI MOUCHIN	

1-juil.-13	HENNETTE	BROUTIN	70 RUE JEAN JAURES EVIN MALMAISON	8,16
		LUCZAK	4A RUE DES TUILERIES THUMERIES	
		DESPICHT	10 RUE PIERRE SEMARD FRETIN	
1-juil.-13	WAGRET	SAMMOIN	138 RUE GAMBETTA LAMBRES	4,8
2-juil.-13	ENVINORD	NYRSTAR	RUE JJ ROUSSEAU AUBY	6,24
3-juil.-13	THEYS	DEBRADANDETTE	83 RUE DE SEMBAT RAIMBEAUCOURT	2,12
3-juil.-13	WAGRET	POUTRAU	72 PLACE DU MARCHÉ AU POISSON DOUAI	4,56
3-juil.-13	HENNETTE	DUQUESNOY	109 RUE DES PRES CYSOING	8,3
		DEMERLIERE	520 RUE DU GORGUECHON FAUMONT	
		COUPE	987 ROUTE NATIONALE MERIGNIES	
		CORNY	2 RUE ANATOLE France OSTRICOURT	
		VILLAIN	10 RUE VICTOR BOURLE MARCHIENNE	
		COSTE	251 RUE DU PETIT HEM BOUVIGNIES	
		CAUDRELIER	1 PLACE DES COMBATTANTS ORCHIES	
3-juil.-13	THEYS	AIR LIQUIDE	FRAIS MARAIS	6,85
3-juil.-13	WAGRET	MORMANE	25 RUE TRAINIAC ROOST WARENDIN	1,32
3-juil.-13	VEOLIA	ECOLE CHOPIN	VILLE DE WAZIERS	5,8
3-juil.-13	THEYS	LA GIROUETTE	112 PLACE D'ARMES DOUAI	2,38
3-juil.-13	HENNETTE	VASSEUR	370 RUE PAUL LAFARGUE RAIMBEAUCOURT	1,66
4-juil.-13	DIEVAL	LOGISTA	45 RUE DE BAPAUME VAULX VRAUCOURT	7,68
4-juil.-13	HENNETTE	CRIN	13 RESIDENCE VERTE FAUMONT	7,8
		DELGRANGE	37 RUE DU GENERAL DE GAULLE AIX LES ORCHIES	
		MENEGATTI	740 RUE DU PONT AUCHY LES ORCHIES	
		MULLIEZ	35 RUE FLORIS DURES ORCHIES	
		DUBOIS	23 RUE ANDRE MALRAUX THUMERIES	
		WOZNIAK	26 CITE DU MANOC THUMERIES	
		HOUREQUIN	11 DEPARTEMENTALE 938 ORCHIES	
5-juil.-13	WAGRET	ROHAUT	32 RUE DE LA MASSUE DOUAI	3,5
5-juil.-13	THEYS	DUPIE	1092 RUE DU MARAIS BOUVIGNIES	4,1
5-juil.-13	HENNETTE	MONTAIGNE	269 RUE PASTEUR BACHY	7,16
		DELEVOYE	1 RUE DU VIEUX MOULIN FRETIN	
		LONAVEPEE	60 RUE CALMETTE GUERIN FRETIN	
		BOULINGUEZ	17 RUE JEAN JAURES THUMERIES	
		ROUZET	206 ROUTE DE LENS DOUVRIEN	
8-juil.-13	HENNETTE	RYSER	14 RUE LAGACHE ORCHIES	7,9
		VANACKER	6 RUE DE LA FRELE BILLY AVELIN	
		MARTIN	740 RUE DE LA FROIDURE AUCHY LES ORCHIES	
		LADAM	80 RUE DE LA POTERNE ORCHIES	
9-juil.-13	HENNETTE	COGEZ	4 RUE CORNET AU BOIS FLINES LES RACHES	7,82
		DUBRUNFAUT	17 RUE GERMAIN DELETTREZ ORCHIES	
		SCHIMDT	303 RUE JEAN JAURES OSTRICOURT	
		DEWEZ	34 RUE DE L'HOPITAL RAIMBEAUCOURT	
9-juil.-13	MORTREUX	DUDA	35 RUE DES ACACIAS HAMEL	6,2
		BODAR	66 RUE D'ARCY FRAIS MARAIS	
		LOUCHEZ	186 IMPASSE DU GHIEN BEUVRY LA FORET	
9-juil.-13	HENNETTE	PETITDEMANGE	8 RUE DU BAR BERSEE	7,36
		MEURET	61 RUE DE LA DREVE LOMME	
		LYCEE D'EXCELLENCE	RUE D'ARRAS DOUAI	
10-juil.-13	THEYS	KOS	45 CITE DU WACCA MONS EN PEVELE	5,74
		DUBOIS	11 BD SCHUMAN LIBERCOURT	
		FOUVAUX	10 RUE LEONARD DE VINCI LIBERCOURT	
		STACHON	25 RUE VOLTAIRE OSTRICOURT	
10-juil.-13	THEYS	GHISLAIN	576 AV DU 4 SEPTEMBRE DOUAI	6,24
11-juil.-13	THEYS	VALLET	4543 ROUTE DE TOURNAIS FRAIS MARAIS	5,12
11-juil.-13	WAGRET	POIRET	261 FAUBOURG D'ARRAS DOUAI	6,54
11-avr.-13	WAGRET	DUPRIEZ	462 AVENUE DE STRABOURG DOUAI	6,96
11-juil.-13	THEYS	FERNANTEL	16 RUE SAINT MARTIN BELLONE	6,24
11-juil.-13	HENNETTE	CAUCHY	247 ALLEE DES GRANDS PRES MERIGNIES	6,56
		LAVERSE	356 RUE DE LA BRADERIE BERSEE	
		DERACHE	839 RUE DU MARECHAL LECLERCQ LANDAS	
		VIENNE	96 A RUE BOUQUENEL RAIMBEAUCOURT	
12-juil.-13	THEYS	RESMER	115 RUE DUTILLEUX DOUAI	4,88
12-juil.-13	HENNETTE	LEROY	26 B RUE DE LA LIBERATION MONTIGNY EN GOHELLE	8,88
		SATINGUE	14 RUE DES MARTYRS DOUVRIEN	
		HUART	6 RUE DU SILOT CAPPELLE EN PEVELE	
15-juil.-13	HENNETTE	CATTELAINE	2 RUE DE GENERAL DE GAULLE BERSEE	6,18
15-juil.-13	THEYS	GUILBERT	RUE DU BIVOUAC SIN LE NOBLE	6,24
		MAIRIE	LAMBRES	
16-juil.-13	MOTREUX	LAMBOUR	2 RUE DE LOFFRE DECHY	7,74
		GOURNAY	256 RUE DU MARAIS FECHAIN	
16-juil.-13	HENNETTE	DUBRULLE	653 RUE DE LA MOUSSERIE MERIGNIES	7
		MOLLET	2 RUE DE LANNAY NOMAIN	
		PRUVOST	29 RUE DU CHATEAU MOUCHIN	
		PYCK	22HAMEAU DU FOURNEAU TEMPLEUVE	

16-juil.-13	HENNETTE	BOUAFIA BELKACEM	20 RUE DU 8 MAI 1945 TEMPLEUVE	
		BUIRON	345 RUE DU PETIT HEM BOUVIGNIES	
		ENGELS	32 ROUTE DE SOMAIN MARCHIENNES	8,3
17-juil.-13	MORTREUX	DUMETZ	14 ROUTE NATIONALE TEMPLEUVE	
		MORTREUX	15 RUE LOUIS CHANTREUX FECHAIN	6,04
		SAVARY	85 RUE CLAUDE JEAN ORCHIES	
17-juil.-13	HENNETTE	MAUWERS	6 RESIDENCE DU BOIS DE L'ABBAYE FAUMONT	3,56
		DHALLUIN	7 RUE HENRI FIEVET ORCHIES	
		DEMARCO	75 RUE JEAN LAGACHE ORCHIES	
17-juil.-13	THEYS	LESCQ	859 RUE DES VERTS DEBOUT FAUMONT	6,77
19-juil.-13	MORTREUX	CLIQUET	110 RUE DE LA CHAPELLE FRESSAIN	
		FONTAINE	45 RUE BOCHU FECHAIN	6,24
18-juil.-13	HENNETTE	LEGRAND	33 ROUTE DE MARCHIENNES ORCHIES	8,14
		CONRAD	976 ROUTE NATIONALE MERIGNIES	
18-juil.-13	WAGRET	DOMANSKI	78 RUE MOREL DOUAI	6,24
18-juil.-13	WAGRET	DOMANSKI	88 RUE DE DOUAI LAMBRES	2,98
18-juil.-13	HENNETTE	BRISART	125 RUE ROGER SALENGRO THUMERIE	2,98
		COUPET	17 RUE LUBERSAC ROOST WARENDIN	
19-juil.-13	HENNETTE	PARSY	4 RUE DE LA PATRIE MONS EN PEVELE	
		DELANOY	117 RUE DE LA DISTILLERIE MONS EN PEVELE	7,8
		MARESCAUX	54 RUE DU GENERAL DE GAULLE PONT A MARCO	
19-juil.-13	THEYS	SCHICKETANZ	109 CITE COURT DIGEAU OSTRICOURT	
		MURA	26 RUE DESCATOIRE DOUAI	3,96
22-juil.-13	HENNETTE	PETILLON	38 RUE PAUL ALLEGOT AIX LEZ ORCHIES	
		HERRENGT	47 RUE D'ENNEVELIN TEMPLEUVE	5,32
19-juil.-13	MORTREUX	LEDUC	151 RUE DE LA CLE D'OR BERSEE	
		VOLECIA	20 RUE D'ARCY FRAIS MARAIS	5,4
22-juil.-13	HENNETTE	BOMBA	8 RUE NOTRE DAME WAZIERS	
		LEHNERT	305 RUE LEON BLUM RAIMBEAUCOURT	
		BASSEMENT	81 RUE GUSTAVE DELORY OSTRICOURT	5,4
23-juil.-13	HENNETTE	DACOSTA	2 RESIDENCE LES MARNELLE THUMERIES	
		BULTEZ	13 RUE VICTOR HUGO THUMERIES	
		FELIX	20 RUE DE LA BAILLE TEMPLEUVE	8,24
23-juil.-13	HENNETTE	BLONDEAU	2 RUE DE LA NAVETTE MONS EN PEVELE	
		DEVEAUX	617 RUE DU TALBOT LANDAS	
		WILSON	24 RUE DU ROUPION NOMAIN	9,06
23-juil.-13	THEYS	TOUTRY	37 RUE PASTEUR FRETIN	
		DELECOURT	36 RUE DES PRES CYSOING	
23-juil.-13	THEYS	MORETTI	40 RUE DE QUIMPER SIN LE NOBLE	4,24
23-juil.-13	THEYS	SOGINORPA	1 RUE DE BREST WAZIERS	2,76
23-juil.-13	HENNETTE	CHMIEL	4 RUE LEONARD DE VINCI LIBERCOURT	
		PLANQUE	1BISROUTE DE SECLIN GONDECOURT	10,22
		MASQUELIER	3 RUE DU GENERAL DE GAULLE CAPPELLE EN PEVELE	
24-juil.-13	MORTREUX	DELATTRE	16 RUE DELEBURY AUBIGNY	5,94
24-juil.-13	THEYS	SEN	CHAMBRE A VANNES RUE DE LA FONTAINE FLERS	33,5
24-juil.-13	THEYS	SEN	CHAMBRE A VANNES RUE DE LA FONTAINE FLERS	7,34
25-juil.-13	THEYS	SEN	RUE DE LA FONTAINE FLERS	6,68
25-juil.-13	HENNETTE	HORNEZ	157 RUE DES QUAI DU CANAL RACHES	
		MIQUET	55 CITE DU WACCA MONS EN PEVELE	
		MARTIN	1312 RUE DES RAMONNIERS COUTICHES	8,26
		DEMORY	6 RUE DE LA FAIENCE ORCHIES	
		DEMARCO	9 RUE DE COMBATTANTS ORCHIES	
25-juil.-13	THEYS	MANGIES	13 RUE FREDERIC JULIOT BILLY BERCLEAU	
25-juil.-13	THEYS	SEN	RUE DE LA FONTAINE FLERS (chambre a vannes)	3,4
25-juil.-13	WAGRET	MOREL	97 RUE SAINT THOMAS DOUAI	6,96
25-juil.-13	WAGRET	LEGRAND	29 RUE DE CANTIN FERIN	8,14
25-juil.-13	THEYS	SNCF	GARE DE DOUAI	59,54
26-juil.-13	HENNETTE	THARI	19CITE H BEGHIN THUMERIE	
		DURETETE	19 HAMEUA DU BERS MONS EN PEVELE	
		FOURDREGRIER	41 RUE VERTE ENNEVELIN	8,84
		CLEMENT	34 RUE DES COMBATTANTS ORCHIES	
29-juil.-13	THEYS	VISART	363 HAMEAU DU BAS MERIGNIES	
		POMPE FUNEBRE TOMZYCK	PLACE DU MARCHE PONT DE LA DEULE	5,38
29-juil.-13	HENNETTE	LADU	41 RUE SAINT NICOLAS BERSEE	
		DEGRAVE	525 RUE DE LA LIBERATION GENECH	9
29-juil.-13	MORTREUX	WILLAU	19 RUE VICTOR DELANNOY ORCHIES	
		BLANCHARD	2 COUR NOTRE DAME WAZIERS	4,76
29-juil.-13	THEYS	DECATOIRE	12 CITECOURTECUISSSE SIN LE NOBLE	
29-juil.-13	THEYS	EVIN	8 RUE DE SAILLY BELLONE	2,4
30-juil.-13	MORTREUX	BACQUET	135 RUE ANATOLE France SIN LE NOBLE	5,16
31-juil.-13	THEYS	COURMONT	253 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE LALLAING	6,2
31-juil.-13	WAGRET	RIGAULT	433 AVENUE DE METZ DOUAI	2,68
31-juil.-13	WAGRET	MAIRIE	RUE GALBER GATTI DOUAI	1,3
31-juil.-13	HENNETTE	LAINEL	18 RUE DE LA CAILLIERE TEMPLEUVE	
		DEBREVILLE	109 RUE DES WATTINES PERONNE EN MELANTOIS	
		DELOFFRE	88A RUE MARCEL SEMBAT RAIMBEAUCOURT	10,26
31-juil.-13	THEYS	MORIVAL	1058 RUE DES BOIS COUTICHES	
		31/07/2013	2 RUE VICTOR HUGO DECHY	4,26
31-juil.-13	HENNETTE	STRATIFORME	570 RUE DU PAVE BERSEE	9,5

1-août-13	MORTREUX	PANIER	67 Rue d'Arcy Frais Marais	5,2
		FOURNI	6 Rue Dervaux Lewarde	
1-août-13	THEYS	SEPTENTRIONALE	40 Rue d'Albi Montigny en Ostrovent	4,18
			44 Rue d'Albi Montigny en Ostrovent	
1-août-13	WAGRET	SEN	Rue Stassin Courchelettes	3,36
1-août-13	WAGRET	ROHAUL	32 Rue de la Massue Douai	4,74
1-août-13	HENNETTE	STRATIFORME	BERSEE	12,14
1-août-13	THEYS	THEYS	520 Route Nationale Raches	4,52
1-août-13	THEYS	THEYS	Rue du Galibot Lallaing	5,25
		DELEAU	131 Rue Roger Salengro Thumeries	
2-août-13	HENNETTE	DORCHIES	19 Rue de la résistance Orchies	8,96
		BEDU	72 Rue du Richon Sameon	
2-août-13	MORTREUX	PODA	927 Rue du Marais FECHAIN	5,3
2-août-13	WAGRET	POUTRAIN	72 Place du marché au poisson Douai	3,8
2-août-13	THEYS	LELEU	462 Rue des Fusilles Beuvry la Foret	5,4
		BECU	4 Rue du petit Bonheur Bersee	10,66
2-août-13	HENNETTE	DESPLANQUE	1031 Rue Colette Faumont	
		BERNARD	61 Rue Pasteur Raimbeaucourt	
		HERBAUT	18 Rue de Seclin Avelin	
2-août-13	THEYS	LABRYE	6 Rue de la République Hornaing	3,1
5-août-13	WAGRET	MANCHE	727 Rue des trannois Dorignies	1
		DEBACHY	89 Rue du Pas Roland Mons en Pevele	
5-août-13	HENNETTE	MEREU	12 rue de la Jonquièrè Mons en Pevele	7,52
		FLINOIS	23 Rue Albert Samoin Thumerie	
		MAHE	68 Rue JB Mullier Seclin	
5-août-13	MORTREUX	LECOUR	70 rue Sangniez Sin le Noble	2,62
		DELPLANQUE	1006 Rue de la Poisonnerie Bersee	
5-août-13	HENNETTE	GOSSE	37 Rue Malraux Thumeries	7,96
		VERLOIGNE	35 rue Pierre Brossolette Thumeries	
5-août-13	THEYS	INSTITUT D'ANCHIN	PECQUENCOURT	8
6-août-13	HENNETTE	CHICOREE LEROUX	ORCHIES	7,96
6-août-13	HENNETTE	CHICOREE LEROUX	ORCHIES	8,4
6-août-13	HENNETTE	CHICOREE LEROUX	ORCHIES	8,26
6-août-13	HENNETTE	CHICOREE LEROUX	ORCHIES	8,4
		SOLARCZYK	129 Rue Roger Salengro Thumerie	
7-août-13	HENNETTE	SMITH	467 Rue Coquet Faumont	8,56
		HUARD	63 Rue de l'Eglise Sameon	
		DUMONT	3 rue Clemenceau Tourmignies	
7-août-13	HENNETTE	CHICOREE LEROUX	ORCHIES	8,98
7-août-13	THEYS	LEGRAND	235 Rue de Paris Douai	2,42
7-août-13	HENNETTE	CHICOREE LEROUX	ORCHIES	7,46
		HAVET	87 Rue Henri Milliez Louvil	
7-août-13	HENNETTE	SANTRAINE	7 Rue d'Ennevelin Templeuve	8,92
		BRUNIN	16 Rue Grande Campagne Templeuve	
7-août-13	HENNETTE	CHICOREE LEROUX	ORCHIES	6,64
		BRIENNE	122 Route de Saint Amand Mouchin	
8-août-13	HENNETTE	ROUSSEL	4 Impasse de Lille Mouchin	6,74
		DELCROIX	28 Rue de la Caillère Templeuve	
8-août-13	MORTREUX	MOQUET	310 Chemin de la tarte Sin Le Noble	8
		SZMIEZECKI	101 Ruelle Madame Waziers	
8-août-13	WAGRET	DOMINGOS	118 Rue de baillencourt Douai	3,04
		DUFORÉ	169 Rue des eaux Bouvignies	
		THOMAS	25 Rue du Cattelet Flines les Raches	
9-août-13	TISON	IDRISSI	1 Le Pont Mouy Marchiennes	
		MARCY	6 Rue Paul Otelet Orchies	8,64
		BAILLY	655 Rue du Grand Hem Bouvignies	
		CAYEZ	12 rue de l'égalité Leforest	
		INSTITUT D'ANCHIN	Route de Vred Pecquencourt	
		MAZINGUE	24 Rue du Marechal Foch Fretin	
9-août-13	HENNETTE	LERMINET	34 Rue d'Ennevelin Templeuve	7,26
		DUMORTIER	544 Rue de la Croix Genceh	
12-août-13	WAGRET	DRAI	196 Faubourg d'Esquerchin Cuincy	5,6
12-août-13	MORTREUX	COQUEREL	103 Rue Charlet Sin le Noble	3,92
		VANWESEMAEL	228 BD des Allies Flines lez raches	
		LEMERRE	59 rue Jean Jaures Wahagnies	
12-août-13	HENNETTE	WATTRELOT	40 Rue Jules Guesde Wingles	5,72
		HOTTIN	38 Rue de la faisanderie Attiches	
		MARTIN	59 Cité du waccq Mons en Pevele	
		WAWAK	31 Rue du Petit Ennetieres Avelin	
13-août-13	WAGRET	DUMOULIN	53 Rue du Pont de l'Herbe Douai	1,96
		GZEBAT	51 rue JB lebas Ostricourt	
		DAUPHIN	143 Rue Edouart Vaillant Raimbeaucourt	
13-août-13	HENNETTE	ANGERMAN	13Rue Renoir Libercourt	7,8
		LEGRIS	31 Rue Delattre Libercourt	
		KASTUY	166 cité Gambetta Ostricourt	

14-août-13	HENNETTE	VOISIN	84 rue des Saules Harnes	
		COLMANT	723 Route National Faumont	
		HARMEGNIES	15 Rue du Petit Marais Fretin	9,72
14-août-13	THEYS	HENNO	48 Rue Alfred Cousin Fretin	
14-août-13	HENNETTE	LOGEON	555Rue JulesGuesde Sin le Noble	1,12
16-août-13	THEYS	LEMAIRE	7 Rue Guislain Nomain	7,06
16-août-13	THEYS	MEKIL	33 Rue de la Coqueries Nomain	
16-août-13	WAGRET	THEYS	26 Rue Ponthieux Aubigny	1,64
16-août-13	WAGRET	SEN	Rue de la Lorraine Lambres	2,48
		SEN	Rue de l'artois Lambres	
19-août-13	HENNETTE	HAQUETTE	589 Rue de la Broderies Bersée	
		LECLERCQ	12 Rue Voltaire Cysoing	7,76
		BUQUESNOY	109 rue des Prés Cysoing	
		PICORON	38 Rue Lagache LANDAS	
19-août-13	WAGRET	SEN	Résidence Gayant Douai	3,72
19-août-13	HENNETTE	WAMBEKE	164 Rue de la Froidures Auchy les Orchies	9,58
19-août-13	WAGRET	SEN	Résidence Gayant Douai	2,34
20-août-13	HENNETTE	MAHE	41 Rue Descamps Thumeries	
		BEAUMAN	1 Rue de la Gare Mons en Pevele	8,32
		CARLIER	8 Rue des Chênes Thumeries	
		LEGRY	1159 Rue Picteries Coutiches	
20-août-13	MORTREUX	BEGHIN	25 Rue Danhiez Frais Marais	7,14
		CASCIOLA	15 Rue d'Arcy Frais Marais	
20-août-13	HENNETTE	KULIBERON	609 Rue Foch Raimbeaucourt	
		GARSZKA	29 Rue Jean Jaures Evin Malmaison	8,9
		NEUGEBAVERT	71 Rue Pressence LEFOREST	
20-août-13	WAGRET	SEN	Résidence Gayant Douai	2,26
21-août-13	WAGRET	POLLIER	2 Rue Gabes Flers	1,74
21-août-13	HENNETTE	FLAMENT	155 Rue Roger Salengro Thumeries	
		CHARLET	304 Rue du Riez Genech	8,36
		BOURDON	13 Rue de Tulle Templeuve	
		BOOGHE	13 Rue de Nomain Templeuve	
		DAGNIAUX	923 Rue Cardonneries Bersee	6,88
		TISSERANT	40 Rue Cordonnier Auby	
		BONDEAU	375Rue Jules Ferry Raimbeaucourt	
		DELEPOULE	38 Rue Sadi Carnot Aix les Orchies	7,2
21-août-13	WAGRET	COGEZ	4 Rue cornet du Bois Flines les Raches	
		MASSIN	67 rue d'Orchies Douai	1,74
23-août-13	HENNETTE	DHAINAUT	14 Rue Renoir Libercourt	
		BELLANGER	19 rue JB Lemaire Wahagnies	
		RUCHOT	17 Rue E Thibaut Mons en Pevele	7,36
		LAINÉ	6 Rue des Chênes Thumeries	
22-août-13	THEYS	THEYS	24 Rue Ponthieux Aubigny au bac	1,16
22-août-13	WAGRET	D'HAINOT	61 Rue de Sedan Douai	4,4
23-août-13	HENNETTE	LECONTE	32 rue Calmette Guerin Fretin	9,4
23-août-13	HENNETTE	TIBERGHAN	756 Rue du Ghien Beuvrie la Foret	4,16
23-août-13	WAGRET	WARTELLE	44 Rue Delmer Templeuve	
		SEN	Résidence Gayant Douai	8,5
26-août-13	HENNETTE	CAPET	731 Rue L Carette Camphin en Pevele	
		BULLEZ	444 Rue Pasteur Bachy	9,68
		PIZINSKI	530 Rue Frête LOUVIL	
26-août-13	THEYS	MVS	Corbehem	2,92
26-août-13	THEYS	SARZI	98 Rue H Vaillant Roost Warendin	2,8
26-août-13	WAGRET	ZEROVALI	88 Rue H Guesquiere Sin le Noble	
		SEN	Résidence Gayant Douai	6,5
27-août-13	HENNETTE	NIEDZWIEDZ	15 Rue Vert Galant Carvin	
		DEBOND	6 Rue du petit pont Phalempin	
		MARTIN	112 Rue Salengro Wingles	7,92
		PADE	35 rue de l'égalité Vendin le Vieil	
		GUETTIER	140 Rue du Bois Bersée Ostricourt	
28-août-13	HENNETTE	TITECO	66 Rue des Fussilles Ostricourt	
		LESECQ	239 Rue Picteries Coutiches	7,42
		KRASEWSKI	46 BIS Rue de Secmont Faumont	
		DEBOMMET	44 Rue du G de Gaulle Pont a Marcq	
28-août-13	WAGRET	SEN	Résidence Gayant Douai	1,94
28-août-13	MORTREUX	HEUNZT	1 Rue Lucien Dupas Aubigny au Bac	
		CARRE	593 Rue de Cambrai Douai	7,04
29-août-13	HENNETTE	MARCHANP	27 Rue Guerin Fretin	
		VAMMESTE	954 Rue des Masures Samsom	9,44
		PLAYARD	197 Rue de la Mairie Moncheaux	
29-août-13	THEYS	Ecole Primaire	Rue Henri Barbusse Flers	6,24
29-août-13	WAGRET	COLLART	658 Rue Berthe Garnier Douai	2,36
29-août-13	THEYS	Ecole Primaire	Roost Warendin	12,66
29-août-13	HENNETTE	RENARD	6 Rue du Haut Moncheaux	
		GUILBERT	91 Rue de Thumeries Moncheaux	
		KROL	9 ruede Verger Oignies	7,96
		BRIENCOURT	36 Rue Langevin Oignies	
29-août-13	THEYS	LECOLINET	5 Rue des Aubepines Oignies	
29-août-13	THEYS	PICHEND	918 BD Ambroise Croizat Guesnain	2,82
29-août-13	WAGRET	CATTIAU	388 Rue de Lambres Douai	2,16

30-août-13	HENNETTE	DEFENIN	29 Rue Grande Campagne Templeuve	
		BONPAIN	90 BIS ruedes Poissonnieres Cappel en Pevele	8,68
		STAMPE	3 Rue du Hem Mons en Pevele	
30-août-13	WAGRET	POIRET	261 FBG D'Arras Douai	3,62
30-août-13	THEYS	Ecole Primaire	VILLE DE FLERS	4,5
30-août-13	HENNETTE	SION	86 Rue de la Chasse Peronne en Mélantois	5,24
		LEFEVRE	236 Rue Salengro Cysoing	
2-sept.-13	HENNETTE	ARYS	2 Place Gambetta Carvin	
		TUREK	5 Rue Corulier Oignies	7,44
		KOMOROSKI	27 Pont u Mur Leforest	
3-sept.-13	WAGRET	HERAULT	227 Rue Jean Jaures DOUAI	4,54
3-sept.-13	HENNETTE	DELANNOY	6 Rue Jean Jaures Erre	
		MATINGUE	10 Place de la Résistance Marchiennes	6,34
		DELUBY	206 Rue Lestrez Moncheaux	
3-sept.-13	HENNETTE	SOUFFOIS	18 Rue Emile Glineur Flines les Raches	5,98
3-sept.-13	WAGRET	DUTTANT	90 Faubourg d'Esquerchin Cuincy	3,96
3-sept.-13	THEYS	FOURNEL	383 Avenue d'Alsace Lorraine Douai	2,62
4-sept.-13	HENNETTE	BEAUCHAND	380 rue de Fournes Genech	
		RENONCOURT	344 Rue du Riez Genech	7
		MOREAUX	69 rue de la Fourmisière Templeuve	
4-sept.-13	HENNETTE	HEDEBAUT	rue Louis Schuffart Fretin	
		VALLOIS	4 route nationale Templeuve	
		THOMAS	52 rue de la planque Pont a Marcq	7
		MARECHAL	309 Rue Jules Ferry Raimbeaucourt	
5-sept.-13	WAGRET		rue Lavoisier	2,42
6-sept.-13	HENNETTE	MARQUIS	380 rue de la Bermerie Beuvry la Foret	
		COETANS	340 rue Henri Fievet Beuvry la Foret	4,46
		SCI Gallodrome	3 Allée du Labyrinthe Bachy	
		GRAVELINE	583 rue de Bouvincourt Moncheaux	
6-sept.-13	WAGRET		rue lavoisier Lambres	3,18
6-sept.-13	HENNETTE	GRAVELINE	536 rue de la Gare Moncheaux	
		GONNES	569 Rue Hyacinthe Lenne Raimbeaucourt	7,88
		BACHIR	98 rue Anatole France Wahagnies	
		WASTEELS	11 rue des Flandres Thumeries	
9-sept.-13	HENNETTE	MAHIEUX	77 rue du 19 Mars Thumeries	5,38
		VOLSCIO	61 rue Mirabeau Auby	
9-sept.-13	WAGRET	DELECLUSE	326Avenue du 4 septembre Douai	3,94
9-sept.-13	THEYS	HUBERT	136 rue De libes Douai	6,8
9-sept.-13	WAGRET	VERMEULEN	457 rue Leo Lagrange Douai	6,43
10-sept.-13	WAGRET	LECLERC	3 rue Gabes Flers	5,38
10-sept.-13	THEYS	DELBOUCQ	57 rue du Docteur Carton Flers	4,38
10-sept.-13	VEOLIA		147 rue des Acacias Hamel	2,88
		MORTARLIER	156 Rue des Acacias Hamel	2
		DELAUDT	150 rue des Acacias Hamel	2,04
		DONSAGNOL	167 rue des Acacias Hamel	2
		KIEPE	165 Rue des Acacias Hamel	2
11-sept.-13	HENNETTE	DUJARDIN	480 Rue du Pavé Bersée	
		DULRIEZ	15Rue du Marais de Bouvignies Flines	8,08
		DEBOUDT	111 rue de Meriez Coutiches	
		LEFBURE	484 Rue du Moulin Beuvry la Foret	
11-sept.-13	WAGRET		rue des ecoles Courchelettes	6
12-sept.-13	WAGRET	TAVERNIER	125 Rue de Guilemaer Douai	4,4
13-sept.-13	HENNETTE	OBERT	31 Rue de Bermerie Beuvry la Foret	
		VASSEUR	25 Rue du 8 Mai Mons en Pevele	8,84
		NOWAK	64 RUE DU 19 Mars Thumeries	
13-sept.-13	THEYS	ANCIEN ABATTOIR CAMBLIN	Rue Leon Rudent Orchies	3,28
13-sept.-13	HENNETTE	restaurant Hameau de la Becque	3 Hameau de la Becque	8,6
16-sept.-13	WAGRET	FIQUET	Saint Gobain Aniche	3,82
17-sept.-13	HENNETTE	ROGER	255 rue Verte FAUMONT	
		DELZENNE	13 Rue de la Quieze TEMPLEUVE	
		CUPENS	479 Rue de faumont Faumont	
		BAERT	87 Rue Claude Jean Orchies	
		MARECAUX	6 rue de Convelin Cobrieux	
		LEFEVRE	1358 Hameau de la rue Moncheaux	9,6
		ALLUIN	6rue Leon Blum Roost Warendin	
		CLAISE	19 Rue auguste Catenne Wingles	
		BERKANE	11rue Arthur Laurent Wahagnies	
		DEBRABANDER	130 rue Pierre Curie Wahagnies	
		ALEXANDRE	22 Rue de Secmont Mons en Pevele	
WARDAVOIR	17 rue du nouveau monde Bersée			
17-sept.-13	THEYS	KUHNE	25 Rue du 11 novembre Flines les Raches	1,82
17-sept.-13	HENNETTE	DEGAND	43 rue Alphonse Dennetière Auby	
		DUQUESNE	102 rue Jacquard Cysoing	8,26
		JOLY	2 A rue Jules Delaby Nomain	
		SARL AXENDIVE	9 RUE Sadi Carnot Aix les Orchies	
		GALLARD	7 Résidence LesPierrois Gruson	
		LEBOURGEOIS	20 Rue de la Quieze Templeuve	
		LIEVIN	2 Rue de la Fontaine Flers en Escrebieux	

18-sept.-13	HENNETTE	CARRE DU HELIN	Route nationale Templeuve	7,6
18-sept.-13	HENNETTE	DESCHROODER	742 rue Jules Ferry Wahagnies	7,62
		KADYLAK	34 Rue Paul Langevin OIGNIES	
		DORLENCOURT	293 rue Florent Evrard Ostricourt	
18-sept.-13	THEYS	DELEAU	131 rue Roger Salengro Thumeries	1,84
		POULAIN	49 rue d'Anchin	
19-sept.-13	WAGRET	DEVADELLE	164 avenue Cardon Frais Marais	5,12
		INNECONTI	150 avenue Cardon Frais Marais	
19-sept.-13	THEYS		213 rue de Cambrai Douai	5,32
20-sept.-13	MORTREUX	CASSE	Rue du Marais " etang fleuri" Fechain	6,04
		BOGOLA	60 rue de Raucourt Lewarde	
20-sept.-13	WAGRET	LASSOU	CHD Douai	0,98
23-sept.-13	WAGRET		Rue Berthe Garnier Douai	4,4
23-sept.-13	WAGRET	CHEVALIER	2 rue Henri Barbuse Flers	1,86
23-sept.-13	THEYS	BANAESIK	212 rue de la PLaire WAZIERS	2,86
23-sept.-13	WAGRET	NORBERT	501 Rue Lucien Moreaux Waziers	3,88
25-sept.-13	WAGRET	LEGRAND	360 Avenue de Metz Douai	5,72
26-sept.-13	VEOLIA	DABELEMONT	155 Rue des Acacias Hamel	5,9
		DI SINONE	154 Rue des Acacias Hamel	
		BISEAU	157 rue des Acacias Hamel	
		LEQUIMME	153 Rue des Acacias Hamel	
		DELBECQ	158 Rue des Acacias Hamel	
		CALOGENE	148 Rue des Acacias Hamel	
26-sept.-13	MORTREUX	Faulny	149 rue des Acacias Hamel	6,48
		LABALETTE	1 Rue des Acacias Erchin	
26-sept.-13	MORTREUX	MONTAGNIER	234 Rue de Tournai WAZIERS	3,7
		ABC RENOVATION	364 Bd Paul Hayez	
26-sept.-13	HENNETTE	HENNEBERT	2 Rue Sadi Carnot Orchies	8,1
		LANTOINE	160 rue de la Mousserie Merignies	
		LEGAY	10 résidence du Bois Phalempin	
		LAURENT	186 Route de Cobrieux Genech	
		WENDERBECQ	2 Place de la gare Templeuve	
		BROUDERS	249 Rue Roger Salengro Raimbeaucourt	
		PIERANT	191 Chemin des camps Coutiches	
26-sept.-13	THEYS	MORETTI	Rue Victor Hugo DECHY	3,66
30-sept.-13	WAGRET	DELAPORTE	393 rue Pierre Brosselettes Roost Warendin	4,32
1-oct.-13	WAGRET	MACRET	373 RUE PIERRE BROSSOLETTES ROOST WARENDIN	1,05
1-oct.-13	SED	BAUME	144 RUE DES ACACIAS HAMEL	4,98
		SURET	142 RUE DES ACACIAS HAMEL	
			164 RUE DES ACACIAS HAMEL	
			141 RUE DES ACACIAS HAMEL	
		BUSENARO	143 RUE DES ACACIAS HAMEL	
		LECONTE	146 RUE DES ACACIAS HAMEL	
		GOEDIN	145 RUE DES ACACIAS HAMEL	
1-oct.-13	THEYS	PAZDZIOR	211 RUE LEONIE MARAUX DOUAI	2,1
1-oct.-13	HENNETTE	DEMIaute	33 RUE PASTEUR AUBY	5,4
		ROUSSEL	490 RUE MOLIERE OSTRICOURT	
		DESMEDT	578 RUE DU GHIEN BEUVRY LA FORET	
		MULLIEZ	56 CHEMIN DES TOURELLES GENECH	
		CHAVATTE	17 RUE CLEMENCEAU FRETIN	
		AUDIGER	15 RUE ALBERT RICQUIER BEUVRY LA FORET	
		DEPRET	1211 RUE SAINT JEAN MONS EN PEVELE	
		HOUVENAGHEL	466 RUE DU GORGUECHON FAUMONT	
1-oct.-13	WAGRET	CAD	BASSIN RUE DE SAMBRE RAIMBEAUCOURT	6,54
1-oct.-13	HENNETTE	BARBEZ	15 RUE DU 8 MAI MONS EN PEVELE	6,8
		COUTELIER	13 CLOS DE LA CHAPELLE NOMAIN	
		PARSY	16 RUE DU PETIT WASQUEHAL THUMERIES	
		HOTTIN	38 RUE DE LA FAISANDERIE ATTICHES	
2-oct.-13	HENNETTE	LAPINSKI	39 RUE LOUIS MANGO LOUVIL	8,32
		CORNILLE	74 RUE DE LA MAIRIE PERONNE EN MELANTOIS	
		TIQUET	94 RUE JACQUART CYSOING	
		LACQUEMENT	110 RUE GUIVARMEZ LANDAS	
		FUNARO	21 RUE DE BONNACE TEMPLEUVE	
		CHRISTMANN	6 RUE DE WETTRINGER FRETIN	
		BOURLET	106 RUE DE LA LIBERATION ORCHIES	
		SIMONS	32 CITE DEJONY DOUVRIN	
		NYCZKA	36 RUE HENRI POLLET AUBY	
		LAGACHE	70 RUE DE L'EGALIE LEFOREST	
		DELANNOY	22 RUE DE LA DISTILLERIE MONS EN PEVELE	
		WILSON	67 RUE JULES ROCH ORCHIES	
		DELFORGE	539 RUE DE LA CATOIRE FAUMONT	
		BENMOUFFAK	136 CITE BEAUSARTS OSTRICOURT	
2-oct.-13	THEYS	NOWAK	38 RUE DU PROFESSEUR CALMETTE OSTRICOURT	6,4
2-oct.-13	WAGRET	AIR LIQUIDE	FRAIS MARAIS	3,68
3-oct.-13	MORTREUX	ACCUEIL	RNA BREBIERE	6,36
		BAGEUX	444 RUE GAMBETTA SIN LE NOBLE	
		DEBEDA	RUE HONCLET FECHAIN	

3-oct.-13	HENNETTE	BLONDEAU	229 RUE VERTE FAUMONT	
		DUJARDIN	12 RUE DE FLEURUS ORCHIES	9,26
		CHACORNAC	338 CHEMIN DES PRES CYSOING	
		HORNEZ	157 QUAI DU CANAL RACHES	
		DUPONT	1 CHEMIN DE LENS WINGLES	
3-oct.-13	WAGRET	MORTELECQUE	149 RUE GHESQUIERE BAUVIN	
		DUBOIS	23 RUE ANDRE MALRAUX THUMERIES	
3-oct.-13	WAGRET	POIRET	261 FG D'ARRAS DOUAI	2,58
4-oct.-13	THEYS	DESBIEN	829 RUE DE BRU COUTICHES	6,14
4-oct.-13	WAGRET	RUSZCZYNSKI	57 RUE CARNOT AUBY	2,32
4-oct.-13	HENNETTE	FERMAUT	17 HAMEAU DE LA BECQUE AVELIN	
		CARNEAU	61 RUE HAUTE TEMPLEUVE	6,24
		GORNY	322 RUE JULES FERRY WAHAGNIES	
7-oct.-13	HENNETTE	STRATIFORME	RUE DU PAVE BERSEE	8,96
7-oct.-13	HENNETTE	STRATIFORME	RUE DU PAVE BERSEE	8,28
7-oct.-13	HENNETTE	CUVELIER	25 RUE RINGEVAL LIBERCOURT	8,54
		BREANT	3 RUE AUGUSTE RENOIR LIBERCOURT	
		MARQUETTE	25 RUE PIERRE VIENOT THUMERIES	
		MARTIN	59 CITE DU WACCA MONS EN PEVELE	
7-oct.-13	THEYS	BRISBON	172 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER SIN LE NOBEL	4,7
		SNE	RUE ROBESPIERRE CUINCY	
8-oct.-13	HENNETTE	RACHEZ	682 HAMEAU DE LA RUE MONCHEAUX	7,42
		BAILLEUL	351 ROUTE DE LENS HAINES LEZ LA BASSEE	
		STYVELYNCK	30 PLACE SALVATOR ALLENDE SALLAUMINES	
		GAZIER	634 RUE DE LA CHANTRAINE MERIGNIES	
8-oct.-13	HENNETTE	BOUAOUNE	33 RUE LOUIS SZAREK LIBERCOURT	
		COUPE	17 RUE DE LUBERSAC ROOST WARENDIN	
		MATIVA	5 RUE FLORIS DUREZ ORCHIES	8,62
8-oct.-13	THEYS	CARLIER	30 RUE FRANCOIS HERBO ORCHIES	
8-oct.-13	THEYS	TPS	214 RUE LEONIE MARAUX DOUAI	2,36
9-oct.-13	MORTREUX	REGNIEZ	760 RUE FOUCAULT SIN LE NOBLE	4,42
9-oct.-13	HENNETTE	CARLIER	71 RUE SAINT NICOLAS BERSEE	
		CHARLES	18 RUE DE L'OFFRANDE MONS EN PEVELE	7,5
		LAGACHE	92 RUE DES PEUPLIERS THUMERIES	
9-oct.-13	WAGRET	GOMMES	138 RUE BRAS DOUAI	3,42
9-oct.-13	WAGRET	LASSON	CHD DE DOUAI	1,32
10-oct.-13	THEYS	DUHEM	33 RUE MICHEL SANCHEZ WAZIERS	3,26
10-oct.-13	HENNETTE	CIURLEO	215 RUE DU PETIT HEM BOUVIGNIES	
		DEMARCO	9 RUE DES COMBATTANTS ORCHIES	5,42
		BOURGEOIS	102 RUE RAYMOND POINCARRE BOURGHELLE	
10-oct.-13	WAGRET	BROUX	11 RUE DE BONNANCE TEMPLEUVE	
10-oct.-13	WAGRET	UNICORE	AUBY	14,26
11-oct.-13	MORTREUX	DABROUVKY	19 RUE CALMETTE AUBIGNY	5,64
11-oct.-13	MORTREUX	MINTA	339 RUE D'ARCY FRAIS MARAIS	
11-oct.-13	WAGRET	ENT CIREET	1 RUE DES FRERES BEAUMONT FLERS	5,14
11-oct.-13	HENNETTE	LAMBELIN	19 RUE PIERRE MARIE CURIE ENNEVELIN	
		NOWAK	3 RUE JULES FERRY ORCHIES	5,46
		LEVIEL	101 ALLEE DES COQUELICOTS MERIGNIES	
		CANIVET	7 CHEMIN BLANC BAUVIN	
		DAUPHIN	143 A RUE EDOUARD VAILLANT RAIMBEAUCOURT	
		LEQUINT	4 ALLEE DU VERT BOIS PHALEMPIN	
		COULTHART	7 RESIDENCE DU BOIS AVENUE PICHON PHALEMPIN	
11-oct.-13	WAGRET	BOUCHEZ	48 RUE DE LA VACQUERIE MONS EN PEVELE	
11-oct.-13	WAGRET	MAILLARD	224 RUE SEMBAT ROOST WARENDIN	1,06
11-oct.-13	HENNETTE	DELECOURT	280 RUE DES PRES CYSOING	
		ROGER	69 RUE NEUVE TEMPLEUVE	8,82
		COURCOL	43 ROUTE NATIONALE ENNETIERE LEZ AVELIN	
14-oct.-13	WAGRET	COGEZ	4 RUE DU CORNET AU BOIS FLINES LESRACHES	
14-oct.-13	WAGRET	LELAIR	367 RUE PASTEUR RAIMBEAUCOURT	6,98
14-oct.-13	THEYS	OGIES	12 RUE FOUQUET ROEULX	4,14
15-oct.-13	HENNETTE	CHICOREE LEROUX	ORCHIES	6,38
16-oct.-13	HENNETTE	LACONI	704 RUE FLORENT EVRARD OSTRICOURT	
		SWIERKOSZ	10 CITE PETAVIS THUMERIE	
		MERLIN	32 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE PONT A MARCO	
		TREMELET	54 IMPASSE DES CHARMES THUMERIES	7,28
		ABELLENT	18 RUE COGEZ THUMERIES	
		LEMAIRE	27 RUE JB LEBAS THUMERIES	
		POULAIN	7 RUE PAUL DHELEMME NOMAIN	
		PRIN	1334 RUE DE LA LIBERATION GENECH	
		SION	582 RUE DU RIEZ GENECH	
		KOZAK	49 RUE BASSE MOUCHIN	
		SPRIET	40 RUE DES PRES COBRIEUX	
		NAVARRÉ	68 RUE DU COURANT CYSOING	
		HENNET	1148 RUE DU GENERAL DE GAULLE FAUMONT	
		DALLE	4 RUE CARPENTIER HULLUCH	
HOCHEDÉZ	41 RUE GHESQUIERE BAUVIN			



16-oct.-13	THEYS	VERRUSER	7 RUE DU CHÂTEAU NOYELLES SOUS BELLONNE	5,7
		SCI NATIONALE	37 ROUTE NATIONALE VITRY	
17-oct.-13	HENNETTE	LESTREZ	97 RUE HENRI MILLEZ LOUVIL	
		BRAEMS	1118 RUE MARCEL DELOMMEZ LANDAS	7,9
		DEFRETIN	143 ROUTE DE SAINT AMAND MOUCHIN	
		LESAGE	610 RUE DE THUMERIES MONCHEAUX	
17-oct.-13	MORTREUX	QUESNOY	185 RUE DE DOUAI SIN LE NOBLE	6,18
		TISSOT	93 RUE DES ACACIAS HAMEL	
17-oct.-13	WAGRET	COLIGNIE	RECOURT NOREADE PECQUENCOURT	4,54
		CAILLET	665 RUE DE LA CATOIRE FAUMONT	
18-oct.-13	HENNETTE	POETE	23 ROUTE NATIONALE ENNEVELIN	
		MAZINGUE	24 RUE DU MARECHAL FOCH FRETIN	9,36
		DELESCLUSE	608 RUE SALVADOR ALLENDE CYSOING	
		DUQUESNOY	109 RUE DES PRES CYSOING	
18-oct.-13	HENNETTE	GADUCEWICZ	925 RUE DU GENERAL DE GAULLE FAUMONT	6
18-oct.-13	THEYS	MORETTIE	BASSE VIE RUE VICTOR HUGO DECHY	4,56
		DELECOURT	65 RUE DE LA DISTILLERIE MONS EN PEVELE	
21-oct.-13	HENNETTE	FOUK	1000 RUE NATIONALE MERIGNIES	
		CORBIER	5 RUE HAUTEFOIS CAPPELLE EN PEVELE	8,42
		CORBIER	6 RUE HAUTEFOIS CAPPELLE EN PEVELE	
		RUCHOT	100 AVENUE DE LA LIBERATION ORCHIES	
21-oct.-13	WAGRET	POUR SEN	FAUBOURG DE BETHUNE CHEMIN DE LAUXIN PLANQUE DOUAI	1,36
22-oct.-13	HENNETTE	FELIX	20 BAILLE TEMPLEUVE	
		POUPELLE	57 HAUTE RUE TEMPLEUVE	6,84
		BRIOIS	61 RUE VERTE FAUMONT	
		CORIDANT	65 COUR CASTIER CYSOING	
22-oct.-13	WAGRET	LIERRIN	164 AVENUE DU 4 SEPTEMBRE DOUAI	4,28
22-oct.-13	HENNETTE	WAUTHIER	18 RUE LUCIEN DUPAS AUBIGNY AU BAC (2)	2
22-oct.-13	HENNETTE	GUILMOZ	25 RUE CRAMBION MOUCHIN	4,64
		PRUVOST	29 RUE DU CHÂTEAU MOUCHIN	
23-oct.-13	HENNETTE	JHESQUIERES	237 RUE SAINT NICOLAS BERSEE	9,12
		VERHAEGUE	6 CHEMIN DE L'ORGIERES LA NEUVILLE	
23-oct.-13	THEYS	SNCF	GARE DE DOUAI	6,52
		CARUELLE	19 CITE COURTECUISSIE SIN LE NOBLE	
23-oct.-13	THEYS	ROUFFLERS	16 RUE VICTOR HUGO BREBIERES	1,64
23-oct.-13	WAGRET	SR VAUBAN	BD VAUBAN DOUAI	5,62
23-oct.-13	WAGRET	SR VAUBAN	BD VAUBAN DOUAI	4,62
24-oct.-13	THEYS	PIERIN	209 RUE TOUSSAINT HOUSSON SIN LE NOBLE	2,28
24-oct.-13	HENNETTE	CAMPING	245 RUE DU GENERAL LECLERCQ MERIGNIES	6,2
29-août-13	WAGRET	COTTIO	388 RUE DE LAMBRES DOUAI	5,94
29-août-13	WAGRET	LEBOND	38 RUE DELATTRE DE TASSIGNY FLERS	1,24
		DEPARS	RUE PONTHEUX AUBIGNY	6,8
28-oct.-13	MORTREUX	BONNIER	51 RUE DU GALIBOT SIN LE NOBLE	
28-oct.-13	THEYS	OMEZ	ECOLE SUZANNE LANNOY SIN LE NOBLE	6,34
28-oct.-13	HENNETTE	LEGRAND	33 ROUTE DE MARCHIENNES ORCHIES	
		TAILLEZ	9 RUE DES NOVALES ORCHIES	
		BRIENNE	1591 RUE ANGE LECAT RUMEGIES	
		VANHOEN	3 RUE DU BOIS VARLET NOMAIN	6,96
		DECATOIRE	32 RUE NATIONALE BACHY	
		LEMILLE	316 RUE SAINT JEAN MONS EN PEVELE	
		MARQUIS	5 RUE DE LA POURDERIE MONS EN PEVELE	
28-oct.-13	WAGRET	JASPART	58 RUE PASTEUR DOUAI	5,08
29-oct.-13	HENNETTE	SERAFINI	16 RUE GRANDE PLACE AIX LES ORCHIES	7,4
29-oct.-13	VEOLIA	CHALET MON FILOU	RUE DES ACACIAS HAMEL	1,06
		CARLIER	2 RUE DES ACACIAS HAMEL	0,9
			10 RUE DES ACACIAS HAMEL	5
29-oct.-13	MORTREUX	LEFEVRE	450 RUE DU NORD FRESSAIN	6,16
		PLAYS	87 BIS RUE DU GENERAL DE GAULLE ESTREES	
29-oct.-13	HENNETTE	WAUQUIEZ	11 RUE JB COLETTE ATTICHES	6,84
			15 RUE DES ACACIAS HAMEL	0,2
			16 RUE DES ACACIAS HAMEL	1,3
			20 RUE DES ACACIAS HAMEL	1,5
			18 RUE DES ACACIAS HAMEL	0,6
			13 RUE DES ACACIAS HAMEL	1
30-oct.-13	HENNETTE	LORANT	157 CHEMIN DE BELANDE COUTICHES	
		DELAPORTE	38 RUE JULES ROCH ORCHIES	7,82
		CUVELIER	850 RUE JACOB MARTINACHE AUCHY LES ORCHIES	
30-oct.-13	THEYS	PIERU	209 RUE TOUSSAINT HOUSSON SIN LE NOBLE	7
		COPIN	13 RUE MONTOZON LALLAING	
		SEN	RUE CHARLES PAIX COURCHELETTE	
30-oct.-13	WAGRET		RUE DELPANQUE COURCHELETTE	2,76
			RUE JULES COURMONT COURCHELETTE	
30-oct.-13	HENNETTE	DEFOSSE	178/ RUE COQUET FAUMONT	7,76
		MENETZ	606 RUE GRAND RUE BERSEE	
30-oct.-13	THEYS	NYSTAR	AUBY	21,7
31-oct.-13	WAGRET	GOUBEL	IPC COURCHELETTES	6,44
31-oct.-13	MORTREUX	VASSEUR	1 RUE DES MOUETTES FECHAIN	5,36
31-oct.-13	THEYS	CORNILLE	456 RUE DU FAUBOURG DE BETHUNE DOUAI	1,58

4-nov.-13	WAGRET	DUBOIS	3 RUE DOUMIER FRAIS MARAIS	3,26
4-nov.-13	MORTREUX	PLAYS	6 RUE JB GAY AUBIGNY	6,74
			119 RUE FONTAINE FRESSAIN	
4-nov.-13	HENNETTE	DESPLANQUES	31 RUE DE SECMONT MONS EN PEVELE	10,34
		PREVOT	454 AA RUE PAUL LAFARGUE RAIMBEAUCOURT	
		MILLUY	22 RUE D'EN HAUT PALLUEL	
5-nov.-13	THEYS	DRANEZ	405 FAUBOURG DE BETHUNE DOUAI	2,5
5-nov.-13	MORTREUX	DUFLOT	227 RUE DE CANTIN ARLEUX	4,9
		DUBRAY	45 RUE D'EN HAUT BRUNEMONT	
6-nov.-13	HENNETTE	DELIERRE	298 RUE SAINT JEAN MONS EN PEVELE	7,92
		CAPPE	27 BIS ROUTE DE BETHUNE HAINES	
		CAPPE	27 ROUTE DE BETHUNE HAINES	
		TREELS	21 RUE DU MARAIS GONDECOURT	
6-nov.-13	WAGRET	CATTIAU	388 RUE DE LAMBRES DOUAI	3,26
6-nov.-13	HENNETTE	DHALLUIN	1 PAVE DU GRAND CAMP ORCHIES	
		DESBUISSONS	10 RUE DU CHÂTEAU D'HAS AVELIN	6,6
		GREMEAUX	79 ROUTE NATIONALE BACHY	
		CHMIEL	4 RUE LEONARD DE VINCI LIBERCOURT	
6-nov.-13	VEOLIA	DUFOUR	118 RUE DES ACACIAS HAMEL	11,14
		FAUCHERAUD	132 RUE DES ACACIAS HAMEL	
		DUBOIS	133 RUE DES ACACIAS HAMEL	
		DESPRES	134 RUE DES ACACIAS HAMEL	
		SEYS	137 RUE DES ACACIAS HAMEL	
6-nov.-13	WAGRET	NORBERT	509 RUE LUCIEN MOREAU WAZIERS	3,84
7-nov.-13	WAGRET	LENOIR	199 AVENUE DES DEPORTES WAZIERS	5,3
7-nov.-13	HENNETTE	ZACGAREWICZ	29 RUE DE LUBERSAC ROOST WARENDIN	5,92
		SUCKIEL	59 RUE ROGER SALENGRO THUMERIES	
		LAGACHE	747 RUE SAINT NICOLAS BERSEE	
		GYSLINCK	4 CHEMIN CAMPAGNETTE TEMPLEUVE	
7-nov.-13	WAGRET	DEROEUX	59 RUE BOUCHART FRAIS MARAIS	4,68
8-nov.-13	THEYS	BOUFFLERS	243 RUE MONTET FERIN	6,1
8-nov.-13	WAGRET	LEBLOND	658 RUE BERTHE GARNIER DOUAI	5,2
8-nov.-13	THEYS	WOLNIEWICZ	9 RUE DES BLEUETS COURCHELLETES	3,92
		ARGOUD	37 RUE CHARTIER FLERS EN ESCREBIEUX	
8-nov.-13	THEYS	BAT MODULAIRE	CHANTIER RIEULAY	2,9
8-nov.-13	WAGRET	SEN	LAMBRES LES DOUAI	4,64
12-nov.-13	MORTREUX	DESSAINT	92 TOURTELOT HAMEL	5,4
12-nov.-13	HENNETTE	MASQUELIER	3 RUE DU GENERAL DE GAULLE CAPPELLE EN PEVELE	4,32
		DIERICK	888 RUE DU QUESNE LANDAS	
		LEROY	7 RUE DE SAINT AMAND MOUCHIN	
		WIBAUT	154 RUE SAINT GET WANNEHAIN	
12-nov.-13	WAGRET	TAVERNIER	125 RUE GULENAER DOUAI	3,62
12-nov.-13	THEYS	LEFEBURE	155 RUE DE LA FAINESON FOURNIS EN WEPPE	4,4
12-nov.-13	MORTREUX	MERESSE	28 RUE GUYNEMER LAMBRES	5,42
13-nov.-13	MORTREUX	MANET	5 RUE DES MOLINELS ESTREES	3,7
13-nov.-13	TISON	CIMETIERE	MONTIGNY EN OSTROVENT	7,56
		CARON	247 CHEMIN DES SABLONS GENECH	
		VUYE	804 RUE DU BRV COUTICHES	
		DEBRUILLE	463 RUE D'ORCHIES RACHES	
		BACHA	27 RUE DU VERT BOIS NOMAING	
		PERRET GUERRIN	25 RUE DU HAUT BOIS FLINES LES RACHES	
		FOLIOT	7 RUE LEFORT MARCHIENNES	
		CORYN	226 RUE DELPRET MARCHIENNES	
		RAUX	274 RUE DES FUSILLES OSTRICOURT	8,98
13-nov.-13	HENNETTE	LEGROUX	120 RUE PIERRE BROSSOLETTE FLINES LES RACHES	
		LEGROUX	122 RUE PIERRE BROSSOLETTE FLINES LES RACHES	
13-nov.-13	TISON	FICHELE	84 RUE MOISE LAMBERT FLINES LES RACHES	7,9
		BOTTE	102 RUE DES PRUNELLES BOUVIGNIES	
		VERDIERE	75 RUE DE LILLE MARCHIENNES	
		GABELLE	517 RUE DES FRERES SAUS VRED	
		TREIZEBRE	189 RUE DU FIEF BOUVIGNIES	
		COURTECUISSIE	61 RUE DU ROSSIGNOL AUCHY LES ORCHIES	
		JALUSKI	36 RUE DU CORNET RAIMBEAUCOURT	
		MARONGIN	1 RUE SADI CARNOT LALLAING	
14-nov.-13	HENNETTE	VANDERMOERE	567 RUE DU BRU COUTICHES	8,78
		BEJMA	168 CITE GAMBETTA OSTRICOURT	
		CALLENS	61 RUE DU 8 MAI MONSEN PEVELE	
		GARCIA	382 RUE VERTE FAUMONT	
		DEREGNAUCOURT	59 RUE ROGER SALENGRO BERSEE	
		CARLIER	16 RUE DE ROUBAIX TEMPLEUVE	
		LEMAHIEU	39 RUE DE NOMAIN TEMPLEUVE	
		PAS	76 RUE GUESDE WAHAGNIES	
15-nov.-13	MORTREUX	COLPART	123 RUE NEUVE BRUNEMONT	4,96
15-nov.-13	WAGRET	CORDIER	64 RUE MARTEL WAZIERS	
15-nov.-13	HENNETTE	DEVOS	ECOLE SAINT JEAN DOUAI	2,82
		VASSEUR	370 RUE LAFARGE RAIMBEAUCOURT	
		CANESSE	74 RUE JEAN MOULIN CARVIN	
		VANDEWALLE	26 RUE DE LA FAISANDERIE ATTICHES	9,38
		BOUGUERROUCH	2 RUE JEAN MOULIN RAIMBEAUCOURT	

18-nov.-13	THEYS	AUCHAN	SIN LE NOBLE	5,18
18-nov.-13	WAGRET	VALADE	257 FBG DE BETHUNE DOUAI	5,5
18-nov.-13	MORTREUX	MOLNAN	236 RUE D'ARCY FRAIS MARAIS	5,62
18-nov.-13	WAGRET	CORLOUER	19 RUE ROUCOURT CANTIN	
18-nov.-13	WAGRET	CORLOUER	578 RUE DE FERIN LAMBRES	5
18-nov.-13	HENNETTE	MONNIER	27 RUE DE LUBERSAC ROOST WARENDIN	9,12
18-nov.-13	HENNETTE	RICQ	147 RUE ROGER SALENGRO THUMERIES	
18-nov.-13	HENNETTE	BEAUCAMPS	11 RUE CHANTERAIN ENNEVELIN	
18-nov.-13	HENNETTE	LEFEBURE	236 RUE ROGER SALENGRO CYSOING	
18-nov.-13	VEOLIA	DERUCHE	124 RUE DES ACACIAS HAMEL	4,66
18-nov.-13	VEOLIA	VEOLIA	116 RUE DES ACACIAS HAMEL	
18-nov.-13	VEOLIA	VEOLIA	120 RUE DES ACACIAS HAMEL	
19-nov.-13	HENNETTE	MAIRIE	ROOST WARENDIN	4
19-nov.-13	HENNETTE	BOUDEREZ	1468 RUE GRAND RUE BERSEE	3,66
19-nov.-13	HENNETTE	BASSEMENT	562 RUE MINGOVAL BERSEE	
19-nov.-13	HENNETTE	OLIVIER	3819 ROUTE DE TOURNAI FRAIS MARAIS	4,12
18-nov.-13	VEOLIA	DEREGNECOURT	125 ALLEE DES ACACIAS HAMEL	
18-nov.-13	VEOLIA	DI SIRONE	127 ALLEE DES ACACIAS HAMEL	4,92
18-nov.-13	VEOLIA	VEOLIA	128 ALLEE DES ACACIAS HAMEL	
20-nov.-13	VEOLIA	URSON	5 CHEMIN DU BOIS ERCHIN	3,86
20-nov.-13	HENNETTE	DHAINAUT	15 BIS RUE ETIENNE DOLET AUBY	8,48
20-nov.-13	HENNETTE	MASQUELIER	20 RUE DES AUBEPINES OIGNIES	
20-nov.-13	HENNETTE	MALVOISIN	4 RUE JB DENNEULIN THUMERIES	
20-nov.-13	HENNETTE	DEMARCO	75 RUE JEAN LAGACHE ORCHIES	
21-nov.-13	MORTREUX	DEBRUYVERE	169 RUE GAMBETTA SIN LE NOBLE	4,68
21-nov.-13	HENNETTE	BEUGIN	193 RUE DU TOORDOIR MONCHEAUX	
21-nov.-13	HENNETTE	PLACIA	9 RUE AUGUSTE RENOIR LIBERCOURT	8,72
21-nov.-13	HENNETTE	LEFEBURE	45 RUE DU 11 NOVEMBRE BILLY BERCLAU	
22-nov.-13	WAGRET	DESSAILLY	31 RUE DESTRAIN DOUAI	3,46
22-nov.-13	HENNETTE	CHATELEE	40 RUE DE LA DISTILLERIE MONS EN PEVELE	7,38
22-nov.-13	HENNETTE	MICHALEWSKI	164 CITE GAMBETTA OSTRICOURT	
22-nov.-13	THEYS	SAUVAGE	887 RUE DE LA MOTT JULIEN DOUAI	2,36
25-nov.-13	MORTREUX	VASSEUR	1 RUE DES MOUETTRES FECHAIN	6,74
25-nov.-13	HENNETTE	LOGEZ	77 RUE DELCROIX SIN LE NOBLE	
25-nov.-13	HENNETTE	MAURISE	385 RUE DE LA BRODERIE BERSEE	5,36
25-nov.-13	HENNETTE	RONSSSE	27 RUE DES PRES CAPPELLE EN PEVELE	
25-nov.-13	THEYS	LANGLET	975 RUE DES MASURES SAMEON	4,8
25-nov.-13	SARP	GARE DE PEAGE	MARQUION	8,14
25-nov.-13	SARP	AIRE DE REPOS	BARASTRE	
25-nov.-13	SARP	AIRE DE REPOS	ROCQUIGNY	
25-nov.-13	THEYS	COUSTIN	95 AVENUE DU 4 SEPTEMBRE DOUAI	1,48
26-nov.-13	WAGRET	LENOIR	1998 AVENUE DES DEPORTES WAZIERS	2,4
26-nov.-13	WAGRET	LAINES	387 AVENUE DU 4 SEPTEMBRE DOUAI	3,86
26-nov.-13	HENNETTE	KLYM	211 RUE DE LESTREZ MONCHEAUX	
26-nov.-13	HENNETTE	HARDY	86 RUE SAINTE BARBE RAIMBEAUCOURT	6,04
26-nov.-13	HENNETTE	DORRETTI	172 RUE DE LA JONCQUIERE MONS EN PEVELE	
26-nov.-13	HENNETTE	MULA	68 RUE JB MULLIER SECLIN	
26-nov.-13	HENNETTE	CANER	1029 RUE DE LA LIBERATION GENECH	
26-nov.-13	HENNETTE	SKOCEN	145 RUE GHESSQUIERE OSTRICOURT	4,72
26-nov.-13	HENNETTE	DUSSEAUX	22 RUE ALEXANDRE DUMAS AUBY	
27-nov.-13	THEYS	ALLEVARD REGNA	DOUAI	2,48
27-nov.-13	VEOLIA	VEOLIA	110 RUE DES ACACIAS HAMEL	
27-nov.-13	VEOLIA	DUJARDIN	107 RUE DES ACACIAS HAMEL	3,72
27-nov.-13	VEOLIA	DEHOUDT	106 RUE DES ACACIAS HAMEL	
27-nov.-13	MORTREUX	DESENCLOS	8 RUE DAUMIERS FRAIS MARAIS	7,1
27-nov.-13	MORTREUX	DELCOURT	567 RUE DE DOUAI SIN LE NOBLE	
27-nov.-13	THEYS	THEYS	34 RUE MOCHE IWY	1,62
27-nov.-13	WAGRET	BRAHIM	140 RUE FAIDHERBE WAZIERS	3,28
27-nov.-13	VEOLIA	BERTELOOT	115 ALLEE DES ACACIAS HAMEL	1,86
27-nov.-13	VEOLIA	VEOLIA	119 ALLEE DES ACACIAS HAMEL	
27-nov.-13	VEOLIA	VEOLIA	117 ALLEE DES ACACIAS HAMEL	
28-nov.-13	SARP NORD	AIRE DE REPOS	HORDAIN	9,28
28-nov.-13	HENNETTE	CARDON	6 RUE DES ANCIENS COMBATTANTS PONT A MARCO	8,46
28-nov.-13	HENNETTE	HORNEZ	10 RUE DU CAWOIN MONS EN PEVELE	
28-nov.-13	HENNETTE	CARLIER	15 RUE DU NOUVEAU MONDE BERSEE	
28-nov.-13	HENNETTE	MAES	57 BIS RUE PASTEUR LESQUIN	
28-nov.-13	SARP NORD	GARE DE PEAGE	HORDAIN	8,7
28-nov.-13	SARP NORD	AIRE DE REPOS	HORDAIN	
29-nov.-13	WAGRET	HASS	399 AVENUE DU 4 SEPTEMBRE DOUAI	4,54
29-nov.-13	THEYS	EIFFAGE	RUE LUSANGER LALLAING (fosse chantier)	2,86
29-nov.-13	THEYS	TROUWAERT	16 RUE DE LA LANGUETTE ORCHIES	7,42
29-nov.-13	HENNETTE	DHAINAUT	1188 RUE DU FAUBOURG DE BETHUNE DOUAI	
29-nov.-13	HENNETTE	LEFEBVRE	12 RUE ARTHUR LAURENT WAHAGNIES	
29-nov.-13	HENNETTE	RAMONT	10 RUE HENRI POTHE ANNOEULIN	

1-déc.-13	THEYS	LAMBOIS	36 RUE DU CURE PALLUEL	4,10
2-déc.-13	THEYS	THEYS	277 RUE FRANCOIS LEMAIRE DOUAI	3,76
4-déc.-13	MORTREUX	MORTREUX	22 RUE DES ACCACIAS LECLUSE	6,00
		CAILLE	358 RUE MARCEAU SIN LE NOBLE	
3-déc.-13	THEYS	LA CHAUMIERE	685 RUE FIEVET BEUVRY LA FORET	5,18
		ROCKMANS	191 RUE DU MOULINET	
3-déc.-13	TISON	FOUROT	124 RUE DU HEM FLINES LES RACHES	7,38
		URBANIAK	53 RUE RENE GALUY VRED	
		RESTAURANT LES TUILLERIES	ROUTE DE MACHIENNES BEUVRY LA FORET	
		L'AUBERGE DU BOIS VERT	BOIS DE MARCHIENNES MARCHIENNES	
3-déc.-13	MORTREUX	PLACUCK	54 RUE RAOUT FECHAIN	1,84
		FAIDHERBE	281 RUE DU BOIS FRESSAIN	
3-déc.-13	THEYS	SOBKOWIAK	5 RUE DE LA FONTAINE FERIN	4,00
4-déc.-13	MORTREUX	JERZINSKI	66 RUE DU HALAGE ARLEUX	6,28
4-déc.-13	THEYS	BEGHIN	166 RUE COQUET FAUMONT	1,08
		COGET	4 RUE DU CORNET AU BOIS FLINES LES RACHES	
4-déc.-13	HENNETTE	BELLA	3 IMPASSE DES CORNOUILLERS OIGNIES	8,88
		DECOTTIGNIES	134 RUE DE LA QUIEZE TEMPLEUVE	
		HOTTIN	38 RUE DE LA FAISANDERIE ATTICHES	
		LEBEURRE	18 RUE DE FALEMPRISE ORCHIES	
		DELZENNE	15 RUE DES COMBATTANTS ORCHIES	9,00
		DELEAU	131 RUE ROGER SALENGRO THUMERIES	
		BESSE	6 RUE DE LA JARDINERIE TEMPLEUVE	
5-déc.-13	MORTREUX	DIVERCHY	26 RUE RAOUT FECHAIN	4,78
		COUPE	17 RUE DE LUBERSAC ROOST WARENDIN	
5-déc.-13	HENNETTE	CALENDREAU	7 RUE DU GENERAL DE GAULLE AIX LES ORCHIES	
		MASSE	32 RUE JB LEBAS NOMAIN	
		VERSEZ	94 RUE CLAUDE JEAN ORCHIES	
5-déc.-13	HENNETTE	STRATIFORME	570 RUE DU PAVE BERSEE	14,9
5-déc.-13	WAGRET	BOULANGER	698 BD JEANNE D'ARC DOUAI	4,52
6-déc.-13	THEYS	MARGERIN	851 RUE JB LEBAS LAMBRES LES DOUAI	2,90
		DUFOUR	207 RUE FAUBOURG DE PARIS DOUAI	
6-déc.-13	HENNETTE	LENNE	23 RUE DE LUBERSAC ROOST WARENDIN	
		CHAMBARD	87 RUE DES MERIES COUTICHES	9,00
		PESIN	7 RUE DU 8 MAI MONS EN PEVELE	
		MARTIN	1312 RUE DES RAMONNIERS COUTICHES	
6-déc.-13	HENNETTE	BATAILLE	98 RUE JEAN MOULIN ROOST WARENDIN	7,98
9-déc.-13	MORTREUX	GUYDE	CHEMIN CARTIGNY FECHAIN	5,64
		DUHAMEL	8 RUE DE VILLERS ERCHIN	
9-déc.-13	THEYS	FONCIA	472 RUE JULES FERRY RAIMBEAUCOURT	6,64
9-déc.-13	WAGRET	CHUFFART	219 AVENUE DES DEPORTES WAZIERS	3,94
			113 RUES DES ACCACIAS (camping) HAMEL	
9-déc.-13	SED		108 RUE DES ACCACIAS (camping) HAMEL	7,02
			102 RUE DES ACCACIAS (camping) HAMEL	
			109 RUE DES ACCACIAS (camping) HAMEL	
			103 RUE DES ACCACIAS (camping) HAMEL	
10-déc.-13	MORTREUX	DRUBAY	CAMPING DES ROSEAUX BRUNEMONT	6,42
		DUHAMEL	8 RUE DE VILLERS ERCHIN	
		HAUW	12 RUE DU BOUJON FAUMONT	9,84
10-déc.-13	HENNETTE	SCHERHAG	257 CHEMIN DE LA JUSTICE LANDAS	
		LONNET	35 RUE DE LA FOURMISIERE TEMPLEUVE	
		LESTIENNE	5 RUE DES QUATRE CORNETS TEMPLEUVE	
		DELECOURT	1 RUE DE NOMAIN TEMPLEUVE	
		QUINTARD	39 A RUE LOUIS DELCROIX NOMAIN	
		DESEINE	HAMEAU DU CHATEAU FOURNES EN WEPPE	
		NORGUEZ	10 RUE WAROCQUIENPART ORCHIES	
11-déc.-13	THEYS	STIENNE	8 RUE DE DOUAI TORTEQUESNES	1,56
		DUQUESNOY	109 RUE DES PRES CYSOING	7,02
11-déc.-13	HENNETTE	LEBLANC	22 RUE DE LA REINE ENNEVELIN	
		TOURNIQUET	24 RUE GABRIEL PERI SOLOME	
		BEAUVOIS	835 RUE DE LA CATOIRE FAUMONT	
12-déc.-13	WAGRET	GALIER	71 RUE DE LA REPUBLIQUE LAMBRES	4,80
12-déc.-13	THEYS	DELANNOY	292 QUAI BOISSOT DORIGNIES	2,06
12-déc.-13	HENNETTE	BIGORGUE	109 RUE DU PARC DORIGNIES	3,14
12-déc.-13	THEYS	STORA ENSO	2 RUE DE BREBIERES CORBEHEM	1,52
		ALFARO	13 RUE D'USSEL ROOST WARENDIN	6,28
13-déc.-13	HENNETTE	DAUPHIN	143 A RUES EDOUARD VAILLANT RAIMBEAUCOURT	
		BAERT	87 RUE CLAUDE JEAN ORCHIES	
		CUER	12 RUE DU SILO CAPPELLE EN PEVELE	
		MONIN	19 RUE DU PARADIS TEMPLEUVE	
		CAPET	731 RUE LOUIS CARRETTE CAMPHIN EN PEVELE	
		CASTES	251 RUE DU PETIT HEM BOUVIGNIES	
		WESOLOWSKI	900 RUE DU BRU COUTICHES	
13-déc.-13	WAGRET	FARINE	944 BD JEANNE D'ARC DOUAI	4,94
13-déc.-13	WAGRET	WALTHERY	367 RUE LEO LAGRANGE DOUAI	3,38

16-déc.-13	WAGRET	GRAPEZ	54 RUE DE BREBIERES DOUAI	4,28
16-déc.-13	WAGRET	MORETTI	COURT ARSENAL DOUAI	1,90
16-déc.-13	HENNETTE	THIBAUT	684 RUE DU PAVE BERSEE	8,34
		MOWYASZ	21 RUE DES AUBEPINES OIGNIES	
		MILLEVILLE	276 SENTIERS DES JARDINS OSTRICOURT	
		WEIPERT	111 COURT DIGEAU OSTRICOURT	
16-déc.-13	THEYS	REINHART	406 RUE DE LAMBRES DOUAI	2,06
16-déc.-13	VEOLIA	DEPINOY	95 RUE DES ACCACIAS HAMEL	
			93RUE DES ACCACIAS HAMEL	5,74
		FIEVET	94 RUE DES ACCACIAS HAMEL	
			86 RUE DES ACCACIAS HAMEL	
		DUBART	83 RUE DES ACCACIAS HAMEL	
		MONICOURT	88 RUE DES ACCACIAS HAMEL	
17-déc.-13	HENNETTE	MILLE	89 RUE NATIONALE PROVIN	5,80
		DEPONTE	6 IMPASSE DE LILLE MOUCHIN	
17-déc.-13	THEYS	CONFORTI	BOULEVARD CROIZAT GUESNAIN	2,78
17-déc.-13	HENNETTE	ALEXANDRZAK	3 RUE D'AMBERT LEFOREST	5,30
		MUREZ	108 RUE CLAUDE JEAN ORCHIES	
18-déc.-13	VEOLIA	ECOLE CHOPIN	RUE PAUL EVRART WAZIERS	6,66
18-déc.-13	THEYS	LECKIEN	36 C RUE PASTEUR DECHY	3,22
18-déc.-13	WAGRET	POTTIER	2 BIS IMPASSE GABES FLERS	3,92
19-déc.-13	MORTREUX	ENTREPRISE BERNARD LANNOY	RUE DUPAS AUBIGNY AU BAC	6,48
		FILIPIAK	375 RUE LEON BLUM OSTRICOURT	6,12
19-déc.-13	HENNETTE	LAURENCE CLAUDE	2 RUE DE PERONNE FRETIN	
		HARMEGNIES	15 RUE DU PETIT MARAIS FRETIN	
19-déc.-13	THEYS	CADET	220 C IMPASSE DU CHAMPS DE COURSE DOUAI	2,00
19-déc.-13	THEYS	DATICHE	75 RUE DE PECQUENCOURT LALLAING	5,96
		DOCHIE	97 RUE BAILLON RACHES	
20-déc.-13	MORTREUX	DANGLOT	412 RUE GAMBETTA SIN LE NOBLE	5,20
20-déc.-13	WAGRET	GOULOIS	206 RUE DE COLMAR DOUAI	0,98
20-déc.-13	THEYS	DUMONT	419 AVENUE DES SORBIERS CUINCY	4,56
20-déc.-13	MORTREUX	ANSART	284 RUE DE STRASBOURG DOUAI	2,84
23-déc.-13	HENNETTE	DEPAEPPE	844 RUE DES RAMONNIERS COUTICHES	7,68
		MARTIN	740 RUE DE LA AUCHY LES ORCHIES	
23-déc.-13	MORTREUX	WISNIESKI	467 RUE LONGUE SIN LE NOBLE	4,76
23-déc.-13	THEYS	COTTON	26 RUE BROSSOLETTE DOUAI	4,10
		WARCHOL	57 RN FAUMONT	6,98
24-déc.-13	HENNETTE	DERAILERS	427 RUE LOQUET FAUMONT	
		LAICHER	186 IMPASSE DU GHIEN BEUVRY LA FORET	
		BACQUET	55 RUE DU FIEF BOUVIGNIES	
24-déc.-13	WAGRET	SEN	RUE DU PONT A L'HERBE DOUAI	2,30
26-déc.-13	MORTREUX	DELATTRE	16 RUE DELEBERRY AUBIGNY AU BAC	5,16
31-déc.-13	THEYS	RICHEZ	270 RUE DELCAMBRE MONTIGNY	2,06

## 5.4. ANNEXE 4 : DESTINATION DES SOUS-PRODUITS

TYPE DE SOUS PRODUIT	SOCIETE DE TRAITEMENT	TYPE DE TRAITEMENT
REFUS DE DEGRILLAGE PRETRAITEMENT	SITA AGENCE FLANDRES/ ARTOIS	STOCKAGE + ENFOUISSEMENT
REFUS DEGRILLAGE GRAISSES + MDV APRES JUIN	RECYDEM	RECYCLAGE OU RECUPERATION DES SUBSTANCES ORGANIQUES NON UTILISEES COMME SOLVANT
DIB UTS + DIB STEP	RECYDEM	RECYCLAGE OU RECUPERATION D'AUTRES MATIERES INORGANIQUES
DECHETS VERTS	RECYDEM	RECYCLAGE OU RECUPERATION DES SUBSTANCES ORGANIQUES NON UTILISEES COMME SOLVANT
BOUES UTS	RECYDEM	RECYCLAGE OU RECUPERATION DES SUBSTANCES ORGANIQUES NON UTILISEES COMME SOLVANT
PRODUITS DE LABORATOIRE (RESIDUS)	SOTRENOR  HYDROPALE	RECONDITIONNEMENT + REGROUPEMENT  RECYCLAGE DE MATIERES INORGANIQUES
HUILES USAGEES (MAINTENANCE)	SEVIA	REGENERATION
CHIFFONS SOUILLES PAR LES HUILES	RECYDEM	VALORISATION THERMIQUE
BOMBES + AEROSOLS	SOTRENOR	VALORISATION THERMIQUE
PILES	SOTRENOR	PRETRAITEMENT AVANT VALORISATION
PAPIERS	SITA	RECYCLAGE
PALETTES	COMPAGNON DE L'ESPOIR	VALORISATION
BOUES SECHEES	SOCIETE D'EPANDAGE DE LA COUTURE	EPANDAGE AGRICOLE
SABLES LAVES	ENTREPRISES DE TP	EN COUCHE DE REMBLAIS POUR CHANTIER DE LA CAD

## **5.5. SCHEMA BLOC DOUAI 2**

